



RAPPORT d'ACTIVITÉ

2023



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



SOMMAIRE



I – LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF 4

Présentation de l'ADSEAM 5

II – LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF 11

1. Le rapport moral du Président 12

2. Les instances associatives 14

3. Vie associative 17

4. La Direction Générale 19

III – LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES 28
1. PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE 31
**1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
À LA JEUNESSE 32**
SERVICES HÉBERGEMENTS

Centre d'Activité Scolaires et d'Insertion

 Professionnelle (**CASIP**) 39

 Service d'éducation en milieu ouvert (**SEMO**) 42

 Familles d'Accueil Spécialisées (**FAS**) 46

1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT 49

 Action Éducative en Milieu Ouvert (**AEMO**) 49

 Action Éducative en Milieu Ouvert Renforcée
(**AEMO R**) 66

 Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (**MJIE**) ... 79

Médiation Familiale 88

Espace Rencontre parents enfants 96

2. PÔLE INSERTION 107

CHRS Le Cap Cherbourg, Avranches & Prépont 108

 Logements d'Accueil Temporaire (**ALT**) Coutances 136

 Logements d'Accueil Temporaire (**ALT**) et baux glissants Cherbourg 139

 Fonds de Solidarité Logement (**FSL**) et Accompagnement Vers et Dans le Logement (**AVDL**) Cherbourg 146

 Atelier d'Adaptation à la Vie Active (**AAVA**) 150

 Appartements de Coordination Thérapeutique (**ACT**) Nord 152

 Appartements de Coordination Thérapeutique (**ACT**) Centre 161

 Appartements de Coordination Thérapeutique (**ACT**) Sud 162

 Lits Haltes Soins Santé (**LHSS**) Nord 173

 Lits Haltes Soins Santé (**LHSS**) Coutances 179

Dispositif Mobilisation des Jeunes 181

Maison Relais Simone et Antoine Veil 187

Maison Relais Coutances 200

Accueil de jour Cherbourg 209

3. PÔLE MÉDICO-SOCIAL 217

Pôle Médico-Social 218

 Institut Médico-éducatif (**IME**) 223

 Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (**ITEP**) 234

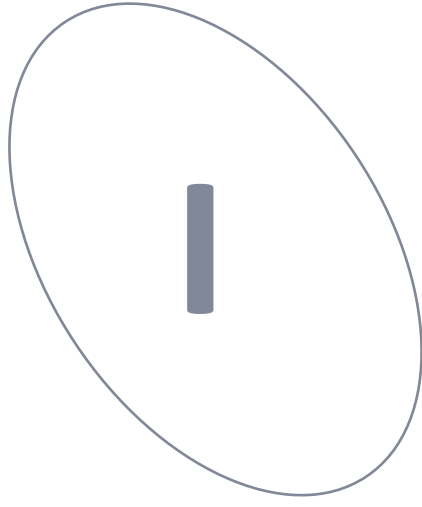
 Service d'éducation Spéciale et de Soins à domicile (**SESSAD**) 245

 Institut d'éducation motrice (**IEM**) 250

 Maison d'Accueil Spécialisée (**MAS**) 258



FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF





PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but... ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « de réunir ce qui était éparé et de mêler les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires. »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « **Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.** »

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- **Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.**
- **Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.**
- **Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.**
- **Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.**
- **S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.**

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une association gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association, par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.

- de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique :
- le Pôle Protection de l'Enfance (constitué des SMO et du SAJ),
 - le Pôle Insertion,
 - le Pôle Médico-Social.

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

- **Ethique :**

Selon la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de juin 2010 relative au questionnement éthique dans les ESSMS, l'éthique « est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées » Définition de J.-J. NILLÈS, prenant en compte des travaux de A. BADIOU et de P. RICŒUR, cabinet Socrates, Anesm, Analyse documentaire relative au développement d'une démarche éthique dans les ESSMS www.anesm.sante.gouv.fr;

¹ Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

² Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40ème anniversaire de l'ADSEAM.

- **Ethique de posture :**

- Bienveillance,
- Respect de la dignité,
- Déontologie,
- Laïcité.

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.

En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bienveillance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «vivre ensemble».

- **Ethique de gouvernance :**

- Richesse des relations entre le siège et les ESSMS,
- Vie associative,
- Politique Ressources Humaines :
dialogue social – prévention des risques psychosociaux – qualité de vie au travail
- Culture Managériale et niveau d'autonomie
- Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

- **Ethique de mission :**

- Développement de l'activité
- Démarche d'amélioration continue
- Gestion des risques

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

- **Droits de la personne concernée et respect de son individualité :**

- Individualisation de l'accompagnement
- Co-construction du projet d'accompagnement
- Valorisation des ressources et compétences de la personne concernée
- Expression et participation de la personne concernée
- Utilisation des ressources locales et communautaires
- Accompagnement à l'autonomie
- Accompagnement à la Santé
- Accompagnement à l'inclusion

La politique de l'ADSEAM repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

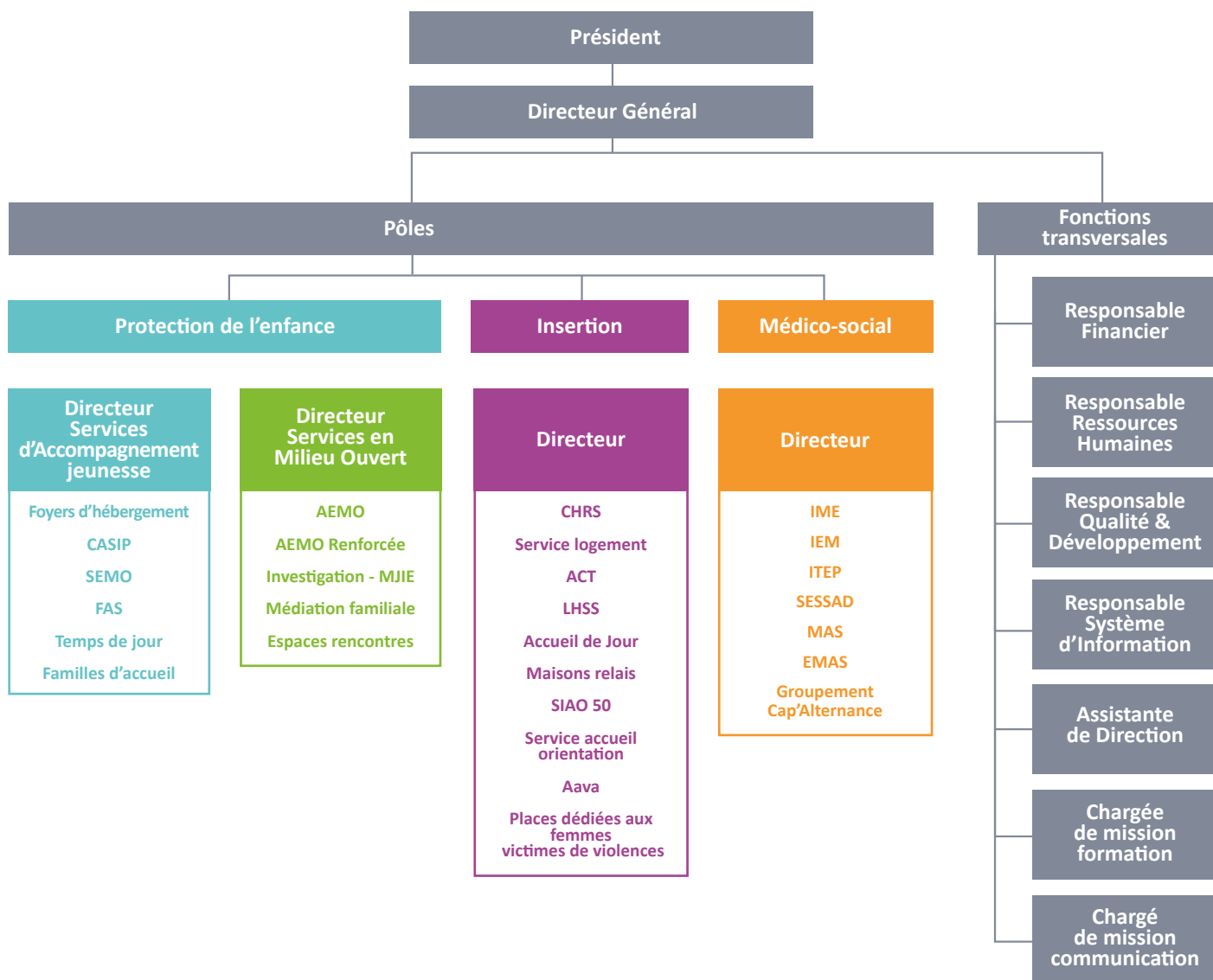
- **Ouverture aux autres :**

- Participation au développement des territoires
- Coopération et ancrage partenarial

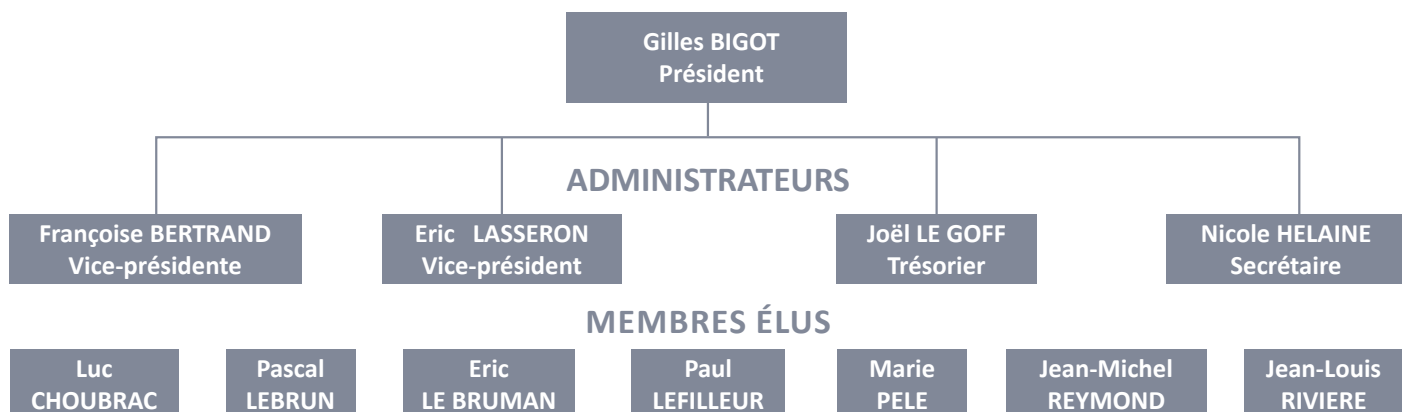
Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées, liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM

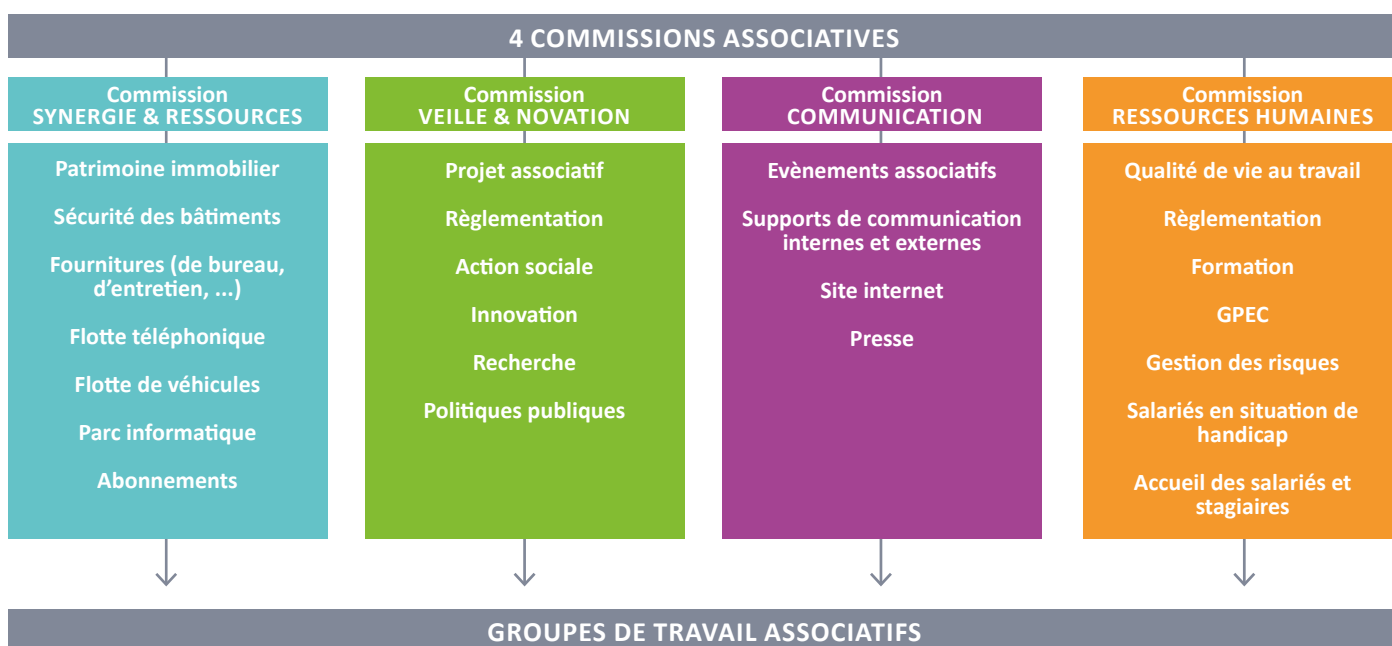


LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Les commissions, des instances d'animation de la vie associative



Commission SYNERGIE & RESSOURCES	Commission VEILLE & NOVATION	Commission COMMUNICATION	Commission RESSOURCES HUMAINES
COMPOSITION			
<p>3 administrateurs : M. LASSERON , M. LEBRUN et M. LEFILLEUR</p> <p>Le Directeur Général</p> <p>1 directeur, représentant le Conseil de direction : MUZZOLINI V.</p> <p>1 fonction technique de la direction générale : HOMMET L.</p>	<p>2 administrateurs : Mme PELE et M. LE BRUMAN</p> <p>Le Directeur Général</p> <p>1 directeur, représentant le Conseil de direction : PERON L.</p> <p>1 fonction technique de la direction générale : ALLIX H.</p>	<p>2 administrateurs : Mme HELAINE et M. REYMOND</p> <p>Le Directeur Général</p> <p>1 directeur, représentant Conseil de direction : Mme MARSEILLE</p> <p>1 fonction technique de la direction générale : Mme HENRY S.</p>	<p>2 administrateurs : Mme BERTRAND et M. LE GOFF</p> <p>Le Directeur Général</p> <p>1 directeur, représentant le Conseil de direction : M. ESCRIGNAC</p> <p>1 fonction technique de la direction générale : Mme RABET I.</p>



LE CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)

LA DIRECTION GÉNÉRALE est constituée ainsi :

Directeur Général, **Stéphane MALHERBE**

Cadres techniques :

- Responsable Administratif et Financier, **Laurent HOMMET**
- Responsable Ressources Humaines, **Ingrid RABET**
- Responsable Qualité et Développement, **Hélène ALLIX, en remplacement d'Élodie LEROY** en congé parental
- Responsable des Systèmes d'Information, **Thomas POISSON**
- Assistante de Direction, **Sophie HENRY**

Chargés de mission :

- Chargée de mission formation DUI, **Françoise BLONDEL**
- Chargé de mission communication, **Jean MELLO**

LES DIRECTIONS DE PÔLES sont assurées par :

- Services Accompagnement Jeunesse, **Victor MUZZOLINI**
- Services en Milieu Ouvert, **Laetitia PERON**
- Médico-social, **Éric ESCRIGNAC**
- Insertion, **Nadège AULNAY**



RAPPORT GÉNÉRAL
ASSOCIATIF





1. LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

La lecture des différents rapports vous apporte la preuve, si tant est qu'il en soit nécessaire, qu'au fil des années l'activité des différents pôles de l'Adseam reste intense. Comptabilisée soit en journées, soit en actes, en 2023, cette activité représente quelques 370 000 prestations au service de quelques 3400 enfants, adolescents et adultes accompagnés dans nos structures. Si le nombre de journées est sensiblement identique aux dernières années, le nombre de personnes accompagnées est un peu plus faible que l'an passé. Pour autant, derrière ces chiffres bruts se cachent des nouveautés sur lesquelles je vais revenir. Mais en premier lieu, je m'arrête sur le Pôle Médico-Social (PMS) qui, s'il ne connaît pas, à proprement parler de nouveautés, se prépare à d'importants changements. En effet, à terme, les « prises en charge » et « accompagnements » de nos instituts en internat ou semi-internat sont appelés à évoluer. Petit à petit, l'on se tourne vers un « accompagnement en parcours » voire un « parcours d'accompagnement ». La personne en situation de handicap continue bien évidemment à être concernée, mais aussi tout autre personne « précaire ou vulnérable ». L'on ne peut plus parler de simple évolution, mais d'un changement de paradigme qui ressemble à une révolution. Toutes les équipes doivent s'y préparer et je sais que Mr. Escrignac s'y emploie depuis quelque temps.

C'est bien évidemment dans ce contexte que la commission immobilière se penchera sur le devenir de nos locaux du Pôle Médico-Social.

Au cours de cette année 2023, le Pôle Insertion aura connu plusieurs nouveautés. Tout d'abord, c'est l'accueil de jour qui ouvre rue Cambrésis. Les locaux sont beaucoup plus vastes et les sanitaires et le local machines à laver mieux adaptés. Ensuite, quelques semaines plus tard, début juillet, c'est Nadège Aulnay, la nouvelle directrice qui prend ses fonctions.

Ensuite, le SIAO a repris la gestion du « 115 » à compter du 1er septembre. Attendue depuis longtemps, cette mesure ne fut pas une surprise. Cependant, la date choisie par les services de l'État, précédée des mois de juillet et août a pu faire craindre des problèmes au moment de la bascule. La mobilisation des uns et des autres a fait que tout s'est bien passé. Que chacun en soit remercié.

Enfin, le 12 octobre, ce fut l'inauguration de la « Maison relais » de Coutances dans les locaux de l'ancien cinéma réhabilités. C'est l'aboutissement d'une collaboration avec les services de l'État, la ville de Coutances et la Société Anonyme des HLM Coutances/Granville. Belle réalisation qui pourrait se reproduire ailleurs.

Certes, il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais le 22 décembre, j'ai eu le plaisir de partager le déjeuner avec le personnel et les résidents du CHRS « Le Cap » de Cherbourg. Enfin, la veille, les « Algéco » étaient abandonnés. Enfin, les travaux de réhabilitation du CHRS étaient terminés. Comme pour la « Maison relais » là aussi il s'agit d'une « belle réalisation » mais, contrairement à la « Maison Relais », elle n'est pas à renouveler.

Inutile de préciser que pour une prise de fonctions, en 6 mois, comme baptême, madame Aulnay a particulièrement été gâtée !

C'est en 2023 que les services en Milieu Ouvert ont pu commencer à mettre en place les « Actions Éducatives en Milieu Ouvert Renforcées ». En discussion avec les services du Conseil Départemental depuis tellement longtemps, le dernier « CPOM » concrétise enfin ce projet.

Cependant, ne boudons pas notre plaisir et soyons satisfaits du résultat puisque cette nouvelle activité entraîne une réelle augmentation des effectifs. Augmentation suffisamment importante pour que madame Perron doive repenser l'ensemble des locaux du Pôle. Dès cette même année 2023, la solution est trouvée à Cherbourg en Cotentin et les locaux de la rue des Noisetiers regroupent désormais l'ensemble des activités du Nord Cotentin dans des espaces aussi agréables que fonctionnels. Nous savons aujourd'hui que pour le Centre Manche, l'ensemble des activités sera regroupé dans un immeuble de la rue de l'Exode à Saint-Lô. Reste maintenant à trouver une solution pour le Sud Manche.

Pour le Pôle Protection de l'Enfance, 2023 est également une année importante puisqu'à l'instar du « Pôle Insertion », il connaît, lui aussi, un nouveau directeur. En effet, c'est en septembre 2023 que Victor Muzzolini prend officiellement ses fonctions. Très rapidement, en attendant l'ouverture du foyer de Saint-Lô, c'est la « MECS » (Maison d'Enfants à Caractère Social) de Baudre qui ouvre dès la rentrée de septembre.

Prévu au « CPOM » signé avec le Conseil départemental, je le disais, l'an dernier, il s'agit là pour nous d'une nouveauté : accueillir dans un environnement le plus familial possible 6 ou 8 jeunes âgés de 3 à 10 ans.

Chaque année n'apporte pas autant de nouveautés et il ne faut pas oublier les autres demandant autant d'énergie et d'application.

Ainsi, commencés également en 2022, les travaux et les échanges sur la prévention des risques psycho-sociaux ont continué tout au long de cette année 2023 pour une présentation des travaux en janvier de cette année lors des réunions de territoire et le début de leur mise en œuvre.

De la même façon, c'est au cours de 2024 que l'activité de « l'AEMO Renforcée » atteindra son maximum avec la nécessité de trouver le nombre de bureaux pouvant accueillir l'ensemble des salariés. Comme je le disais plus haut, après le nord Cotentin et le Centre Manche, reste à résoudre la situation du Sud Manche et je sais que madame Perron s'y emploie.

S'étoffant au travers de ses activités, l'Adseam voit ses effectifs et ses finances augmenter. De ce fait, à terme, c'est sans doute le siège qui devra lui aussi se réorganiser et s'étoffer. Mais il ne s'agit là que d'un début de réflexion.

G. BIGOT
le 05/06/2024



2. LES INSTANCES ASSOCIATIVES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle le 22 juin 2023, au Domaine de la Palombe à Villers Fossard. Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général et le rapport financier de l'exercice 2022 ; elle a donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier. Elle a également acté l'arrivée d'un nouvel administrateur, M. Luc CHOUBRAC, élu pour 6 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de douze membres adhérents, élus par l'Assemblée Générale. Il étudie et valide les orientations stratégiques et budgétaires, ainsi que la politique de gestion du personnel. Le Conseil d'administration de l'ADSEAM s'est réuni dix fois en 2023, en séances ordinaires.

LE CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction s'est rencontré onze fois en 2023. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois, afin de faire le point sur les différents projets de l'association et traiter les questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles, ou transverse à l'association, peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée. Il est composé :

- Des cadres du siège :

- Assistante de direction,
- Responsable administratif et financier,
- Assistante des systèmes d'information,
- Responsable des ressources humaines,
- Responsable qualité et développement,

- Des directeurs de pôles :

- Médico-social,
- Insertion,
- Enfance (deux directeurs),

- Du directeur Général.

La chargée de formation DUI et le chargé de communication sont également conviés au CODIR.

LE CONSEIL DES DIRECTEURS

Les directeurs de pôle et le directeur général se réunissent une fois par mois, afin de traiter toutes les questions et les réflexions des directeurs quant aux ressources humaines, aux finances, aux projets à venir.

LES RÉUNIONS CADRES

Les cadres de l'Association se retrouvent traditionnellement deux fois par an, afin de travailler sur des thématiques communes durant une journée complète. Outre le fait de partager une information commune à l'ensemble des cadres, ces journées sont l'occasion pour les professionnels de se rencontrer ou de se retrouver, d'échanger et de partager un moment de convivialité durant le temps du déjeuner.

Ainsi, le 25 mai 2023, les cadres se sont retrouvés au Centre d'Affaire du Phénix à Saint-Lô, autour du thème : *Le CPOM et ses enjeux*.

Le 5 octobre 2023 les membres du Conseil d'Administration ont rejoint les cadres, afin de travailler autour de la réécriture du projet associatif et ses déclinaisons dans les projets d'établissement. Cette journée de travail et d'échange s'est déroulée au sein de la Ferme du Château d'Agneaux.

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIÉS

Chaque année, le Président, les Administrateurs, le Directeur Général et les Directeurs de pôles ont à cœur d'accueillir les nouveaux collaborateurs de l'association, afin de leur présenter les différents établissements et services de l'ADSEAM. Ce temps d'échange est organisé une fois par an et concerne tous les salariés embauchés depuis la tenue de la réunion précédente.

L'édition 2023 s'est tenue le 18 octobre 2023, au Pôle Agglo de Saint-Lô. Elle s'en est suivie d'un temps d'échange informel et convivial autour d'un café.

LES RÉUNIONS DE TERRITOIRE

Chaque début d'année, des temps d'échange réunissant les salariés d'un même territoire sont organisées par les Directeurs de pôle. Le Président, les Administrateurs, le Directeur Général et les cadres du siège sont également conviés, afin de présenter les grandes orientations et projets pour l'année à venir ou de faire un retour sur un thème précis.

En 2023, ces réunions se sont tenues :

- à Saint-Lô, le 29 janvier 2023 pour le territoire centre
- à Saint-Hilaire-du-Harcouët le 20 janvier 2023 pour le sud
- à Cherbourg-en-Cotentin le 26 janvier 2023 pour le territoire nord

LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, Administrateurs, Directeur Général, Directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

• Commissions nationales/ régionales :

- La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- La CORAPE (CNAPE régionale)
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (NEXEM)
- L'Organisation Régionale de la Santé (ORS CREAM)
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF)
- L'Association pour la Médiation Familiale (APMF)
- L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S)
- Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS).

• Commissions départementales :

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH)
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH / MDA)
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des Adolescents de la Manche
- Le Conseil de Développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (ARS)
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.
- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg-en-Cotentin
- La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg-en-Cotentin
- CAP Emploi.

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'Administration

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé de :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté,
- l'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
- L'association Femmes
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lô.

• Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.



3. VIE ASSOCIATIVE

CPOM

Les négociations des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entamées en 2021 avec l'ARS et le Conseil Départemental pour les pôles Protection de l'Enfance et Médico-Social ont abouti à une signature le 21 juin 2023 entre Madame Déborah CVETOJEVIC, Directrice de l'Autonomie de l'ARS de Normandie, Madame Jenny LEGALLAIS, inspectrice ARS, Madame Perrine QUENTEL, référente établissements médico-sociaux à l'ARS Normandie et Monsieur Gilles BIGOT, Président ADSEAM.

A cette occasion, CVETOJEVIC a souligné la grande mobilisation de l'ADSEAM pour accompagner le mouvement de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en difficulté, dans les champs du handicap, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche, dans l'objectif commun de mieux répondre aux besoins des personnes.

Parmi toutes les actions que nous avons à mener dans les 5 prochains années, nous pouvons faire un focus sur trois d'entre elles :

- Pour le pôle médico-social : le financement d'un temps de médecin coordinateur.
- Pour les services en milieu ouvert : la création de 100 mesures d'AEMO Renforcée.
- Pour les services d'accompagnement de la jeunesse : la création de deux nouveaux sites d'accueil et d'hébergement :
 - o La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Baudre, pour des enfants de 3 à 10 ans, qui vient compenser la perte d'activité des familles d'accueil spécialisées : ouverture septembre 2023.
 - o La création d'un cinquième lieu d'hébergement de 12 places à Saint-Lô : ouverture début 2024.

RESSOURCES HUMAINES

En termes de **ressources humaines**, l'ADSEAM a eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux directeurs :

- Mme Nadège AULNAY en juillet 2023, à la direction du Pôle Insertion, en remplacement de M. Yvan MARTY.
- M. Victor MUZZOLINI en septembre 2023, à la direction des SAJ, en remplacement de Mme LE PESQUEUR.

L'équipe du siège s'est également étoffée avec l'arrivée de M. Jean MELLO, chargé de communication en alternance, en septembre 2023.

PLAN IMMOBILIER

Sur le **plan immobilier** également, quelques dates marquantes :

- 30 octobre 2023 : ouverture de la Maison Relais de Coutances. Projet immobilier réalisé par la SA HLM Coutances-Granville, qui nous permet d'accueillir et d'accompagner 25 personnes dans des conditions de logement optimales.
- 22 décembre 2023 : le CHRS Le Cap réintègre les locaux de la rue Robert Lecouvey à Cherbourg après 18 mois plus qu'éprouvants, passés dans des mobil homes, avec des conditions de vie et de travail plus que précaires, suite à un incendie criminel.
- Le GCSMS SIAO 50 a lui aussi évolué. L'ADSEAM, dans le cadre du GCSMS, a la gestion financière du volet insertion depuis sa création en 2010. En juillet 2023, elle a repris les activités du 115. Après 1 mois de formation les écoutants du 115 ont pris leurs fonctions le 1^{er} août. La transition entre le CHRS Villa Myriam, géré par le CCAS de Saint-Lô, et le SIAO s'est parfaitement déroulée. Les demandes d'hébergement d'urgence ont pu être traitées comme il se doit, sans aucune interruption. La formation que nous avons mise en place a permis aux écoutants d'être opérationnels immédiatement.



4. LA DIRECTION GÉNÉRALE

LE PROJET ASSOCIATIF

Durant le second semestre 2023, les membres du Conseil d'Administration, épaulés par le Directeur Général et l'assistante de direction, se sont penchés sur la réécriture du projet associatif dont la précédente version était obsolète depuis 2020. Ce travail de longue haleine s'est achevé fin décembre 2023.

Ce nouveau projet associatif, qui sera proposé à l'adoption de l'Assemblée Générale le 20 juin 2024, se veut résolument tourné vers l'avenir et place les personnes concernées au cœur de ses actions.

L'ADSEAM a fait le choix d'élaborer un projet associatif qui permette non seulement de préciser l'objet général de l'association mais également de réaffirmer les valeurs et principes fondamentaux qui guident son action et de constituer un outil projectif décliné sous la forme d'un véritable plan stratégique pluriannuel.

QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

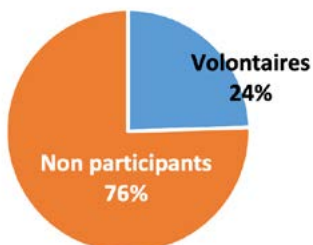
Plan associatif de prévention des risques psychosociaux



Mars 2023 : Réflexion d'un plan d'actions

- 8 groupes de travail se sont réunis pour réfléchir sur le futur plan d'actions de prévention des risques psychosociaux. Ils se sont retrouvés sur la base du volontariat et ont été accompagnés par le cabinet ARFOS.

Salariés volontaires pour participer aux groupes de travail de Réflexion du plan d'actions RPS en mars 2023



Septembre 2023 : Construction du plan d'actions

- 4 Groupes de travail ont élaboré des propositions de plans d'actions selon les 4 thèmes fil rouge. Les groupes ont été animés par la responsable de ressources humaines et la responsable qualité et développement de l'ADSEAM.

- Ces groupes de travail se sont penchés sur les thématiques suivantes :

- Communication
- Management
- RH
- Organisation

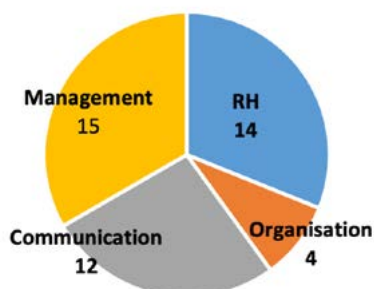
Chaque groupe était composé de :

- 1 administrateur
- 1 directeur
- 1 chef de service
- 1 salarié éducatif
- 1 salarié administratif / services généraux

Décembre 2023 : Finalisation du plan d'actions RPS

- Les actions à mettre en œuvre sont programmées de décembre 2023 à décembre 2026.

Plan de prévention des RPS
Nombre d'actions à réaliser par thème



Suivi du plan de prévention des RPS

Le COPIL RPS a finalisé en décembre 2023 le plan de prévention des risques psychosociaux.

Le plan d'actions sera suivi par le COPIL et pour se faire, se réunira 2 fois par an.



A programmer



En cours



Terminé

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

- DUERP Siège : réalisé en octobre 2023.



Evaluation de la qualité ESSMS

Evaluations externes :

L'obligation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de réaliser une évaluation a été introduite par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle a permis d'inscrire les ESSMS dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations et activités délivrées. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (article 75), fait entrer l'évaluation des ESSMS dans une nouvelle étape et modifie l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui dispose : « Dans un objectif, d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du Code de la sécurité sociale... » Ainsi, parmi les modalités existantes de mesure de la qualité des accompagnements en ESSMS, le dispositif d'évaluation élaboré par la HAS est le seul dispositif national qui offre un cadre commun d'analyse et d'évaluation externe de la qualité des prestations délivrées aux personnes accompagnées. Étant précisé que l'évaluation se distingue de l'inspection et du contrôle qui s'imposent aux ESSMS et n'a pas vocation à permettre la réalisation d'un classement des ESSMS entre eux.

Les programmations pluriannuelles des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 ont fixées les échéances suivantes pour produire leurs rapports d'évaluation :

SERVICES CONCERNÉS	ÉCHÉANCES POUR PRODUIRE LES RAPPORTS
- Lits halte soins santé - ACT	30/09/2024
Service d'Investigation Spécialisée	31/12/2024
Services d'action éducative en milieu ouvert (SMO)	31/12/2024
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Cap et le Prépont	31/12/2025
- Services éducatifs en milieu ouvert SEMO - Service d'accompagnement au retour - Foyers éducatifs - Centre d'activités scolaires et d'insertion professionnelle	31/12/2025
- IME - ITEP - IEM - MAS - SESSAD - CAFS	31/03/2027

Recherche d'un organisme accrédité à l'évaluation HAS :

L'évaluation du niveau de qualité des prestations délivrées par les ESSMS est réalisée par des organismes, tiers extérieurs indépendants, autorisés à procéder aux évaluations lors d'une visite au sein des ESSMS. L'organisme évaluateur doit être accrédité COFRAC.

Fin d'année 2023, prise de contact avec le cabinet Soëte, qui sera en charge des évaluations programmées sur l'année 2024.



Gestion Documentaire

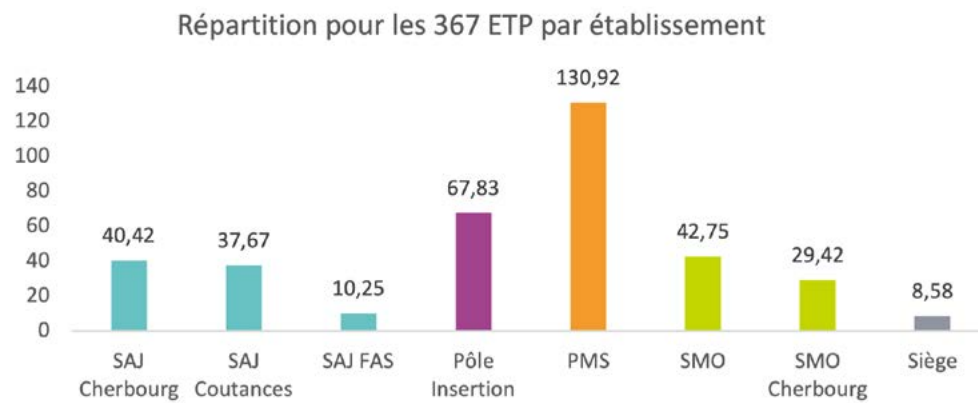
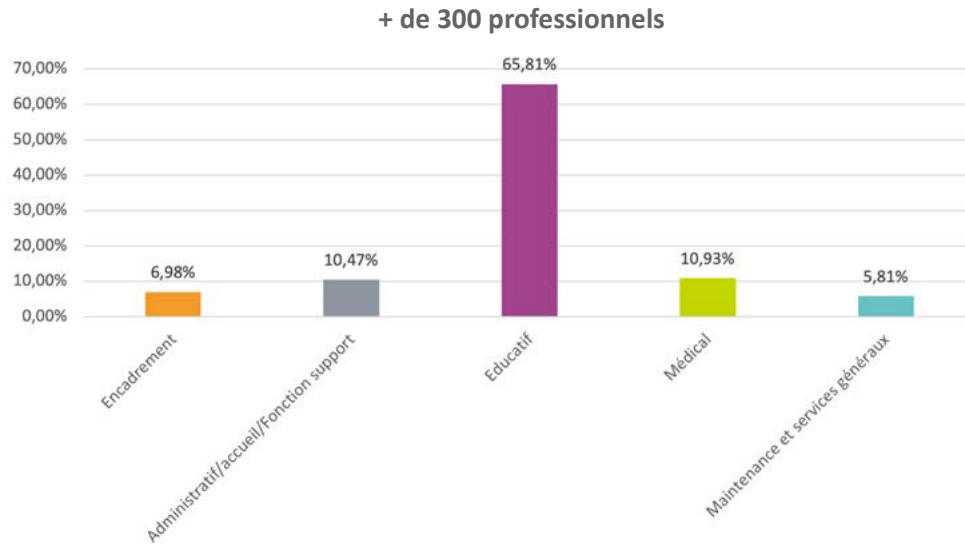
Au cours de l'année 2023, le siège a accompagné les établissements dans la mise en forme de documents et rédaction ou mise à jour de procédures Ressources Humaines associatives suivantes :

- Période d'essai
- Accueil du nouveau salarié
- Recrutement
- Paie
- Contrat de travail

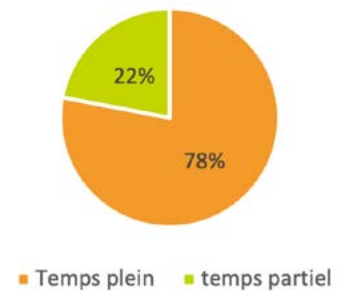
La procédure d'accueil du nouveau salarié a été travaillée conjointement avec les référents de la thématique RH des groupes RPS. L'ensemble des procédures associatives RH rédigées seront diffusées sur le SharePoint Association début d'année 2024 et accessible aux professionnels concernés.

RESSOURCES HUMAINES

Quelques chiffres



Temps de travail

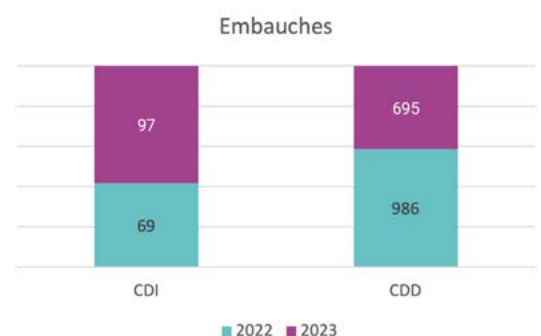


Embauches et taux de rotation

L'effectif total 2023 a augmenté suite à l'ouverture de différents services notamment l'AEMO R et la MECS. En 2022, nous avons enregistré un taux de rotation du personnel de 0,17 % ce qui signifie que 17% de l'effectif total avait quitté l'association au cours de cette période. Cependant, nous sommes heureux de constater qu'en 2023, ce taux a considérablement diminué pour atteindre 0,06 %, ce qui témoigne d'une stabilité accrue au sein de notre Association. Cette diminution significative du taux de rotation reflète les efforts déployés pour améliorer la satisfaction et l'engagement des salariés, ainsi que pour renforcer la culture d'entreprise. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette lancée et à maintenir cette tendance associative dans les années à venir.

En 2022, l'Association a réalisé un total de 69 embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) ainsi que 986 embauches en contrat à durée déterminée (CDD).

Pour l'année 2023, nous avons intensifié les recrutements (ouverture de nouveaux services) avec un total de 97 nouvelles embauches en CDI et 695 en CDD. Cette augmentation démontre notre volonté de renforcer notre effectif permanent, favorisant ainsi la stabilité et la fidélisation des collaborateurs.





Egalité professionnelle

La question de l'égalité professionnelle reste une préoccupation majeure au sein de l'ADSEAM. Bien que nous reconnaissons qu'il reste des progrès à faire, notre point fort est l'égalité des rémunérations.

En 2023, nous avons pris des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle en intégrant deux apprentis dans nos effectifs : Cette initiative vise à offrir des opportunités équitables d'apprentissage et de développement professionnel, indépendamment du genre ou de tout autre critère discriminatoire.

Bien que nous soyons conscients que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la parité au sein de notre effectif, nous sommes engagés à poursuivre nos actions en faveur de l'égalité des chances et à créer un environnement inclusif où chacun a la possibilité de s'épanouir et de progresser dans sa carrière.

En ce qui concerne la rémunération et les augmentations, nous appliquons les mêmes règles et critères à tous nos employés, indépendamment de leur sexe. Nous nous engageons à garantir une rémunération juste et équitable, basée sur les compétences, l'expérience et la performance, et à lutter contre toute forme de discrimination salariale au sein de l'Association.

Répartition selon le sexe



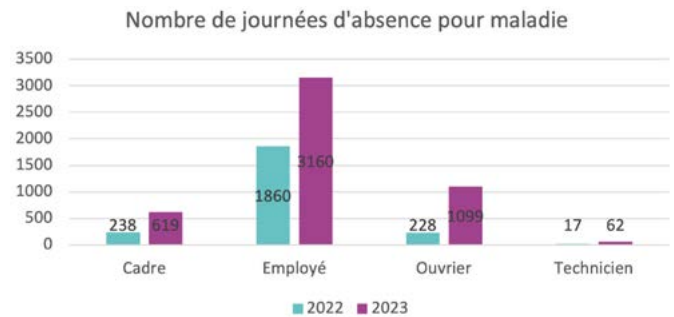
27 % HOMMES 73% FEMMES



Absences pour Maladie

Les chiffres relatifs aux jours d'absence pour cause de maladie sont un indicateur important de la santé et du bien-être au travail. En 2022, l'Association a enregistré un total de 2 343 jours d'absence pour maladie, en 2023, ce nombre a augmenté de manière significative pour atteindre 4940 jours d'absence.

En réponse à ces chiffres, notre association s'engage à renforcer sa vigilance de bien-être et de soutien aux employés, afin de favoriser un environnement de travail sain et équilibré. Nous sommes déterminés à accompagner les salariés dans leur santé et leur bien-être au travail, à mettre en place des mesures préventives visant à réduire les absences pour maladie et à promouvoir la santé globale, notamment par le déploiement du plan d'action de prévention des RPS.



Le dialogue Social

Le dialogue social au sein de l'ADSEAM demeure un pilier essentiel de la culture organisationnelle, favorisant la collaboration et la concertation entre la direction et les représentants des salariés. En 2023, la Direction a rencontré quatre fois en mars, juin, octobre et décembre, les partenaires sociaux pour échanger sur les enjeux importants liés aux conditions de travail, à la rémunération et aux avantages sociaux. Ces rencontres ont permis d'établir un climat de confiance et de transparence, propice à l'émergence de solutions concertées

Dans le cadre de ces discussions, nous avons conclu un accord sur les Forfaits Mobilités Durables (FMD), qui devrait être signé en 2024.

Par ailleurs, en décembre 2023, l'équivalent de trois mois du Ségur de la Santé a été versé aux salariés ne bénéficiant pas directement de cette prime. Cette mesure reflète la volonté de l'Association de reconnaître et de valoriser le travail de tous ses collaborateurs, quels que soient leur fonction ou leur statut. Une somme identique sera versée en juin 2024.

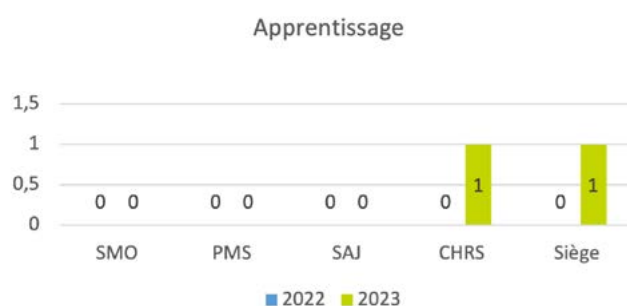
La formation

En 2023, l'engagement de l'ADSEAM pour le développement professionnel des salariés s'est poursuivi avec un accent particulier sur le renforcement des compétences liées au Dossier de l'Usager Informatisé (DUI). La chargée de formation a de nouveau déployé des sessions de formation visant à accroître la maîtrise de cet outil informatique essentiel au suivi des personnes accompagnées. Ces formations sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des équipes.

Envisageant l'année 2024, le plan de développement des compétences sera axé sur les besoins spécifiques de l'association. Ce PDC, orienté vers un cadre associatif, alors qu'auparavant chaque Pôle gérait son propre PDC, vise à consolider les compétences existantes tout en introduisant de nouvelles formations qui répondent aux exigences du référentiel, des CPOM et des besoins des salariés. Cette approche proactive démontre l'engagement de l'Association pour l'amélioration continue et le soutien du développement professionnel de ses collaborateurs, éléments essentiels pour maintenir les savoir-faire dans un environnement en constante évolution.

En 2023, cet engagement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle s'est concrétisé par l'intégration de deux apprentis : une apprentie éducatrice spécialisée au CHRS Le Cap de Cherbourg et un apprenti chargé de communication au sein du siège social

Nous sommes convaincus que ces expériences d'apprentissage enrichissantes, bénéficient aux apprentis en leur permettant de développer leurs compétences et leur employabilité, mais apportent également une valeur ajoutée à l'Association grâce à leur contribution dynamique. Nous continuerons à soutenir activement les programmes d'apprentissage et à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes dans les années à venir.



Travailleurs handicapés

L'ADSEAM accorde une importance particulière au soutien et à l'accompagnement des collaborateurs porteurs d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Nous reconnaissons les défis uniques auxquels ils peuvent être confrontés dans leur vie professionnelle et personnelle, et nous nous engageons à les soutenir de manière proactive.

Dans cette optique, nous tenons à informer nos collaborateurs porteurs d'une RQTH des différentes aides et dispositifs disponibles pour les accompagner dans leur plan personnel et privé, que ce soit pour des besoins spécifiques liés à leur situation professionnelle, à leur mobilité ou à leur accès aux informations.

Notre objectif est de créer un environnement inclusif où chacun peut s'épanouir pleinement, en bénéficiant du soutien nécessaire pour surmonter les obstacles potentiels. Dans cet objectif, plusieurs référents handicapés seront formés en 2024.

Parallèlement, nous encourageons les collaborateurs porteurs d'une RQTH à prendre contact avec le service des ressources humaines, les représentants du personnel ou tout autre salarié, pour évoquer leurs besoins spécifiques et explorer les solutions adaptées à leur situation individuelle.

COMMUNICATION

Avec l'arrivée d'un étudiant en communication au mois d'octobre 2023, les actions de communication ont connu un véritable coup d'accélérateur au cours du dernier trimestre 2023 et plusieurs actions restées sous formes de projets ont pu voir le jour.

Ainsi, l'association s'est dotée un **espace SharePoint** associatif. L'objectif principal de cette plateforme est de renforcer la communication associative, en offrant un espace centralisé pour partager les dernières actualités et les informations essentielles. Cet espace permet également le partage de documents de travail, et la diffusion des offres d'emploi.

Bien que le SharePoint actuel soit encore en phase de développement, l'ADSEAM a d'ores et déjà prévu d'intégrer de nouvelles fonctionnalités au cours de l'année 2024, qui rendront cet outil plus interactif, convivial et adapté aux besoins spécifiques des salariés.

Enquêtes :

En 2023, sept enquêtes ont été réalisées, que ce soit pour recueillir les besoins en formation des salariés (quatre, une par pôle), pour obtenir les avis des salariés concernant une formation passée (Payfirst) ou afin de connaître leurs modalités de transport pour se rendre au travail.

Les enquêtes en ligne sont devenues un pilier essentiel de la stratégie de développement de l'ADSEAM, et jouent un rôle crucial dans le développement continu de l'ADSEAM, en visant.

Livret d'accueil :

La conception et la mise en œuvre d'un livret d'accueil dédié aux nouveaux employés représentent une étape cruciale dans le processus d'intégration au sein l'Association. Ce livret facilitera l'immersion des nouveaux membres du personnel en leur fournissant toutes les informations nécessaires pour comprendre et s'adapter rapidement à l'environnement professionnel qui les entoure. Cette écriture, démarrée en 2023, devrait voir le jour en 2024.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

DUI (Dossier de l'utilisateur Informatisé)

En 2023, le déploiement du DUI s'est poursuivi avec la mise en place du logiciel OGIRYS dans de nouvelles structures et la montée en compétence dans l'utilisation du logiciel pour les structures déjà utilisatrices, avec l'installation nouveaux modules.



1^{er} trimestre

- Réalisation de 3 COPIL (PMS/Insertion/SAJ) : avec les chefs de service qui sont les « porteurs » du dossier usager informatisé auprès de leurs équipes : identification des besoins en formation, décisions des modules à déployer, retours d'expériences et difficultés rencontrées.
- Accompagnement des secrétaires éducatives pour mises à jour des dossiers
- Déploiement sur les sites : CHRS Le Prépont, IEM
- Développement du module Plan de soins au sein de la MAS
- Formations initiales : Navigation et transmissions pour des nouveaux salariés
- Formations de révisions des acquis pour des professionnels

2^{ème} trimestre

- Formation initiale : Navigation et transmissions pour l'IEM
- Réunion de paramétrage au SESSAD
- Accompagnement dans la mise à jour des dossiers usagers et des groupes et unités de vie (ITEP/IME, SAJ Centre)
- Module Dossier médical déployé sur : ACT Sud / ACT et LHSS Nord
- Module Calendriers déployé sur : ACT Nord, CHRS Le Cap Cherbourg, LHSS Nord / ACT et CHRS Sud
- Réunion de paramétrage au SEMO et CASIP

3^{ème} trimestre

- Formation initiale : Navigation et transmissions pour le CHRS Le Prépont
- Formations de rattrapage pour des salariés absents
- Paramétrage et intégration de documents outils pour les nouvelles structures formées

4^{ème} trimestre

- Montée de version d'OGIRYS (compatible Services Socles ESMS Numérique)
 - Formation des administrateurs : INS (Identité Nationale de Santé), DMP (Dossier Médical Partagé), PRO santé Connect et MSS (Messagerie Sécurité de Santé)
 - Formulaire administratifs auprès de l'ANS
 - Obtention de cartes CPE (nécessaire aux accès des Services Socles)
- Formations initiales : navigation et transmissions : SESSAD/SEMO/CASIP

Formations dispensées en interne par la chargée de mission formation :

Intitulé de la formation	Salariés formés 2022	Salariés formés 2023	Dates 2022	Dates 2023	Lieu	Durée en heures
Navigation Ogyris et transmissions	134	66	31	20	Sur Site	3,5
Ogyris : révision des acquis et module calendrier	43	-	10		Sur Site	3,5
Calendrier et écrits professionnels	-	11	-	1	Sur Site	2
Dossier médical	-	3	-	3	Sur Site	2
Rappel Navigation et transmissions	-	10	-	7	Sur Site	3,5
Révisions des acquis et plan de soins	-	10	-	3	Sur Site	3
Révisions et module Calendrier	-	10	-	1	Sur Site	2
Total	177	107	41	35		-

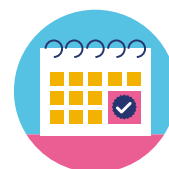
Quelques chiffres :



122 personnes formées



105 heures de formation



35 dates de formation

Parc informatique & Mobilité :

L'année 2023 s'est traduite, comme en 2021 et 2022, par de nombreux investissements et renouvellements d'ordinateurs. Comme initié, le choix porté par l'ADSEAM est d'équiper en gamme portable afin de répondre aux besoins en télétravail et en mobilité des professionnels de l'Association. Des PC fixes sont également ajoutés là où il est nécessaire.

Le parc s'est ainsi renouvelé à 90% ; l'objectif 2024 est d'obtenir un parc homogène, récent et performant.



Nous continuerons à renouveler, sur une période moyenne de 3-4 ans, chaque année, le matériel identifié comme vieillissant.

Enfin, le parc de téléphonie mobile s'est également développé avec une flotte de 119 terminaux en 2021, puis à 150 en 2022 et à 188 en 2023.

L'année 2024 verra un renouvellement de sa gamme de téléphonie mobile et du forfait pour plus de 50 % du parc.

Architecture réseau (internet/téléphonie)

L'ADSEAM est répartie désormais sur 40 sites avec des adresses géographiques différentes. Depuis fin 2023, 30 sites sont intégrés sur le réseau unifié, chez l'opérateur LINKT, principalement en réseau fibre optique et téléphonie numérique.

Ce nouveau réseau unifié a pour but de regrouper tous les sites de l'ADSEAM au sein d'une même architecture. A titre d'exemple, un utilisateur sur un site A peut imprimer sur une imprimante d'un site B en toute transparence. De plus, avec le recours au télétravail ou le travail hors sites, ce nouveau réseau est équipé pour permettre l'utilisation d'un VPN (Virtual Private Network) qui crée « un tunnel » de connexion entre votre PC et le site auquel vous accédez, tout ceci afin de renforcer la sécurisation de la connexion (ex. dans le cadre de l'utilisation du DUI à votre domicile).



L'année 2024 va se poursuivre par le déploiement de ce nouveau réseau unifié au sein des sites de l'ADSEAM, en fonction des éligibilités et des priorités d'utilisation.



LES RAPPORTS
DES ÉTABLISSEMENTS
ET SERVICES



NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES EN 2023

Établissements ou services	2022	2023	VARIATION 2022/2023
FAS (<i>jeunes</i>)	7	10	3
Services d'Accompagnement de la Jeunesse (<i>jeunes</i>)	168	155	-13
AEMO (<i>jeunes</i>)	1 241	1 193	-48
AEMO R (<i>jeunes</i>)	-	136	-
SIS MJIE (<i>mineurs</i>)	117	115	-2
Diapason Cherbourg (<i>mineurs</i>)	34	36	2
Diapason Avranches (<i>mineurs</i>)	31	19	-12
Médiation Familiale (Cherbourg, Avranches, Coutances) (<i>adultes</i>)	138	119	-19
TMFPO (<i>adultes</i>)	182	208	26
IME / ITEP (<i>jeunes</i>)	72	76	4
IEM (<i>jeunes</i>)	18	18	0
MAS (<i>adultes</i>)	14	14	0
SESSAD (<i>jeunes</i>)	124	135	11
CHRS Le Cap - Le Prépont (<i>personnes</i>)	512	588	76
Accueil de jour (<i>personnes</i>)	882	411	-471
Service logement (<i>personnes</i>)	36	34	-2
ASI (<i>mesures</i>)	9	2	-7
AVDL (<i>mesures</i>)	10	9	-1
Lits Halte Soins Santé (<i>personnes</i>)	24	20	-4
Appartements de Coordination Thérapeutiques (<i>personnes</i>)	14	12	-2
Atelier d'Adaptation à la Vie Active (<i>personnes</i>)	20	21	1
Logements d'Accueil Temporaire Coutances (<i>personnes</i>)	14	17	3
Maison Relais Coutances	4	9	5
Maison Relais Cherbourg (<i>personnes</i>)	59	59	0
Total	3 730	3 416	-314

NOMBRE DE JOURNÉES ET D'ACTES RÉALISÉS EN 2023 (VALEUR INTERNAT)

Établissements	Conseil départemental 50		Autres conseils départementaux		DDCS		PJJ		Justice		CPAM		Écart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Journées	Actes	%
FAS	2093	2034	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	2 154	-	103 %
SAJ Hébergements	33 085	31 471	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 471	-	95 %
AEMO	321 930	231 005	6 570	11 084	-	-	-	-	-	-	-	-	- 86 411	-	- 26 %
AEMO R	24 500	7 323	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 17 177	-	- 70 %
SIS MJIE	-	-	70	-	-	-	175	115	-	-	-	-	-	- 60	- 34 %
ERPE	-	-	-	-	-	-	-	-	72	75	-	-	-	3	4 %
Médiation Familiale	-	-	-	-	-	-	-	-	75	48	-	-	-	- 27	- 36 %
TMFPO	-	-	-	-	-	-	-	-	75	101	-	-	-	26	35 %
IME / ITEP	123	70	112	0	-	-	-	-	-	-	11 368	12 921	-	-	0 %
IEM	-	-	75	86	-	-	-	-	-	-	2 546	2 831	-	-	0 %
MAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 550	3 897	-	-	0 %
SESSAD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 182	12 636	-	-	0 %
CHRS Le Cap	-	-	-	-	21 845	-	-	-	-	-	-	-	- 21 845	-	- 100%
CHRS Le Prépont	-	-	-	-	7 975	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Accueil de jour	-	-	-	-	-	13 337	-	-	-	-	-	-	13 337	-	-
Lits Halte Soins Santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 920	-	- 2920	-	- 100 %
Appartements de coordination thérapeutique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 884	-	- 7 884	-	- 100 %
Total journées	381 731	271 903	6 757	11 290	29 820	13 337	0	0			29 268	19 649	-	-	-
Total actes							0	0	222	224	12 182	12 636	-	-	-

Activité 2023 :

- Nombre de journées prévues : 370 015
- Nombre de journées réalisées : 369 622
- Écart : - 393



1. PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA JEUNESSE

SERVICES HÉBERGEMENTS

CHEFFES DE SERVICE :

Cotentin :

- Pour les foyers BEUZEVILLE et BRIAND, Mme Sophie BULEGHIN

Centre Manche :

- Pour le foyer La Guérie et la MECS de Baudre : Mme Cristel BARON
- Pour le foyer BEAUSITE et FAS : Mme Murielle LANGLOIS

CENTRE ADMINISTRATIF :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances

Tel : 02.33.19.41.00 - saj-coutances@adseam.asso.fr

39 rue des portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Tel : 02.33.43.05.10 - saj-cherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement du Centre Manche et du Cotentin date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil des foyers d'hébergement est fixée à 50 places réparties sur 3 sites : Coutances, Cherbourg, et Baudre.

- La Guérie à Coutances : 11 places en collectif et 2 externalisées
- Beausite à Coutances : 6 places en collectif et 2 externalisées
- Aristide Briand à Cherbourg-en-Cotentin : 8 places en collectif et 2 externalisées
- Beuzeville à Cherbourg-en-Cotentin : 9 places en collectif et 2 externalisées.
- La MECS de Baudre : 6 places en collectif et 2 place de répit.

POPULATION ACCUEILLIE

Les foyers d'hébergement sont habilités à recevoir des garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil. Seule la MECS de Baudre accueille des enfants de 3 à 10 ans. Le CPOM, signé en juillet 2023, nous fixe comme objectif d'accueillir des enfants à partir de 11 ans jusqu'au 18 ans. Ce changement de tranches d'âges s'effectuera progressivement pendant les 5 ans du CPOM.

FINANCEMENT

Les foyers Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

MISSIONS

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM ont pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,

- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

ACTIONS

Les publics accompagnés peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives à :

- Des formes de violence physiques et /ou psychiques
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale.

Les jeunes accompagnés peuvent également être confrontés à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux.

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, les foyers d'hébergement mettent en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires.

1. Les principes d'intervention

Les principes d'intervention comprennent trois dimensions :

- En direction du jeune confié
- En direction de sa famille
- En direction de son environnement (social, professionnel...)

a) Principes en direction du jeune :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non pas par ses difficultés et troubles, mais par ses besoins, ses demandes et ses aptitudes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Les foyers d'hébergement mettent en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Ils cherchent à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Ils favorisent les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire indispensables pour positiver son statut de citoyen.

Cette démarche suppose que chaque jeune est ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Les foyers d'hébergement se doivent de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

b) Principes en direction de la famille :

Les services ne se substituent pas à la famille. Quelles que soient leur situation (sauf dispositions légales contraires) et leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant. Ils s'appuient sur la fonction parentale et l'étayent si besoin afin que le jeune (re)trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial, voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent. Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue : il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

c) Principes en direction de l'environnement :

Nous travaillons en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié aux SAJ, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Les SAJ est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration, la socialisation, la (re)valorisation, l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires, le (re)positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives des services d'accompagnements de la jeunesse.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les foyers d'hébergement de l'ADSEAM se composent de 5 maisons sur 3 zones géographiques différentes : 2 maisons mixtes pour le site de Coutances et 2 maisons mixtes sur le site de Cherbourg et 1 maison mixte à Baudre.

ACTIVITE 2022

Maison Beuzeville

Au-delà de l'accompagnement éducatif du quotidien auprès des jeunes confiés et de leur famille, l'équipe éducative a choisi de mettre en avant trois activités en particulier :

- Autour de l'activité sportive :

De septembre 2022 à juillet 2023, le foyer de Beuzeville était en partenariat avec la salle de sport « Vital Form », afin que tous les jeunes accueillis puissent pratiquer une activité sportive tout au long de l'année et sans forcément avoir à s'engager sur une longue période. Aussi un partenariat avec « La Salle », qui a remplacé « Vital Form », est en travail. En continuité de ce partenariat un autre projet a vu le jour, pour **permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives au sein même du foyer. Un atelier de boxe et un atelier vélo ont été mis en place. L'ensemble de ce projet a pour but de favoriser et faciliter l'accès** aux activités sportives pour les jeunes que nous accueillons, et ainsi leur permettre de se dépasser, de renforcer leur estime de soi, leur confiance en soi, mais aussi élargir leur périmètre de sécurité par le biais de balades ou randonnées à vélo. Cela leur offre également un exutoire physique et leur apprend à contrôler leurs émotions, et ainsi mieux évacuer les frustrations et déceptions de leur quotidien.



- Un séjour d'été à Paris :

L'équipe éducative ainsi que les jeunes ont organisé un voyage à Paris. L'importance était de les valoriser et qu'ils soient au cœur du projet. Le voyage s'est déroulé du 16 au 20 août 2023. Pour ce voyage, il y avait 3 éducatrice(s)/encadrante(s) et 4 jeunes. Nous sommes partis avec le trafic à Aubervilliers. Durant ces quelques jours nous avons pu visiter la cité des sciences et de l'industrie, l'exposition Harry Potter, les catacombes, le parc zoologique de Paris, les Champs Élysées, les bateaux-mouches... Pour tous, la découverte de Paris et de ses sites touristiques cultes et culturels était une première, qui leur a permis d'être solidaires les uns envers les autres. Nous avons pu le constater car certaines jeunes avaient peur de la foule pour prendre le métro ou encore le vertige lors de la visite de la tour Eiffel. Chacun à leur tour, ils se sont rassurés et soutenus pour que nous puissions continuer de faire les activités prévues. Ce projet avait pour but de sortir les jeunes de leur cadre habituel et quotidien, partager un moment ensemble afin de créer et développer des liens, une dynamique positive et une cohésion entre les jeunes eux-mêmes et l'équipe éducative., sans oublier de créer un souvenir unique. Un bon moment dont tous parlent encore.

- Suivi des jeunes externalisés :

Cela fait maintenant 4 ans que nous avons mis en place le suivi de jeunes majeurs disposant d'un DJIM, à partir de l'internat de Beuzeville. Constatant le besoin évident de ces jeunes sortant d'un placement/ dispositif collectif, pour la plupart sans ressource que ce soit financières ou familiale/relationnelle, nous avons proposé de les accompagner dans leurs démarches et ainsi les amener à plus d'autonomie. L'âge de la majorité n'est pas significatif pour ces jeunes qui, de par leurs histoires, leurs souffrances, ne sont pas tous en capacité de faire face à la réalité de la vie, la solitude, la notion de responsabilité, la relation à l'autre, l'organisation du quotidien et les démarches qui en découlent. La relation de confiance et le travail effectués en amont, permettent la continuité du suivi, rassurant ces jeunes qui manquent de repères, de stabilité et de confiance en eux.

Un travail a été nécessaire quant à la recherche d'appartements afin qu'ils puissent bénéficier d'un lieu individuel, extérieur au collectif, qu'ils investissent selon leurs besoins, tout en ayant le suivi éducatif de personnes de confiance pour les guider. La création d'un « contrat de prise en charge autonome », « d'un règlement intérieur » propre à l'appartement, de « fiches budget » sont autant d'outils indispensables à la fois pour formaliser leur engagement mais aussi fixer les bases des suivis selon leurs besoins.

A ce jour, l'ensemble des jeunes bénéficiant de ce dispositif en sont satisfaits et on observe une évolution positive de leur situation. Ils ont gagné confiance en eux, en l'autre et sont de plus en plus à l'aise dans leur quotidien. Ils précisent qu'ils ne se « sentaient pas prêts à assumer seul à 18 ans, qu'ils n'auraient pas pu évoluer ainsi sur le collectif car ce qu'on leur disait n'était pas concret tant qu'ils ne l'avaient pas expérimenté et que ce type de suivi leur a été indispensable, lorsqu'ils voient ce qu'ils ont acquis et la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui ».

Maison Beausite

Au cours de l'année 2023 douze jeunes ont été accueillis et accompagnés par l'équipe. Parmi eux, trois ont pu bénéficier d'un soutien en résidant en logements autonomes.

Quatre jeunes nous ont quittés. Une jeune a pu retourner en famille, une autre s'est mise en couple et s'est installée dans un projet de vie en dehors de tout accompagnement. Deux jeunes hommes majeurs sont partis en logements autonomes, ils ont également acquis une autonomie financière grâce à des signatures de CDI à l'issue de formations professionnalisantes.

Concernant les jeunes confiés au foyer, tous sont parvenu à s'inscrire dans des démarches d'insertion socio-professionnelles, même si pour certains un long chemin reste à parcourir.

Les éducateurs et la psychologue du service ont eu à cœur de travailler en collaboration avec les familles des jeunes accueillis dès que la situation le permettait. Nous avons ainsi vu évoluer plusieurs situations, les retours en famille sont devenus plus fréquents mais surtout plus sereins pour une majorité des adolescents. Un adolescent a également fait le choix éclairé de mettre plus à distance les difficultés rencontrées par sa famille, au profit d'un mieux-être. L'objectif de ces accompagnements est bien de permettre à ces adultes en devenir de trouver une place adaptée et satisfaisante dans leurs parcours de vie.

Afin de les soutenir dans ces perspectives d'évolution, l'équipe s'est appuyée sur différents supports tels la pêche en rivière (que le groupe affectionne), l'inscription à une salle de sport régulièrement fréquentée, des sorties au théâtre et au cinéma...

Les jeunes présents en août 2023 ont participé à un séjour breton, hébergés dans un camping à la ferme, dans des tipis. Ils ont pu pratiquer la pêche, le VTT, visiter l'île de Bréhat, le tout favorisant une cohésion de groupe, bénéfique tout au long des mois suivants.

Par ailleurs l'équipe s'est attachée développer auprès du groupe d'adolescents leurs capacités à être acteurs des projets de vie du foyer. Ainsi, pour exemple, les réunions jeunes qui n'avaient plus court se sont remises en place.

ACTIVITE 2023 (EN NOMBRE DE JOURS)

	BRIAND			BEUZEVILLE			LA GUERIE			BEAUSITE		
	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS
Janvier	295	204	13	324	336	10	383	358	2	236	215	2
Février	266	220	-	293	335	1	346	348	-	213	172	24
Mars	295	248	-	324	370	2	383	392	-	236	186	2
Avril	285	227	-	314	360	-	371	355	-	228	224	-
Mai	295	218	-	324	349	-	383	357	-	236	246	-
Juin	285	240	-	314	301	-	371	323	-	228	240	-
Juillet	295	248	-	324	348	-	383	281	-	236	248	-
Août	295	248	-	324	341	-	383	314	-	236	248	-
Septembre	285	210	-	314	307	-	371	255	-	228	258	-
Octobre	295	191	-	324	301	9	383	255	24	236	207	23
Novembre	285	296	-	314	300	7	371	286	-	228	210	-
Décembre	295	242	7	324	332	9	383	251	59	236	208	9
TOTAL	3468	2792	20	3814	3980	38	4508	3775	85	2774	2662	60

Taux d'activité hébergement :

- Briand : 77.08 %
- Bezeuville : 100.99 %
- La Guérie : 85.62 %
- Beausite : 98.30 %

Soit pour l'ensemble des foyers éducatifs, un taux d'activité de 90.50 %.

Pour les foyers de Briand et de La Guérie, le taux d'activité est moindre. Nous avons dû sursoir à des accueils en raison de jeunes accueillis dont les troubles du comportement et de la personnalité perturbaient lourdement la gestion de ces foyers.

PERSPECTIVES

Beausite :

Concernant l'habitat, nous avons pour projet de rafraîchir le logement qui accueille un groupe de six adolescents. Un projet de potager équipé d'une petite serre est à l'étude afin d'en faire un outil de médiation de la relation, de permettre aux jeunes d'expérimenter la notion concrète du vivant dont il faut prendre soin pour qu'il s'épanouisse et qu'in fine il nous nourrisse.

Nous nous attacherons également à encourager davantage et individuellement chaque adolescent à s'engager dans une activité sportive ou culturelle.

L'équipe se montre désireuse, au cours de l'année 2024 de coconstruire, avec les jeunes présents un projet de vie du foyer.

Nous souhaiterions également travailler de façon plus rapprochée avec l'équipe de l'autre maison Coutançaise afin de mutualiser les activités proposées à chaque jeune en fonction de ses aspirations d'une part, mais également de permettre aux adultes de se soutenir davantage lorsque des difficultés surviennent, qu'elles soient d'ordre éducatif ou organisationnel.

Avec l'idée de pouvoir soutenir les capacités des adolescents à développer leur sens critique, leur pensée libre, et leur ouverture d'esprit, un club ciné est envisagé. Il consisterait à aller au cinéma et à rédiger des critiques, sous différents supports, à organiser des débats autour de thèmes en lien avec le film visionné...

Pour finir, nous souhaitons mettre en œuvre un projet auprès d'une compagnie de théâtre, une première rencontre est prévue à cet effet.

Maison La Guérie :

Le foyer La Guérie est le plus ancien de l'ADSEAM avec une ouverture en 1967. Avec une capacité de 11 places, il accueille aujourd'hui des jeunes âgés de 13 à 18 ans.

Deux camps ont été organisés pendant les vacances estivales :

- Le premier du 12 au 14 juillet à Saint-Cast-le-Guildo.
- Le deuxième du 29 juillet au 31 août à Genêts.

La fin de l'année a été marquée par le souhait de l'Association de changer cet outil d'hébergement pour rompre avec l'histoire. L'ADSEAM fait l'acquisition d'un bâtiment dans le centre de Coutances pour le transformer en outil d'accompagnement spécifique afin de travailler sur l'autonomie du jeune. Cette maison sera transformée en deux parties. La première sera un foyer classique pouvant accueillir la moitié de l'effectif de La Guérie avec un appartement d'expérimentation. Celui-ci permettra à un jeune d'expérimenter l'autonomie à partir de 17 ans quelque soit son foyer d'origine. Cet appartement est rattaché au foyer directement par le jardin. La deuxième partie de la maison sera composée de quatre appartements qui pourront être autonomes ou semi-autonomes du fait de la proximité avec le foyer. Un espace sera dédié au travail avec les familles dans la partie logements autonomes. Cela pourra être un espace pour recevoir les familles, partager un repas médiatisé ou pas. Cette pièce sera mise à disposition des deux foyers de Coutances et pourquoi pas étendue autant que de besoin. Sur l'ensemble du dispositif, nous prévoyons une chambre de passage pour accueillir un jeune en difficulté sur un collectif des autres services ou bien un jeune du SEMO qui ne pourrait plus être hébergé chez ses parents. Cette chambre de passage, qui sera un accueil temporaire, doit permettre au jeune de s'apaiser et/ou de redéfinir son projet autant que possible.



Dans le cadre du dédoublement de l'effectif du foyer La Guérie prévu dans le CPOM, 2024 sera une année de réflexion avec les partenaires pour ouvrir un foyer avec des prestations de soins.

MECS de Baudre :

L'association a fait l'acquisition d'une maison à Baudre pour la transformer en MECS à la fin du mois de juin 2023. Après trois mois de travaux de mise en conformité et d'aménagement des extérieurs, la MECS de Baudre a accueilli les premiers enfants fin septembre. La nouvelle équipe, composée de jeunes professionnelles, accompagne le quotidien de six enfants de 4 à 9 ans.

Ce dispositif, financé par le Conseil Départemental, a pour objectif de compenser la baisse du nombre de familles d'accueil spécialisées qui ne sont plus que deux aujourd'hui.

Depuis son ouverture, la MECS de Baudre aura connu quelques changements avec la succession de quatre chefs de service. Aujourd'hui, cette organisation tend à se stabiliser et c'est avec bienveillance que l'équipe accompagne les jeunes au quotidien.

La Canopée :

Le nouveau Foyer La Canopée de Saint-Lô a une capacité à un accompagnement très individualisé afin de répondre au profil des jeunes accueillis actuellement (respect de l'individu, besoin de prise en compte personnalisée, intolérance à la frustration, nécessité de garantir l'intimité tant sur le plan corporel que dans les confidences que le jeune pourrait adresser au personnel...).

Les lieux collectifs seront utilisés à des fins de socialisation par des locaux partagés et facilement contrôlables par l'équipe éducative.



Ce bâtiment offre un cadre rassurant et contenant, peu marqué par le caractère nécessairement collectif même s'il peut y avoir contradiction entre la nécessité de larges espaces facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et le besoin de petits environnements pour rassurer les plus jeunes ou les plus inquiets, comme entre le besoin d'intimité et la garantie de sécurité et de surveillance.

Cet outil est un moyen d'apprentissage à l'autonomie au travers de la prise en charge graduelle par le jeune de son quotidien comme les repas, le lavage du linge, le ménage, l'organisation de la vie quotidienne. Ce foyer offre la possibilité de ne pas contraindre les jeunes à « vivre constamment le groupe ».

Les espaces extérieurs favorisent là encore la possibilité de s'isoler mais surtout de jouer, de se défouler. Une salle d'activité permet d'imaginer un espace de détente, de création et de remobilisation.

Les travaux de ce foyer se termineront début 2024 pour une ouverture dans le courant du premier semestre.

CENTRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CASIP)

CHEF DE SERVICE :

Jean-Luc Paysant
10 Impasse Levéel – 50100 Cherbourg-en-Cotentin
E-mail : casipcherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI
vmuzzolini@adseam.asso.fr



CENTRE ADMINISTRATIF :

39 rue des portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Tel : 02.33.43.05.10 - saj-cherbourg@adseam.asso.fr

AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée du CASIP de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes. Ils sont confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droit commun.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets
- D'offrir un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur mis à disposition par l'Education Nationale.

→ **Si le jeune est placé en qualité d'externe**, il s'agira de :

- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité, afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Coconstruire avec lui et sa famille son projet individualisé.

→ **Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne**, il s'agira d'intégrer le projet individuel CASIP au projet individuel global réalisé par l'internat en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute et l'échange nécessaires à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adaptés aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de ses capacités opératoires et de son niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.



SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg.

ACTIVITE 2023

Bilan 2023

Nous avons, en 2023, initié la revisite du projet de service par le biais de temps de rencontres mensuels en équipe pluridisciplinaire les vendredis matin.

La réécriture du projet a été repoussée à juin 2024 à l'initiative du nouveau directeur, soucieux d'un contexte incertain du fait du désengagement de l'éducation nationale dans la mise à disposition d'un professeur des écoles à mi-temps à partir du 7 juillet.

L'activité du dispositif se poursuit depuis octobre 2023 avec des moyens pérennes depuis la décision de l'association de financer l'embauche d'un professeur des écoles à mi-temps.

Le bilan comptable de l'activité du CASIP a révélé un écart structurel important entre les moyens développés en personnels et les rentrées financières (prix de journées). La raison en revient en partie à l'accompagnement non financé des jeunes issus des internats des SAJ.

Les accueils « facturables » devenant prioritaires, nous avons convenu d'un effectif plus important d'externes (+3) et de réduire l'accueil des internes de 6 à 3 (correspondant à la réalité des demandes issues des internats).

Le service a été sollicité durant l'année (4 portes ouvertes + invitations et inspections) pour se faire davantage connaître auprès des instances : juges des enfants, responsables départementaux, de territoires, personnels associatifs, établissements scolaires, plateforme AFPA 16-18, protection judiciaire de la jeunesse, ...

L'impact du CASIP sur les parcours a été reconnu et inscrit le service à la fois dans une dynamique d'insertion mais aussi de prévention (travail éducatif axé sur les comportements et les apprentissages des codes sociaux).

La volonté du dispositif est de proposer aux jeunes une terre d'accueil à distance de leurs difficultés sociales ou familiales. Pour ce faire, chacun est attendu seul pour visiter le service et donner son accord pour rejoindre le collectif.

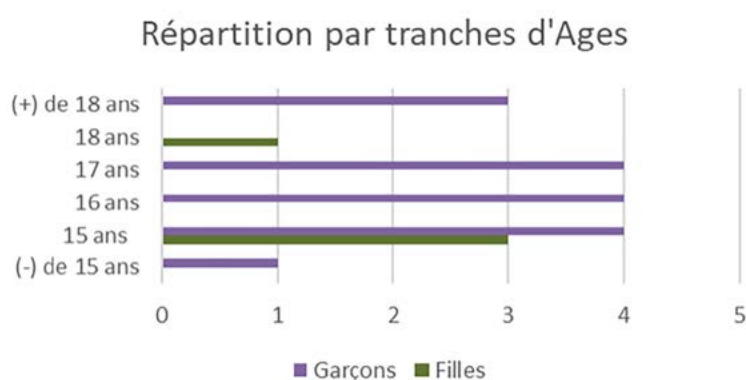
Le CASIP se veut créateur d'un lien et d'un lieu secours pour des jeunes parfois en perte. Dès lors il répond aux besoins alimentaires, d'hygiène, d'affect, de soutien éducatif, d'émergence de potentialités...

L'éveil à l'environnement maritime a été l'une des priorités du service durant 2023, soutenu par la collecte et le travail du « bois flotté » ainsi que via de tentatives de pêche à la balance (balances réalisées par les jeunes).

Sur les plans administratifs et projectifs, plusieurs documents et espaces d'élaboration « projets » ont vu jour :

- création du DIA (Document Initial d'Accompagnement), outil d'élaborations des prémices d'un projet d'accueil contractualisé entre l'équipe, le jeune et son parent
- création d'une mouture de projet individualisé (PI) en phase avec les missions du service (+ process de réalisation)
- création d'une mouture d'évaluation du PI (+ process de réalisation)
- réflexion sur la dynamisation des parcours (création d'un process à trois mois : DIA, PI, Evaluation PI)
- revisite générale des écrits, qui devra se poursuivre en 2024.

	2023 INTERNE	2023 EXTERNE	CUMUL 2023
NOMBRE D'ENTRÉES (FLUX)			
Administratif	-	3	3
Judiciaire	4	4	8
NOMBRE DE SORTIES			
Durée moyenne d'accompagnement (en mois)	14	16,85	-
Moyenne d'âge (des jeunes sortis)	17,5	16	-
MOYENNE D'ÂGE (GARÇONS + FILLES)			
Moyenne d'âge : Masculin	17,75	16,25	-
Moyenne d'âge : Féminin	16	15	-



	ACTIVITÉ 2023 (en nombre de jours)		
	EXTERNE		TOTAL
	PREV	PRÉSENCE	
Janvier	157	153	153
Février	143	156	156
Mars	164	184	184
Avril	136	152	152
Mai	128	109	109
Juin	150	118	118
Juillet	107	105	105
Août	0	0	0
Septembre	143	160	160
Octobre	157	191	191
Novembre	150	186	186
Décembre	78	99	99
TOTAL	1512	1613	1613

Jours de présence 2023

Avec un taux d'activité de 106.68 %, nous constatons que ce service prend tout son sens auprès du public qui nous est adressé. L'intervention d'un instituteur spécialisé est indispensable pour ces jeunes qui, tous, sont déscolarisés. Son approche des apprentissages leur permet de retrouver du sens à cette notion d'apprentissage et de se projeter dans un projet professionnel réaliste.



PROJECTIONS 2024

- Pérenniser le poste de « professeur des écoles » en CDI
- Axer l'accompagnement vers l'émergence de l'intérêt individuel pour l'environnement maritime
- Créer des partenariats avec des associations permettant la découverte d'activités, de nouveaux centres d'intérêts
- Poursuivre le développement de la créativité des jeunes à travers le bois flotté, mais aussi à partir d'autres supports
- Projeter une activité « bateau » à partir du CASIP dans les 2 prochaines années (achat d'un semi-rigide) pour développer la découverte et la pratique du milieu marin, encourager le passage du permis de navigation dès 16 ans, afin que certains jeunes puissent participer en tant que bénévoles à la surveillance de compétitions nautiques, inclure des organisations et groupes sociaux
- Maintenir et évaluer les outils créés en 2023.

SERVICE D'EDUCATION EN MILIEU OUVERT (SEMO)

CHEFS DE SERVICE :

Cherbourg : 2 Rue Psichari : Jean-Luc PAYSANT

Coutances : 2B-2C Rue des Tanneries Prodhommes: Murielle LANGLOIS

CENTRE ADMINISTRATIF :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances

Tel : 02.33.19.41.00 - saj-coutances@adseam.asso.fr

39 rue des portes 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Tel : 02.33.43.05.10 - saj-cherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité autorisée des SEMO de Coutances et de Cherbourg date du 20 juillet 2023.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 47 mesures réparties sur 2 secteurs : Nord Manche et Centre et Sud Manche

- Nord Manche : 25 places dont 5 avec hébergement,
- Sud et Centre Manche : 22 places dont 3 avec hébergement

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Education en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer aux jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne, en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive.

ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.

Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

- Accompagner le jeune dans son développement personnel,
- Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation)
- Redéfinir la place de chacun (jeune, famille)
- Restaurer / maintenir le lien familial et avec le réseau de soutien existant.

Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille, des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

ACTIVITÉ 2023

Le travail de réflexion entrepris lors de la réécriture du projet de service en 2023 a renforcé la position de l'équipe éducative à la mise en place des mesures. Relayant bon nombre de mesures désinvesties à une échéance proche de majorités, l'altérité recherchée par l'équipe éducative dans sa démonstration la plus sincère demeure insuffisante, tant les parcours sont empreints de rejet des services sociaux. La créativité dans l'objectif de réassurance des jeunes et des familles est à ce jour la priorité du service, dans sa volonté de créer des liens éducatifs investis.

2023 au SEMO de Cherbourg a été l'année du décentrement, du pas de côté, de la remise en question approfondie de nos approches, de nos postures et de nos méthodes d'accompagnement. Cette dynamique était déjà à l'œuvre au sein du service mais elle est devenue prégnante fin 2022, lorsque nous avons amorcé un travail d'équipe autour de l'actualisation du projet de service. Une première formation au printemps 2023 axée sur l'approche systémique et l'utilisation des objets flottants, une deuxième à l'automne sur la l'addictologie chez les adolescents, sont venues alimenter les échanges et réflexions qui n'ont eu de cesse que de traverser nos pratiques. Nous avons par ailleurs repensé Les trames des écrits, la manière de formaliser le projet individualisé ainsi que les documents utilisés au moment de l'accueil des jeunes et de leurs familles ont été repensés ; autant de moments qui sont venus s'accoler et qui ont sous-tendu cette dynamique, devenue pleinement constitutive de notre identité de service. S'il n'y avait qu'un concept à retenir pour rendre le sens de ce qui a habité le SEMO cette année-là, ce serait certainement celui de circularité, entendu dans son acception systémique.

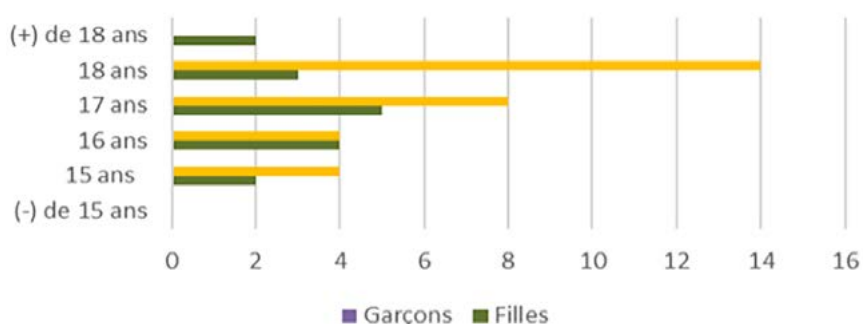
Sa posture éducative ainsi que le contexte des accueils et des entretiens restent des moyens essentiels dans l'approche éducative. Les outils systémiques sont justement un moyen supplémentaire pour favoriser l'appropriation par les familles et par le jeune suivi. L'enjeu de 2023 pour le SEMO était de conserver cette dynamique en permettant aux usagers de cheminer dans leur propre histoire et qu'ils retirent eux-mêmes les bénéfices des réflexions entamées sans que le travailleur social en fasse un sempiternel élément de compréhension car comprendre peut se réduire à avoir une représentation réductrice du sujet (qui est essentiellement multiple et insaisissable).

La quête de ressources de l'équipe en direction d'elle-même, de la famille et de l'enfant a créé un engouement imaginatif dans les tentatives d'approches, de compréhension et d'apaisements des contextes.

Point significatif de l'année 2023 est le développement des accompagnements DJIM (1 /29 situations en janvier 2023 et 11/24 situations en décembre 2023)

Ce revirement d'investissement du département à l'égard des jeunes majeurs diffère les admissions administratives en attentes sur le SEMO. Les DJIM n'ont pas été formalisés au sein des CMS. Ce positionnement du service (par sa volonté de garantir la continuité des accompagnements) apporte de l'ambiguïté chez les jeunes percevant le SEMO acteur et décideur.

Répartition garçons / filles par âges



	ACTIVITÉ 2023 AVEC HÉBERGEMENT (en nombre de jours)					ACTIVITÉ 2023 SANS HÉBERGEMENT (en nombre de jours)	
	CENTRE		NORD		TOTAL	PREV.	RÉEL
	PREV.	RÉEL	PREV.	RÉEL			
Janvier	88	31	147	164	195	157	153
Février	80	28	133	168	196	143	156
Mars	88	42	147	186	228	164	184
Avril	86	30	143	180	210	136	152
Mai	88	31	147	159	190	128	109
Juin	86	30	143	150	180	150	118
Juillet	88	31	147	155	186	107	105
Août	88	31	147	155	186	0	0
Septembre	88	60	143	150	210	143	160
Octobre	88	62	147	155	217	157	191
Novembre	86	60	143	155	215	150	186
Décembre	88	62	155	198	260	78	99
TOTAL	1040	498	1742	1975	2473	1512	1613

Taux d'activité SEMO :

Sans hébergement :

- Centre et Sud : 106.70 %
- Nord : 99.65 %

Soit un taux d'activité de 103.17 %

Avec hébergement :

- Centre : 47.68 %
- Nord : 113.37%

Soit un taux d'activité de 80.57 %.

L'activité du SEMO est soutenue et il y a une liste d'attente d'une vingtaine de jeunes tant sur le Nord que sur le Centre.

ÉVOLUTIONS POUR 2024

Pour 2024 le SEMO projette de renforcer les perspectives d'accueil en développant les capacités d'hébergement vers des appartements pouvant accueillir jusqu'à deux personnes.

En effet, nous faisons le constat que l'isolement familial et les problématiques d'abandon rendent difficiles pour certains jeunes le fait d'envisager la semi-autonomie, qui nécessite une rupture de lien parfois angoissante. Souvent, pour favoriser cette capacité de séparation, il faut pouvoir penser à un encrage affectif suffisamment sécurisant pour que le jeune puisse envisager de s'extraire d'une inertie familiale qu'il a souvent pour seul repère.

Les projets :

- **extension d'hébergements semi-autonome « SEMO »** dans le périmètre du service identifié « soutien » par les habitants du quartier (valorisation environnementale au bénéfice des jeunes reçus sur le dispositif)
- **dans un second temps création d'un dispositif « hébergement semi-autonome »** (F1, F2, F3 modulables) pour au final proposer des lieux d'accueil tant pour le SEMO que pour les hébergements externalisés des internats (passerelle en douceur des internats sur le SEMO avec des outils communs sans bouleverser inutilement le repère « logement »)
- **formalisation de coréférence entre « internats et SEMO »** pour opérer sans rupture les évolutions transversales des mesures (expérimentations réussies depuis 10 ans)

Courant 2024 l'équipe se tournera aussi sur le sens des écrits pour les jeunes et les familles en les requestionnant voire en les réadaptant (avis de compréhension recherché auprès des jeunes et familles) : DIPC, DIA, rapports d'observation, PI, rapports d'échéances, livrets d'accueil, projet de service.

L'accent en 2024 sera porté sur le rapprochement et l'articulation des dispositifs « SEMO » de Cherbourg et Coutances, dans l'idée d'un partage de mesures suivant la répartition géographique de la famille.



Appartements de Cherbourg

Le travail de médiation réalisé par l'équipe sera renforcé par la présence d'un chien (en cours de dressage), qui sera spécifiquement formé avec sa maîtresse dans cet objectif

le dispositif poursuivra son auto questionnement sur les moyens à maintenir ou à développer pour faciliter les échanges, la création de liens efficaces d'accompagnement, sur les plans : logistiques, des activités, des éclairages et ouvertures sociales, des partenariats, de moyens systémiques...



SEMO Coutances

FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (FAS)

CHEFFE DE SERVICE :

Murielle LANGLOIS

Tel : 02.33.19.05.91 - fas@adseam.asso.fr

CENTRE ADMINISTRATIF :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances

Tel : 02.33.19.41.00 - saj-coutances@adseam.asso.fr

DIRECTEUR :

Victor MUZZOLINI - vmuzzolini@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

- Seize places dans la Manche,
- Cinq places dans le Calvados.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture douloureuse des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leur fonction à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial encadrée par des éducateurs spécialisés afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

- Le sens d'une protection renforcée

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'envahissement des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

- L'accompagnement éducatif spécialisé

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

- Le lien et les repères de vie recréés

L'enfant doit expérimenter en début de séjour la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

La mission prioritaire du service consiste à **offrir une prise en charge permanente** – accueil – hébergement – encadrement - à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

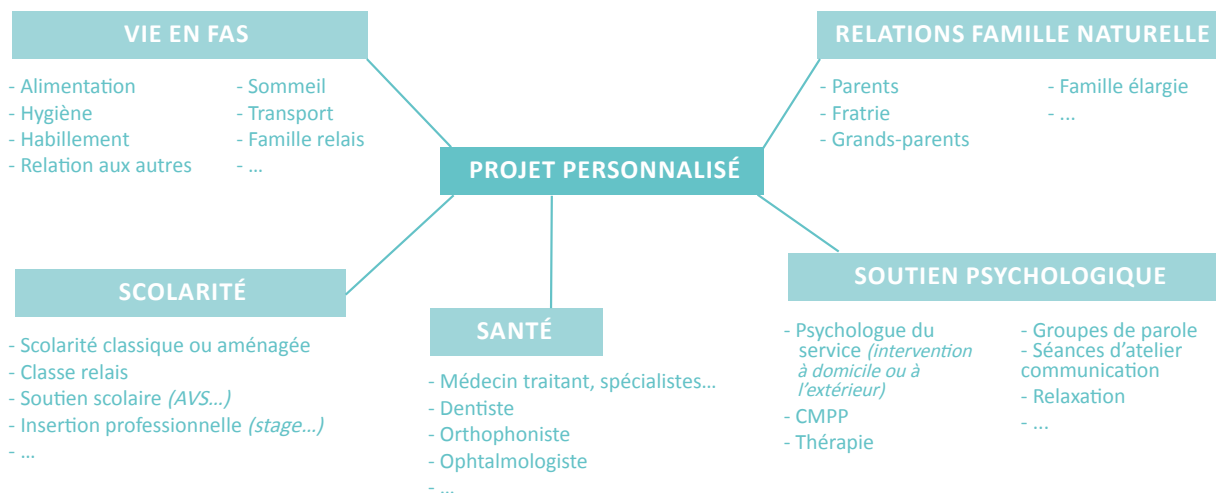
Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



SECTEURS D'INTERVENTION

En 2022, trois familles exercent leurs missions dans le département de la Manche.

ACTIVITE 2023 STATISTIQUES

En 2023, deux jeunes ont quitté le service des FAS.

L'un, arrivé à majorité, a fait le choix de retrouver sa famille dont il avait été séparé de nombreuses années dans le cadre d'une protection nécessaire. Le besoin de ce jeune majeur d'aller expérimenter la vie auprès des siens a été soutenu par le service. Un contrat DJIM a été contractualisé, une demande de curatelle a engagée afin de s'assurer d'une poursuite de soutien pour ce jeune.

L'autre, avant majorité, a pu retourner en famille dans de bonnes conditions, l'adhésion au travail proposé par la famille d'accueil spécialisée a permis une réelle évolution tant du jeune que de sa famille.

Par conséquent, seules deux éducatrices spécialisées, soutenues chacune par une aide familiale demeurent salariées des FAS et accompagnent désormais trois jeunes dont un est majeur.

PERSPECTIVES 2024

Les perspectives pour l'année 2024 sont de maintenir la qualité des accompagnements par le professionnalisme et l'engagement des professionnelles.

	ACTIVITÉ 2023		
	MANCHE		
	PREV	PRÉSENCE	ABS + 5 JOURS
Janvier	124	155	-
Février	112	150	-
Mars	124	155	-
Avril	120	150	-
Mai	124	155	-
Juin	120	150	-
Juillet	124	124	-
Août	124	124	-
Septembre	120	124	-
Octobre	124	124	-
Novembre	90	120	-
Décembre	93	99	-
TOTAL	1399	1630	0

1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT (SMO)

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE :

Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



SERVICES EN MILIEU OUVERT

NORD (TOURLAVILLE)

260 rue des Noisetiers
TOURLAVILLE
50110 Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

CENTRE (ST-LÔ)

33 Rue de Tessy
50001 SAINT-LO
Tél : 02 33 77 44 70
smo.centre@adseam.asso.fr

SUD (AVRANCHES)

6 Rue de la 4^{ème} DBA
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 89 28 89
smo.avranches@adseam.asso.fr

Guillaume DIGNE

Marie COPLO

Fatima TERA

(fin de CDD en septembre 2023)

Virginie LOQUET

Installation du secteur de Coutances
sur Saint-Lô en septembre 2023

Florence DUMORTIER

AUTORISATION/ HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service relatif à la modification de la capacité du service d'action éducative en milieu ouvert de l'ADSEAM daté du 20 juillet 2023 précise que la capacité des mesures éducatives dites "simples" est fixée à 900 mesures.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2023 a été fixée à **328 500 journées prévisionnelles** pour 33,33 ETP de travailleurs sociaux. **A compter de mai 2023**, le nombre de mineurs suivis par intervenant est passé de 27 à 24 enfants pour **37,53 ETP de travailleurs sociaux** pour une **capacité de 900 mesures**.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de jeunes garçons et filles âgés de 0 à 18 ans. L'arrêté relatif aux mandats de jeunes majeurs a été modifié sur les critères des jeunes accompagnés de 0 à 21 ans. Pour autant, le service a été informé par la DPEF de la Manche en Janvier 2024 que les prestations jeunes majeurs sont incluses dans la capacité autorisée des 900 mesures.

FINANCEMENT

Le budget 2023 a été fixé le 20 Juillet 2023 par un arrêté conjoint de Monsieur le préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le prix de journée a été fixé à 14,51 € à compter du 1^{er} août 2023.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec pour mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant, donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. A réception du jugement, en lien avec la liste d'attente, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance. Sont alors concernés, les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré, en tenant compte des attendus du magistrat ; il est ensuite remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention. Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels, au service, à domicile, ou dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : école, médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un projet pour l'enfant (PPE) est formalisé afin de préciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et un exemplaire est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure ; ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Le juge prend alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation ...

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur **3 secteurs** dans le département de la Manche :

→ **1 site sur le Nord Manche :**

- Cherbourg-en-Cotentin : 260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE.

→ **1 site sur le Centre Manche :**

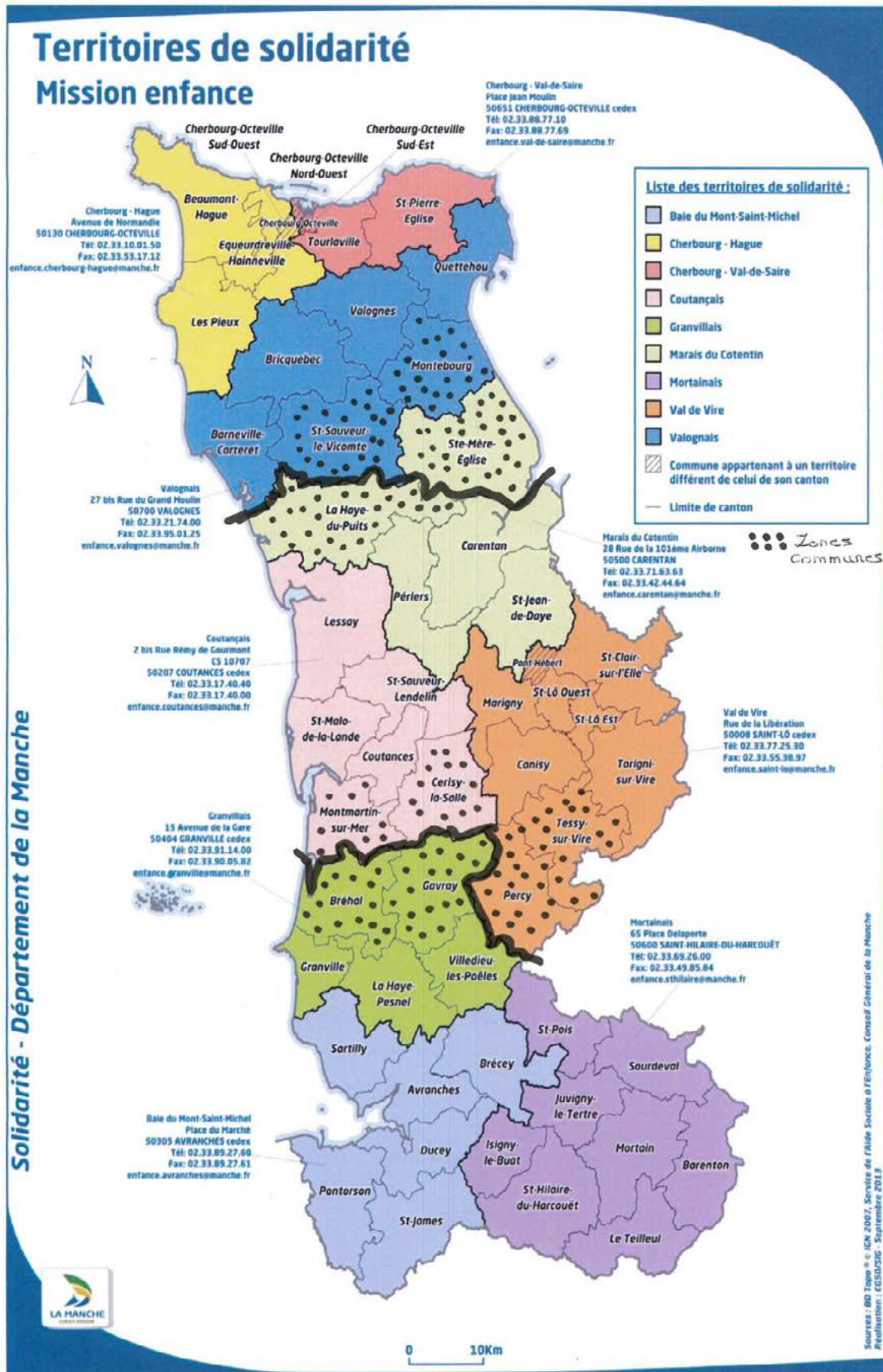
- Saint-Lô : 33 rue de Tessy.

→ **1 site sur le Sud Manche :**

- Avranches : 6 rue de la 4^{ème} DBA.

Ces 3 sites recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (carte ci-jointe)

Délimitations des territoires de Solidarité de la Direction de la Solidarité départementale et des 3 secteurs d'intervention des Services en Milieu Ouvert :



ACTIVITÉ 2023

L'activité départementale :

L'année 2023 aura été marquée par la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en avril 2023 avec le Conseil Départemental de la Manche et l'ARS.

Ainsi, les propositions d'actions en faveur des enfants et des familles ont permis :

- La création du service AEMO Renforcée (AEMOR), avec une ouverture demandée par le Conseil Départemental pour le 02 Mai 2023
- La réduction du nombre de suivis par intervenant éducatif en AEMO, passant de 27 enfants à 24 enfants pour un ETP à compter du 02 mai 2023. La mise en œuvre a pris du temps afin de ne pas engendrer de rupture d'accompagnement.
- Une réorganisation des services départementaux, en lien avec les ETP alloués et les différents dispositifs en responsabilité sur l'ensemble de la direction des Milieux Ouverts.

En décembre 2022, nous avons réunifié les deux sites historiques du nord du département. Cette réunification a nécessité un accompagnement en termes RH. Un mouvement interne à la demande du chef de service sur le centre depuis plusieurs années a pu se réaliser, mais n'a été effectif que le 8 janvier 2024. L'équipe est désormais composée de 30 ETP.

Le prix de journée mutualisé avec celui de l'AEMO Renforcée, a complexifié la mise en place de l'organisation et a nécessité une période de transition afin d'aboutir à l'organisation projeté par l'ADSEAM en juin 2023.

L'accord du département pour réaliser des accompagnements jeunes majeurs nous a été transmis par téléphone en janvier 2024, en précisant que ces accompagnements étaient inclus dans la capacité totale des 900 mesures en Action éducatif.

La direction est en attente depuis deux ans de la mise en place du DUI par la société Socianova. Malheureusement, l'outil à ce jour n'est toujours pas adapté à nos activités. Le logiciel de facturation Omega, en place depuis plus de 25 ans, ne dispose plus de mises à jour, ce qui complexifie le travail de la gestionnaire d'activité.

De plus, la mise en place d'un nouveau service à nécessité sans renfort en ETP une charge de travail important et la mise en place de l'organisation administrative de ce nouveau service (AEMOR). La facturation est à transmettre au département mensuellement. Ces difficultés informatiques et chronophages ont considérablement alourdi la charge de travail de notre collaboratrice, seule aujourd'hui à maîtriser le logiciel historique de la direction. Depuis Janvier 2024, elle forme son binôme progressivement, mais il devient urgent de développer des outils de gestion pour performer nos indicateurs, nos tableaux de bord et le suivi de nos accompagnements.

La reconduction sur le secteur de Cherbourg de l'appel à projet en milieu carcéral et milieu ouvert avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) sur le volet prévention des violences intrafamiliales. Un éducateur et une médiatrice interviennent auprès des auteurs.

Les mouvements de l'activité 2023 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2023	414	391	805
Jeunes entrés en 2023	201	187	388
Jeunes sortis en 2023	246	238	484
Jeunes en charge au 31.12.2023	369	340	709
Jeunes suivis sur l'année 2023	615	578	1193

Au 31/12/2023, 709 mineurs faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **242 089 journées** soit une sous-activité de l'ordre de **86 411 journées** qui correspond à **26,30 % de déficit** par rapport au prévisionnel de **328 500 journées (900 mesures)**.

Plusieurs éléments viennent expliquer cette baisse d'activité :

- Les difficultés en lien avec la mise en œuvre des actions du CPOM dans un temps imparti restreints (annonce officielle de la signature du CPOM en avril 2023 pour une mise en œuvre effective pour le 02 mai 2023).
- Plusieurs départs en retraite, pour lesquels les salariés concernés prennent leurs congés cumulés avant le départ et l'impossibilité réglementaire de recruter des remplaçants tant que les futurs retraités figurent encore dans les effectifs
- Des arrêts maladies de nos collaborateurs, non remplacés
- Une forte proportion des effectifs est constituée de femmes. Nous avons eu plusieurs congés maternité, suivis de congés parentaux, nécessitant une adaptation constante de notre organisation
- La difficulté à recruter dans le secteur social et médico-social (tendance nationale)
- La mise en place progressive de la diminution du nombre de suivis pas référent éducatif et l'ouverture de 4 postes pour le service d'AEMO

Nous avons réalisé, comme l'année passée, une « *photographie* » de l'activité AEMO au 31/12/2023.

Au 31/12/23 :

- 709 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO.
- Dont 1 mineur était en attente de décision (d'une ordonnance de renouvellement).
- Et 68 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).
- **112 enfants en attente de placement** avec séparation ou à domicile, soit une augmentation par rapport à 2022 (109 enfants).

Nous avons suivi au cours de l'année 2023 :

- 1 193 jeunes (présents au 31/12/23 + sortis)
- 52 % de garçons et 48 % de filles.

Évolution globale des journées réalisées de 2021 à 2023 :

	REALISE	PREVISIONNEL	DEFICIT
2021	276 281	328 500	-52 219
2022	266 135	328 500	-62 365
2023	242 089	328 500	-86 411

L'activité prévisionnelle 2023 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux jusqu'au 02 mai 2023 ; à partir de cette date le suivi par intervenant pour un ETP est passé de 27 à 24 enfants pour 37,54 ETP.

Pour autant, ces chiffres doivent être analysés sous l'angle de l'accompagnement qualitatif par typologie de mesures accompagnées par nos services. Le constat reste le même que les années précédentes : le déficit doit être analysé sous l'angle des mesures d'AEMO en attente de prise en charge et la nature des mesures réalisées par nos services. Les listes d'attente des autres dispositifs conduisent les magistrats à mandater une mesure d'AEMO dans l'attente de l'effectivité de mesures type Mesure à Domicile d'Accompagnement Intensif (MDAI), placement avec séparation, SEMO, AED. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enfants pris en charge par le dispositif AEMO en dehors du projet de service.

De nouveau, le nombre de mesures uniques accompagnées augmente comme les années précédentes. En effet, l'accompagnement des mesures uniques démultiplie le nombre d'interventions dans les familles et augmente la charge de travail de l'ensemble du service.

Le nombre de jugements ordonnés ainsi que le nombre de renouvellements, constituent également des indicateurs d'activité qui ne relèvent pas de l'organisation des SMO de l'ADSEAM, mais de notre partenaire judiciaire.

Tableau récapitulatif :

Mesures AEMO ordonnées en 2023 dans l'attente d'une mesure placement sur le département

SERVICE AEMO ADSEAM

	Nombre de Mesures ordonnées « en attente de » sur l'année				Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMO EN ATTENTE DE SEMO	AEMO EN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMO EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE (placement familiale ou établissement)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMO SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT UN MINIMUM D'INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	31	9	1	41	10	1	0	3	2	1	5
En nombre de familles	19	7	0	26	9	1	0	3	2	1	3
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	21	0	8	29	4	0	0	2	3	9	1
En nombre de familles	7	0	5	12	2	0	0	1	3	5	1
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	31	4	7	42	9	0	1	0	0	45	32
En nombre de familles	17	4	7	28	8	0	1	0	0	30	18
TOTAL											
En nombre d'enfants	83	13	16	112	23	1	1	5	5	55	38
En nombre de familles	43	11	12	66	19	1	1	4	5	36	22

En 2023, le service a accompagné :

- 112 enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, contre 103 en 2022. Nous ne pouvons que constater que ce chiffre augmente.
- Sur 1193 jeunes accompagnés dans l'année, 30 ordonnances de placement provisoire (OPP) ont été demandées, contre 49 en 2022, dont 23 enfants ont été pris en charge par l'ASE (38 en 2022) et 7 enfants confiés à un des parents (11 en 2022). En 2023, 5 enfants confiés en OPP à un tiers (loi Taquet) contre 0 en 2022.
- 5 enfants ont été accompagnés en AEMO dans le cadre d'un retour au domicile suite à l'échec du placement (13 en 2022)
- 38 enfants dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions, nécessitant un suivi plus important auprès de la famille, ce chiffre est en diminution par rapport à 2022
- 55 enfants suivis nécessitant au minimum une intervention par semaine, hors cadre du projet du service. On constate une nette diminution par rapport à 2022 (99 enfants).

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants et des familles dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi, nous soulignons de nouveau pour l'année 2023, que la sous activité en chiffres doit être analysée sous l'angle du qualitatif. En effet, les mesures en attente de placement sont comptabilisées sur le financement d'une mesure AEMO dite classique, bien que l'enfant soit confié mais la mesure non exercée.

Par conséquent, en fonction du nombre de mesures hors cadre du champ d'intervention de la mesure AEMO en lien avec le projet de service, le nombre d'attributions de mesures par référent est évalué et réajusté par le chef de service.

Il est à noter une liste d'attente importante afin de pouvoir mettre en œuvre les mesures AEMO. De plus, nous allons rapprocher nos chiffres avec ceux des Tribunaux pour enfants afin de pouvoir avoir une lecture du nombre de jugements ordonnés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et le nombre de jugements de renouvellement. Nous avons pris attache avec les greffiers et les juges sur ce point en mars 2024.

En effet, la sous-activité doit aussi s'analyser sous l'angle du nombre de jugements ordonnés dans l'année.

Répartition de l'activité en 2023 par secteur géographique et par prescripteur :

	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	107 577	67 298	56 130	231 005
AUTRES DEPARTEMENTS	3 607	4 071	3 406	11 084
TOTAL	111 184	71 369	59 536	242 089

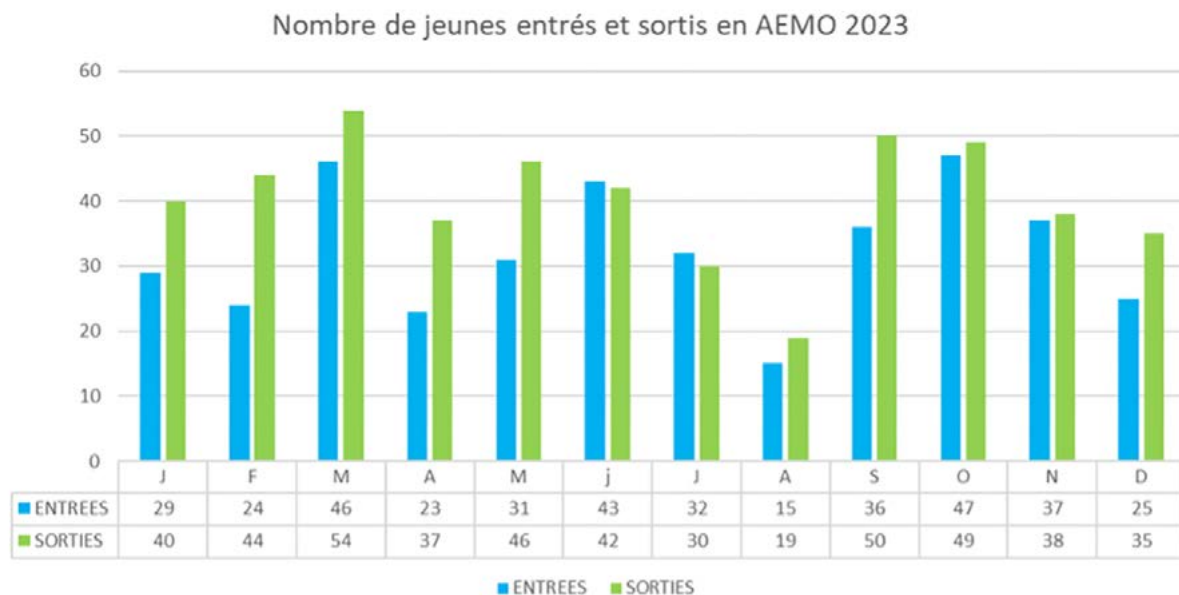
Le transfert de l'activité du secteur de Cherbourg 2 s'est effectué, en facturation, le 1^{er} février 2023. Par conséquent, l'activité AEMO du mois de janvier 2023 du secteur de Cherbourg (Rue Rossel) a été cumulé dans ce tableau avec celle du secteur de Cherbourg (Rue des Noisetiers).

Répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud :

	2023	2022	2021
SECTEUR CHERBOURG 1		28 %	31 %
SECTEUR CHERBOURG 2	46 %	46 %	49 %
SECTEUR COUTANCES		18 %	17 %
SECTEUR SAINT-LÔ	30 %	31 %	29 %
SECTEUR AVRANCHES	24 %	23 %	23 %

Nous constatons que, pour l'année 2023, la part de l'activité sur le nord est restée stable par rapport à 2022. L'activité du centre quant à elle, a diminué de 1% et celle du sud a augmenté de 1%.

Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2023 :



En 2023, le nombre de nouveaux jugements en Assistance Educative ordonnés par les juges des enfants est de 388 mesures et le nombre d'arrêts de mesures est de 484. Il a été ordonné plus de mesures de sortie que d'entrée.

Sur les 1 193 mesures accompagnées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023 :

- 1193 mesures – 484 sorties = 709 mesures retenues à l'activité au 31 décembre 2023
- 709 mesures - 388 nouvelles mesures en AE AEMO = 321

Ainsi, nous pouvons estimer que le nombre de mesures renouvelées dans l'année est de 321 mesures.

Pour analyser l'activité de l'AEMO en 2023, il faut prendre en considération le nombre de mandatements reçus par le tribunal à savoir :

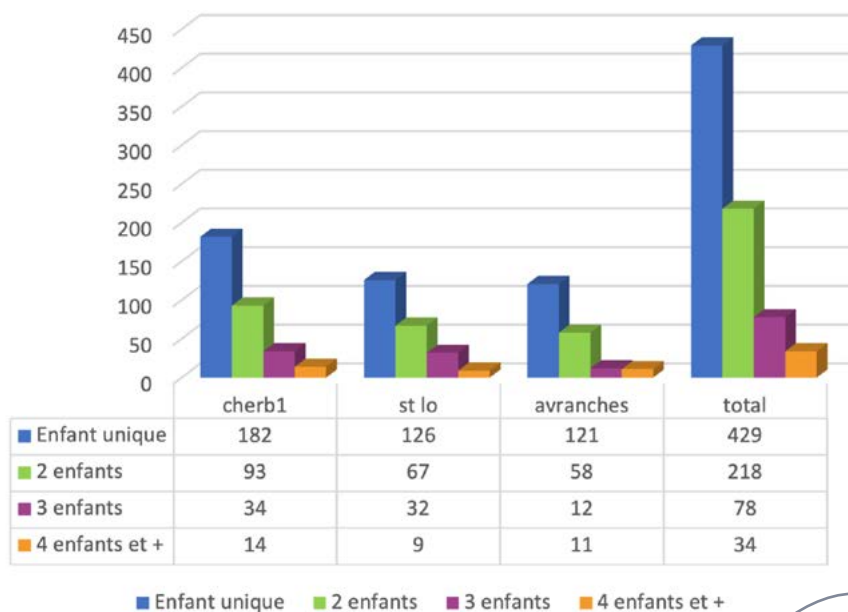
- 321 mesures renouvelées + 388 nouveaux jugements en AE

Ce chiffre est déterminant car le nombre de mandats est inférieur à l'activité autorisée par le Conseil Départemental et ne relève donc pas d'un paramètre que nous pouvons maîtriser. Il permet également de comprendre la sous-activité en 2023.

Etude concernant les fratries suivies en 2023 :

Le graphique ci-contre, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :

Etude sur les fratries



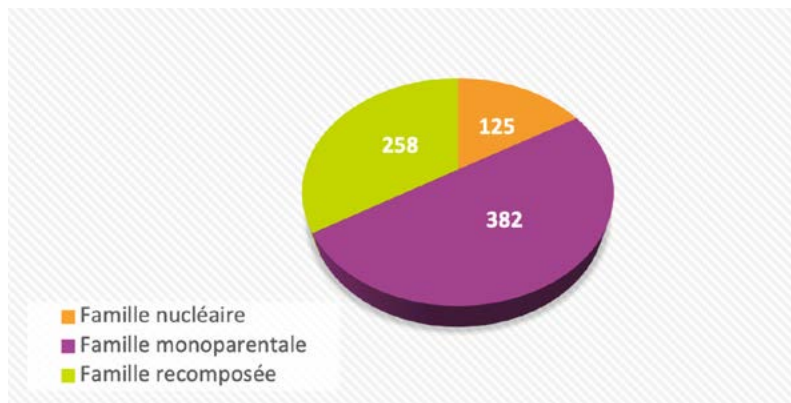
Ainsi, sur 759 familles suivies en 2023 :

- 56,52 % concerne des mesures uniques
- 28,72 % des fratries de 2 enfants
- 10,28 % des fratries de 3 enfants
- 4,48 % des fratries de 4 enfants et +

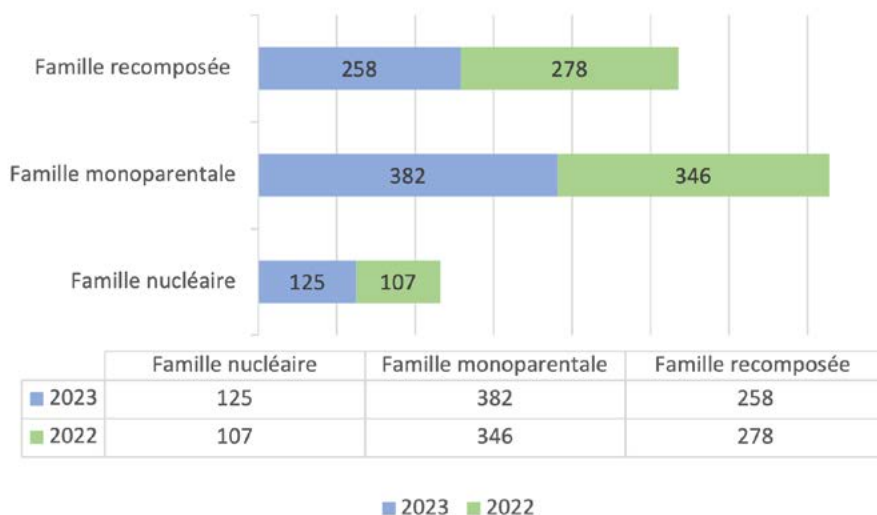
La part des enfants uniques est passée de 46,09% en 2021 à 53,89% en 2022 et 56,52 % en 2023. L'impact est important et ne cesse d'augmenter. En effet, comme indiqué précédemment, les configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils TDC, les placements chez un des parents) viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, distance parcourue).

Nous constatons toujours des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO se met en place, notamment lorsqu'elle est mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif auprès de l'ASE. La temporalité entre la saisine judiciaire, l'ordonnancement, et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

Type de familles suivies en 2023 :



Comparatif 2023/2022 « type de familles suivies en 2023 » :

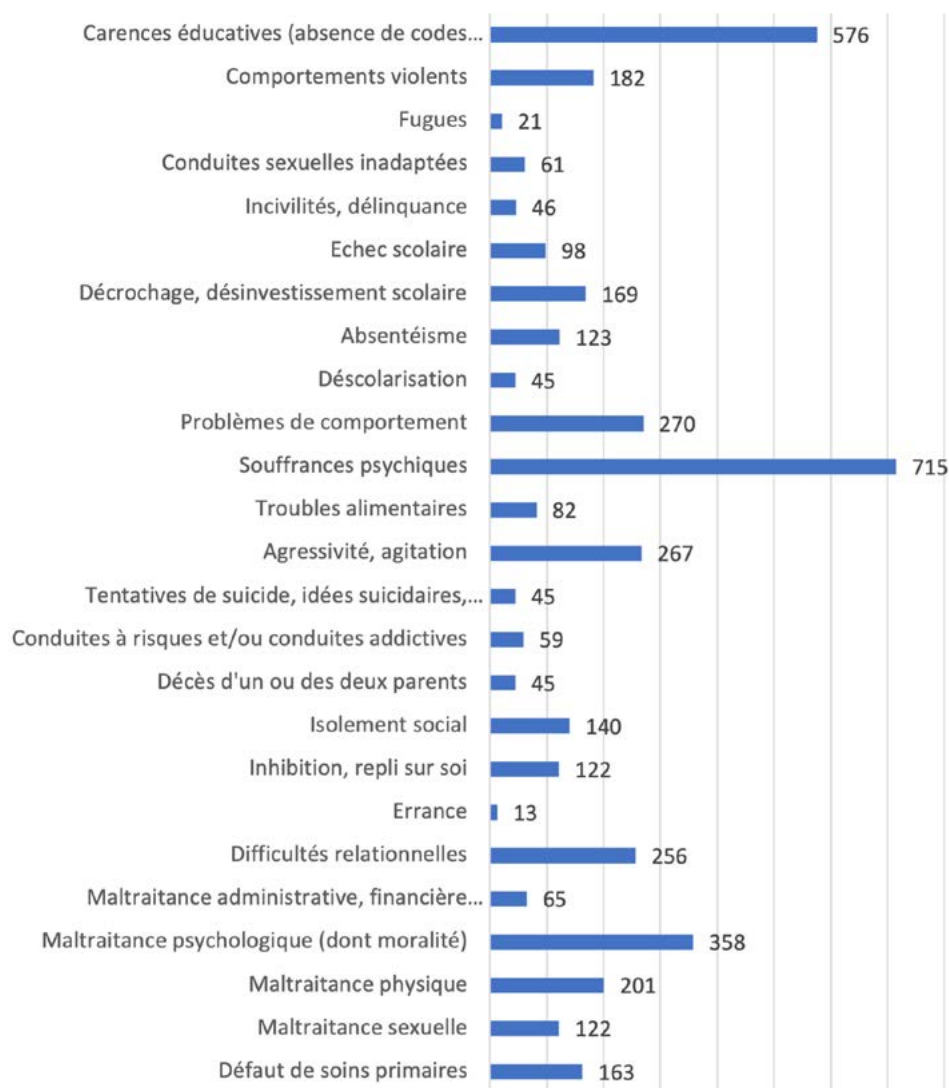


Entre 2022 et 2023, on constate une augmentation des familles monoparentales accompagnées passant de 346 à 383 familles, soit 50% des accompagnements du dispositif.

40% de l'accompagnement éducatif concerne des familles recomposées. Bien qu'en légère baisse par rapport à 2022, cette tendance s'accélère depuis 2021 (+31 %).

Ces données doivent être prise en considération dans le travail au quotidien des référents éducatifs, elles impliquent des temps de déplacement supplémentaires et des temps de rencontre auprès des différents parents de la situation de l'enfant. La famille nucléaire représente aujourd'hui seulement 16% de nos interventions.

Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2023 :



En 2022, nous avons retravaillé les indicateurs de la grille CPOM lors d'une séance de travail avec la Référente établissements et services – Service qualité, analyse et développement de la Direction Petite Enfance, Enfance et Famille (DPEEF).

Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection :

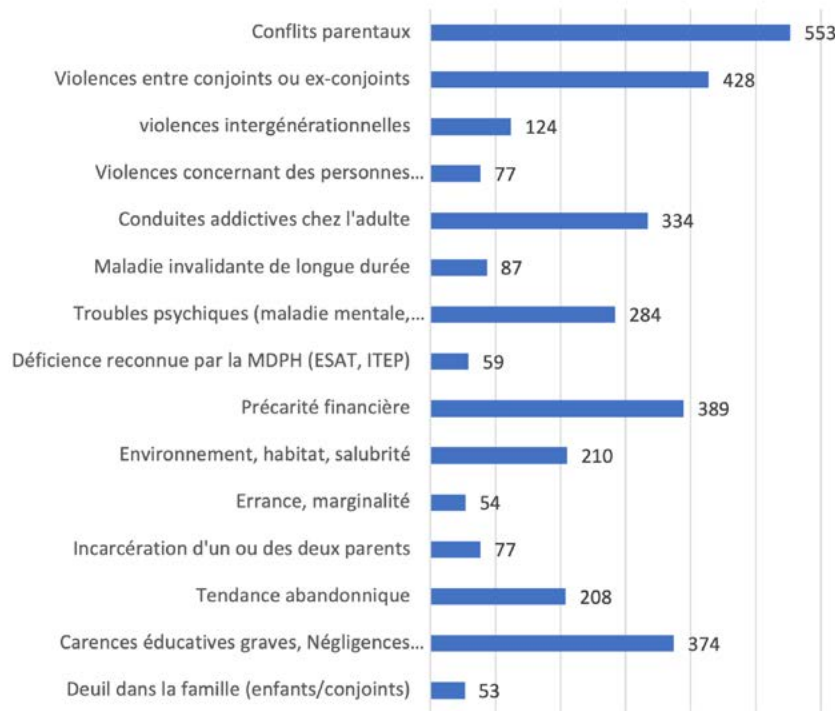
- Une augmentation substantielle en un an des enfants identifiés en souffrance psychique, passant de 699 à 715, qui représentent 60% des enfants accompagnés en 2023. Nous devons tous nous alerter de ce taux en constante progression.

Le constat reste le même que l'année dernière concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP dont les délais d'attente sont très importants (le délai de prise en charge varie de 18 mois à 2 ans). Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent, quand elles le peuvent, rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.

- 262 droits de visite médiatisés ont été réalisés dans le cadre des mesures AEMO, placement chez un des deux parents, MDAI dans l'attente avec des droits de visites, ce qui relève normalement de la compétence de l'ASE

- 122 enfants sont identifiés comme ayant subis des maltraitements sexuelles (reconnues ou suspicions), 201 enfants subissent des maltraitements physiques et 358 enfants sont victimes des maltraitements psychologiques.

Principales problématiques observées chez les parents en 2023 :

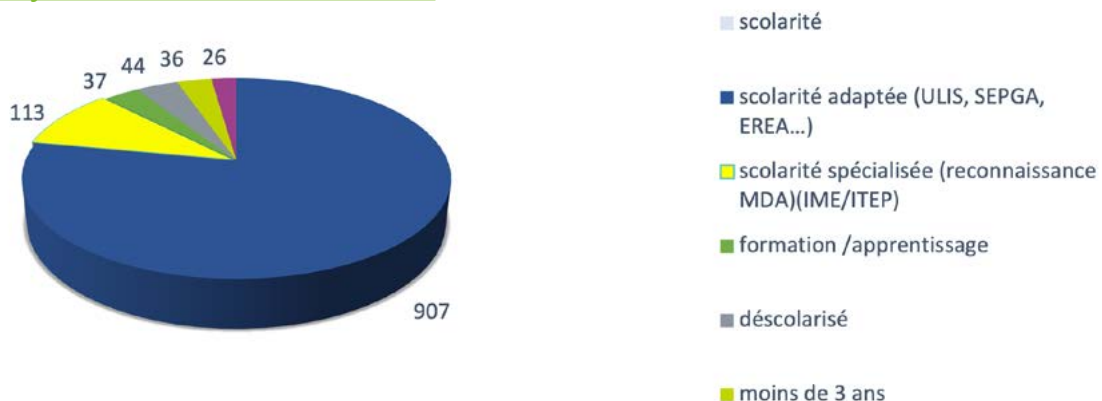


Les carences éducatives et le conflit parental restent les problématiques majeures rencontrées par les familles que nous accompagnons.

Pour autant, certains chiffres doivent attirer notre attention et notamment par rapport à 2022 :

- Dans le cadre des conflits parentaux, 428 des parents sont victimes de violences conjugales, soit 36 % des mesures accompagnées dans l'année
- 208 adultes ont été identifiés comme ayant des tendances abandonniques envers l'enfant
- 334 adultes ont des conduites addictives, soit 28 %
- 389 adultes sont en précarité financière, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022
- 400 adultes rencontrent des problèmes de santé dont 284 avec des troubles psychiques, ce chiffre est en augmentation par rapport à 2022
- 53 parents ont été confrontés au deuil durant la mesure (enfants/conjoint)

Scolarité des jeunes enfants suivis en 2023 :

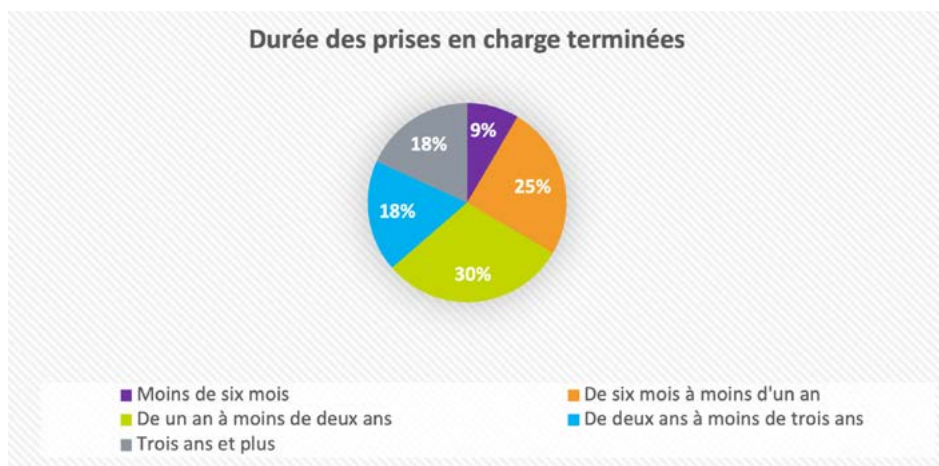


Concernant la scolarisation des enfants suivis en 2023, il est nécessaire d'indiquer que certaines situations n'ont pas pu être prises en compte. En effet, on constate sur le secteur de Saint-Lô que 17 n'ont pas été comptabilisés en raison d'un manque d'éléments transmis.

Entre 2022 et 2023, on constate une augmentation du nombre d'enfants déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service, passant de 33 à 44 enfants soit 3,85% des mineurs accompagnés.

9,47% des enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

Durée moyenne des prises en charge achevées en 2023 :

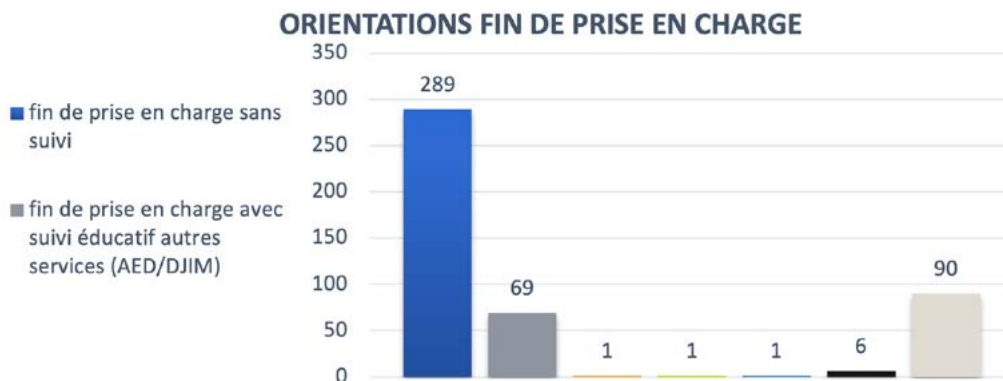


La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2023 est de **22 mois**. La durée des PEC est comptabilisée à compter de la date de l'ordonnance.

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
année 2022	23 mois
année 2023	22 mois

On constate que la durée moyenne des prises en charge diminue très légèrement en 2023.

Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :



La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2023 est de **22 mois**. La durée des PEC est comptabilisée à compter de la date de l'ordonnance.

Sur 484 enfants sortis au cours de l'année 2023, 27 enfants n'ont pu être renseignés, faute d'éléments.

- **59,71 %** sont en fin de prise en charge sans suivi
- **14,25 %** sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services (AED/DJIM) /autres services extérieurs
- **0,20 %** établissement spécialisé / MDPH
- **0,20 %** sont en MECS ADSEAM
- **0,20 %** sont en MECS Autres
- **1,23 %** sont en TDC/Tiers bénévole durable
- **18,59 %** sont en placements familiaux/MDAI

Entre 2022 et 2023, on constate une augmentation des sorties vers des tiers (cf.loi Taquet) Environ 60% des sorties du dispositif AEMO restent sans suivi et sans besoin de solliciter un autre service après l'accompagnement de la mesure. Cet indicateur permet de souligner la valeur qualitative de l'accompagnement réalisé par les référents éducatifs.

La formation :

Le Plan de Développement des Compétences 2023 a permis à 6 salariés de bénéficier d'une formation. Une de ces personnes a pu commencer un parcours VAE dans l'objectif d'obtenir un diplôme de médiateur familial. Ce parcours se poursuivra quelques mois sur l'année 2024.

Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 11 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La Direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S ou encore la FFER.

Les assises du CNAEMO étant très prisées, les salariés des Services en Milieu Ouvert n'ont malheureusement pas pu y assister cette année faute de places disponibles au moment de leur inscription.

Le budget interne de formation des SMO a été mobilisé cette année afin, également, de former ou recycler 10 salariés à la formation de Sauveteur Secouriste au travail.

L'analyse des pratiques professionnelles :

Tous les secteurs des Services en Milieu Ouvert ont bénéficié d'une analyse des pratiques soit 6 séances par salarié et par an.

L'objectif de l'analyse des pratiques professionnelles est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, d'élaborer des hypothèses collectives de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de leurs missions.

Elle permet une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Anne CHEVALIER, de l'organisme « MIML Conseils et Formations » pour l'équipe AEMO d'Avranches
- Mme Linda TROMELEU et Mr RASSINON, psychologues cliniciens, sont intervenus pour les équipes AEMO de Cherbourg,
- Mr Josselin CHATEL, Thérapeute systémique et consultant en analyse des pratiques pour l'équipe AEMO de Saint-Lô.
- Mme Catherine CARRE qui était l'intervenante de l'ADPP des Chefs de services

Les personnels administratifs, qui ne bénéficient pas des séances d'ADPP, participent depuis 2021, à leur demande, à un groupe d'harmonisation plusieurs fois par an.

La direction ne bénéficie pas de ce type de formation actuellement.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULÉE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Zoom sur l'activité du secteur Nord

En début d'année 2023, l'équipe de l'AEMO des SMO du nord a pris ses marques au sein des nouveaux locaux. Ces derniers sont aujourd'hui investis et répondent aux besoins des familles, comme des salariés. La réunification des équipes est véritablement une plus-value pour les SMO du Nord.

L'équipe a connu des évolutions en lien avec les signatures du CPOM : création de poste de travailleurs sociaux, création d'un nouveau service, mouvements au sein des CDS.

En janvier 2023, les deux chefs de service se partageaient la charge de l'AEMO, la gestion de l'ERPE et de la médiation familiale du Nord. En milieu d'année, en raison du fait de la création d'un nouveau service, l'activité de l'AEMO a été prise en charge par un seul chef de service et ce jusqu'au recrutement de la chef de service du centre en mobilité interne sur le site le 8 janvier 2024. Un recrutement de juillet à septembre n'ayant pas été renouvelé.

Concernant l'activité de l'année 2023 :

- Le service a pris en charge 497 mineurs en file active. 32 Mesures étaient assorties d'un maintien à domicile sous conditions, nécessitant davantage de vigilance.
- 182 Mesures concernaient des enfants uniques.
- 31 enfants se trouvaient en attente d'une prise en charge MDAI, 4 en attente d'une prise en charge par le SEMO, 7 en attente d'une prise en charge de type placement par ASE, 16 en attente d'une AEMO renforcée au 31 décembre 2023.
- 9 OPP ont été réalisées au cours de l'année 2023.
- En janvier 2023, il n'y avait pas de mineur sur liste d'attente. Ils étaient 9 en décembre 2023. Cette liste d'attente s'explique principalement par des fluctuations RH : 4 congés maternité, un départ du service et deux départs en retraite. (7 départs)

Afin de pallier ces absences et de poursuivre l'accompagnement auprès des familles, les travailleurs sociaux ont dû absorber un surcroît de travail dans l'attente de nouveaux recrutements et du retour des collègues.

Les SMO du nord rencontrent comme l'ensemble des ESMS des difficultés de recrutement, générant un déséquilibre d'activité sur l'année.

Pour surmonter ces difficultés, une réflexion sur l'accession par voie d'apprentissage au poste de travailleur social est toujours en cours, et nous pouvons aujourd'hui gratifier les stages de troisième année, ce qui favorise les professionnels diplômés.

Malgré ces difficultés, quatre recrutements ont eu lieu au cours de l'année 2023. Deux postes ont été créés suite au CPOM, et deux professionnelles sont venues remplacer les deux départs en retraite. Un poste est toujours vacant.

L'année 2023 a été rythmée par la création du service d'AEMO renforcée et le départ de la cheffe de service du Nord sur la création de ce service. Le Chef de service en poste palliant la vacance du poste.

Aujourd'hui les SMO du NORD (tous services confondus) regroupent 2 postes de chefs de service en AEMO, 3 ETP d'agents administratifs, 2 ETP de médiatrices familiales, 1,54 ETP de psychologues et 17 travailleurs sociaux pour 18 ETP.

Nous avons poursuivi cette année les projets culturels qui permettent de travailler l'accompagnement éducatif sous un autre angle d'approche. Avec le TRIDENT : visite du théâtre à l'italienne et accès à des spectacles. 30 entrées pour la Cité de la Mer et participation aux Artzimumés 2023.

Nous restons très en lien avec nos autres partenaires ; TGI, ASE, autres associations.

Pour 2024, nous notons un réengagement des partenariats avec le Trident, la Cité de la Mer et les Arzimumés. Nous souhaiterions développer des actions de préventions au sein des collèges et lycée. Nous menons de nouvelles réflexions quant à l'aménagement de nos actuels locaux (salle pour adolescents par exemple).

Zoom sur l'activité du secteur Centre

Le début d'année 2023 a été marqué par le départ en retraite d'un référent éducatif. Ce dernier a été remplacé à hauteur de 0.50 ETP, ce mi-temps étant complété par un mi-temps en investigation.

Sur cette même période, l'arrêt maladie de la secrétaire de secteur a entraîné l'embauche d'une secrétaire en CDD dans un premier temps puis en CDI, à compter du mois de juin, dans le cadre de la création de binôme sur les secrétariats de secteurs.

Au mois de juin 2023, une référente travaillant au sein du service d'investigation de Coutances a intégré les locaux situés Rue de Tessy.

A cette même période, nous avons accueilli une psychologue intervenant à hauteur de 0,50 ETP pour le service AEMO et 0.40 ETP pour le service d'investigation.

La période estivale a été marquée par le départ en retraite d'une des greffières du Tribunal pour Enfant et de Monsieur CITRON, juge pour enfant référent principal sur notre secteur d'intervention, remplacé par Madame BOSSAN à la rentrée de septembre.

Au mois de novembre, une référente éducative a rejoint le service AEMO dans le cadre d'une mobilité interne.

En fin d'année 2023, une assistante administrative a quitté définitivement le service AEMO suite à un long arrêt de travail.

Au 31 décembre 2023, le service AEMO du secteur centre était donc composé de 11 référents éducatifs (représentant 10.20 ETP), d'une psychologue (0.50 ETP), d'une assistante administrative (1 ETP) et d'un chef de service (1 ETP).

A la rentrée de septembre, à la demande de l'équipe, une rencontre a été organisée avec l'association de contrôle judiciaire de la Manche (ACJM). Cet échange avait pour objectif de prendre connaissance du travail effectué par nos partenaires autour du recueil de la parole des enfants témoins de violences conjugales.

Tout au long de l'année, des rencontres de secteur ont eu lieu entre les chefs de service des autres pôles de l'ADSEAM : milieu ouvert, Service d'Accompagnement de la Jeunesse et Insertion. Ces rencontres ont pour vocation de fluidifier la transmission des informations, des nouveautés mais aussi d'évoquer des situations qui pourraient être communes.

Le service a bénéficié, cette année encore d'un accompagnement dans le cadre de l'ADPP.

Durant l'année 2023, 10 mineurs ont dû être placés dans l'urgence sous forme d'OPP :

- Trois d'entre eux étaient dans une attente de MDAI
 - Un mineur concerné par une attente SEMO,
 - Un mineur dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions
 - Un mineur pour qui une main levée de placement était tout juste ordonnée avec un accueil TDC
- Ainsi, 40% des OPP réalisées concernent des mineurs dans l'attente d'autres dispositifs. Ce chiffre est en augmentation puisque sur l'année 2022, il représentait 33%.

Le déménagement du service dans le cadre d'une réunification des différents services SMO a été travaillé durant l'année 2023. Ce changement de locaux devrait intervenir en 2024 et permettre aux services d'investigation, d'AEMO, d'AEMO renforcée et de médiation familiale de travailler sur un seul et même site.

Ces nouveaux locaux permettront également l'ouverture d'un Espace de Rencontre. Ainsi, les difficultés rencontrées par le service afin de réaliser les DV demandés par le juge des enfants devraient être moindres dans les années à venir.

Zoom sur l'activité du secteur Sud

L'activité du dispositif est restée stable, avec une légère hausse de 1% sur l'année 2023.

L'équipe a accompagné 29 mineurs en attente d'une autre mesure de protection, dont 21 devant l'être par une Mesure à Domicile et d'Accompagnement Intensif (MDAI). Ce chiffre est lui aussi en légère hausse. Une nouvelle fois, nous constatons que la majorité de celles-ci sont réellement prise en charge par d'autres associations, un mois avant leur échéance. Il s'agit donc pour notre dispositif de tenter de pallier cette carence, en accompagnant l'enfant, son/ses parents avec nos moyens, à savoir avec des interventions moins fréquentes qu'une MDAI. Enfin, le nombre d'accompagnements demandant une Ordonnance de Placement Provisoire en cours de mesure est identique à celui de l'an dernier.

Au cours de cette année 2023, plusieurs événements sont à souligner.

D'un point de vue des ressources humaines, le dispositif a connu une innovation. En effet, la signature du CPOM et la réorganisation de l'organigramme du Service de Milieu Ouvert (SMO), nous ont permis de nous doter d'un binôme d'assistantes administratives. Après quatre mois de campagne de recrutement, nous avons accueilli au mois d'août une seconde assistante administrative.

Le binôme administratif, en proximité avec les travailleurs sociaux de terrain, tous dispositifs confondus (AEMO-AEMO-r, MJIE, ERPE et Médiation familiale) apporte une solide continuité de service, tant dans l'accueil et la communication auprès de l'utilisateur ; dans la tenue des échéances administratives que la tenue des tableaux de bords. Une première phase d'expérimentation, d'octobre à janvier 2024, a permis à chacune des professionnelles de maîtriser les spécificités et besoins de chaque dispositif. De nouvelles propositions ont été formulées par le binôme administratif, en concertation avec les responsables de dispositifs. Par ailleurs, pour l'année 2024, la direction du Milieu Ouvert est favorable à la mise en place d'aménagements d'horaires lorsque le binôme est présent ou en l'absence de l'un des salariés ; les horaires classiques du service sont assurés sur les plages d'ouverture du public.

Par ailleurs, le département ayant donné son accord pour qu'un travailleur à temps plein ait en responsabilité 24 mineurs au lieu de 27 les années précédentes, il nous a été possible d'embaucher une nouvelle professionnelle à compter du 19 juin 2023.

Si la régularité dans la désignation d'un référent par enfant a été possible, elle n'a pas été optimale. En effet, nous avons augmenté notre capacité de réactivité pour mettre en œuvre l'accompagnement éducatif mais, dans les faits, celle-ci s'est vu diminuer par le départ de deux travailleurs sociaux, dans le cadre de la mobilité interne au SMO. L'un au mois d'octobre et l'autre au mois de décembre. Dans ce contexte, il a fallu publier de nouvelles offres, recevoir de nouveaux candidats, sans parvenir à embaucher au 31 décembre. Dès lors, durant le dernier trimestre 2023, le délai de mise en place des mesures d'AEMO s'est allongé. Pour exemple, une décision prise au mois de septembre n'était toujours pas effective au mois de décembre de la même année.

Pour terminer sur le volet des ressources humaines, notons que depuis le mois d'octobre, la responsabilité de l'organisation du dispositif d'AEMO du Sud-Manche revient à un chef de service. La direction générale et la direction du SMO ont réorganisé ses missions afin que 100% de son temps soit consacré à ce seul dispositif. L'objectif est multiple : améliorer l'organisation ; accompagner autrement les professionnels ; développer le lien aux partenaires (Aide Sociale à l'Enfance ; Associations etc) pour apporter une continuité dans nos missions de protection de l'enfant et de soutien à la parentalité.

Pour illustrer cette dernière idée et la dynamique partenariale, nous pouvons indiquer que la cheffe de service a reçu le 21 mars 2023 les Cadres ASE du Territoire de Solidarité de la Baie du Mont-Saint-Michel afin d'échanger sur nos réalités de terrain et déterminer un sujet permettant à nos équipes respectives de se rencontrer. Ensuite, nous avons été reçus dans les locaux du Territoire de Solidarité, en présence des référentes de l'ASE des Assistants Familiaux afin qu'un échange entre professionnels puisse s'instaurer autour de la notion de placement, et des aspects attenants : la demande de placement, le projet de placement, l'écrit relatif à la saisine de la plateforme de l'ASE ; les attendus du cadre ASE... Ce temps a démontré à quel point les échanges entre professionnels sont utiles pour apporter de la cohérence dans la réponse aux personnes concernées par notre dispositif. Dans ce sens, il a été convenu que le cadre ASE se tenait à disposition des référents en AEMO pour toutes questions relatives au mineur accompagné en AEMO.

Le partenariat prend aussi son sens par la présence et participation, depuis plusieurs années, de représentants du dispositif AEMO dans les actions menées par les réseaux Violence Intrafamiliale d'Avranches et de Granville.

La réflexion portant sur nos pratiques se fait à la fois en externe, comme évoqué ci-dessus et également grâce aux séances d'analyse des Pratiques Professionnelles et aussi en interne. En effet, cette année nous avons expérimenté le recours aux connaissances cliniques de la médiatrice familiale du dispositif de médiation pour intervenir auprès de deux familles, sous mandat d'AEMO dont l'un des objectifs relevait du contentieux.

Tandis que le référent éducatif travaillait les aspects éducatifs au sens large, la médiatrice travaillait avec l'ensemble de la famille l'aspect relationnel de leur communication. De cette courte expérience, nous avons observé que le cadre contraint de l'AEMO ne favorise pas automatiquement l'instauration d'un processus de médiation. Aussi, ce travail de co-intervention, permet de croiser les regards, les analyses des professionnels et donc d'évaluer plus finement la situation d'un mineur, en termes de danger notamment.

Enfin, la Direction des Milieux Ouverts a obtenu du département de La Manche la création du dispositif d'AEMO-Renforcée, pour chaque territoire d'intervention. Cet outil de la protection de l'enfance était attendu depuis plus de dix ans par notre Association. Son fonctionnement fait l'objet d'un chapitre dédié.

Fin 2023, la question du projet immobilier était toujours d'actualité. La réponse immobilière devra être à la hauteur des enjeux, en direction des personnes accompagnées et en direction des salariés.

ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE (AEMO R)

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE :

Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



NORD (TOURLAVILLE)

260 rue des Noisetiers
TOURLAVILLE
50110 Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

CENTRE (ST-LÔ / COUTANCES)

33 Rue de Tessy
50001 SAINT-LO
Tél : 02 33 77 44 70
smo.centre@adseam.asso.fr

SUD (AVRANCHES)

6 Rue de la 4^{ème} DBA
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 89 28 89
smo.sud@adseam.asso.fr

Marie COPLO

À compter du 1^{er} avril 2023
pour création du service
départemental

Marie COPLO / Ophélie PENET

À compter du 2 octobre 2023

Ophélie PENET

AUTORISATION/ HABILITATION

L'arrêté d'habilitation du service en date du 20 juillet 2023 précise que la capacité du service est de « 100 mesures éducatives en milieu ouvert renforcées sont créées et réparties sur le département de la manche ».

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2023 a été fixée à **24 500 journées** pour **14,28 ETP** de travailleurs sociaux à compter de mai 2023 (17 ETP pour une année complète). La capacité du service est de 100 jeunes suivis simultanément, soit 7 mineurs pour un ETP d'intervenant.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de garçons et filles âgés de 0 à 13 ans. En cas de fratrie, l'âge est étendu pour l'intérêt des mineurs.

FINANCEMENT

Le budget 2023 a été fixé le 20 juillet 2023 par un arrêté conjoint de Monsieur le préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le prix de journée a été fixé à 14,51 € à compter du 1^{er} Août 2023. Il s'agit d'un prix de journée global pour l'Action éducative en milieu ouvert simple ou renforcée.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec pour mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO Renforcée. A réception du jugement, en fonction de la liste d'attente, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés, les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, Le référent éducatif reçoit la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille. Le livret d'accueil est transmis à la famille, ainsi que le numéro d'astreinte en cas de besoin.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention. Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Chaque enfant doit être rencontré toutes les semaines, soit individuellement, soit en présence de ses parents et/ou de sa fratrie.

Il existe quatre formes d'intervention auprès de la famille : les visites à domicile (VAD), les entretiens, les actions socio-éducatives et le rendez-vous de recadrage, si celui-ci est nécessaire.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire interviennent régulièrement sur des temps clés de la vie quotidienne de l'enfant, qui peuvent nécessiter de l'accompagnement. Ils sont donc amenés à se déplacer tôt le matin, en soirée, le samedi avec un objectif de travail ciblé dans le projet pour l'enfant et en cas de séparation des parents.

Temporalité de la mesure AEMO Renforcée :

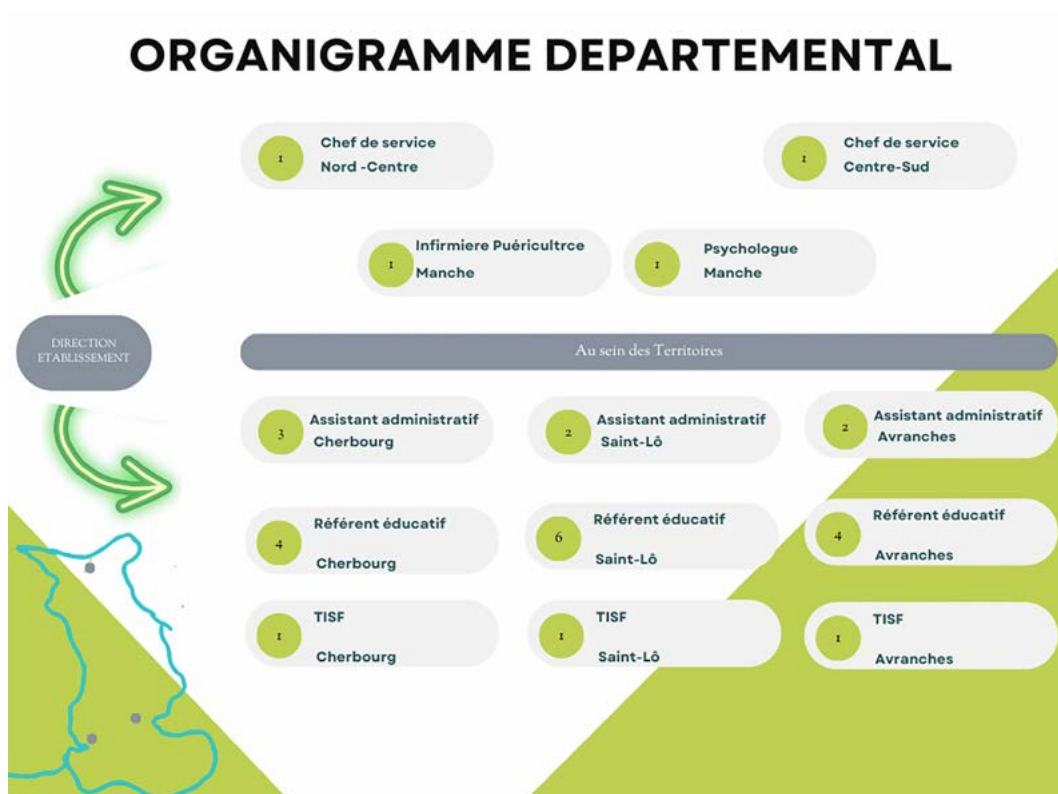


SECTEURS D'INTERVENTION ET ORGANIGRAMME ACTUEL

Le dispositif d'Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcée exerce au sein des 3 sites de la Direction des Milieux Ouverts. Les équipes interviennent localement sur **3 secteurs** dans le département de la Manche :

- **1 site sur le Nord Manche :**
- Cherbourg-en-Cotentin : 260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE.
- **1 site sur le Centre Manche :**
- Saint-Lô : 33 rue de Tessy, à compter du 22 avril 2024, rue de l'Exode
- **1 site sur le Sud Manche :**
- Avranches : 6 rue de la 4ème DBA.

Ces 3 sites recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (Cf. la carte dans le rapport d'activité de l'AEMO).



ACTIVITÉ 2023

L'année 2023 aura été marquée par la création de ce nouveau dispositif au sein de la Direction des Milieux Ouverts :

Le service a été ouvert le 02 mai suite aux négociations du CPOM, délibéré en salle des conseils le 24 mars 2023.

Le CPOM a été signé le 21 juin 2023 par les représentants du Conseil Départemental de la Manche, de l'ARS et le Président de l'ADSEAM.

Le déploiement de la mesure d'AEMO Renforcée a été inscrit dans l'objectif 3 du CPOM 2023 – 2027. Un préprojet a été rédigé en vue d'une présentation au Conseil Départemental le 07 octobre 2022, en présence des représentants du Conseil Départemental en charge du CPOM, du directeur général de l'Adseam, de la directrice des Milieux Ouverts et des juges des enfants de Coutances et Cherbourg.

Le pré-projet a été validé à cette date par l'ensemble des acteurs présents.

Le temps a été très restreint entre l'annonce de la validation de la délibération du Conseil Départemental le 24 mars 2023, des actions proposées par ADSEAM lors du dialogue de gestion de 2021 à fin 2022, pour une demande d'ouverture du dispositif pour le 02 mai 2023.

Il a donc fallu procéder à la création administrative et organisationnelle de la mesure en moins d'un mois :

- Création de Tableaux de bord d'activité, du tableau de suivi des critères CPOM départemental etc.
- Création d'un suivi de la facturation sans prix de journée déterminé (réceptionné en août 2023) pour lequel le logiciel actuel n'avait pas capacité d'évolution
- Création des trames d'accompagnement de la mesure éducative (modèles de PPE, Rapport ONPE, de fiche de suivi, de courriers ...)
- Création du livret d'accueil, de la plaquette de territoire
- Mise en place de la base du dossier enfant pour la nouvelle mesure
- Présentation devant le Conseil Social et Economique pour respecter la réglementation et le dialogue social de l'ensemble des trames pour avis
- Nouvelle organisation structurelle, RH, logistique sur l'ensemble d'un établissement incluant d'autres dispositifs et mise en place d'une continuité de service pour les mineurs et les familles
- Recrutement du chef de service dès l'annonce de la validation du CPOM, effectif le 2 avril 2023
- Mise en place de la campagne de recrutement de l'équipe : création et diffusion d'offres, les sélections de candidatures, les entretiens avec les candidats etc.
- Acquisition du matériel nécessaire à l'accueil des nouveaux salariés (Informatique, téléphonie, véhicule de service, bureaux etc)
- Réorganisation des bureaux et locaux pour accueillir les nouveaux collaborateurs.
- Mise en place du groupe de travail pour la création du projet de dispositif de l'AEMO R dès le mois de Juin 2023, avec les nouveaux salariés recrutés
- Répartition des ETP alloués dans le CPOM par territoire d'intervention en fonction des mesures en attente d'une autre mesure car le glissement des mesures en attente de MDAI devait être anticipées au maximum

L'ouverture du service a été effective début juin 2023 avec l'arrivée d'une TISF et d'une référente éducative sur le Centre de la Manche.

Une référente éducative est arrivée fin juin sur le Nord et début juillet sur le Sud. Chaque professionnel a été doté d'un ordinateur portable, d'un téléphone professionnel ainsi que d'un véhicule de service à son arrivée.

Un deuxième chef de service est venu compléter l'équipe le 2 octobre 2023 dans le cadre d'une mobilité interne.

La répartition des chefs de service est la suivante :

- Un chef de service dédié pour l'équipe du Nord
- Un deuxième pour l'équipe du Sud.
- L'équipe du Centre, comptant plus d'effectifs, dispose de deux chefs de service

La dotation du conseil départemental n'ayant pas permis la mise en place d'un chef de service par territoire, la continuité de service lors des congés est assurée par le binôme.

Les postes de psychologue et d'infirmière puéricultrice ont été pensés en postes départementaux en fonction des ETP attribués par le Conseil Départemental, dont la résidence administrative se trouve à SAINT-LÔ.

Le poste de psychologue pourvu le 07 août 2023, s'est à nouveau trouvé vacant début décembre 2023, suite au départ de la professionnelle pour raisons personnelles. Ce poste devrait à nouveau être pourvu en mars 2024.

L'infirmière puéricultrice est arrivée sur son poste le 18 septembre 2023.

Un Retour d'expériences (REX) de la mise en place de la mesure était programmée dès juillet 2023, le REX a été fait le 22 mars 2024 avec l'ensemble des équipes éducatives, les élus du CSE, les chefs de service et la directrice. Une nouvelle date est posée le 18 novembre 2024 pour continuer à progresser sur la qualité d'accompagnement de la mesure et pour garantir les conditions de travail des salariés au sein de la direction des Milieux Ouverts.

10 mois après l'ouverture du dispositif, l'équipe est constituée ; seul un poste de référent éducatif sur le centre reste vacant. Cela a permis de prendre en charge un nombre conséquent de mineurs sur les 6 mois d'activité de la mesure, avec un basculement important et une prise en charge des mesures qui relevaient de placement éducatif à domicile (MDAI) mais non pris en charge du fait d'une liste d'attente supérieure à un an. Il en va de même pour les PAEM et pour les retours de placement.

L'année 2023 a été marquée par des demandes d'adaptation demandées par les institutions partenaires, notamment sur la durée de la mesure actuellement de 6 mois renouvelable une fois. Cette condition a été validée dans l'intérêt de l'enfant et de la famille, afin de pouvoir évaluer la mesure qui correspond à leur situation propre.

Bien que chaque institution dans le secteur de la prévention et de la protection de l'enfance est contrainte et saturée par les moyens et les difficultés RH, le manque de moyens et des organisations différentes, notre responsabilité est de mettre en place des dispositifs qui répondent aux besoins du mineur avant tout.

Pour autant, nous avons su adapter la prise en charge sur le secteur sud Manche en concertation avec le Conseil Départemental, notamment pour l'âge de prise en charge dans l'intérêt des enfants, en raison de l'absence de SEMO dans ce secteur. Les instances devront échanger sur ce point pour que chaque mineur puisse bénéficier de la mesure qui lui correspond.

Le 28 novembre 2023, nous avons fait l'objet d'une inspection générale menée par les représentants du Conseil Départemental, du DRTJJ et du département du Calvados, en application de l'article L.313-13 du code de l'action sociale et des familles. Le rapport nous est parvenu le 29 mars 2024. Les conclusions seront détaillées dans le rapport d'activité 2024.

Les mouvements de l'activité 2023 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes entrés en 2023	67	69	136
Jeunes sortis en 2023	6	4	10
Jeunes en charge au 31.12.2023	61	65	126
Jeunes suivis sur l'année 2023	67	69	136

Au 31/12/2023, 136 mineurs faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

- 126 mineurs étaient pris en charge par le dispositif.
- 1 mineur était en attente de décision (d'une ordonnance de renouvellement).
- 58 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).
- 6 enfants étaient en attente de placement.

Nous avons suivi au cours de l'année 2023 :

- **136 jeunes** (présents au 31/12/23 + sortis)
- **49 %** de garçons et **51 %** de filles.

L'activité prévisionnelle 2023 a été calculée sur un équipement de 14,28 ETP de travailleurs sociaux, conformément à la date d'ouverture financière du CPOM le 2 mai 2023.

Tableau récapitulatif :

Mesures AEMO Renforcées ordonnées en 2023 dans l'attente d'une mesure placement sur le département

SERVICE AEMO R ADSEAM

	Nombre de Mesures ordonnées « en attente de » sur l'année				Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMO R EN ATTENTE DE PLACEMENT MDAI	AEMO R EN ATTENTE DE SEMO	AEMO R EN PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTAL DES MESURES AEMO R EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE	OPP PRISE EN CHARGE ASE (Placement familiale ou établissement)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMO R SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT UN MINIMUM D'UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO R AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS
ST-LÔ											
En nombre d'enfants	4	0	0	4	6	1	2	0	0	0	2
En nombre de familles	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	1
AVRANCHES											
En nombre d'enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
En nombre de familles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
CHERBOURG											
En nombre d'enfants	2	0	0	2	0	2	1	0	0	1	1
En nombre de familles	2	0	0	2	0	2	1	0	0	1	1
TOTAL											
En nombre d'enfants	6	0	0	6	6	3	3	0	0	1	9
En nombre de familles	2	0	0	2	3	2	2	0	0	1	6

En 2023 :

- 6 enfants placés à l'aide sociale à l'enfance
- Sur 136 jeunes accompagnés dans l'année, 12 ordonnances de placement provisoire ont été prononcées dont 6 enfants ont été pris en charge par l'ASE et 6 enfants confiés à un des parents, 0 enfant confié en OPP à un tiers.
- 9 enfants dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Par conséquent, et en fonction du nombre de mesures hors cadre du champ d'intervention de la mesure AEMO Renforcée en lien avec le projet de service, le nombre d'attributions de mesures par référent est évalué et réajusté par le chef de service et l'équipe.

Il est à noter une liste d'attente de plus en plus importante, effet boomerang prévisible à l'ouverture d'un nouveau dispositif dans le champ de la protection de l'enfance.

Répartition de l'activité en 2023 par secteur géographique :

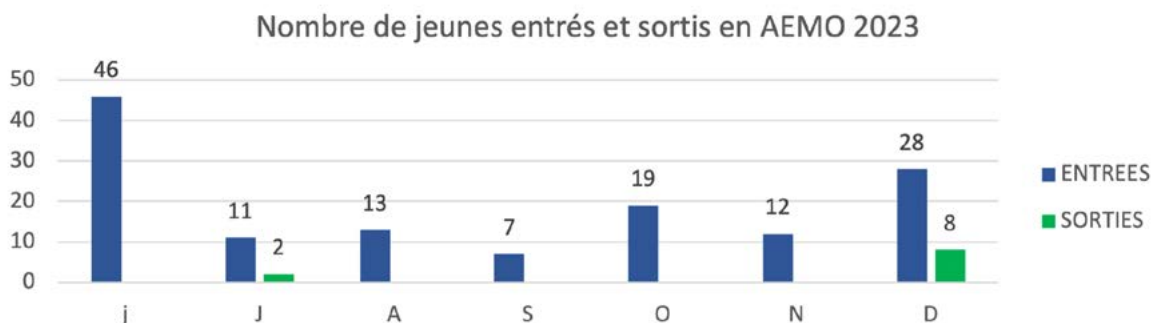
	CHERBOURG	ST LÔ	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	2 794	3 153	1 376	7 323
TOTAL	2794	3 153	1 376	7 323

Répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud :

	2023
SECTEUR CHERBOURG	38 %
SECTEUR SAINT-LÔ	43 %
SECTEUR AVRANCHES	19 %

Nous constatons que le démarrage de l'activité des secteurs de Cherbourg et Saint-Lô a été plus élevé que celui d'Avranches.

Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO Renforcée en 2023 :

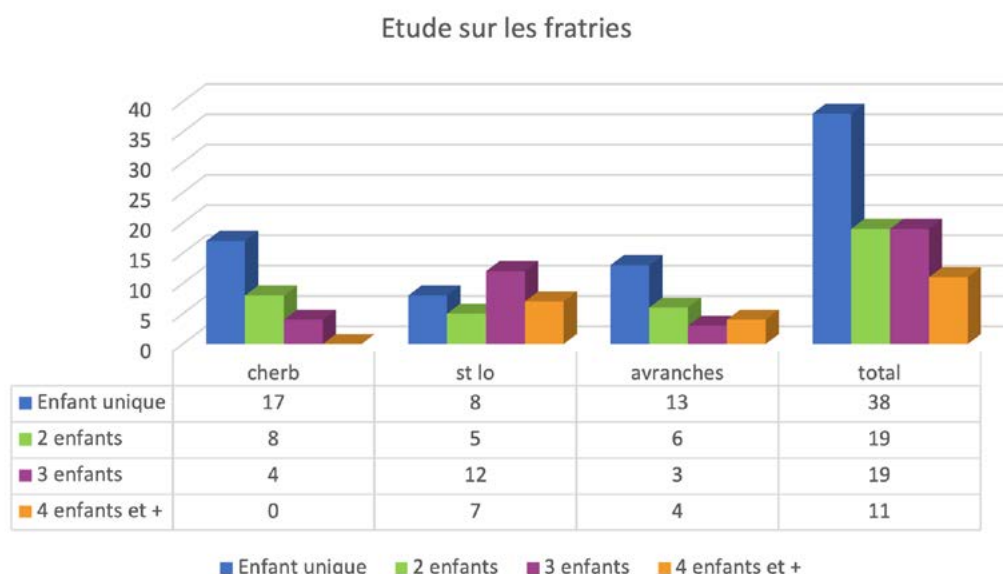


Nous constatons un nombre d'entrées conséquent sur le mois de Juin 2023, dû au fait que les nouvelles mesures AEMO R ont été envoyées dès le mois de février 2023. Elles n'ont été mises en œuvre et facturées qu'à partir du mois de juin 2023.

De plus, la création officielle datant d'avril 2023, les audiences qui ont suivi ont fait l'objet de préconisations vers l'AEMO R.

Étude concernant les fratries suivies en 2023 :

Le graphique ci-contre, indique le nombre de familles par taille de la fratrie :



Ainsi, sur 87 familles suivies en 2023 :

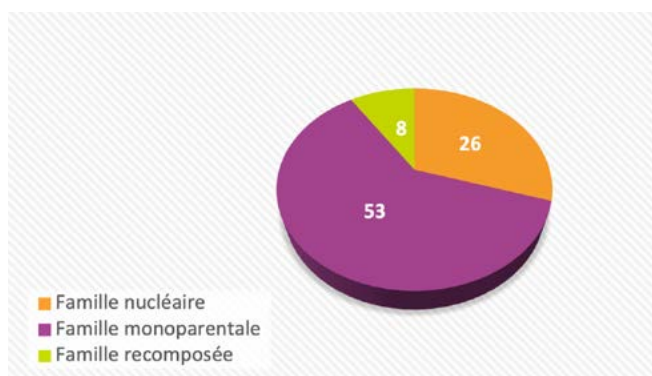
- **43,68 % concerne des mesures uniques**
- 21,83 % des fratries de 2 enfants
- 20,69 % des fratries de 3 enfants
- 13,80 % des fratries de 4 enfants et +

Les argumentaires développés dans l'action éducative simple sont identiques en AEMO Renforcée. La part des enfants uniques est sensiblement plus faible qu'en AEMO. Nous aurons une analyse plus fine l'année prochaine pour comparer.

En effet, comme indiqué précédemment, les configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils TDC, les placements chez un des parents) viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, distance parcourue).

Nous constatons malheureusement la même mécanique sur le dispositif AEMO R que sur l'AEMO : des situations fortement dégradées lorsque la mesure se met en place, notamment lorsqu'elle est mise en place dans l'attente d'un placement éducatif à domicile ou lorsque le placement n'est pas effectif auprès de l'ASE. La temporalité entre la saisine judiciaire, l'ordonnancement et l'attribution de la mesure à nos services accentue ce constat.

Type de familles suivies en 2023 :



Sur 87 familles accompagnées dans l'année :

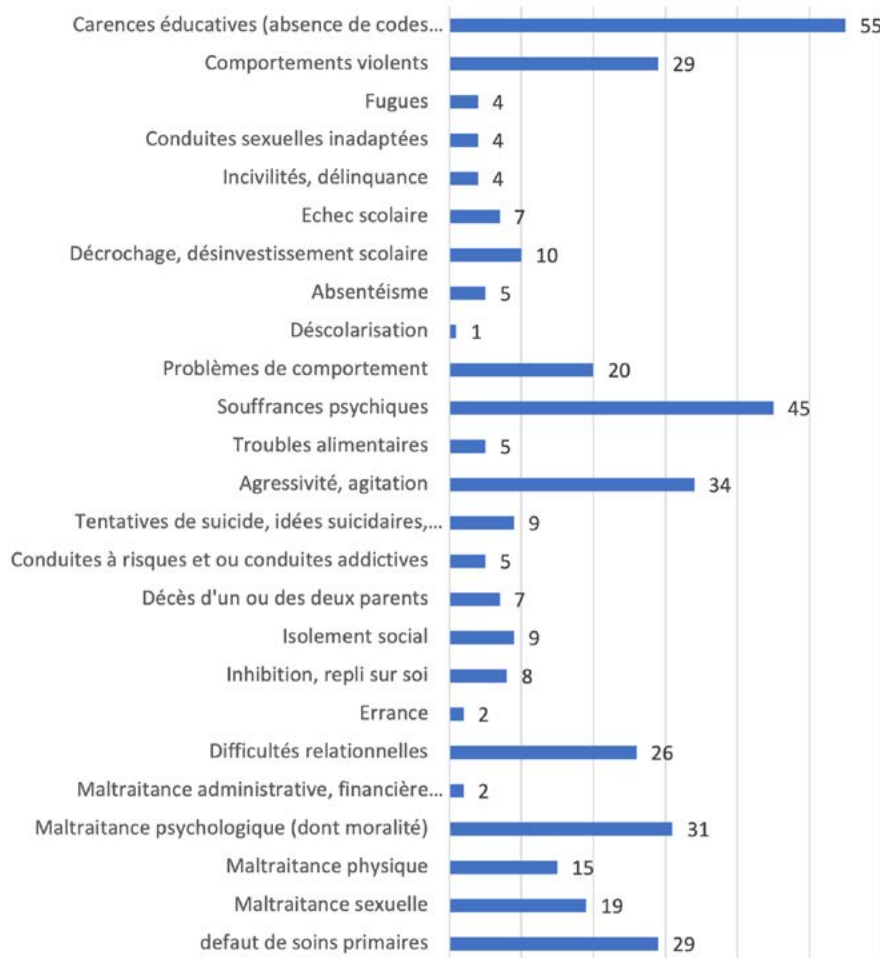
- 61 % des familles concerne les familles monoparentales
- 30 % les familles nucléaires
- 9 % les familles recomposées

Tout comme en AEMO, la famille monoparentale est majoritaire en AEMO R.

A titre de comparaison avec l'AEMO, la famille nucléaire reste à la marge avec 16% alors qu'elle est de 30% en AEMO R.

Nous devons rester vigilants sur ces chiffres par rapport aux nombres d'accompagnements qui est à prendre en compte dans l'analyse.

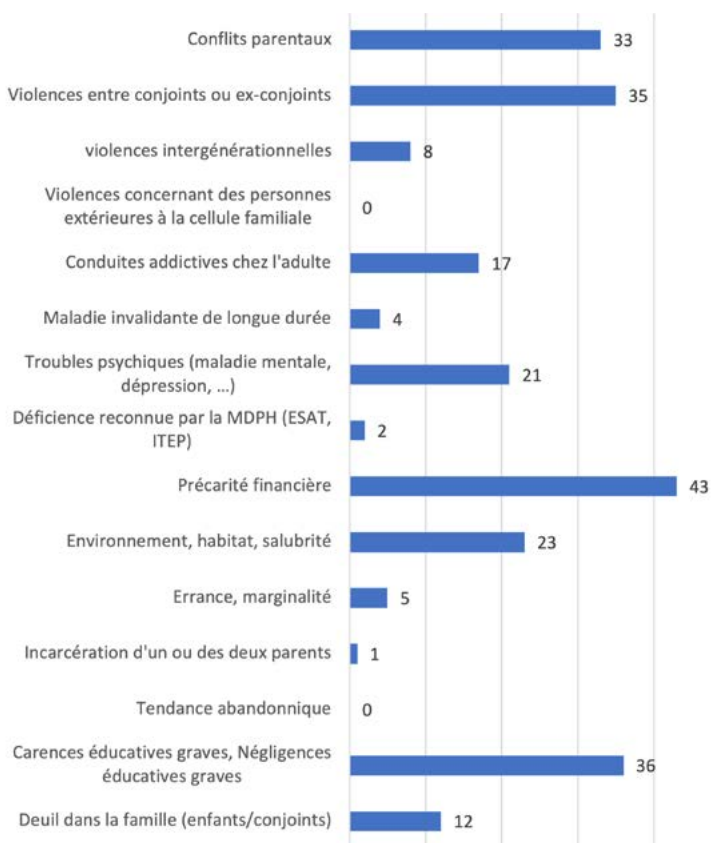
Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2023 :



Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection :

- 45 enfants sont identifiés en souffrance psychique. Le constat reste le même qu'en AEMO concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP dont les délais d'attente sont très importants (le délai de prise en charge varie de 18 mois à 2 ans). Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent quand elles le peuvent rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.
- 29 enfants sont en défauts de soins primaires (les 1000 premiers jours de vie sont déterminants dans l'accompagnement)
- 19 enfants sont identifiés comme ayant subis des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) et 15 enfants subissent des maltraitances physiques, 31 enfants des maltraitances psychologiques.

Les problématiques principales observées chez les parents en 2023 :

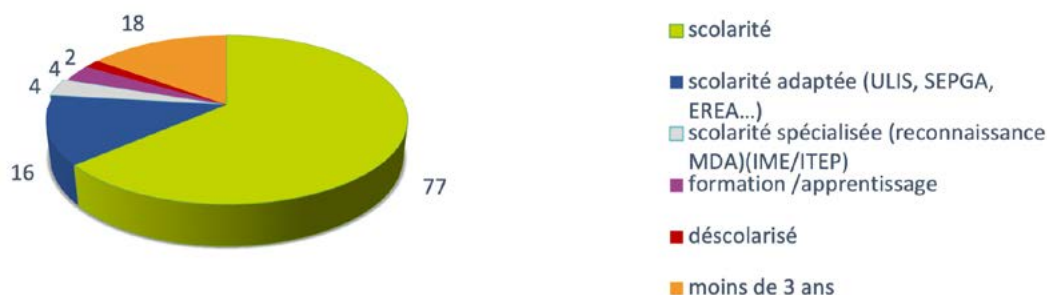


La précarité financière et le conflit parental sont les principales problématiques rencontrées par les familles accompagnées en AEMO R

Certains chiffres doivent attirer notre attention :

- Dans le cadre des conflits parentaux, 35 sont victimes de violences conjugales
- 17 adultes présentent des conduites addictives
- 43 adultes sont en situation de précarité
- 27 adultes ont des problèmes de santé, dont 21 des troubles psychiques
- 12 parents ont été confrontés au deuil pendant la mesure (enfants/conjoint)
- Nous relevons qu'aucun parent accompagné en 2023 n'est dans une démarche d'abandon du mineur

Scolarité des jeunes enfants suivis en 2023 :



Concernant la scolarisation des enfants suivis en 2023, il est nécessaire d'indiquer que certaines situations n'ont pas pu être prises en compte. En effet, on constate sur le secteur d'Avranches que 15 enfants n'ont pas été comptabilisés en raison d'un manque d'éléments.

2 enfants sont déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service en 2023.

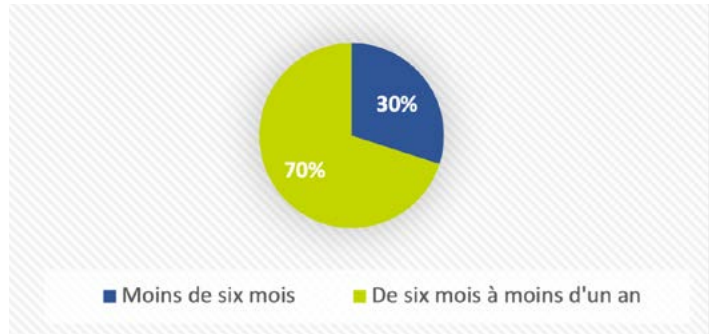
16 enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relevant d'une notification MDA.

Durée moyenne des prises en charge achevées en 2023 :

La durée moyenne des prises en charge AEMO R achevée en 2023 est de 166 jours.

On constate que la mesure est renouvelée du fait de la liste d'attente qui s'est créée, et du fait que les deux tribunaux pour enfants ne fonctionnent pas de la même façon. En effet, le TPE de Cherbourg du fait d'une charge de travail importante, ordonne des mesures d'un an malgré un projet de dispositif de 6 mois renouvelable une fois.

Les juges Coutances, malgré une charge de travail importante également, mandatent des mesures de 6 mois.



La mesure d'AEMO R qui avait pour objectif de répondre au juste droit de la mesure préconisée par les services dans l'intérêt de l'enfant et de la famille et de ne pas préconiser par dépit une mesure faute de dispositifs saturés, va se retrouver en étau des difficultés institutionnelles à court terme. Nous devons rester vigilant sur le sens de la mise en place pour le mineur avant tout et sur ce qu'on lui renvoie.

Orientation des jeunes à la fin de prise en charge :



Sur les 10 enfants sortis au cours de l'année 2023 :

- 40 % sont en fin de prise en charge sans suivi
- 60 % sont en placements familiaux/MDAI

La formation :

Le Plan de Développement des Compétences 2023 a permis à 11 salariés de terminer leur suivi de formation inter établissement concernant l'abord familial et institutionnel systémique. En effet les 10 journées de formation étaient réparties entre 2021 (6 sessions) et 2022 (4 sessions).

5 autres personnes ont pu bénéficier de formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 15 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S ou encore la FFER.

L'analyse des pratiques professionnelles :

Le service ayant été ouvert récemment, les salariés de l'AEMO R bénéficieront, à partir du 1^{er} Janvier 2024 de 6 séances par salarié et par an d'ADPP mutualisée avec le dispositif d'AEMO.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, d'élaborer des hypothèses collectives de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de leurs missions.

Elle permet aussi une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

Ces journées d'analyse des pratiques ont été menées par :

- Mme Anne CHEVALIER, de l'organisme « MIML Conseils et Formations » pour l'équipe AEMO d'Avranches
- Mme Linda TROMELEU et Mr RASSINON, psychologues cliniciens, sont intervenus pour les équipes AEMO de Cherbourg,
- Mr Josselin CHATEL, Thérapeute systémique et consultant en analyse des pratiques pour l'équipe AEMO de Saint-Lô.
- Mme Catherine CARRE qui était l'intervenante de l'ADPP des Chefs de services.

Les personnels administratifs, qui ne bénéficient pas des séances d'ADPP, participent depuis 2021, à leur demande, à un groupe d'harmonisation plusieurs fois par an.

La direction ne bénéficie pas de ce type de formation actuellement.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ANNEE ECOULÉE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Zoom sur l'activité du secteur Nord

L'équipe d'AEMO R est constituée d'un ETP d'assistant administratif, de 4 ETP de référents éducatifs et d'un ETP de TISF.

Le premier recrutement a eu lieu le 26 juin 2023 sur un poste de référent éducatif. Bien que la référente éducative avait possibilité de solliciter l'équipe de proximité ou les collègues de l'AEMO R des autres territoires ou encore son chef de service pour échanger sur les situations et avoir des regards différents et une aide à la décision, il n'a pas été confortable d'être seule pendant plusieurs mois sur ce dispositif en cours de construction. La professionnelle a dû attendre le 18 septembre 2023 pour accueillir sa collègue et former un premier binôme. La TISF est, quant à elle, arrivée le 17 octobre 2023. Le second binôme s'est constitué dans le cadre de la deuxième phase de recrutement avec deux arrivées successives le 02 octobre et le 06 novembre 2023.

Le service a connu un mouvement de personnel administratif avec un départ en fin d'année 2023. La gestion du dispositif d'AEMO Renforcée a été pris en charge par les collègues du pôle administratif, et est venue s'ajouter à la gestion qu'elles ont des autres dispositifs. Toutefois, cette charge supplémentaire a été de courte durée puisqu'un recrutement s'est opéré rapidement avec une prise de poste le 8 janvier 2024.

L'équipe est installée dans les locaux des Services en Milieu Ouvert. Un temps a été nécessaire à l'ensemble de l'équipe des SMO pour trouver un équilibre au vu des mouvements de personnel importants en lien avec la création du service d'AEMO R, des départs en retraite et les négociations CPOM octroyant des postes supplémentaires en AEMO.

Sur l'ensemble de cette année 2023, les services des SMO Nord ont pris en charge 29 mineurs bénéficiant d'une AEMO Renforcée, dont 1 mesure était assortie d'un maintien à domicile sous conditions. Par ailleurs, 2 enfants se trouvaient en attente d'une prise en charge MDAI. 3 OPP ont été réalisées au cours de l'année.

Une liste d'attente s'est très vite créée à l'ouverture du service. 16 mineurs se trouvaient sur liste d'attente au 31/12/2023.

Concernant une situation familiale, les professionnels se sont saisis de la présence du service de médiation familiale au sein des mêmes locaux pour solliciter une médiatrice afin de faire une présentation de la médiation aux parents, pour une éventuelle médiation.

Finalement, une action collective a pu être menée auprès d'un groupe d'enfants, autour d'un atelier de Noël notamment. Pour ce faire, les professionnelles ont utilisé l'espace rencontre parents enfants, qui dispose d'un espace cuisine et de jeux.

Zoom sur l'activité du secteur Centre

L'équipe d'AEMO R est constituée d'un ETP d'assistant administratif, de 6 ETP de référents éducatifs et d'un ETP de TISF.

Un poste de référent éducatif est encore à pourvoir début 2024. La première référente éducative est arrivée en même temps que la TISF, le 30 mai 2023. Une semaine s'est écoulée avant que la TISF quitte son poste pour d'autres fonctions plus en adéquation avec son projet.

Une deuxième référente éducative est arrivée sur ses fonctions le 12 juin 2023 afin de venir former le premier binôme. Les premières mesure d'AEMO Renforcée ont ainsi pu débuter sur le Centre.

La rentrée de septembre 2023 a été ponctuée par l'arrivée d'une professionnelle d'abord sur le poste de TISF, pour ensuite pourvoir un poste de référent éducatif le 02 novembre 2023, la professionnelle ayant débuté une VAE. Le poste de TISF était toujours à pourvoir au 31 décembre 2023. Deux référents éducatifs sont arrivés dans le cadre de la deuxième phase de recrutement les 06 et le 13 novembre 2023.

La charge de travail inhérente à l'ouverture du service d'AEMO R, ainsi que sa gestion quotidienne ont été absorbées par l'assistante administrative qui a déjà en gestion l'ensemble des autres dispositifs existants sur le Centre, sa collègue étant en arrêt. Afin de venir en soutien et d'alléger sa charge de travail, la gestion de la MJIE et de la Médiation Familiale ont été confiées aux secrétaires des deux autres territoires, laissant à la professionnelle du Centre l'AEMO et l'AEMO Renforcée.

Le retour de la professionnelle en mi-temps thérapeutique a permis une redistribution des missions entre les secrétaires du Centre. Cette organisation a dû être revue suite au à un arrêt maladie puis au départ définitif de la professionnelle en décembre 2023. Un recrutement a pu s'opérer sur ce poste, avec une arrivée de la professionnelle début mars 2024.

L'équipe d'AEMO Renforcée est installée dans locaux de la direction des services en milieu ouvert. Ceux-ci ont nécessité un réaménagement total des bureaux afin d'accueillir les professionnels de l'AEMO R. Les bureaux sont désormais partagés entre les professionnels. Cette organisation est transitoire puisque les salariés du centre sont dans l'attente d'un déménagement qui se réalisera en avril 2024. Comme sur le Nord, celui-ci permettra de rassembler les équipes au sein d'un même lieu.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le dispositif du centre a pris en charge 35 mineurs bénéficiant d'une AEMO Renforcée, dont 1 mesure était assortie d'un maintien à domicile sous conditions. Par ailleurs, 4 enfants étaient en attente de prise en charge MDAI. 3 OPP ont été réalisées au cours de l'année.

Comme sur le Nord, une liste d'attente a très vite existé en AEMO R sur le Centre. 20 enfants se trouvaient sur liste d'attente au 31 décembre 2023.

Zoom sur l'activité du secteur Sud

A l'image des deux autres secteurs l'équipe d'AEMO R est constitué d'un ETP d'assistant administratif mutualisé avec les autres dispositifs, de 4 ETP de référents éducatifs et d'un ETP de TISF.

La première référente éducative est arrivée le 12 juin, suite à un premier bilan au cours de sa période d'essai un accord a été trouvé afin de mettre un terme à ce début de collaboration. La deuxième référente éducative est arrivée le 3 juillet, quelques jours avant le départ de son binôme ; ce sont les équipes d'AEMO et de MJIE qui apporteront leur soutien à leur collègue nouvellement arrivée.

Le nouveau chef de service prend ses fonctions le 2 octobre 2023, venant ainsi renforcer le binôme de chefs de service départemental et créant davantage de proximité avec les équipes. Lors de cette prise de poste la proximité est mise à mal, en effet le chef de service a dû assurer la suppléance de sa collègue de la MJIE en arrêt maladie jusqu'au 15 janvier 2024, date d'arrivée du nouveau chef de service en charge du dispositif de la MJIE et de la Médiation sur le département.

L'intervenante éducative a pris ses fonctions dans un premier temps seule. Le 17 octobre 2023 l'équipe s'étoffe avec l'arrivée de la TISF puis de la nouvelle référente le 4 décembre 2023.

L'équipe d'AEMO R poursuit son recrutement afin d'être au complet au plus vite ; à terme l'équipe sera composée de 4 ETP référents éducatifs et d'un ETP TISF.

La psychologue prendra ses fonctions le 25 mars 2024. Les deux référents éducatifs manquant prendront leur poste le 4 mars 2024 et le 15 avril 2024.

En pleine construction, l'équipe d'AEMOR partage les locaux du Sud, entraînant un réaménagement des bureaux et l'implication de tous. Chaque nouveau salarié a été doté d'un ordinateur, d'un téléphone portable et d'une voiture de service.

Les Juges des Enfants se sont très rapidement saisis de ce nouveau service générant une liste d'attente importante. Sur l'ensemble de l'année 2023, ce service qui a ouvert le 2 mai et dont les premières attributions ont commencé le 12 juin, a accompagné 16 mineurs : pour 2 familles la mesure était assortie d'un maintien à domicile sous conditions. Par ailleurs, pour 2 situations, la levée du placement était conditionnée par la mise en place d'une AEMOR, elles ont été prioritaires.

Comme sur les autres secteurs, une liste d'attente a très vite existé en AEMO R sur le sud. 4 enfants se trouvaient sur liste d'attente au 31 décembre 2023.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE (MJIE)

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE :

Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

NORD	CENTRE	SUD
<p>260 rue des Noisetiers 50110 TOURLAVILLE Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr</p>	<p>93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Transfert le 3 septembre 2023 33 rue de Tessy 50200 SAINT-LÔ Tel : 02.33.77.44.70 smo.centre@adseam.asso.fr</p>	<p>6 Rue de la 4^{ème} DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr</p>
<p>Marie COPLO</p>	<p>Carole DESTRES À compter du 3 novembre 2022 Carole DESTRES</p>	<p>Florence DUMORTIER</p>

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et soumis à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

CAPACITÉ AUTORISÉE

En 2022, l'activité a été autorisée pour 175 MJIE, par arrêté préfectoral du 29 juin 2022.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et son environnement. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants et elle n'est pas susceptible d'appel.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement sur des notions/ interrogations de danger chez un mineur autour de carences éducatives, conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative est financée et tarifée suivant un prix à l'acte fixé tous les ans conformément au décret DRPJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 9 juin 2023, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2602.10 €.

La tarification des services habilités est indiquée dans la circulaire de la DRPJ de juillet 2020.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à évaluer :

- Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- Les difficultés des adultes responsables du mineur,
- Les ressources parentales et environnementales,
- Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille,
- L'histoire familiale.

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- Les rencontres avec les membres de la famille ou le tuteur des mineurs (famille, couple, individuelles) et les différents intervenants,
- Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),
- Les temps d'évaluation interdisciplinaire,
- Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),
- L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, une compréhension de l'histoire familiale dans laquelle évolue le mineur fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence les éventuels dangers pour le mineur mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille, ainsi que leur adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation réalisée au cours de l'intervention est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire, en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et d'impulser :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- Secteur Nord à CHERBOURG (260 rue des Noisetiers, Tournaville),
- Secteur Centre à SAINT-LO (33 rue de Tessy), à compter du 22 avril 2024, rue de l'exode
- Secteur Sud à AVRANCHES (6 rue de la 4ème DBA, Avranches)

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, AEMO R, Espace de rencontre Parents Enfants, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITE 2023

En 2023, le service a reçu 79 ordonnances des deux Tribunaux judiciaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, concernant 135 mineurs.

Nous avons facturé 67 ordonnances dans l'année, concernant 115 mineurs, dont une expérimentation d'une MJIE courte d'un mois à la demande du juge pour enfant.

En effet, en 2023, l'activité du dispositif à prendre en compte est :

- 115 MJIE facturées à la DRTPJJ + 70 MJIE en attente du fait de l'instabilité RH et des vacances de poste sur l'année.

Soit 155 MJIE au total sur l'année, concernant 185 mineurs.

A cela, il faut ajouter les MJIE en cours au 31 décembre 2023 au nombre de 26 ordonnances pour 43 mineurs (file active).

Ainsi, au 31 décembre 2023, l'activité du dispositif est :

- 67 ordonnances (115 mesures facturées) + 26 mesures en cours (43 mineurs) + 40 mesures en liste d'attente (70 mineurs).

Soit une activité globale de 133 MJIE pour 228 mineurs, pour une activité prévisionnelle de 175 mineurs.

NOMBRE DE MINEURS PAR FAMILLE / DÉCISION	1	2	3	4	5	6	7	8 et +	TOTAL
NOMBRE DE FAMILLES / DÉCISION JUDICIAIRE	36	16	14	0	1	0	0	0	67
NOMBRE DE MINEURS	36	32	42	0	5	0	0	0	115
POURCENTAGE	31,30	27,82	36,52	0	4,34	0	0	0	100

Sur 67 ordonnances, 36 mesures correspondent à une mesure unique, soit 31 % de l'activité réalisée au niveau départemental.

On constate une nette diminution de la mesure unique par rapport à 2022 et 2021. Ce chiffre est doit être analysé sur l'activité réalisée (115 mineurs) et doit être lu avec précaution au regard du nombre de mesures qui n'ont pas pu être réalisées, en raison des vacances de poste.

La facturation des 175 mesures (mineurs) n'est réalisable qu'avec un ratio fratrie se situant au-dessus de 1,65 et sans vacances de poste, ni arrêts maladies ou congés maternités et parentaux.

Comme les années précédentes, l'organisation du service a rencontré des difficultés en termes de ressources humaines. En effet, chaque secteur a connu des vacances de poste qui ont impacté l'activité et des réorganisations ont dû s'opérer en interne afin d'assurer a minima la continuité de service.

Cette difficulté perdure en lien avec les ETP alloués qui restent strictement en lien avec la circulaire MJIE datant 2011. Les évolutions sociétales, la règlementation du travail, la convention 66 ne permettent pas en 2024, d'organiser les services sur cette circulaire.

Chaque année, lors de la réunion de tarification entre l'ADSEAM et la DRTPJJ, nous défendons, en présentant des données chiffrées, la mise en place de moyens qui répondent à ces problématiques qui, de fait, mettent le service en sous-activité.

Sur le plan des ressources humaines en 2023, au niveau départemental, la DRTPJJ attribue à l'ADSEAM :

- 4,30 ETP référents éducatifs, seul un poste à 0,89 ETP sur le nord
- 1,13 ETP psychologue attribués
- 0,45 ETP chef de service
- 0,05 ETP direction
- 1,16 ETP administratif

Chaque secteur décrit dans le focus par secteur géographique les vacances de poste, les arrêts maladies, les mouvements internes.

Ces difficultés RH, ont nécessité des réorganisations et des attributions de mesure MJIE sur des référents éducatifs volontaires, travaillant sur le dispositif d'AEMO financé par le département de la Manche, afin d'assurer une continuité de service a minima pour les familles et les mineurs.

L'année 2023 a également été marquée par les moyens attribués dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le Conseil Départemental et l'ARS. Les négociations ayant été validées, l'ADSEAM a procédé à la réorganisation des dispositifs dans une perspective de qualité de la prise en charge des familles, de qualité de vie au travail et de conditions de travail des salariés et des cadres de la direction des Milieux Ouverts, en prenant notamment en compte les demandes des financeurs sur la mutualisation des locaux, les évaluations des ESMS et les critères de réponses d'un établissement pour les usagers etc.

Chacun de nos partenaires rencontre des difficultés organisationnelles et de recrutements ce qui induit, par effet de résonance, des incidences sur l'activité du service.

Les indicateurs sont détaillés dans le rapport d'activité pour affiner le niveau d'analyse par secteurs géographiques.

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- 30 % avaient 6 ans et moins
- 21 % avaient entre 7 et 9 ans
- 18 % avaient entre 10 et 12 ans
- 21 % avaient entre 13 et 15 ans
- 10 % avaient entre 16 et 17 ans

Dans les précédents rapports d'activité, les indicateurs se déclinaient par 4 catégories d'âge : moins de 10 ans, 10 à 12 ans, 13 à 15 ans et de 16 ans à 17 ans.

Nous avons fait évoluer ces indicateurs afin d'affiner l'analyse. En effet, l'indicateur de 0 à 10 ans ne permet pas d'estimer la part des très jeunes enfants dans le cadre des MJIE.

Ainsi, en 2023 :

- 30 % des mesures concernaient des enfants de 0 à 6 ans
- 21 % des 7 -9 ans.

La part des enfants de moins de 10 ans concerne 51 %.

- La part des 10 et 12 ans reste stable à 18 %.
- On constate une augmentation dans la catégorie d'âge 13 ans à 15 ans
- On constate une stabilité de 10 % de 16 à 18 ans.

La part des enfants de moins de 6 ans est très importante (41%) et vient appuyer le fait qu'une intervention auprès des très jeunes enfants doit être rapide afin d'évaluer le danger, notamment dans les 1000 premiers jours de vie de l'enfant. La MJIE est très souvent ordonnée en tant que primo mesure, lorsque la famille n'est pas connue du Juge des Enfants. Pour autant, cette mesure peut également être ordonnée dans le cadre de la mesure éducative ou du placement, pour répondre à un besoin d'investigation ciblé, ce qui est peu pratiqué dans le département.

Le ratio fratrie

Le ratio fratrie se calcule sur les 3 dernières années validées en compte administratif.

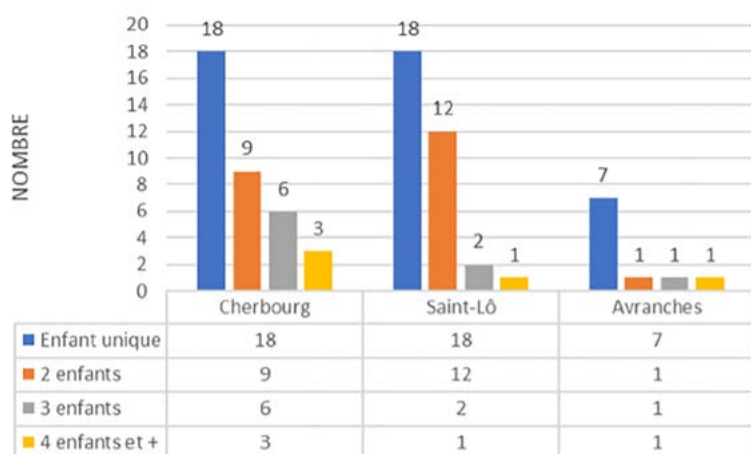
Ainsi, le ratio est de 1,615 pour 2020, 2021 et 2022 en dessous de 1,65.

	FACTURÉES	NOMBRE D'ORDONNANCES	FRATRIES				CALCUL DU RATIO FRATRIE SUR LES 3 ANNÉES PRÉCÉDENTES
			ENFANT UNIQUE		> 2 ENFANTS		
2017	182	104	56	54%	48	46%	-
2018	193	115	67	58%	48	42%	-
2019	168	103	58	56%	45	44%	1,68
2020	144	93	55	59%	38	41%	1,62
2021	138	77	45	58%	93	121%	1,64
2022	117	77	47	61%	30	39%	1,61
2023	115	67	36	54%	31	46%	1,67

Depuis plusieurs années, la part des MJIE uniques est supérieurs à celle des MJIE fratrie sur le nombre facturées. Ce chiffre ne prend pas en compte les mesures en cours au 31 décembre ni les mesures en attente.

Ordonnances reçues au cours de l'année 2023 :

Etude concernant les fratries en 2023



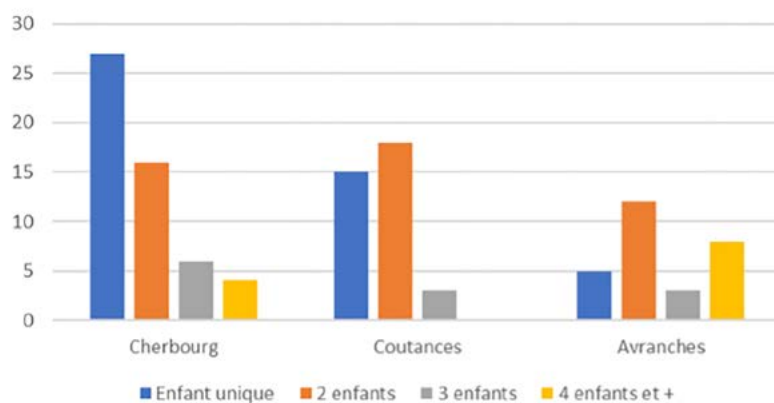
La durée des mesures est de 6 mois au sein du dispositif. Une mesure MJIE d'une durée d'un mois a été réalisée afin d'évaluer une situation en urgence.

Un nombre important de mesures était en attente, datant de 2022 sur le secteur d'Avranches dû à la difficulté de recrutement de travailleur social. Ces mesures ont pu être exercées en 2023.

Ordonnances reçues au cours de l'année 2023 :

Les mineurs sortis dans l'année ont concerné 60 garçons et 55 filles sur tout le département.

Ratio fratrie 2023



ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
En cours au 01/01/23	17	26	15	21	32	47
Entrées dans l'année	43	69	36	66	79	135
Sorties dans l'année	39	72	28	43	67	115
En cours au 31/12/23	16	23	10	20	26	43

La MJIE, au sein des Services en Milieu Ouvert, est mandatée exclusivement pour une durée de 6 mois, contrairement à d'autres départements qui peuvent ordonner des MJIE de 3 ou de 4 mois. La rotation n'est donc pas la même, que ce soit en termes de quantité de mesures, de mesures réalisées et réalisables.

En effet, en 2023, ce sont 115 mesures + 43 mineurs en cours au 31 décembre 2023 qui ont été réalisées, soit 158 mesures. Sachant que des arrêts maladies, des mouvements de personnel en interne et externe sont venus rythmer le dispositif.

La circulaire de 2011 de la PJJ, indique un nombre de mesures par référent à temps plein sur l'année, lorsque le ratio fratrie est au-dessus de 1,65.

Lorsque le ratio fratrie est en-dessous de 1,65 en 2022, on compte 35 mesures par ETP ; cela n'inclut pas le nombre d'heures réellement travaillées dans le cadre de notre convention.

Nous continuerons de présenter nos arguments auprès du financeur à chaque dialogue de gestion.

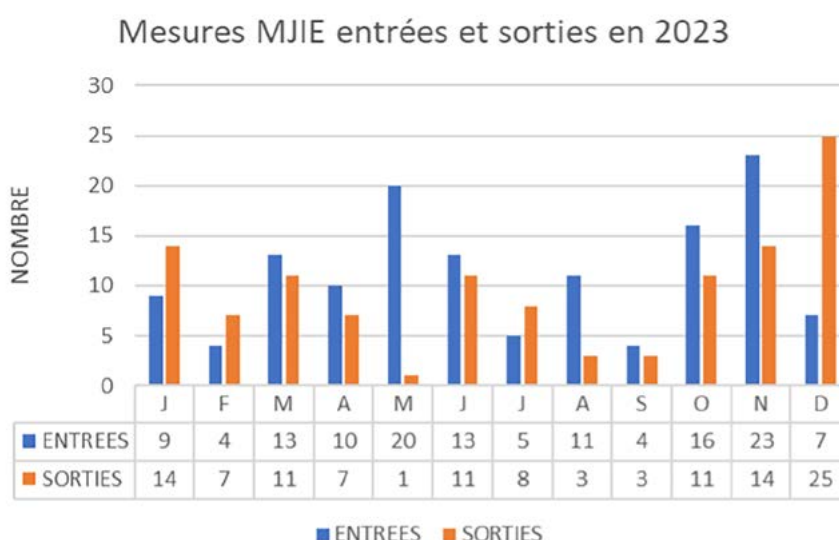
Le service connaît une diminution de son activité liée aux difficultés RH et organisationnelles des différents acteurs concourant à la Protection de l'Enfance dans la Manche.

Pour autant, nous avons argumenté tout au long du rapport d'activité sur les informations qualitatives en lien avec les chiffres et l'activité.

De plus, lors du dialogue de gestion le 9 février 2023, nous avons présenté et argumenté en lien avec la circulaire PJJ sur l'organisation de la MJIE et en lien avec notre organisation du travail du milieu associatif (convention 66 et code du travail), que les moyens et l'activité doivent être réévalués et redéfinis.

Nous ne faisons qu'entretenir la sous activité pour tous ces arguments et les effets se répercutent inéluctablement sur les années N+.

Les mesures entrées/sorties :



On constate 135 mineurs entrés en 2023 pour 115 mineurs sortis en 2023. C'est bien le décalage entre la facturation de l'acte rendu à savoir le rapport et l'audience qu'il faut entendre par « sorties ».

Pour autant, l'attribution continue tout au long de l'année. En effet, à partir de juin, au regard du projet de service de l'ADSEAM, toute MJIE ordonnée par le magistrat sera comptabilisée sur l'année N+1, alors qu'en pratique, elle court sur l'année N. Cf les mesures en file active dans l'année par le nombre d'ETP pourvus dans l'année.

La proposition de projet de MJIE plus adapté aux besoins de réponses pour les familles et les magistrats est inscrite dans le projet de service MJIE 2024 -2028.

L'analyse des pratiques :

Le service a bénéficié de 6 séances d'analyse des pratiques

L'objectif est de permettre au personnel du dispositif, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte du dispositif MJIE. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Madame Corinne LE BARS et mutualisée pour les équipes d'Avranches, Cherbourg et Coutances qui sont en charge des MJIE.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Avranches :

En 2023, 14 MJIE ont été réalisées (facturées) sur le secteur malgré la vacance de poste dont 4 mesures uniques pour 28 % (1 enfant).

Ci-dessous, le tableau de répartition par ordonnances et par fratrie sur le secteur d'Avranches :

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2023	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	TOTAL
SECTEUR SUD NOMBRE D'ORDONNANCES	0,89	0,13	31	4	2	2	0	0	8
TOTAL JEUNES				4	4	6	0	0	14
POURCENTAGE				28,57	28,57	42,85	0	0	100

Le nombre de mesures uniques est moins important qu'en 2022 et représente donc 28 % de l'activité réalisée en 2023. Au 31 décembre 2023, la liste d'attente était de 28 MJIE.

Sur le secteur d'Avranches, le dispositif est composé d'un travailleur social (0,89 ETP depuis mai), d'un psychologue (0,28 ETP), de 0,4368 ETP d'administratif et d'un chef de service départemental).

En termes de mesures réalisées, le secteur Sud a effectué un peu moins de la moitié de son activité. Depuis deux ans, le dispositif connaît un turn-over sur le poste de travailleur social. Comme évoqué dans le rapport d'activité de 2022, la direction des Milieux Ouverts œuvre pour le maintien des professionnels dans leur poste. L'une des réponses apportées en 2023 a été de proposer un poste de travailleur social à temps plein, réparti entre le dispositif de MJIE (0.89 ETP) et le dispositif d'Espace de Rencontre Parent-Enfant (0.11 ETP). Malgré cette avancée, le recrutement a pris 7 mois. Dès lors la mise en œuvre des MJIE s'est quasi arrêtée au premier semestre 2023. En effet, 6 mesures sont sorties entre le mois de janvier et celui de mars, terminées par l'intervention directe de la psychologue du dispositif, avec la rédaction de l'écrit final et la représentation du dispositif à l'audience pour 5 d'entre elles. L'arrivée de la collègue, au mois de mai, a permis de débiter les mesures qui étaient en attente depuis 2022. Depuis quelques années, afin de faciliter la prise de poste des nouveaux salariés, le SMO a décidé d'accorder davantage de temps aux nouveaux embauchés pour prendre leurs fonctions ; l'ouverture des MJIE s'est donc faite de manière progressive. Ainsi, seules 8 MJIE sont sorties durant le dernier trimestre 2023. Parallèlement, fort de l'autorisation accordée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse lors du dialogue des gestion, nous avons diffusé une offre pour un CDD d'1 an à temps plein afin de réduire le délai de mise en œuvre des décisions. Nous avons reçu peu de candidatures et réalisé un entretien qui n'a pas été concluant. Dans

ce contexte, les magistrats informés ont été informés des difficultés rencontrées et interpellés quant au maintien ou non de leur décision. La plupart ont répondu par l'affirmative, nous adressant parfois des ordonnances de prorogation. Les familles ont-elles aussi reçu un courrier les informant d'un délai, nous les invitons par ailleurs à nous contacter si elles le souhaitent.

Pour compléter le volet des ressources humaines, notons au mois de juillet 2023, une passation entre la cheffe de service en poste depuis 2016 sur les 4 dispositifs dont elle avait la charge et la nouvelle responsable, qui sera en charge de l'ensemble du dispositif. La direction générale et la direction du SMO redéfini les missions associées au poste d'encadrement dans l'objectif d'améliorer l'organisation, d'accompagner autrement les professionnels et de développer le lien avec les partenaires (Magistrats, Services du Départements, Associations, etc.). Cet ajustement a pour but de favoriser une continuité dans nos missions communes : le soutien à la parentalité et la protection de l'enfant. A la différence des années précédentes, la responsabilité de la gestion du dispositif de MJIE revient à un chef de service (0.45 ETP). Notons que, contraint par un arrêt maladie de celui-ci début octobre 2023, l'encadrement a été assuré par une autre responsable de la direction, d'octobre jusqu'à la fin de l'année 2023.

Toujours sur le plan structurel, le dispositif a connu une innovation. En effet, la signature du CPOM et la réorganisation de l'organigramme du Service de Milieu Ouvert (SMO), nous ont permis de nous doter d'un binôme d'assistantes administratives. Après quatre mois de campagne de recrutement, nous avons accueilli au mois d'août une seconde secrétaire.

Le binôme administratif, en proximité avec les travailleurs sociaux de terrain, tous dispositifs confondus (AEMO-AEMO-R, MJIE, ERPE et Médiation familiale) apporte une solide continuité de service, tant dans l'accueil que dans la communication auprès de l'utilisateur, dans la tenue des échéances administratives et la tenue des tableaux de bords. Une première phase d'expérimentation, d'octobre à janvier 2024, a permis à chacune des professionnelles de maîtriser les spécificités et besoins de chaque dispositif. De nouvelles propositions ont été formulées par le binôme administratif, en concertation avec les responsables de dispositifs.

Par ailleurs, le dossier numérique de l'utilisateur, expérimenté en 2022 par le dispositif de MJIE -Sud, est devenu une commande associative, appliquée pour tous les dispositifs.

Les deux professionnelles, travailleur social et psychologue ont participé avec l'ensemble de leurs collègues, aux séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle, animées par un nouvel intervenant, formé à l'approche systémique. Le bilan de l'année est positif.

En cette fin d'année 2023, la question du projet immobilier est toujours d'actualité. La réponse immobilière devra être à la hauteur des enjeux, en direction des personnes accompagnées et en direction des salariés. Forte de la démarche de prévention des Risques Psychosociaux enclenchée par l'Adseam, celle-ci se doit de mesurer l'impact des conditions de travail, au sens immobilier, sur le bien-être au travail.

Focus sur l'activité de la MJIE du Centre Manche :

Le dispositif du centre de Coutances est composé de deux travailleurs sociaux (répartis en 1 ETP et 0,50 ETP), d'un psychologue (0,40 ETP), d'un temps administratif (0,2286 ETP).

En 2023, le service a réalisé 58 mesures. Le service a réalisé 14 mesures uniques représentant sur le Centre 24 % de l'activité.

Au 31 décembre 2023, la liste d'attente était de 11 MJIE.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2023	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	6	TOTAL
SECTEUR CENTRE NOMBRE D'ORDONNANCES	1,5	0,5	67	14	9	7	0	1	0	31
TOTAL JEUNES				14	18	21	0	5	0	58
POURCENTAGE				24,13	31	36,2	0	8,62	0	100

Comme les autres secteurs géographiques, le centre a connu un déséquilibre d'activité en lien avec les mouvements de personnels et des arrêts maladies supérieurs à un mois.

Le départ de la psychologue le 31 mars ayant été prévu, nous avons pu recruter un salarié sur le poste le 31 mars en remplacement.

Le poste vacant depuis septembre 2021, a été pourvu le 27 février à hauteur de 0,50 ETP sur la MJIE et 0,50 ETP sur AEMO.

Issue du secteur handicap, la salariée a été accompagnée dans sa prise de poste par les chefs de secteurs et par la collaboratrice de la MJIE. Un arrêt maladie fin juillet jusqu'en septembre de notre collègue est venu déstabiliser la continuité de service. Le conseil de direction ayant validé que le retour au sein du service se ferait en douceur et que les attributions devaient être adaptées en fonction des problématiques des mineurs.

Le secteur a aussi été marqué par le déménagement des services de Coutances vers le service de Saint-Lô. Ainsi, l'équipe de la MJIE a rejoint les collaborateurs des Milieux Ouverts de Saint-Lô rue de Tessy en juin 2023, nécessitant des adaptations RH également.

Les magistrats de Coutances sont conscients des problématiques RH du dispositif. Ils ont pour habitude d'ordonner des MJIE avec un délai de six mois à compter de l'effectivité de la mesure, ce qui permet d'étaler leur attribution indispensable à la continuité de service. Les autres mesures sont adressées à l'UEMO, avec qui nous sommes en lien étroit.

La configuration rurale du Centre induit une charge importante de déplacements, ce qui impacte le planning des travailleurs sociaux.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Cherbourg :

Sur le secteur de Cherbourg, le service d'investigation est composé de deux travailleurs sociaux (1,78 ETP, 0,89 x 2), d'un psychologue (0,45 ETP), d'administratif (0,4368 ETP) et d'un chef de service départemental depuis Juillet 2023.

En 2023, sur une activité prévisionnelle de 77 mesures, 43 mesures ont été réalisées dont 18 mesures uniques (42 %).

Au 31 décembre 2023, la liste d'attente était de 31 MJIE.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2023	PRÉVISIONS	1	2	3	4	5	TOTAL
SECTEUR NORD NOMBRE D'ORDONNANCES	1,78	0,89	77	18	5	5	0	0	28
TOTAL JEUNES				18	10	15	0	0	43
POURCENTAGE				41,8	23,2	34,8	0	0	100

Sur ces 43 mesures prises en charge par le service, nous avons dû demander des prorogations pour 41 d'entre elles. Ces demandes sont à corréliser aux difficultés RH et organisationnelle que le service rencontre encore en 2023. Le service a dû s'adapter et des réorganisations ont dû être pensées pour assurer les continuités de service pour les usagers.

En Juillet 2023, nous notons la mise en place d'un fonctionnement départemental avec un chef de service départemental.

Par ailleurs, la mobilité interne d'un salarié en décembre 2022 est venue déséquilibrer le fonctionnement début d'année 2023 jusqu'au recrutement en interne le 20 février 2023 sur le poste vacant. Un salarié du service AEMO a demandé à pouvoir « s'essayer » à l'investigation et à intégrer le poste sur la MJIE le 20 février 2023. L'accompagnement des mineurs est privilégié malgré les problématiques RH. Ainsi, la passation des situations qu'elles soient en AEMO ou en MJIE est organisé afin de ne pas perdre le sens de nos actions. Cependant, le salarié a rencontré des problèmes de santé sur les trois derniers mois de l'année, puis pour diverses raisons, n'a pas souhaité rester sur le poste ; il a quitté son poste le 10 janvier 2024 pour réintégrer le dispositif d'AEMO.

Ces mouvements de personnel ont engendré, de nouveau, une désorganisation du service du nord et nécessité d'entamer un nouveau processus de recrutement.

Nous avons également poursuivi l'attribution de MJIE ponctuellement à des salariés volontaires mais travaillant sur d'autres dispositifs.

Les déséquilibres organisationnels n'ont pas permis d'effectuer le nombre de mesures autorisées par la DRTPJJ. Il est à noter que sur le secteur Nord, au-delà des difficultés RH, nous observons comme les années précédentes une baisse des mesures uniques sur le secteur nord mais qui reste la proportion la plus importante de l'activité avec 42% des MJIE réalisées.

Pour conclure, le service a, cette année, été fortement impacté par des difficultés organisationnelles car nous recevons suffisamment de demande de MJIE pour répondre à l'activité autorisée par la PJJ.

MÉDIATION FAMILIALE

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE :

Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



SERVICES EN MILIEU OUVERT

NORD

260 rue des Noisetiers
50110 TOURLAVILLE
Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

Guillaume DIGNE
puis à compter du 1^{er} juillet 2023
Carole DESTRES
puis à compter d'octobre 2023
Marie COPLO

CENTRE

93 rue Geoffroy de Montbray
50200 COUTANCES
Transfert le 3 septembre 2023
33 rue de Tessy
50200 SAINT-LÔ
Tel : 02.33.77.44.70
À compter du 22 avril 2024
rue de l'exode
50200 SAINT-LÔ
smo.centre@adseam.asso.fr

Carole DESTRES
puis à compter d'octobre 2023
Marie COPLO

SUD

36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 79 05 61
smo.sud@adseam.asso.fr

Florence DUMORTIER
puis à compter du 1^{er} juillet 2023
Carole DESTRES
puis à compter d'octobre 2023
Marie COPLO

AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 2,25 ETP suite à la mise en place de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO).

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal judiciaire (TJ) de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TJ de Cherbourg, le 8 septembre 2017. La convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur pour la TMFPO, également répartis auprès des deux opérateurs (UDAF et ADSEAM), soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

L'activité prévisionnelle est établie sur la base du référentiel national de financement partenarial des services de médiation familiale V2 en novembre 2018 réalisé par la CNAF.

Selon le référentiel, un ETP de médiateur doit réaliser 50 mesures de médiation terminées ou en cours au 31 décembre de l'année N et 320 entretiens par an et par ETP.

Le nombre d'entretiens comprend :

- Les informations individuelles et/ou collectives en direction du public (MJD, PAD, TGI et autres lieux d'informations) ;
- Les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation » en direction du public et des professionnels ;
- Les entretiens d'informations préalables (qu'ils aboutissent ou non à une médiation familiale) ;
- Les séances de médiation familiale ;
- Les actions de promotion de la médiation familiale auprès des partenaires locaux (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Point Info Famille, EICCF, PMI, Centres sociaux, etc.) et par la sensibilisation spécifique de professionnels (travailleurs sociaux, avocats, magistrats, etc.) ;
- Les permanences au TGI, MJD, PAD, etc.

Pour 2,25 ETP de médiateur, notre activité prévisionnelle conformément au référentiel est de 112 médiations terminées et en cours au 31/12/N. Ces mesures sont réparties de la façon suivante pour l'ADSEAM :

	ETP MÉDIATION JUDICIAIRE OU CONVENTIONNELLE	ETP TMFPO
CHERBOURG	0,65	0,35
CHERBOURG	-	0,40
COUTANCES	0,45	-
AVRANCHES	0,40	-
TOTAL	1,5	0,75

POPULATION ACCUEILLIE

- Les couples mariés ou non avec enfant (s), en situation de séparation.
- Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.
- Les parents en rupture de liens avec un adolescent.
- Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.
- Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.
- Les frères et sœurs en désaccord au sujet des frais liés à la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession...

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, ce dernier complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, de décembre 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur coparentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes :

- de tenter de renouer un dialogue
- de négocier, voire de parvenir à des accords sur les thèmes qui leur importent

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- Soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales : médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information)
- Soit par contact direct : médiation conventionnelle
- Soit par le juge des enfants

Mais également et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- À la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant concernant :
 - le lieu de résidence habituelle de ou des enfants
 - le droit de visite et d'hébergement
 - La Contribution à l'Entretien et l'Education des Enfants (CEEE)
 - les décisions relatives à l'autorité parentale (AP) pouvant être reprise par un JAF

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche.

Le nombre d'entretiens varie en moyenne d'un à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- Lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- Par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- À la demande d'une seule des parties,
- Enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

- Secteur Nord à Tournaville (TMFPO et Médiation familiale)
- Secteur Centre à Saint-Lô et Coutances (Médiation Familiale), conformément à la convention de territoire signé avec l'UDAF sur le centre
- Secteur Sud à Avranches (Médiation Familiale).

ACTIVITÉ 2023

L'activité s'est maintenue sur un rythme permettant une bonne dynamique de service.

On peut toutefois préciser que le renouvellement de la convention TMFPO a été validé et reconduit jusqu'au 31 décembre 2024.

Au niveau des ressources humaines, l'effectif du service de médiation a été stable et constant en 2023. Aujourd'hui nous comptons donc 2,25 ETP de médiateur au sein de l'ADSEAM.

Il est important de réaffirmer que les chefs de service en charge de la gestion des services de médiation n'émergeaient pas sur un temps d'encadrement. Depuis le dernier comité des financeurs en 2023, 0,20 ETP de chef de service a été acté permettant de compléter le temps de Chef de service de la MJIE, un autre dispositif départemental des Milieux Ouverts depuis le 1^{er} juillet 2023. Le poste de Chef de service a été pourvu sur une mobilité interne. Cependant, le salarié chef de service est en arrêt depuis début octobre 2023.

Pour conclure cette année 2023, l'activité réalisée par le service de médiation a été de 149 médiations réalisées en 2023, contre 112 médiations à réaliser.

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours. Ainsi, aux 149 médiations réalisées, il faut ajouter les 38 mesures en cours au 31/12/2023.

Par conséquent, le service de médiation a réalisé 187 médiations. Il faudra revoir avec les financeurs les moyens alloués afin de ne pas épuiser les équipes sur les secteurs.

Un appel à projet auprès du SPIP de Cherbourg qui s'est poursuivi en 2023, mobilise une médiatrice dans le cadre de la prévention en milieu carcéral fermé et ouvert ; cette mission s'ajoute à son activité. Pour autant, ce travail commun avec le SPIP est une action importante auprès des auteurs et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Un projet parentalité a été soumis en juin 2023 à l'ensemble des financeurs dont nous nous attendons un retour à la date d'écriture du rapport d'activité 2023.

La médiation en quelques chiffres :

Rappel des cibles de volume d'activité minimum par ETP de médiateur et par an
(Source : Référentiel National de la MF) :

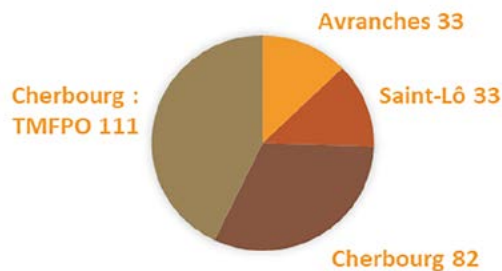
- 320 entretiens individuels ou séances coll de promotion/information
- 50 mesures de médiation (terminées ou en cours au 31 déc de l'année)

ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2023				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2023					NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL			
181	156	76	257	13	101	35	38	187	327	1,75	-

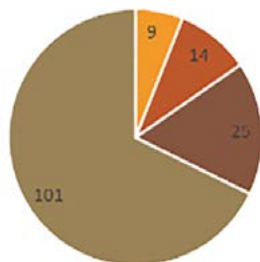
ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2022				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2022					NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL			
175	45	61	236	83	72	36	20	139	312	2,24	69,8

On constate une progression dans tous les entretiens en 2023, il est important de noter le nombre important de mesures TMFPO réalisées dans l'année et d'entretiens réalisés.

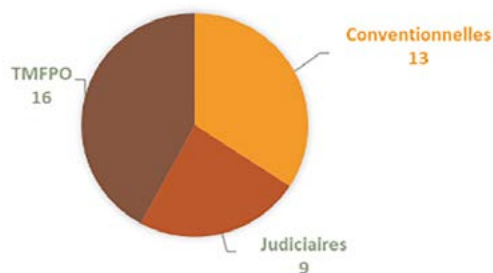
ENTRETIENS D'INFORMATION PREALABLE 2023



MESURES TERMINEES au 31/12/2023



MESURES EN COURS AU 31/12/2023



L'activité de la Médiation Familiale est en augmentation, soit 187 médiations réalisées en 2023 contre 139 en 2022. 257 entretiens préalables ont été réalisés en 2023, contre 236 en 2022.

Quelques éléments d'analyses de l'augmentation de l'activité en 2023 :

- L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques sur la juridiction de Cherbourg. Cette diminution est logique puisque la TMFPO est déployée sur le ressort du Tribunal de Cherbourg. Cette baisse peut s'entendre du fait que le tribunal judiciaire de Cherbourg n'adresse que très peu d'ordonnances et ce, depuis plusieurs années. La TMFPO est inscrite dans le processus.
- La stabilité des embauches sur les postes de médiation depuis juillet 2021
- Les actions de promotion des médiatrices se développent, permettant la diffusion du dispositif auprès des partenaires et des usagers (investissement dans des flammes, des Kakemonos et flyers pour la diffusion de la médiation en 2023).
- Les outils de communication ont été réactualisés et modernisés en 2023. L'impression de flyers à destination des partenaires contribue au développement de l'activité du dispositif sur l'ensemble du département.

La TMFPO en 2023 :

NOMBRE DE DEMANDES DE TMFPO	195
NOMBRE DE DEMANDES AYANT ABOUTI À UN PROCESSUS DE MÉDIATION	93 47,69%
NOMBRE DE DEMANDES N'AYANT PAS ABOUTI À UN PROCESSUS DE MÉDIATION	82 42,05%
NOMBRE DES MÉDIATIONS AYANT ABOUTI À UN ACCORD	35 17,95%

Situations qui ne rentrent pas dans l'obligation d'une TMFPO :

VIOLENCE	5 6,10%
PLUS DE 100 KMS	1 1,22%
ERREUR DE JURIDICTION OU RÉORIENTATION	4 4,88%
PRÉSENCE D'UNE SEULE PERSONNE	55 67,07%
ABANDON DE PROCÉDURE (NON VENUS)	10 12,20%
REFUS DE MÉDIATION (2 PERSONNES PRÉSENTES MAIS PAS DE POURSUITE)	7 8,54%
MÉDIATION EN ATTENTE DU 1 ^{ER} RDV D'INFO	20 10,26%

L'analyse des pratiques :

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Madame Claire DUHAMEL a mené les 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

Zoom sur l'activité de Cherbourg :

Ce début d'année 2023 a été marqué par notre installation dans les nouveaux locaux des SMO nord situé au 206 rue des Noisetiers à Cherbourg-en-Cotentin. Les professionnels ont dû réinvestir les lieux, les organiser et construire de nouveaux repères.

Le retour des professionnels et usagers sur l'organisation des locaux est positif. L'espace offert a permis la construction d'action collectives. (« Café parent », rencontres partenariales).

Cette année encore, le service de médiation familiale a montré un dynamisme important. L'activité a progressé. Il est noté que nous sommes aujourd'hui mieux connus et reconnus sur notre territoire.

Nous notons peu de changements sur la composition de l'équipe. Le service de Cherbourg est composé de deux médiatrices à temps plein. Sur ces deux postes, 1,35 ETP est dévolu plus particulièrement à l'activité TMFPO en partenariat avec l'UDAF. L'ETP restant permet de prendre en charge, les demandes de médiations judiciaires et conventionnelles.

Le service est également composé d'un temps d'assistante administrative qui cette année est venue pallier le manque d'un poste administratif sur le centre. La création d'un poste de Chef de service à hauteur de 20% participe également à la reconnaissance du travail effectué et restant à faire sur ce service.

L'activité sur le secteur nord reste importante et en progression. Cette activité est à corréler avec les actions de promotions que nous effectuons régulièrement depuis plusieurs années. Ces actions de promotion à la médiation familiale, permettent de porter à la connaissance tant du public que du réseau (organismes sociaux, entreprises...) ce qu'est la médiation familiale. L'ADSEAM a équipé cette année le dispositif d'un Kakemono et d'une flamme que nous utilisons lors des forums.

Cette année 2023, les médiatrices ont effectué des actions de promotion et d'information collectives auprès de l'association FEMMES, du CDE de Valognes et Cherbourg, du pôle psychosocial du commissariat de Cherbourg, auprès du planning familial de Centre hospitalier du Cotentin, ainsi qu'une action d'information auprès du service de pédiatrie du CHPC ; 14 médecins et internes étaient présents.

En mars et juin 2023, le service a été l'organisateur d'un « café parents » en partenariat avec des professionnelles de la CAF et en avril, les médiatrices ont participé au FORUM de l'ACSEA, où un stand était dédié à la médiation.

En complément de l'ensemble de ces actions de promotions et d'informations, les médiatrices tiennent une permanence au TGI de Cherbourg plusieurs fois par an dans le cadre d'un partenariat signé entre l'association ADSEAM et le tribunal pour le « point justice ».

Elles sont également intervenues dans des mesures AEMO en soutien de certains collègues aux prises avec des situations de conflit familial important.

Par ailleurs, à la suite de l'action de promotion effectué auprès du SPIP en 2022, nous avons été sollicités pour un projet d'intervention en milieu carcéral (ouvert et fermé). La direction des Milieux Ouverts répondit à cet appel à projet autour des thèmes suivants : violences et leurs conséquences sur les mineurs, accès aux droits, besoins fondamentaux de l'enfant. Dans la pratique, ce projet s'est traduit par l'intervention d'une médiatrice (en binôme avec un éducateur spécialisé) sur 6 séances en milieu fermé auprès d'un groupe de 8 personnes incarcérées à la prison de Cherbourg (3 en mai et 3 en novembre 2023) et deux interventions en milieu ouvert.

Le retour d'expérience de ces interventions est positif et de ce fait, le SPIP souhaiterait reconduire ces actions de prévention en partenariat avec l'ADSEAM sur l'année 2024.

Nous devons sur 2024, réussir à rencontrer les JAF de Cherbourg afin d'échanger avec eux et d'exposer nos projets (service parentalité). Nous avons également des actions de promotions déjà organisées sur le premier trimestre 2024 auprès des deux CMS du territoire.

Zoom sur l'activité de Coutances/Saint-Lô :

L'élément marquant sur le centre en 2023 est le transfert administratif des locaux sur le site de Saint-Lô. Des bureaux restent à disposition sur Coutances pour la médiatrice puisse exercer les mesures de médiation. L'activité de ce service est comptée avec l'activité avec le secteur d'Avranches.

Focus sur l'activité d'Avranches :

En termes de chiffres, 7 mesures conventionnelles, c'est-à-dire à la demande des personnes ont été comptabilisées. 9 l'ont été sous la forme d'une injonction posée par le Juge aux Affaires Familiales et 5 ont été ordonnées par ce dernier.

Nous observons que le nombre de processus de médiation terminé dans l'année est inférieur à celui de l'an passé, passant de 25 à 9. Plusieurs explications peuvent être apportées.

Il arrive que la médiatrice mette un terme car les conditions de la démarche de changement ne sont pas respectées par les parties. Il est aussi davantage constaté que l'un des médiés a fait l'objet de violence durant la vie commune ou subi encore le pouvoir coercitif de l'ex-conjoint : dans ce cas la médiation ne peut avoir lieu. La médiatrice s'appuie sur l'article 5 de la loi du 30 juillet 2020 visant à prohiber la médiation en matière familiale en cas de violences alléguées ou d'emprise manifeste.

La part de personnes ne donnant pas suite après l'entretien d'information a également augmenté. Le nombre d'entretiens d'information est en légère hausse passant de 48 à 50 pour cette année. Notons que quelques mineurs ont eu accès à ce type d'entretien de façon individuelle, c'est-à-dire sans leur parent mais avec l'accord de celui-ci.

Sur le plan des ressources humaines, en 2023 le dispositif a connu une réorganisation structurelle du poste d'encadrement et du poste administratif. En effet, dans le cadre de la signature du CPOM du Service de Milieu Ouvert (SMO) et suite à la décision de l'association et de la direction du SMO, celles-ci ont pu repenser les postes de chefs de service, dont le nombre a augmenté. Désormais, l'encadrement du dispositif repose sur un chef de service départemental, à hauteur d'un 0.20 ETP.

Concernant le poste d'assistant administratif, vacant depuis le mois septembre 2022 et dont les tâches ont été en partie affectées temporairement à d'autres professionnels, il nous a été possible, grâce à la négociation du CPOM et l'élaboration d'un nouvel organigramme, de constituer un binôme d'assistantes administratives. Après quatre mois de campagne de recrutement, nous avons accueilli au mois d'août 2023 une seconde secrétaire.

Le binôme administratif, en proximité avec les travailleurs sociaux de terrain, tous dispositifs confondus (AEMO-AEMO-r, MJIE, ERPE et Médiation familiale) apporte une solide continuité de service, que ce soit pour l'accueil et la communication auprès de l'utilisateur, la tenue des échéances administratives, que la tenue des tableaux de bords. Une première phase d'expérimentation, d'octobre à janvier 2024, a permis à chacune des professionnelles de maîtriser les spécificités et besoins de chaque dispositif. De nouvelles propositions ont été formulées par le binôme administratif, en concertation avec les responsables de dispositifs. Par ailleurs, pour l'année 2024, la direction du Service de Milieu Ouvert est favorable à la mise en place des 35 heures sur 4 jours et demi, uniquement pour le moment pour ce personnel, s'il le demande.

Par ailleurs, le dossier numérique de l'utilisateur, expérimenté en 2022 par le dispositif de MJIE-Sud, et devenu une commande associative appliquée par tous les dispositifs du SMO- Sud.

Le dispositif de médiation familiale du Sud Manche repose également sur la compétence de la médiatrice, en poste depuis deux ans maintenant, à hauteur d'un 0.40 ETP. Au cours de cette année, et au regard du lieu de travail du binôme administratif, la direction a souhaité que la médiatrice rejoigne l'équipe du milieu ouvert, installée dans un autre immeuble à Avranches. L'objectif étant de rompre l'isolement « physique » de la collègue. Pour opérer ce changement, la professionnelle a été accompagnée par la responsable.

Ce rapprochement facilite les échanges entre travailleurs sociaux des divers dispositifs. Nous avons expérimenté le recours aux connaissances cliniques de la médiatrice familiale pour intervenir auprès de deux familles, sous mandat d'AEMO dont l'un des objectifs relevés du contentieux. Tandis que le référent éducatif travaille les aspects éducatifs au sens large, la médiatrice travaillait avec l'ensemble de la famille l'aspect relationnel de leur communication. Un pré-projet de co-intervention a été réalisé par les professionnels concernés. De cette courte expérience, nous avons observé que le cadre contraint, tel que celui de l'AEMO, ne favorise pas automatiquement l'instauration d'un processus de médiation. Aussi, ce travail de co-intervention, permet de croiser les regards, les analyses des professionnels et donc d'évaluer plus finement la situation d'un mineur, en termes de danger notamment.

Par ailleurs, la cheffe de service et la médiatrice ont participé aux deux journées organisées par la FENAMEF, en direction des associations de Normandie dont les missions portent sur la parentalité, que ce soit dans le cadre des Espace de Rencontre Parent -Enfant ou de la Médiation Familiale. Les représentants techniques des CAF y étaient conviés également. Ces « temps ressources » permettent d'aborder divers sujets, sous l'angle juridique, pratique et financier. Les perspectives de développement sont nombreuses, elles pourront être débattues dans l'année 2024 avec les professionnels du SMO, dans le cadre notamment de la réécriture du projet du dispositif, et défendues en parallèle auprès de nos financeurs.

La réflexion portant sur les pratiques se fait également grâce aux séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle. Les modalités sont les mêmes que l'an passé, à savoir 7 séances en présence des médiateurs de l'UDAF, de l'ACSEA et de l'ADSEAM. Elles sont animées par la même intervenante.

Dans le rapport d'activité de 2022, nous évoquons la démarche d'évaluation de la prestation par les personnes concernées. Nous avons inauguré en 2023 la mise en pratique d'un questionnaire de satisfaction, sous forme dématérialisée et papier quand ce format est demandé par le médié. Pour rappel, cet outil a été élaboré avec l'UDAF de La Manche qui se charge de collecter les retours. Il nous sera possible, dans le rapport d'activité 2024, de faire état des conclusions de ces enquêtes.

L'année 2023 a aussi été celle de l'accueil d'une stagiaire préparant le diplôme d'état de médiateur familial avec l'école ASKORIA de Rennes.

Les actions de communication auprès des professionnels de la région et des citoyens ont été maintenues. L'Adseam a investi dans le matériel nécessaire à la tenue de stands afin d'être facilement visible : achats de «flammes» et d'un kakémono.

Pour exemple, le 13 avril 2023 nous avons participé à la journée organisée par le dispositif de milieu ouvert de l'ACSEA autour du thème suivant, « le conflit de loyauté : comment le définir ? le déceler ? les prendre en compte ? ».

Le 25 novembre nous avons animé un atelier et tenu un stand dans le cadre des actions portées par le réseau de Violence Intrafamiliale d'Avranches. La journée avait pour titre : « L'épuisement, comment éviter les violences ».

Le 30 novembre, la médiatrice s'est rendue à la journée départementale organisée par l'UDAF. En fin d'année 2023, des rencontres ont eu lieu à l'initiative des associations Espace de Parents de Sartilly (50530) et de Saint-James (50240) pour planifier et définir les modalités des cafés parents pour l'année 2024, auxquels participera l'ADSEAM.

Enfin, la question du projet immobilier est toujours d'actualité. Les locaux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite ; la superficie ne respecte plus les normes liées à la réglementation du travail. Les conditions d'accueil des professionnels du SMO sont de plus en plus dégradées. La réponse immobilière devra être à la hauteur des enjeux, en direction des personnes accompagnées et en direction des salariés. Forte de la démarche de prévention des Risques Psychosociaux enclenchée par l'ADSEAM, celle-ci se doit de mesurer l'impact des conditions de travail, au sens immobilier, sur le bien-être au travail.

ESPACE RENCONTRE PARENTS ENFANTS

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE :

Laëtitia PERON
smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



SERVICES EN MILIEU OUVERT

NORD

260 rue des Noisetiers
TOURLAVILLE
CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

SUD

6 Rue de la 4^{ème} DBA
(Annexe 36 rue de Lille)
50300 AVRANCHES
Tél : 02 33 89 28 89
smo.sud@adseam.asso.fr

Marie COPLO

Florence DUMORTIER

AUTORISATION/ HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, un référentiel est établi par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)

CAPACITE AUTORISEE ET CRENEAUX D'OUVERTURE

La capacité d'accueil est de 72 mesures par an, réparties entre les deux zones d'implantation, équitablement. Actuellement, l'Espace Rencontre parents enfants est ouvert un samedi sur deux de 13h30 à 18h30.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnés par un tiers « aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré à hauteur de 60 % par la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Des demandes de subventions sont réalisées chaque année auprès de la Cour d'appel, de la MSA, de la DDCS, des mairies afin d'assurer le fonctionnement du service.

A partir du 2 mai 2023, le Conseil Départemental de la Manche participe financièrement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 1^{er} Janvier 2022 et conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles : *«l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers».*

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil, des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun.

L'espace de rencontre participe à l'apaisement du conflit parental et, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.

ACTIONS

Pendant plusieurs années, les ERPE de l'ADSEAM se positionnaient sur un principe de neutralité et un projet d'intervention réduit sur 4 mois.

Le projet de service est en cours de réécriture et viendra modifier les modalités de mise en place. Notre volonté est :

- De développer les temps d'accueils pour les besoins des familles et de l'enfant dans le cadre de droits de visite médiatisés (DVM),
- De mettre en valeur l'analyse des professionnels présents et faisant tiers pendant le droit de visite, en lien avec l'expertise de leurs missions en prévention et protection de l'enfance,
- D'ouvrir cet espace aux mandats des juges des enfants dans le cadre de mesure de placement, de placement chez l'un des parents mais également dans le cadre des mesures de placement à domicile avec une AEMO dans l'attente, incluant des DV réalisés par nos services, aujourd'hui bénévolement.

L'intervention n'a pas vocation à être pérennisée. Pour autant, elle doit permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées. Certaines situations nécessitent du temps d'accompagnement qui doit être évalué par le service lors des rencontres, et formalisées ensuite aux magistrats ou à l'organisme mandataire en charge de la situation.

L'organisation des rencontres peut prendre les formes suivantes :

- **La mesure d'accueil** : Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.
- **La mesure de passation** : Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents, dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux du service, avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir son enfant à son domicile, ou dans un lieu de son choix, pour une durée délimitée par le magistrat et dans le respect du projet de service. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource pour le parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et accompagné par les accueillants.
- **La mesure d'accueil individuelle sur Cherbourg** : un espace individuel à l'intérieur de l'ERPE permettant un droit de visite plus individualisé
- **Une mesure d'accueil en visio-conférence** suivant la résidence du parent et de la demande

A réception du jugement ou d'une mesure conventionnelle, chaque parent est rencontré en début et en fin de mesure, avec la possibilité de solliciter le service durant l'effectivité de la mesure.

L'espace de rencontre informe celui qui a ordonné la mesure de la fin de celle-ci. Une note de fin de mesure est établie et communiquée ainsi qu'aux parties qui peuvent, le cas échéant, la transmettre à leur avocat, comportant notamment:

- le calendrier des visites effectuées
- leurs modalités (durée, sorties effectives ou non)
- le motif de la fin de la mesure, en indiquant s'il s'agit du terme prévu dans la décision, d'un accord des parents, d'une demande d'un parent en cas d'absence de l'autre parent, d'une demande de l'espace de rencontre (en cas d'incident, absence des parents, information préoccupante)
- le déroulement des rencontres (décrivant notamment la façon dont les parents et les enfants se sont investis dans la mesure).

Cette note factuelle doit permettre de disposer de l'ensemble des éléments relatifs à l'exécution de la mesure qu'il a ordonnée et de pouvoir apprécier l'évolution de la situation familiale et les mesures à fixer pour l'avenir (ex. : maintien d'un droit de visite ou d'une remise de l'enfant dans un espace de rencontre ou non, reprise d'un droit de visite et d'hébergement classique à l'extérieur, fixation d'un droit de visite simple ou progressif).

Dans cette note, l'espace de rencontre peut, le cas échéant, faire des préconisations au magistrat, évoquées préalablement avec les parents.

« En cas de difficulté dans la mise en œuvre de la mesure, la personne gestionnaire de l'espace de rencontre en réfère immédiatement au juge » (art. 1180-5 du code de procédure civile). Il s'agit d'une obligation qui s'impose à l'espace de rencontre et non d'une simple faculté. Le juge doit être informé sans délai. Une copie du rapport écrit factuel relatif à l'incident envoyé au juge est adressée aux parties. Concourant à la politique de protection de l'enfance dans le département au sens de l'article L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles, les espaces de rencontre sont également tenus de transmettre au président du conseil départemental toute information préoccupante sur un mineur en danger ou en risque de l'être, conformément aux articles L. 226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles. Enfin, l'article 434-3 du code pénal oblige toute personne qui a connaissance de privations, de mauvais traitements, d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur à en informer les autorités judiciaires ou administratives

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- Secteur Nord à TOURLAVILLE
- Secteur Sud à AVRANCHES

ACTIVITÉ 2023

L'activité au 31 décembre 2023 est réalisée sur l'ensemble du département de la Manche. L'activité calcule les mesures réalisées et les mesures en cours au 31 décembre de l'année N.

Ainsi, le dispositif a réalisé 75 mesures pour une capacité autorisée de 72 mesures, à cela s'ajoutent 18 mesures en cours au 31 décembre.

L'activité est donc de 93 mesures pour le département.

Nous pouvons indiquer également une liste d'attente de 8 situations au 31 décembre. En 2022, nous étions à 25 situations en attente. La liste d'attente a fortement diminué. Par conséquent, nous aurions pu réaliser une activité totale de 101 mesures.

L'activité a été marquée par des ajustements RH constants depuis quelques années sur les deux sites afin de pouvoir rendre un service de qualité aux personnes accueillies dans le cadre des mesures ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.

La direction des SMO a pris les dispositions nécessaires afin que d'autres salariés des Milieu Ouvert se disponibilisent pour que les familles puissent bénéficier au mieux de cet accompagnement.

Le secteur étant fortement féminisé (12 femmes pour 13 salariés), nous devons ajuster l'organisation avec les congés maternités des salariées de ce dispositif. A cela, s'ajoute également la prise en compte d'arrêts maladies qui impactent l'ERPE mais également les autres dispositifs des SMO (AEMO, MJIE, AEMO R).

Le nouveau site à Tournlaville ouvert en décembre 2022 a permis de réduire la liste d'attente qui existait depuis un certain temps sur le Nord. La capacité d'accueil s'est développée.

Celle d'Avranches reste marquée par les difficultés récurrentes notamment en lien avec l'attente de nouveaux locaux sur le secteur. Des recrutements au cours de l'année ont permis de stabiliser le dispositif et la saturation des années précédentes a eu pour incidence une diminution des mandats par les juges face à ce constat. Cela a permis de réduire considérablement la liste d'attente qui perdurait encore en 2022.

En 2023, nous avons accompagné **278 droits de visite médiatisés (DVM)** dans le cadre d'un jugement mandaté par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) ou le Juge des enfants contre 250 en 2022. L'augmentation est réelle et doit être prise en considération par le comité des financeurs.

Les salariés, afin de répondre aux besoins de l'enfant et de la famille, ont mis en place sur les temps d'activité de l'Action éducative simple ou renforcée un mercredi sur deux, un temps de rencontre afin que les enfants et les parents puissent être accompagnés dans le lien et conformément aux demandes des Juges des Enfants. Cette question devra être étudiée avec les membres du Comité des financeurs de nouveau en 2024.

Ces réflexions et arguments ont permis en juillet 2023, de faire une proposition de projet « parentalité » auprès de l'ensemble des financeurs afin de créer un service dédié par territoire, ouvert du lundi au vendredi et deux samedis par mois en lien avec les objectifs du CPOM également. Une mutualisation des moyens pour une réponse aux familles et aux mineurs. Nous sommes en attente de retour des financeurs sur cette proposition.

En effet, nous devons adapter les créneaux aux besoins de familles qui peuvent travailler le samedi.

De plus, il est important de noter que le taux d'encadrement n'est pas pris en compte dans la gestion chronophage de ce service et dans ces réajustements constants, au regard des ETP alloués pour l'ensemble du département (1,32 ETP répartis à hauteur de 0,11 ETP sur 12 salariés exerçant d'autres missions au sein de nos services) et des difficultés RH que le secteur connaît.

Pour assurer une organisation plus fluide et dans l'attente de la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé, les SMO ont développé, depuis 2021, des outils informatiques mutualisés, des calendriers numériques partagés par l'ensemble du personnel administratif des secteurs et de la Direction, des bases sécurisées pour la tenue de la mesure mandatée. Il est indispensable que le service se dote d'outils de gestion pour faciliter la gestion administrative de l'activité et le management d'équipes.

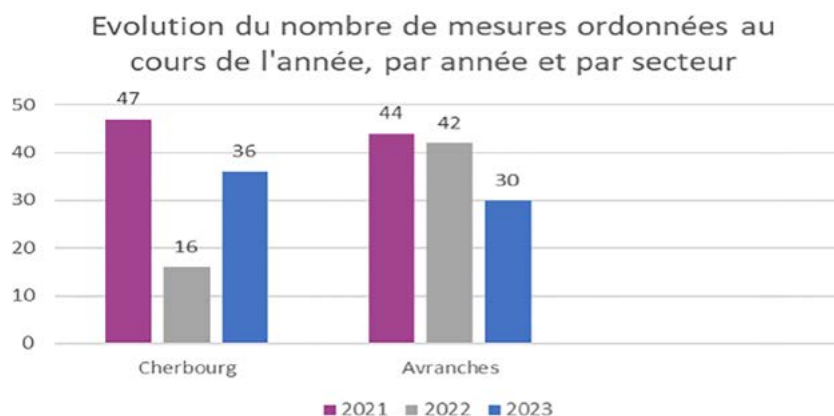
Bien que les services s'adaptent, il n'en reste pas moins que la difficulté des petits dispositifs de médiation doit être repensée.

Notre dispositif s'adapte aux besoins de l'enfant. Ainsi, après des échanges avec les JAF, nous avons fait des propositions d'évolutions (cf. référentiel ERPE 2022) qui commencent à faire l'objet de mandats des juges.

De plus, notre projet de service et son mode de réponse va progressivement tendre vers un accueil plus spécifique aux besoins de l'enfant en y ajoutant l'expertise des travailleurs sociaux. Il faut accompagner les équipes et le projet de service en cours de rédaction finalisera le ou les protocoles d'accueil pour 2024-2028.

Ainsi, nous développons des outils et des indicateurs d'activité qui permettront de faire remonter auprès des financeurs l'activité de l'ensemble des services et ainsi de pouvoir échanger sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un service adapté aux besoins des enfants.

La mesure de médiation et d'accueil en quelques chiffres :

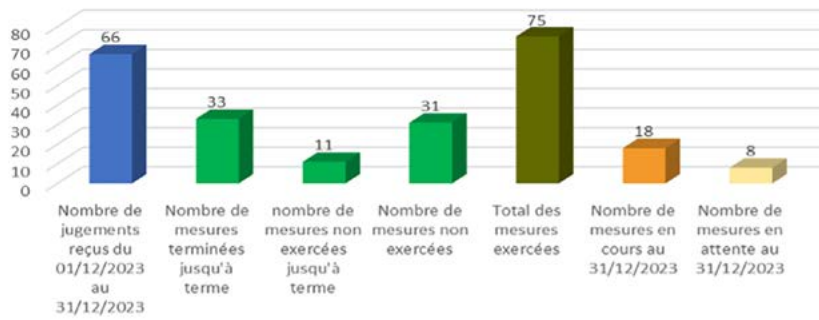


En 2023, on constate une légère augmentation du nombre d'ordonnances reçues sur l'ensemble du département. Passant de 58 ordonnances en 2022, à 66 ordonnances reçues en 2023, celles-ci exclusivement mandatées par les Juges aux Affaires Familiales (3 ordonnances provenant de la Cour d'Appel).

Cette augmentation notamment sur le nord s'explique par la création d'un ERPE ayant une capacité plus importante depuis le déménagement des locaux en décembre 2022 sur le nord. Les juges ayant visité les nouveaux locaux, ils ont pu mandater à nouveau des mesures pour l'ADSEAM.

Sur le Sud, la difficulté reste identique aux années précédentes, la saturation de l'accueil conduit à une diminution des mandats par les juges du fait d'une liste d'attente qui perdure.

TOTAL ACTIVITE ERPE au 31/12/2023



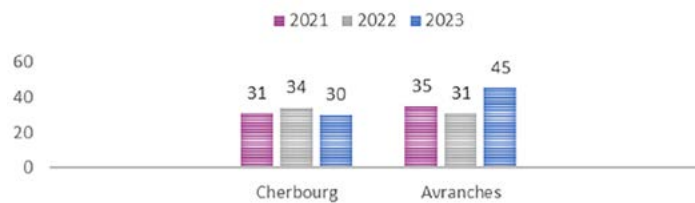
Sur une capacité de 72 mesures ERPE, les mesures sont réparties par territoire :

- 36 mesures sur Cherbourg
- 36 mesures sur Avranches

L'activité est réalisée sur le dispositif avec 93 mesures réalisées en 2023. Ce chiffre tient compte des 75 mesures réalisées dans l'année et des 18 mesures en cours au 31 décembre 2023.

Au 31/12/2023, la liste d'attente diminue, passant de 8 ordonnances contre 25 ordonnances au 31/12/2022. L'ouverture de l'ERPE de Cherbourg a permis de désengorger une liste d'attente structurelle depuis plusieurs années.

Evolution du nombre de mesures terminées au 31 décembre, par année et par secteur



Le graphique ci-dessus permet d'évaluer la progression des mesures exercées au cours de l'année. Ce graphique ne prend pas en compte les mesures en cours au 31/12.

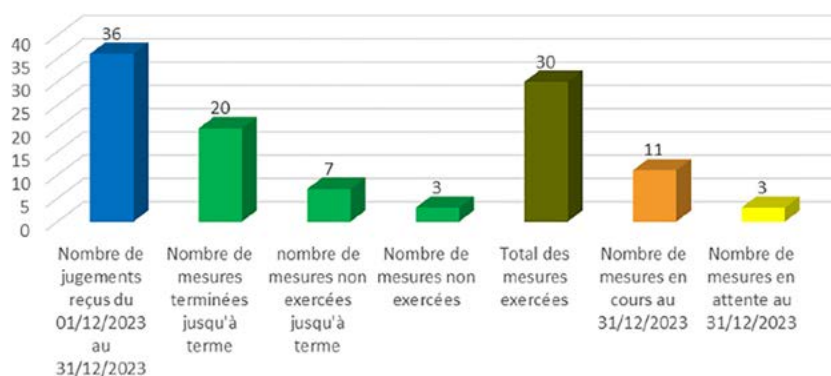
Ainsi,

- En 2023, 75 mesures plus 18 mesures en cours soit 93 mesures et 8 mesures en attente
- En 2022, 65 mesures plus 12 mesures en cours soit 77 mesures et 25 mesures en attente
- En 2021, 66 mesures plus 14 mesures en cours soit 80 mesures et 32 mesures en attente
- En 2020, 65 mesures plus 12 mesures en cours soit 72 mesures et 6 mesures en attente (COVID)

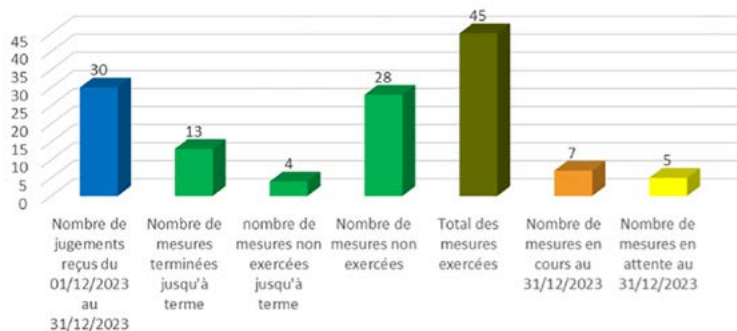
Pour conclure, notre activité augmente chaque année.

Précisions par secteur :

ACTIVITE ERPE Nord 2023



ACTIVITE ERPE Sud 2023



Pour conclure, l'activité est réalisée par rapport au prévisionnel et dépassée depuis deux années de suite.

Pour la cinquième année consécutive, des mesures ont été mises en attente à réception du jugement mais elle diminue considérablement du fait de moyens mis en place entre les financeurs et la direction des Milieux Ouverts.

Les situations accompagnées :

Durée des situation terminées :

	2023	2022	2021
Inférieure ou égale à 6 mois	31	11	64
Entre 6 mois et 1 an	26	54	2
Entre 1 an et 2 ans	18	0	0

On constate que la durée de prise en charge est majoritairement à 6 mois contrairement à 2022.

Nombre de visiteurs :

	2023	2022	2021
Parents	44	35	66
Grands-parents	0	1	1
Tante	0	0	1
Total	44	36	68

L'ERPE accompagne essentiellement des reprises de lien entre le parent et l'enfant, nous devons développer la communication vers les liens intergénérationnels.

Modalités des rencontres installées au départ :

	2023	2022	2021
Passages de bras	16	7	17
Rencontre sans sortie	249	243	193
Rencontre avec sortie	11	0	0
Total	276	250	210

On constate :

- une augmentation moins forte en 2023 qu'en 2022 des rencontres sans sorties, qui restent cependant élevées ;
 - une augmentation des passages de bras
- Ainsi, nous pouvons dire que les mandats concernent de plus en plus des droits de visite encadrés par les professionnels et demandant un tiers dans la relation.

Âge des enfants :

Répartition par tranches d'âge



Pour les tranches d'âges entre 7 ans et 18 ans, les chiffres restent stables.

On constate une stagnation des mesures pour les enfants de moins de 7 ans : 10 mesures en 2023 comme en 2022.

Pour les moins de 4 ans, augmentation avec 4 enfants en 2022, contre 9 en 2023.

Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :

	2023	2022	2021
1 enfant	54	36	37
2 enfants	11	23	17
3 enfants	4	3	7
4 enfants ou plus	6	3	5
Total	75	65	66

La composition des familles reste stable, on note de nouveau en 2023 un taux supérieur à 50 % des mesures uniques.

L'analyse des pratiques :

L'objectif de l'analyse des pratiques professionnelles est d'enrichir, d'échanger autour d'un intervenant au sein d'un groupe d'accompagnants ayant pour finalité première une plus grande prise en compte des besoins de l'utilisateur, ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et/ou pédagogiques concrètes vécues par les participants. Elle doit permettre de **donner du sens et de la cohérence** aux interventions tout en intégrant la diversité des acteurs et les différences de points de vue. Ces séances d'analyse des pratiques s'articulent sur les thèmes suivants :

- Mettre à jour les pratiques professionnelles nécessitant une relecture collective,
- Mutualiser et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être de l'équipe,
- Développer la coopération et renforcer la cohérence des pratiques au sein de l'équipe,
- Apprendre et développer des stratégies collectives de réflexion et de créativité en matière d'interventions,
- S'accorder sur un sens commun aux interventions.

Madame Claire DUHAMEL a mené 3 séances pour les accueillants en 2022.

Focus sur l'activité de l'ERPE de Cherbourg :

L'équipe de l'ERPE de Cherbourg est composée d'un temps administratif réparti sur plusieurs dispositifs à 0,1815 ETP et 6 intervenants sociaux à 0,11 ETP par intervenant.

Aujourd'hui, l'ERPE fonctionne un samedi après-midi sur deux, réparti en deux tranches horaires.

En 2023, l'ERPE a reçu 44 nouvelles ordonnances prises par le JAF dont 30 ont été réalisées. Parmi celles-ci :

- 20 ont été exercées jusqu'à terme,
- 7 ont été soit interrompues, soit l'un des parents ne s'est pas présenté
- 3 n'ont pas été exercées, faute d'avoir pu rencontrer les parents ou un refus de signature du calendrier

Le nombre d'ordonnancements est similaire à l'année 2022, puisque le service avait reçu 43 ordonnances, dont 34 ont pu être réalisées. Nous remarquons cependant une diminution de moitié, des situations dans lesquelles les parents ne se présentent pas ou refusent de signer le calendrier : au nombre de 8 en 2022, contre 3 en 2023.

Le service a débuté l'année avec très peu d'ordonnances en attente, au nombre de 3 seulement. Cet épurement progressif de la liste d'attente s'explique majoritairement par le déménagement des services, dans des locaux où l'espace rencontre y est plus spacieux, permettant d'accueillir davantage de familles les samedis. L'espace propose également une salle individuelle qui offre la possibilité aux familles de bénéficier de davantage d'intimité, si elles le souhaitent.

Concernant la configuration des familles bénéficiant de mesures de médiation et d'accueil, elles sont majoritairement composées d'enfant unique (75%), contre une fratrie de deux enfants et trois fratries de trois enfants. Ces indicateurs peuvent aussi venir expliquer le peu d'attente sur le service. En effet, lorsque des grandes fratries intègrent l'ERPE, nous réduisons le nombre de familles accueillies afin que chacun puisse avoir son espace pour évoluer. En sens inverse, si ce ne sont que des enfants uniques, le nombre de familles accueillies par créneau augmente. Pour exemple, s'il y a deux fratries de trois enfants et une fratrie de deux enfants, nous accueillerons 3 familles sur un créneau, alors que, si ce ne sont que des enfants uniques, nous pouvons accueillir jusqu'à 6 familles sur un créneau. En 2023, c'est plutôt le deuxième exemple qui prévaut. Ainsi, la liste d'attente s'absorbe davantage.

Nous observons également que certaines situations sont communes au Juge des enfants et au Juge aux affaires familiales. Lorsque cette situation se présente, si l'intervenant en espace rencontre est également le référent de la mesure éducative, il n'est pas nommé référent de la mesure ordonnée par le JAF, et n'intervient pas auprès de la famille sur les temps d'accueil.

Nous avons également reçu un jugement dans lequel il était prononcé à la fois une mesure de médiation familiale et une mesure d'accueil. Malgré une liste d'attente très faible sur l'ERPE, les deux dispositifs n'ont pas pu être effectifs au même moment, le processus de médiation débutant avant la mise en place de la mesure d'accueil.

L'ERPE de Cherbourg a connu quelques difficultés en termes d'organisation liées à des mouvements de personnels. Un départ en retraite a eu lieu en mars 2023, avec, en parallèle, deux arrêts pour congés maternité successifs en mars et avril 2023. Toutefois, des solutions ont pu être trouvées rapidement qu'il n'y ait pas de répercussions sur l'accueil des familles et sur l'équipe. En effet, trois professionnels, dont deux en interne, ont intégré l'ERPE, en avril, mai et juillet 2023. Il a fallu un peu de temps à l'équipe pour retrouver un équilibre, compte-tenu de ces intégrations.

La fin d'année a été rythmée par un départ d'un professionnel, entraînant une réorganisation par le Chef de service et une adaptabilité de l'équipe.

La dématérialisation a rythmé l'année 2023 et demandé au personnel administratif un changement dans leurs pratiques et une adaptabilité. Le cahier des messages est désormais numérique ainsi que tout document relatif à l'activité, et au dossier de l'usager. Les intervenants sont également concernés par la dématérialisation, dans la mesure où les notes prises durant les accueils, les compte-rendu de réunions sont dématérialisés. Chacun a dû s'adapter et modifier ses pratiques, ce qui n'est pas un exercice facile pour tous, encore à ce jour.

La fin d'année a été marquée par une participation des ERPE des Milieux Ouverts à un projet de recherche piloté par Monsieur MORANGE, chercheur et sociologue, en concertation avec Madame BERNARD, psychologue, axé sur « la perception du dispositif par les enfants et les professionnels » avec des questions précises telles que : « les enfants tirent-ils tous des bénéfices du dispositif espace de rencontre ? » « Est-ce que ce dispositif permet toujours de faire droit à l'enfant et à l'adolescent dans sa « participation » ? Grâce à des entretiens menés par M. MORANGE auprès des professionnels intervenant sur ce dispositif et des entretiens menés par Mme BERNARD auprès des enfants accueillis sur l'espace de rencontre, ils analyseront la réalité des effets pour les enfants et adolescents accueillis sur le dispositif pour proposer des ajustements afin de répondre au mieux aux attentes, au bien-être et aux droits des enfants. Les entretiens avec les professionnels ont eu lieu entre mi-novembre et mi-décembre 2023, tandis que les entretiens auprès des enfants ont eu lieu le 03 février 2024. En contrepartie de notre participation, M. MORANGE nous fera un retour des résultats de sa recherche au courant de l'automne prochain.

Nous observons toujours une certaine complexité dans la communication avec les tribunaux. Le secrétariat du service ERPE n'a pas systématiquement les informations et documents nécessaires. Les dates d'audience ne sont pas toujours transmises alors que des rapports doivent être transmis en amont de celles-ci. Nous ne sommes pas toujours destinataires de l'ensemble des décisions du JAF, sans lesquelles nous ne pouvons mettre en place les mesures de médiation et d'accueil. De même, lors du renouvellement d'une mesure, le temps qui s'écoule entre l'audience et la réception de l'ordonnance est parfois long, ce qui entraîne une rupture du lien parent /enfant et une désorganisation du planning des accueils.

Il est toutefois possible d'échanger directement avec les Juges, plutôt par mail, lorsque la situation l'exige et nécessite une réponse assez rapide.

L'année 2023 a été marquée par le début d'une transition entre le projet de service actuellement en vigueur et la refonte de celui-ci qui sera basé sur le référentiel 2022. En effet, le projet de service rédigé en 2017 devra être repensé dans son intégralité afin de l'ouvrir davantage sur un accompagnement du lien, la modulation possible de la fréquence et de la durée des rencontres en fonction de la qualité de celles-ci. D'autres besoins ont été identifiés tels que la possibilité d'exercer des mesures conventionnelles pour assurer une continuité du lien, ou encore penser la mesure avec le support visio quand le domicile du parent non hébergeant est trop éloigné de l'ERPE. Les outils sont à disposition à ce jour mais non mis en œuvre.

Les équipes de l'ERPE ont bénéficié de trois temps d'analyse des pratiques professionnelles. Lors du bilan, les accueillants comme l'intervenante extérieure ont souligné la dynamique positive de travail au sein du groupe, ainsi que l'importance et l'utilité de cette instance. L'augmentation du nombre de séances et une fréquence plus rapprochée de celle-ci est souhaitée par tous.

En conclusion, le fonctionnement global de Cherbourg doit évoluer et sera prochainement revu dans le cadre de la réécriture du projet de service de ce dispositif, avec le soutien de la FFER

Zoom sur l'activité de l'ERPE d'Avranches :

En termes de chiffres, pour la troisième année consécutive, le dispositif de l'ERPE a reçu moins d'ordonnances que l'an dernier. En 2022, nous étions mandatés pour 42 situations, en 2023 nous l'étions pour 30 situations. Pour autant, nous avons réalisé plus de prestations qu'autorisé par nos financeurs. En effet, 45 mesures de médiation-accueil ont été effectives sur la totalité du processus. Ce résultat s'explique en partie par le nombre conséquent de situations en attente de prise en charge, une liste d'attente s'étant créée à la sortie de la période du confinement, en juin 2020. Tout au long de l'année, les personnes concernées ont été informées par courrier de cet aspect. La cheffe de service et les accueillants ont pensé une organisation permettant de répondre aux sollicitations téléphoniques ou aux mails des usagers. Il nous est arrivé, du fait du délai d'attente et de la demande du parent à voir rapidement son enfant, de lui conseiller de prendre attache avec un avocat afin de revoir la décision.

Au cours de l'année, nous avons été destinataires de 3 ordonnances nous déchargeant de la mission au profit d'un autre espace de rencontre, au motif de l'attente pour la mise en œuvre de celle-ci. En cette fin d'année 2023, nous observons une nette diminution de la liste d'attente puisqu'elle représente seulement 5 situations.

Par ailleurs, si nous pouvons noter une croissance de l'activité nous pouvons aussi constater un nombre conséquent de mesures non réalisées, c'est-à-dire qu'aucun des parents ne donne suite à nos sollicitations de premier rendez-vous. En 2022, ce chiffre était de 8 situations. Aujourd'hui, il a plus que triplé, passant à 28 situations. Il est probable que le délai d'attente soit venu majorer ce nombre.

L'activité de l'ERPE consiste, à mettre en œuvre le droit d'accueil d'un parent-non hébergeant avec son/ses enfants par l'intermédiaire du lieu. Dans plus de la moitié des ordonnances, le juge aux affaires familiales décide que ce droit doit s'établir dans nos locaux, avec la présence d'accueillants. Ceux-sont les mineurs entre 7 et 14 ans qui sont davantage reçus dans notre dispositif. Au fil des années, cette donnée est constante.

D'un point de vue des ressources humaines, le dispositif a connu une innovation. En effet, la signature du CPOM et la réorganisation de l'organigramme des Milieu Ouvert, nous ont permis de nous doter d'un binôme d'assistantes administratives. Après quatre mois de campagne de recrutement, nous avons accueilli au mois d'août une seconde secrétaire.

Le binôme administratif, en proximité avec les travailleurs sociaux de terrain, tous dispositifs confondus (AEMO-AEMO-R, MJIE, ERPE et Médiation familiale) apporte une solide continuité de service, tant dans l'accueil et la communication auprès de l'utilisateur que dans la tenue des échéances administratives et la tenue des tableaux de bords. Une première phase d'expérimentation, d'octobre à janvier 2024, a permis à chacune des professionnelles de maîtriser les spécificités et besoins de chaque dispositif. De nouvelles propositions ont été formulées par le binôme administratif, en concertation avec les responsables de dispositifs. Par ailleurs, pour l'année 2024, la direction du Service de Milieu Ouvert est favorable à la mise en place des 35 heures sur 4 jours et demi, pour le moment uniquement pour ce personnel, s'il le demande.

Par ailleurs, le dossier numérique de l'utilisateur, expérimenté en 2022 par le dispositif de MJIE-Sud, et devenu une commande associative appliquée par tous les dispositifs du SMO- Sud.

Tout au long du premier semestre, l'ERPE a continué, comme en 2022, de fonctionner et d'assurer l'ouverture du lieu avec des moyens humains réduits, en raison de postes vacants. Depuis le mois d'août 2023, l'équipe est au complet grâce à l'embauche de deux travailleurs sociaux et d'une assistante administrative au sein des Milieux Ouverts.

Pour terminer sur le volet des ressources humaines, notons qu'au mois d'octobre, une passation a eu lieu entre la cheffe de service en poste depuis 2016 et la nouvelle responsable. La direction générale et la direction ont décidé de redéfinir les missions associées au poste d'encadrement. L'objectif est multiple : améliorer l'organisation ; accompagner autrement les professionnels ; développer le lien aux partenaires (Magistrats ; Services du Départements, Associations etc.) pour apporter une continuité dans nos missions communes, à savoir le soutien à la parentalité et la protection de l'enfant. A la différence des années passées, le responsable de service peut consacrer la moitié de son temps à la gestion de l'ERPE.

Pour illustrer le fait que celui-ci peut ou doit jouer un rôle dans la prévention des risques de danger encourus par un mineur, nous avons cette année encore réalisé une note d'information à la cellule de recueil des informations préoccupantes du département de La Manche.

En outre, les accueillants suivent tout au long de l'année des séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ; le responsable a de son côté participé aux journées régionales de la FENAMEF. Ces « temps ressources » réunissent les représentants des espaces rencontres de la région Normandie et ceux de la médiation familiale. Lors des échanges, nous pouvons découvrir les diverses modalités de mise en œuvre du droit d'accueil, qu'il soit judiciaire ou conventionnel. Les perspectives de développement sont nombreuses, elles seront débattues dans l'année 2024 avec les professionnels lors de la réécriture du projet de service et défendues auprès de nos financeurs.

Sur le plan de la recherche, la direction des Milieux Ouverts a été contactée par l'Institut Régionale du Travailleur Social Caen-Normandie, par le biais d'Arnaud Morange, chercheur et sociologue dans cet institut. Après une première étude réalisée en 2020 sur les espaces rencontre, une seconde, soutenue par la FENAMEF et financée en partie par la Caisse Nationale des Affaires Familiales, voit le jour. Elle porte cette fois sur les adolescents et enfants dans les espaces de rencontre. Elle a pour but d'apporter un éclairage scientifique sur les questions suivantes : Comment les adolescents, selon les âges, vivent-ils le dispositif et les rencontres (entre adhésion, refus, indifférence, consentement, comment respecter les « droits de l'enfant », sa « participation » dans ce contexte...) ? Comment les professionnels perçoivent-ils cela, quelles nouvelles pistes possibles pour la Justice au titre de l'intérêt de l'enfant ? Professionnels accueillants et responsables de service se sont entretenus individuellement avec le chercheur tandis que la psychologue de l'étude recevait le mineur adolescent. Sur la vingtaine de sollicitations effectuées auprès des parents, seul une famille a donné son accord pour la réalisation d'un entretien avec la psychologue et leur enfant. D'autres entretiens de ce genre ont pu être menés dans l'ERPE de Cherbourg.

Le rapport de cette étude sociologique, portant sur les espaces de rencontre de Normandie sera connu en 2024.

Pour conclure, la question du projet immobilier est toujours d'actualité. Lors de l'étude faite en 2020 par l'IRTS et de laquelle découle en partie le nouveau référentiel des espaces de rencontre, certaines personnes reçues ont signifié l'importance de se sentir accueilli « comme à la maison », disent-elles. Le lieu doit se vouloir chaleureux, sécurisant tout en étant familial. Cette année, le mobilier a été changé afin d'apporter une touche de modernité et de confort. Professionnels et personnes concernées ont pu exprimer leur satisfaction. Cependant, cet investissement matériel s'il est une réponse à l'accueil de la population accompagnée et aux conditions de travail des professionnels, n'est en rien une réponse à la problématique immobilière de l'ERPE déjà inscrite dans les précédents rapports d'activité.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES EN MILIEU OUVERT

L'année 2024 sera marquée et rythmée par les évaluations des ESMS pour le dispositif de l'AEMO, AEMO R et MJIE, conformément au décret paru le 29 février 2024. L'ensemble des dispositifs devra être évalué au 31 décembre 2024.

Cette évaluation permet de faire le point sur ce qui est et conforme, ce qui doit être mis à jour et sur les points à perfectionner. Un groupe de travail se réunit une fois tous les deux mois pour faire des points d'étape en lien avec l'assistance qualité de la direction des Milieux Ouverts, la Responsable qualité du siège, la directrice, les chefs de service, le CSE et les salariés. L'auto-évaluation de la direction se réalisera en juin 2024. Le cabinet mandaté réaliser l'évaluation interviendra à partir de septembre 2024. L'arrêté notifiant le contrôle de la direction a été transmis début janvier 2024. Cette démarche implique des changements organisationnels et méthodologique pour chacun au sein de la direction. Elle implique d'accompagner les équipes à la valeur ajoutée de ce type d'évaluation, que ce soit pour les usagers ou pour les professionnels. Nous devons accompagner les équipes à y trouver du sens dans leur accompagnement.

La mise en œuvre du projet pour l'enfant, de la trame de rapport de l'ONPE en assistance éducative, la mise en place d'un rapport pour un enfant, vont demander aux équipes une adaptation des pratiques professionnelles (notamment administratives) mais également aux partenaires de la direction des Milieux Ouverts.

L'ADSEAM a mis en place un plan de prévention des risques psycho-sociaux qui nécessite également des actions en mettre en œuvre et mobilise les salariés et les directions sur ces axes fondamentaux. Nous nous mobilisons également sur ces actions. Cela se traduira notamment par une journée institutionnelle pour l'ensemble des équipes le 19 septembre avec l'intervention de Monsieur Hardy sur la thématique de l'accompagnement contraint en AE.

En 2023, des permanences éducatives Milieu ouvert se sont mises en place de manière progressive sur les 3 sites. Ces permanences éducatives ne fonctionnent plus par dispositif (une permanence AEMO, une permanence MJIE etc) mais pour l'ensemble des dispositifs du Milieu Ouvert. Les référents éducatifs réalisent une permanence éducative une journée en rotation, en lien avec les chefs de service. En 2024, nous tenterons grâce au logiciel de téléphonie et au cahier de message numérique, de factueliser le nombre d'appels et l'objet, ainsi que les interventions réalisées par les salariés sur cette permanence éducative. L'utilisateur contacte un seul numéro.

En Janvier 2024, la DPEEF nous a confirmé que nous pouvions mettre en œuvre les mesures d'AEMO pour des jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Nous adapterons notre dispositif en ce sens.

L'ensemble de la réécriture des projets de dispositifs est en cours en 2024, deux sont finalisés à la date de l'écriture du présent rapport. Celui de l'AEMO sera finalisé en juin 2024. Ces réécritures mobilisent l'ensemble des équipes. Le projet d'établissement de la direction des Milieux Ouverts de l'ADSEAM sera également finalisé fin 2024. Ainsi, les dates de groupes de travail de mise à jour des dispositifs sont programmées sur la durée du CPOM. Il ne doit plus y avoir de projets d'accompagnement pour les enfants et les familles dont la date n'est plus à jour. Il en va de la qualité de l'accompagnement, du cadre d'intervention de nos collaborateurs et de l'adaptation aux évolutions de la société.

D'un point de vue immobilier, le regroupement des dispositifs du centre Manche est actée, le déménagement sur un même site rue de l'exode aura lieu à compter du 22 avril 2024. Nous remercions chaleureusement le Conseil Départemental qui a été force de propositions pour nos projets et pour la mise aux normes des locaux aux besoins des usagers et des salariés. Cette nouvelle étape va demander de l'adaptation à chacun, la mise en place d'un espace rencontre de 110 m² aux normes du référentiel de 2022, des salles d'entretiens, des bureaux partagés, des organisations de travail qui évoluent elles aussi. La pluridisciplinarité va être au cœur de cette dynamique d'équipe.

Des difficultés persistent sur le site du Sud Manche. Les salariés subissent des locaux dégradés, un manque de place et des conditions d'accueil des usagers inadaptés (pas d'accessibilité aux PMR). Nous avons prospecté auprès des différents acteurs locaux (public et privé) et proposé un projet en 2021 d'agrandissement, qui n'a pas été validé en raison du coût du projet. Le secteur immobilier est saturé dans cette zone et nous devons rester proche du public que nous accompagnons. Les alertes du CSE sur la question sont justifiées et nous nous mobilisons pour tenter de trouver des solutions.

En 2024, nous poursuivons les actions en partenariat avec le SPIP de Cherbourg dans le cadre d'un appel à projet : Projet d'intervention d'un éducateur et d'une médiatrice de l'équipe, autour du thème de la parentalité, auprès de personnes incarcérées à la maison d'arrêt et auprès de personnes exerçant leur peine en milieu ouvert.

Toutes ces actions citées ci-dessus vont demander une mobilisation de chacun. Nous resterons vigilants sur les différentes règlementations, les obligations, la RH, le développement d'outils, de service et la facturation des missions de chacun.

Le groupe de travail instauré en juin 2023 sur l'activité et les missions du psychologue au sein des services en milieu est achevé. La restitution complète sera faite en mars 2024 et présentée au Directeur Général en Juin 2024. Nous reviendrons vers les financeurs. En effet, la mission du psychologue est déterminante auprès du public accompagné. Aujourd'hui le temps alloué au service n'est pas suffisant tant en termes d'accompagnement que de conditions de travail et de qualité de vie au travail. Les psychologues sont présents pour les familles et les familles, pour les évaluations, pour le projet de l'enfant, pour les collaborateurs au quotidien, ils sont cadres à 35 heures.

Les actions prioritaires seront les suivantes (cette liste n'est pas exhaustive) :

- L'ouverture de nouveaux services, l'augmentation des ETP, doivent conduire rapidement à la mise en place d'un logiciel SIRH,
- La question des DVM hors ERPE doit être de nouveau réaffirmée. En effet, nous sollicitons la prise en compte, dans notre activité globale, des AEMO mises en place sur demande du juge, en attente de mesures de placement.
- En 2023, 262 droits de visite médiatisés ont été réalisés sans cadre d'intervention et sans rémunération des services.

Il est demandé à l'ensemble des salariés des SMO de s'inscrire dans une organisation fluide et performante, tant au niveau des accompagnements que dans le management interne : informatisation des documents, indicateurs communs, ... Ces changements rapides et parfois contraints pour tous permettent de faire remonter aux financeurs la réalité de l'activité des SMO, les difficultés de l'entreprise, ses atouts. De valoriser le travail réalisé que ce soit sur le terrain avec les enfants et les familles par l'accompagnement des travailleurs sociaux, mais aussi des fonctions administratives et d'encadrement. Tous les postes sont indispensables et œuvrent à la qualité d'accompagnement pour les enfants. Les chantiers sont nombreux mais indispensables pour les enfants, pour la qualité d'accompagnement que nous leur devons et pour les conditions de travail de chacun.

Ainsi, ce qui est écrit depuis 2021 perdure dans nos demandes auprès des financeurs en les actualisant avec des données quantitatives et qualitatives, qui appuient nos argumentaires et justifient nos demandes d'augmentation d'ETP lorsque nous l'analysons nécessaire pour la qualité de nos missions, pour la qualité de vie au travail et pour la reconnaissance de l'ensemble de nos métiers (référents éducatifs, psychologues, comptables, informaticien, gestionnaires d'activité, assistante RH et qualité, Chefs de service, assistantes administratives de secteur et directeur).

Nous réitérerons également notre demande de création d'un dispositif « parentalité » par territoire grâce aux ERPE.



INSERTION

IV

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE LE CAP (CHRS)

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : NADÈGE AULNAY

CHEFS DE SERVICE :



CENTRE (PRÉPONT)	NORD	SUD
<p>14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02 33 19 06 90 fgalles@adseam.asso.fr</p>	<p>60 Rue Robert Lecouvey BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tél : 02 33 88 41 00 ygirot@adseam.asso.fr</p>	<p>24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tél : 02 33 60 94 26 cernouf@adseam.asso.fr</p>
Florence GALLES	Yann GIROT	Caroline ERNOUF

AUTORISATION/ HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
- Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
- Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche ce qui porte à 55 places réparties comme suit :
 - o 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg
 - o 22 places à Saint-Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées
- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
 - o 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
 - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 59 places réparties :
 - o 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
 - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).
- Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (subvention)

CAPACITÉ AUTORISÉE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgence, 27 places en insertion.

Pour le CHRS de Coutances : 23 places dont 4 d'urgence, 19 places en insertion.

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées aux femmes victimes de violences.

POPULATION ACCUEILLIE

Pour le CHRS Le Cap de Cherbourg :

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent provenir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

Pour le CHRS de Coutances :

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent provenir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

Pour le CHRS Le Cap de St Martin-des-Champs :

Femmes majeures seules avec ou sans enfant(s), confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. Près de 80% des personnes sont accueillies pour des problématiques de violences conjugales (p 10).

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale.

Le service perçoit également des subventions de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi qu'une participation financière des résidents.

Le financement du fonctionnement du CHRS le Prépont est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale.

Le service perçoit également des subventions de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage, ainsi qu'une participation financière des résidents.

EQUIPES

Secteur Nord et Sud CHRS Le Cap

- 3 ETP Direction/Encadrement,
- 2,35 ETP pour l'Administration/Gestion,
- 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif
Soit 14,01 ETP

Secteur Centre CHRS Le Prépont

- 1 ETP Direction/Encadrement,
- 0,5 ETP agent administratif
- 5,84 ETP pour le personnel Socio-éducatif
Soit 7, 34 ETP

MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes hébergées, en les aidant à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

ACTIONS

Le CHRS permet à la personne de « se poser », de se réimpliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins, à la santé et au logement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Pour le CHRS de Cherbourg :

L'hébergement collectif se situe sur le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus, situés dans un périmètre de quelques kilomètres autour du collectif, sur les communes de Cherbourg en Cotentin.

Pour le CHRS Le Prépont à Coutances :

L'hébergement collectif se situe 14 rue de la Verjuzière à Coutances. Nous disposons également de quelques appartements en diffus, situés dans le centre-ville.

Pour le CHRS d'Avranches :

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située à Avranches, à côté des bureaux du service. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'accueil d'urgence, ainsi que sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

CHRS LE CAP CHERBOURG EN COTENTIN

ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

A - Insertion

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2021	7 267	1 885	5 382	73%
Insertion 2022	6 427	1 575	4 867	65%
Insertion 2023	9 258	2 233	7 040	94%

	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
Janvier	215	532	747
Février	172	504	676
Mars	199	541	740
Avril	187	530	717
Mai	151	557	708
Juin	115	591	706
Juillet	205	583	788
Août	230	530	760
Septembre	201	615	816
Octobre	187	651	838
Novembre	199	692	891
Décembre	172	714	886
	2 233	7 040	9 273

De même que les années précédents, nous pouvons constater une baisse d'activité sur la période du printemps, notamment mai et juin pour les entrées sur le collectif. Cependant, contrairement aux années précédentes, la baisse a été moins sensible et l'activité plus constante au cours de l'année. L'accueil en diffus a connu une forte hausse d'activité du fait de l'accueil de familles occupant de grands appartements à 100% de leurs capacités, de même que l'accueil d'hommes exerçant leurs droits de garde et d'hébergement auprès de leurs enfants, et l'accueil d'un couple occupant un T2.

a) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

Collectif :

	Hommes seuls	soit 32 personnes
	TOTAL	32

Diffus :

18	Hommes seuls	Soit 18 personnes
1	Couple	Soit 2 personnes
3	Couple avec enfants	Soit 13 personnes
3	Isolés avec 1 à 3 enfants	Soit 6 personnes
	TOTAL	39

b) Tranche d'âge :

Le nombre de seniors augmente, la précarité ou les ruptures familiales touchent également des personnes retraitées.

Collectif :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	0	0	2	28	2	32
%	0%	0%	6%	88%	6%	100%

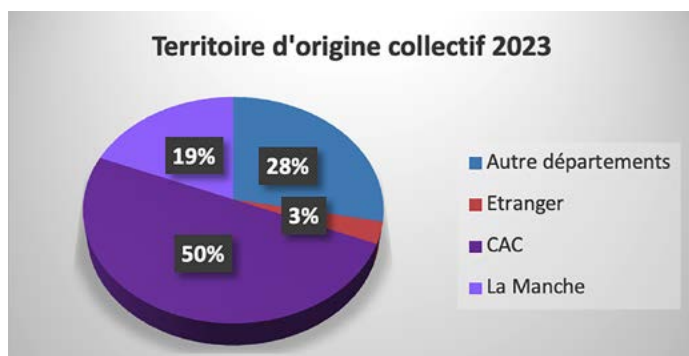
Diffus :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	2	8	3	24	2	39
%	5%	21%	8%	62%	5%	100%

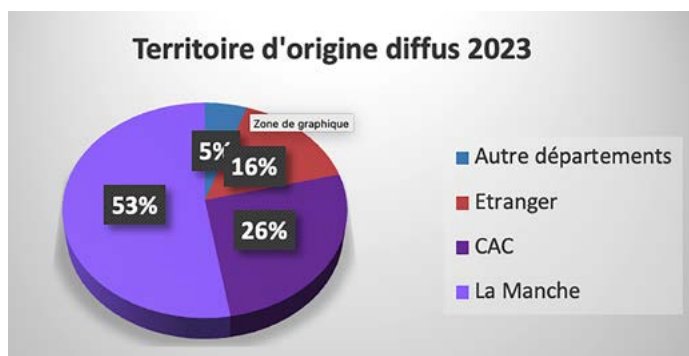
c) Origine géographique:

L'attractivité économique du territoire de Cherbourg, très porteuse ces dernières années, explique probablement l'attrait de notre région pour les nouvelles personnes. Ainsi, on peut remarquer que plus qu'auparavant, les personnes accueillies en 2023 venaient d'autres départements que la Manche. De même pour les familles étrangères.

Collectif :



Diffus :



d) Prescripteurs des demandes d'accueil

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur degré d'autonomie, travailler le lien avant de leur proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus.

Collectif :

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINÉRANCE	2
CCASS/CMS	9
AUTRES	9
FRANCE TERRE D'ASILE	3
HÔPITAL	1
LE BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	2
LHSS	1
SPIP	5
TOTAL	32

Diffus :

Dans la catégorie « autre », 4 personnes qui étaient passées en diffus sont revenues sur le collectif suite à un effondrement rapide lors du passage à la vie en autonomie. L'alcool et les addictions refont surface, l'isolement, le replis et l'état de santé des personnes nous imposant soit un retour sur le collectif, soit un départ sans solution lorsque les personnes s'y opposent.

AUTRES	5
CCASS/CMS	11
CDHAT	8
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	7
SPIP	3
LE BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	4
LHSS	1
TOTAL	39

e) Motifs des demandes d'accueil des ménages

50% des personnes accueillies étaient SDF, de même que l'an dernier. Nous avons accueilli une personne dans le cadre de la convention d'éloignement du conjoint violent signée avec la justice et l'ACJM.

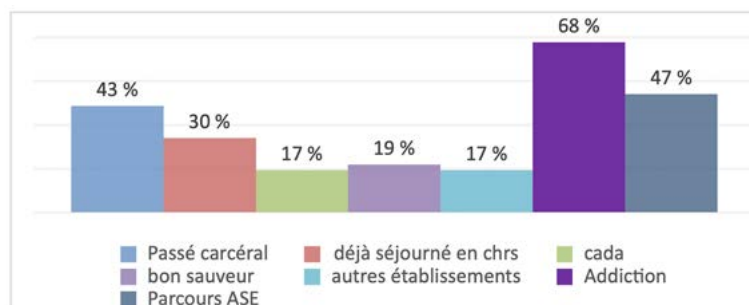
Collectif :

SDF	16
EXPULSION	2
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	1
FIN D'ACCUEIL CADA	2
FIN D'ACCUEIL LHSS ACT	2
RUPTURE FAMILIALE	2
VIOLENCE FAMILIALE	1
SANTÉ	2
AUTRES	4
TOTAL	32

Diffus :

SDF	6
EXPULSION	5
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	3
FIN D'ACCUEIL CADA	6
FIN D'ACCUEIL LHSS ACT	4
REGROUPEMENT FAMILIAL	8
RUPTURE FAMILIALE	4
VIOLENCE FAMILIALE	1
SANTÉ	1
AUTRES	1
TOTAL	39

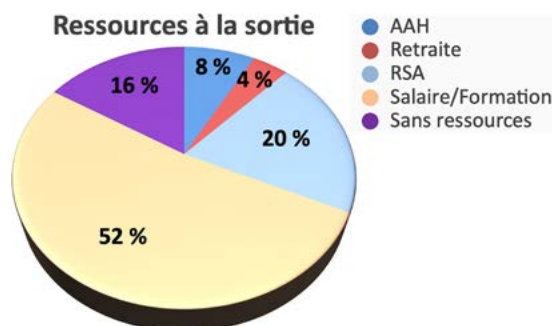
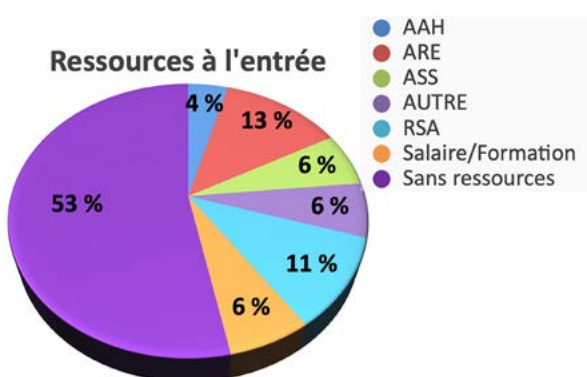
f) Antériorités



Les pourcentages sont calculés par rapport à la population adulte, sauf pour le parcours ASE qui inclut les enfants. La corrélation entre passé carcéral, passé ASE et le fait d'être SDF semble évident, mais sans certitude.

g) Ressources des ménages à l'arrivée et à la sortie du CHRS sans distinction de collectif ou diffus

37% des personnes accueillie n'avaient pas de ressources à leur arrivée en 2022, nous en avons comptabilisées 53% en 2023. La renonciation aux droits est extrêmement fréquente, ceci allant de pair avec les pièces d'identités absente, la rupture de soins.



Le marché de l'emploi sur Cherbourg est exceptionnel depuis 2022. Presque toutes les personnes motivées trouvent un emploi ou une formation. Aussi on repère bien qu'à la sortie du CHRS, 52% des résidents avaient des ressources liées à l'emploi. Dans de telles conjonctures, le travail de réinsertion par l'emploi prend tout son sens.

h) Type d'hébergement à la sortie

Collectif :

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	8
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	5
INCONNU	1
LOGEMENT ORDINAIRE BAILLEUR PUBLIC	1
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	4
ENTRÉS SUR LE DIFFUS	7
TOTAL	26

La population accueillie en 2023 était encore plus que les années précédentes, marquée par la polytoxicomanie. Ce type d'accompagnement vers la réinsertion est le plus difficile et incertain. Les pulsions d'addictions sont telles que la gestion du budget est inaccessible pour permettre de prioriser les consommations de toxiques, quand bien-même la plupart bénéficie de traitements de substitution. Incapacité à prioriser les dépenses, défaut de paiement des participations financières, trafic sur site, amènent à des ruptures de séjour et des sorties vers le 115 ou chez des tiers, ce qui représente 50% des cas de figure.

Diffus :

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	2
DÉCÉDÉ	1
HÉBERGÉ CHEZ 1/3-FAMILLE	2
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	1
BAILLEUR PRIVÉ	0
BAILLEUR PUBLIC	7
RETOUR COLLECTIF	3
TOTAL	16

50% des personnes accueillies sur le collectif sont passées en diffus et ont poursuivi leur parcours d'insertion.

i) Durée de séjour des sorties au 31.12.2023
Collectif :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	1	4%
8 jours < séjours < 6 mois	24	92%
Séjours > 6 mois	1	4%
TOTAL	26	100%

La durée moyenne est de 81.15 jours soit un 2.70 mois.

Diffus :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	5	31%
Séjours > 6 mois	11	69%
TOTAL	16	100%

La durée moyenne est de 330 jours soit 11 mois. Les personnes qui sont passées en diffus réussissent la plupart du temps leur projet d'insertion.

B. Urgence
a) Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	980	67,12%

Bien que nous ayons disposé de toutes nos capacités d'accueil sur l'année, certaines périodes ont été peu sollicitées par le 115. D'autre part, nous faisons le constat que beaucoup de personnes orientées par le 115 n'honorent pas leurs nuitées.

b) Durée du séjour

MOIS	TOTAL MENSUEL	%
JANVIER	62	6%
FÉVRIER	56	6%
MARS	96	10%
AVRIL	47	5%
MAI	81	8%
JUIN	92	9%
JUILLET	107	11%
AOÛT	88	9%
SEPTEMBRE	85	9%
OCTOBRE	102	10%
NOVEMBRE	90	9%
DÉCEMBRE	74	8%
TOTAL	980	100%

Nous avons cumulé 980 nuitées d'urgence en 2023, correspondant à 351 séjours de 157 personnes différentes. La durée moyenne est de 2.80 jours consécutifs, ce qui est conforme à nos règles de fonctionnement.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

351	HOMMES SEULS	Soit 351 personnes
	TOTAL	351

c.2) Origine de la demande

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115 CONSCIENCE HUMANITAIRE ITINÉRANCE	326
ACJM	2
ASSOCIATION/ETABLISSEMENT	3
HÔPITAUX POST CURE	16
COALIA	1
AUTRES	3
TOTAL	351

c.3) Tranche d'âge

	3 - 17 ans	18 - 24 ans	25 - 59 ans	60 ans et +
NOMBRE DE PERSONNES	0	59	270	22
%	0%	16,81%	76,92%	6,27%

On retrouve plus de jeunes en urgence qu'en insertion, mais globalement pour les autres tranches d'âge, peu de différence, les mêmes proportions par âge en urgence qu'en insertion, à savoir entre 25 et 59 ans. Les jeunes accueillis en insertion sont rarement intéressés par un projet d'insertion. Chez les moins de 25 ans, l'inconstance est plus présente, la volonté de profiter d'opportunités au jour le jour, gros consommateurs de cannabis et polytoxicomane.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Notre stabilité résidentielle va nous permettre de nous projeter sur la programmation d'activités rassemblant plusieurs services avec les résidents. Qu'il s'agisse de randonnées collectives, de journées pique-nique, l'accès aux plaisirs simples ne manque pas dans la Manche.

Notre réinstallation dans les locaux historiques va nous permettre de reprendre pied sur le quartier du Maupas en participant aux animations et aux coordinations de quartier.

Dès le mois d'Avril 2024, nous allons travailler avec les équipes et les résidents à la réécriture des projets de service des différents services du pôle insertion.

Nous allons poursuivre le travail de rénovation des appartements qui accueillent les résidents en diffus et qui sont pour certains très défraîchis, du fait des années, mais aussi des défauts d'entretien des résidents successifs. Une équipe de maintenance se mettant en place au niveau de l'ADSEAM, nous allons programmer des interventions dans les appartements concernés lors des départs de résidents. Une vacance des places existera, mais ne devrait pas dépasser 3 semaines d'immobilisation à chaque fois.

CHRS LE PREPONT COUTANCES

L'année 2023 a été marquée par la mise en place de l'analyse des pratiques professionnelles jusqu'alors inexistante au sein du CHRS du Prépont. Il n'y a pas de temps de travail en doublure au Prépont, l'équipe travaille toujours seule. Cet espace permet un espace de réflexion commun à l'ensemble de l'équipe autour des pratiques quotidiennes et une prise de recul face à des situations bien souvent difficiles.

La mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé a débuté en 2023, l'ensemble des professionnels a bénéficié d'un temps de formation. L'équipe investit progressivement l'outil, cette nouvelle modalité de travail va permettre d'harmoniser les pratiques professionnelles et d'améliorer l'accompagnement des usagers.

ACTIVITE DU CHRS LE PREPONT

A - Insertion

a) Taux d'occupation

En 2023, 31 hommes seuls ont été accueillis, 21 en Insertion et 10 en Semi Autonomie.

	JOURNÉES	COLLECTIF	SEMI AUTONOMIE	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2022	6 680	4 817	1 863	97%
Insertion 2023	6 420	4 538	1 882	92,57%

En 2023, il y a eu 14 entrées en insertion. 5 personnes sont passées du collectif en semi – autonomie. Les personnes accueillies en insertion au CHRS arrivent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur degré d'autonomie avant d'envisager un passage en semi autonomie. Il n'y a pas d'admission directe en semi -autonomie.

b) Nombre total de journée par mois en 2023

MOIS	COLLECTIF	SEMI AUTONOMIE	TOTAL
JANVIER	398	168	566
FÉVRIER	360	168	528
MARS	403	186	589
AVRIL	385	180	565
MAI	411	166	577
JUIN	384	160	544
JUILLET	403	186	589
AOÛT	403	184	587
SEPTEMBRE	379	139	518
OCTOBRE	339	118	457
NOVEMBRE	327	90	417
DÉCEMBRE	346	137	483
TOTAL	4538	1882	6420

Le taux d'occupation a légèrement baissé par rapport à celui de 2022. Néanmoins il reste proche des 100 % ce qui démontre que les besoins sur le territoire sont bien présents.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

31	HOMMES SEULS	Soit 31 personnes
TOTAL		31

c.2) Origine des personnes accueillies :

	FRANCE	BELGIQUE	PAKISTAN
ORIGINE	29	1	1

c.3) Tranches d'âge :

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 ANS ET +
NOMBRE DE PERSONNES	2	4	13	8	4

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 43 ans.

d) Prescripteurs de demande d'accueil

115	3
CCAS / CMS	20
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	2
SPIP	6
TOTAL	31

f) Ressources des personnes accueillies

RETRAITE	2
RSA	21
ASSEDIC	1
ALLOCATION D'ADULTE HANDICAPE	1
GARANTIE JEUNE	2
SALAIRE / FORMATION	4
TOTAL	31

e) Motifs des demandes d'accueil

HÉBERGEMENT PRÉCAIRE	3
RUPTURE FAMILIALES	8
SANS DOMICILE FIXE	14
PLACEMENT EXTÉRIEUR	5
FIN DE PEINE	1
TOTAL	31

g) Durée de séjour

NOMBRE DE JOURS	INSERTION	SEMI AUTONOMIE
Séjours < 3 mois	4	0
3 mois < séjours < 6 mois	1	0
Séjours > 6 mois	7	4
TOTAL	12	4

La durée des séjours inférieurs à six mois concerne des personnes qui sont soit parties d'elles-mêmes, soit des personnes qui se sont fait exclure et dont les principales raisons sont :

- Non adhésion au projet
- Non-respect du règlement de fonctionnement
- Difficultés à supporter les impératifs des participations financières.

h) Durée de séjour des personnes sorties dans l'année

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	1	7%
8 jours < séjours < 6 mois	2	14%
Séjours > 6 mois	12	79%
TOTAL	15	100%

La moyenne de la durée de séjour des personnes sorties au 31/12/2023 est de 380 jours.

i) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

	INSERTION	SEMI AUTONOMIE
SANS DOMICILE	3	2
STRUCTURE D'URGENCE	1	-
ETABLISSEMENT SANITAIRE	1	-
MAISON RELAIS	-	1
CHEZ UN TIERS	2	-
LOCATAIRE PARC PRIVEE	2	1
LOCATAIRE PARC HLM	1	1
TOTAL	10	5

B - L'Urgence

a) Appels pour demandes d'accueil d'urgence

En 2023, il y a eu 286 demandes d'accueil. 213 demandes ont été acceptées, 73 ont été refusées.

b) Taux d'occupation

En 2023, il y a eu 213 séjours correspondant à 93 personnes.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
URGENCE	1 275	87%

MOIS	TOTAL MENSUEL	%
JANVIER	106	85%
FÉVRIER	107	96%
MARS	112	90%
AVRIL	92	77%
MAI	94	76%
JUIN	105	88%
JUILLET	116	94%
AOÛT	123	99%
SEPTEMBRE	108	90%
OCTOBRE	110	89%
NOVEMBRE	111	93%
DÉCEMBRE	91	73%
TOTAL	1 275	87%

Pour 2023 le taux d'occupation pour l'accueil d'urgence est de 87 %. Ce chiffre correspond à 93 personnes différentes sur le dispositif soit à 213 séjours ce qui fait un total de 1275 Nuits.

c) Durée du séjour

Le règlement stipule un accueil sur la base de trois nuitées. La durée moyenne est de 6 jours consécutifs.

Ce chiffre s'explique en raison du fait que les personnes qui restent plus longtemps sur le dispositif d'urgence soit :

- Parce qu'elles ont une activité professionnelle à proximité
- Parce qu'elles ont une orientation CHRS validée par le SIAO et qu'elles sont en attente d'une place en insertion.

d) Typologie des publics

d.1) Composition familiale à l'arrivée

93	HOMMES SEULS	Soit 93 personnes
	TOTAL	93

d.2) Origine de la demande d'accueil :

ORIGINE	115	POLICE	TOTAL
	212	1	213

d.3) Tranches d'âge :

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 ANS ET +	NON CONNU	TOTAL
NOMBRE DE PERSONNES	20	24	29	13	5	2	93
%	22%	26%	31%	14%	5%	2%	100%

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 36 ans.

C. Placement Extérieur

Le placement extérieur est une mesure qui a vocation à assurer la réinsertion des personnes placées sous main de justice et à prévenir la récidive en s'appuyant sur le partenariat privilégié du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Aménagement de peine sous écrou, le placement à l'extérieur permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier d'exécution de sa peine, l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive favorisant ainsi la sortie de la délinquance.

L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que la peine n'est pas conçue uniquement comme une contrainte ou une privation de liberté, mais enclenche avant la fin de la peine une dynamique de préparation à la sortie.

Une convention passée avec le SPIP permet d'accueillir annuellement deux personnes en placement extérieur. Sur l'année 2023, 3 hommes ont bénéficié de cette mesure, tous les 3 provenant du centre de détention de CAEN.

Avant d'être accueilli en placement extérieur, le CHRS reçoit les hommes susceptibles de bénéficier de cette mesure lors de permissions de trois jours, ce qui permet à l'équipe d'amorcer un projet avec le futur résident.

a) Tranches d'âge

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 - 64 ANS	65 ANS ET +
NOMBRE DE PERSONNES	-	-	-	2	1	-

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 52 ans.

b) Durée de la mesure :

	NOMBRE DE JOURS DE PRÉSENCE
Mesure 1	233
Mesure 2	35
Mesure 3	52
Total	320
Moyenne	107

Le nombre de jours de présence pour l'année 2023 est de 182 jours pour les 3 mesures.
La moyenne de jours de présence est de 107 jours.

c) Sortie de la mesure

Les 3 mesures ont pris fin courant 2023.
Au 31 décembre 2023, nous n'avons aucune mesure.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- Poursuite de l'analyse des pratiques professionnelles
- Poursuite du déploiement du Dossier Unique de l'Usager
- Formation self défense pour l'ensemble des professionnels, qui permettra d'identifier les postures à adopter pour assurer leur sécurité.
- L'année 2024 sera essentiellement consacrée à l'écriture du projet de service, véritable socle fédérateur pour l'ensemble des professionnels.

CHRS LE CAP SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

ACTIVITE DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)

Après la crise sanitaire, l'accueil du public victime qui ne faiblit pas, notre société fait désormais face à une crise économique et énergétique autant d'éléments traduits par les données chiffrées du rapport d'activité du CHRS d'Avranches que nous allons vous présenter. En effet, la précarité grandissante se ressent grandement à travers le public accueilli. En outre, la saturation du parc social allonge aussi considérablement les durées d'accueil.

Au-delà de ce contexte, l'équipe n'a pas été épargnée par des arrêts de travail relativement longs, des professionnels pas toujours remplacés, ainsi qu'une vacance de poste au niveau de la direction. Toutefois l'activité a été maintenue tout comme l'ensemble des projets :

- Les ateliers collectifs : ballade, sortie à la plage, ateliers couture réguliers et coanimés par une professionnelle et une résidente, et des ateliers coiffure. Voici quelques témoignages : « je me sens enfin belle, ça me fait revivre de bons moments » ; « une bonne initiative, on pense à autre chose, ça réchauffe »
- L'atelier temps de jeux, expérimentation qui dure depuis 2020. Une réflexion est menée sur la place de l'enfant accueilli au CHRS, le plus souvent victime de violences.
- Le groupe de parole
- Les permanences des lieux d'écoute
- Le partenariat et le travail en réseau, notamment via le réseau VIF. Leila a participé à l'organisation d'un colloque, intitulé : L'auteur à vif. Et Elodie a participé à une sensibilisation des animateurs des accueils de centres de loisirs.

Ainsi, l'activité a encore été très soutenue en 2023 et ceci se vérifie pour toutes les fonctions confondues des membres de l'équipe. Une activité dynamique à l'image de l'investissement de l'équipe éducative, et ce dans l'intérêt des personnes accueillies.

A. Les Admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses

Au cours de l'année 2023, **139** fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, dispositifs Urgence et Insertion confondus, contre **160** en 2022. Ce chiffre diminue, certes, mais il est à noter que nous manquons probablement de rigueur dans les saisies de ces fiches. En effet, la secrétaire de l'équipe présente uniquement à mi-temps, ce sont les éducateurs et/ou la cheffe de service qui gèrent le standard en son absence, en plus de leurs tâches ; il est donc évident que tous les appels ne sont pas saisis.

	2019	2020	2021	2022	2023
APPELS TELEPHONIQUES	128	188	155	160	139

Comme indiqué, l'antenne d'Avranches se développe au fil des années proposant de nouveaux dispositifs adossés au CHRS.

- **106 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.
- **9 appels** ont concerné l'Insertion.
- **17 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).
- **7 appels** ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute ».

Parmi les 139 appels :

- **75 appels** ont concerné des femmes seules
- **64 appels** ont concerné des femmes avec des enfants

Parmi ces 64 appels, 23 appels ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans, contre 18 appels en 2022.

Concernant le groupe de paroles, les appels ne sont pas référencés car ils sont gérés directement sur le portable de la cheffe de service. **Ils concernent environ 30 appels sur l'année 2023.**

Les principales origines de l'appel proviennent :

27 appels >> CMS (Avranches, Granville, Saint-Hilaire, Mortain, Coutances)

31 appels >> De la personne elle-même

29 appels >> Appel du 115

15 appels >> Gendarmerie (secteur Sud-Manche) et Groupe Protection des Familles (GPF)

2 appels >> CAF

7 appels >> CH Avranches/Granville/Estran/Laval/Saint-Lô

28 appels >> Autres

Selon nos habitudes de travail, les personnes sont invitées à contacter le service pour un accueil sur le dispositif de l'urgence ou de l'insertion, afin qu'elles soient actrices de leur projet.

Les origines restent assez équivalentes à l'année 2022 ; une légère baisse des appels des forces de l'ordre est à noter. Elle est sans doute à rapprocher à des mouvements dans l'équipe du groupe des protections des familles. Notons toutefois qu'un appel de la gendarmerie se traduit systématiquement par un accueil d'une femme victime dans le cadre d'une mise à l'abri.

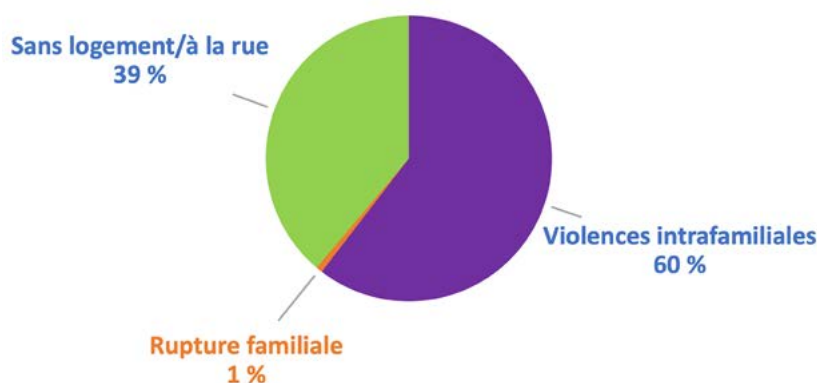
Les solutions apportées :

URGENCE – 106 APPELS	
• 21 appels	• Accueil immédiat
• 11 appels	• Nuitée hôtel
• 30 appels	• Pas de disponibilité
• 18 appels	• Ne donne pas suite
• 10 appels	• Orienté vers une autre structure
• 8 appels	• Autres
• 8 appels	• Orientation vers le dispositif « des lieux d'écoute »
INSERTION – 9 APPELS	
• 3 appels	• Accueil (après validation du SIAO)
• 2 appels	• Refus de la personne
• 1 appel	• Refus de la structure
• 2 appels	• Demande SIAO à faire par l'AS
• 1 appel	• Sur liste d'attente
LIEU D'ECOUTE – 7 APPELS	
• 5 appels	• Orientation vers les lieux d'écoute
• 2 appels	• Ecoute téléphonique

Au regard de ces chiffres, nous constatons que nous refusons plus d'un accueil sur 2, faute de disponibilité. Aujourd'hui, 30 appels concernent un refus d'accueil faute de places, contre 28 appels l'année dernière. Ce chiffre illustre les ressentis de certains de nos partenaires qui nous renvoient qu'il n'y a que très rarement de places au CHRS. Et nous faisons ce même constat l'an passé.

b) Motifs de la demande

Sur les 139 fiches téléphoniques, nous remarquons que le pourcentage des motifs de la demande concernant les violences intrafamiliales a diminué de 13% : 60% contre 73% en 2022 au profit des personnes accueillies sans logement. Ces chiffres corroborent nos propos introductifs sur l'émergence de la précarité dans ce contexte de crise économique.



En effet, les personnes accueillies sans logement ont le profil suivant : personnes endettées, personnes sortant d'hospitalisation, personnes sans papiers, personnes sortant de

CADA et qui sont déboutées, errance. Bon nombre de ces profils sont aussi confrontés à des violences intrafamiliales, notamment des violences sexuelles. Et le plus souvent ces violences sont « invisibles » à l'accueil puisque leur statut et/ou la problématique santé fait écran à ce sujet. En outre, elles n'ont pas bénéficié d'accompagnement, et ce sont bien les conséquences de ces violences qui se sont chronicisées. En ce sens, le chiffre des 60% reste à objectiver.

La proportion de personnes accueillies rencontrant des problèmes psychiatriques reste faible, tout comme celles qui sont confrontées à une problématique addictive. C'est une des conséquences de l'organisation de service puisque n'ayant pas de personnel éducatif sur la structure le week-end et la nuit, nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes d'accueil faute d'autonomie de la personne dans son quotidien ayant pour objet de garantir la sécurité de la personne demandeuse mais aussi des autres résidentes, et surtout les enfants accueillis.

B. L'Insertion

a) Taux d'occupation pour 22 places en insertion

ANNÉES	2020	2021	2022	2023
Nombre de journées	7 803	7 571	7 074	8 542

Cette hausse d'activité se traduit notamment par la composition des familles accueillies. En effet, nous avons accueilli des mères avec leurs enfants, dont 1 mère avec 3 enfants et 1 mère avec 4 enfants et des femmes seules. Sur l'année 2023, plusieurs colocations ont été organisées par le service pour répondre aux demandes plus conséquentes des femmes seules.

b) Nombre total de journées par mois en 2023 pour 22 places en insertion

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	24	11	13	717	105.13
FÉVRIER	27	12	15	625	106.80
MARS	29	11	18	653	95.75
AVRIL	28	13	15	644	97.58
MAI	24	12	12	719	105.43
JUIN	24	12	12	706	106.97
JUILLET	23	11	12	693	101.61
AOÛT	25	12	13	761	111.58
SEPTEMBRE	25	12	13	711	107.73
OCTOBRE	26	13	13	764	112.02
NOVEMBRE	26	13	13	739	111.97
DÉCEMBRE	27	13	14	810	118.77
TOTAL				8542	106.38 %

Le taux d'occupation sur l'année 2023 s'élève à **106.38 % contre 88.09% en 2022.**

Contrairement à l'an passé, le service n'a pas connu d'inoccupation d'un logement bien au contraire. Un départ se traduit par une arrivée le lendemain. Si le service a accueilli moins de familles, la demande de femmes seule a été plus conséquente.

En 2023, nous avons accueilli 55 personnes, contre 48 personnes en 2022.

c) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons 28 personnes sorties dans l'année (sur les 55 personnes accueillies) sur le dispositif d'insertion en 2023.

Pour rappel, certains ménages ont été accueillis depuis 2021 et 2022. D'où le calcul de la durée du séjour à partir de l'accueil depuis 2021.

Nous comptabilisons au 31 décembre 2023, 6509 nuitées pour les 28 personnes sorties.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de 232.46 jours, soit 6 mois et demi contre 9 mois et demi l'an passé. L'équipe éducative est alors presque systématiquement obligée de solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDETS. Mais il est à noter une durée d'accueil relativement courte au regard du travail engagé sur l'accompagnement global proposé.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0
8 jours < séjours < 6 mois	10	35.71%
Séjours > 6 mois	18	64.29%
TOTAL	28	100%

En outre, comme déjà indiqué l'an passé, si au niveau législatif les personnes victimes sont prioritaires pour le relogement, l'équipe ne fait pas ce constat sur le terrain. Par ailleurs, cette priorité concerne uniquement les personnes victimes qui engagent une procédure judiciaire, ce qui n'est pas une évidence pour beaucoup d'entre elles qui craignent les représailles de leur ex-conjoint.

d) Typologie

d.1) Composition familiale à l'arrivée par personnes et par ménage

12 femmes seules	Soit 12 personnes	Soit 12 ménages
9 mères avec 1 enfant	Soit 18 personnes	Soit 9 ménages
4 mères avec 2 enfants	Soit 12 personnes	Soit 4 ménages
2 mères avec 3 enfants	Soit 8 personnes	Soit 2 ménages
1 mère avec 4 enfants	Soit 5 personnes	Soit 1 ménage
TOTAL	55 personnes	28 ménages

Nous avons accueilli 55 personnes en insertion en 2023, contre 48 personnes en 2022.

d.2) Motifs des demandes des personnes accueillies

Violences Intra Familiales	38 personnes	7 femmes seules 7 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants 2 mères avec 3 enfants
Sans logement	10 personnes	3 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
Expulsion du logement	7 personnes	2 femmes seules 1 mère avec 4 enfants

- > **69.09%** des demandes concernent des violences intra familiales.
- > **18.18%** des demandes concernent des personnes sans logement.
- > **12.73%** des demandes concernent une expulsion du logement.

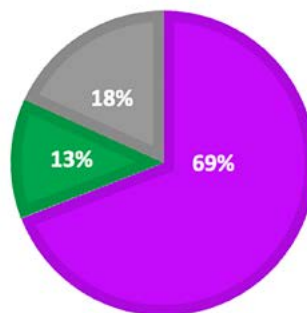
Une légère baisse des personnes accueillies pour violences intrafamiliales : 69% contre 79.17% pour l'année 2022.

Toutefois, ce pourcentage des personnes accueillies pour violences intrafamiliales reste conséquent pour un CHRS qui n'est pas dédié aux femmes victimes.

Pour rappel, lors de l'accompagnement des personnes accueillies pour motif « sans logement » ou « expulsion », le plus souvent, les violences ont malheureusement jalonné leur parcours de vie

MOTIFS DES DEMANDES DES PERSONNES ACCUEILLIES

■ Violences intrafamiliales ■ Expulsion ■ Sans logement



	2019	2020	2021	2022	2023
Femmes victimes de violence	64,87 %	67,92 %	79,17 %	79,17 %	69.09%

d.3) Tranches d'âge

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	2	25	2	23	3	55
%	3,64	45,45	3,64	41,82	5,45	100

Nous avons accueilli en Insertion, 27 enfants âgés de 0 à 17 ans contre 22 enfants en 2022, ce qui correspond à 49.09% des personnes accueillies. Cette donnée confirme toujours l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

Notons que sur l'atelier temps de jeux, 15 enfants ont fréquenté le lieu sur l'année 2023 contre 19 en 2022.

d.4) Origine des demandes

CMS GRANVILLE	3 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 3 enfants	CH ESTRAN	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant
CMS AVRANCHES	2 femmes seules 2 mères avec 1 enfant	CAF	1 mère avec 1 enfant
CMS COUTANCES	1 mère avec 3 enfants	ASSOCIATION PASSERELLES	2 mères avec 1 enfant
FAMILLE	1 mère avec 2 enfants	ATMPM	1 mère avec 4 enfants
CADA	1 mère avec 2 enfants	ELLE-MÊME	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant
GENDARMERIE GPF	2 femmes seules	115	1 femme seule
GENDARMERIE SAINT POIS	1 femme seule	CDIFF ET LIEU D'ÉCOUTE	1 mère avec 2 enfants
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 1 enfant	PÔLE MÉDICO-SOCIAL MORTAIN	1 femme seule 1 mère avec 2 enfants
TOTAL		55 PERSONNES	

19 personnes ont été orientées par les différents CMS du Sud Manche, soit 34.55%.

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes reste variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

d.5) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion

Nous comptabilisons **28 personnes** sorties en insertion en 2023 contre 24 en 2022.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES	NOMBRE DE MÉNAGES
LOGEMENT PUBLIC SOCIAL	18 personnes	2 femmes seules 3 mères avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants	8 ménages
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	6 personnes	2 femmes seules 2 mères avec 1 enfant	4 ménages
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	2 personnes	1 mère avec 1 enfant	1 ménage
RETOUR À LA RUE	1 personne	1 femme seule	1 ménage
MAISON RELAIS COUTANCES	1 personne	1 femme seule	1 ménage
Total		28 personnes	

En 2023, 64.28% des familles accompagnées sont relogées dans le logement public social.

Aucune famille n'a été relogée en logement privé. L'accès au logement privé reste une difficulté dans le parcours de la personne ayant des ressources modérées eu regard de la montée en charge de la précarité.

Mouvements en 2023 :

=> 55 personnes présentes en insertion en 2023.

=> 28 personnes sorties en insertion au 31/12/2023.

=> 27 personnes présentes, soit 13 femmes et 14 enfants, en insertion au 31/12/2023.

C. L'Urgence

a) Taux d'occupation pour 10 places d'urgence

Les 4 places dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV) respectivement attribuées en 2019 et en 2021 sont devenues pérennes en janvier 2022. La capacité d'accueil du dispositif d'urgence est alors de 10 places soit 4 FVV et 6 classiques.

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	14	9	5	288	92.90%
FÉVRIER	12	8	4	256	91.43%
MARS	13	8	5	256	82.58%
AVRIL	16	10	6	300	100.00%
MAI	14	9	5	280	90.32%
JUIN	16	9	7	283	94.33%
JUILLET	17	9	8	291	98.37%
AOÛT	15	9	6	339	109.35%
SEPTEMBRE	11	6	5	295	105.36%
OCTOBRE	14	6	8	315	101.61%
NOVEMBRE	16	8	8	331	110.33%
DÉCEMBRE	14	8	6	326	105.16%
TOTAL				3 560	97.54%

Le taux d'occupation est de **97.54%** sur l'année 2023 pour 10 places, contre **89.84 %** en 2022.

Nous avons accueilli **61 personnes** sur le dispositif d'urgence en 2023 contre **89** en 2022.
29.09 % des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches.

b) Durée de séjour à la sortie

Nous comptabilisons **55 personnes sorties de l'urgence** au 31/12/2023.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2023	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	10	18.20%
8 jours < séjours < 6 mois	38	69.10%
Séjours > 6 mois	7	12.70%
TOTAL	55	100%

Près de **18.20%** des personnes ont été accueillies moins de 8 jours et **69.10%** ont été accueillies plus de 8 jours et moins de 6 mois.

Nous comptabilisons **55 personnes sorties dans l'année** (sur les 61 personnes accueillies) **sur le dispositif d'urgence en 2023**. Pour rappel, certains ménages ont fait leur entrée en 2022, d'où le calcul de la durée du séjour à partir de l'accueil depuis 2022.

Nous comptabilisons au **31 décembre 2023, 2642 nuitées pour les personnes sorties**.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de **48 jours, contre 29 jours en 2022**.

Cette durée de séjour s'est considérablement allongée. Elle est notamment liée à la durée d'accueil des femmes sur les places femmes victimes. En effet, leur santé est souvent dégradée suite aux violences subies, le délai des procédures judiciaires est conséquent et le relogement est rarement envisageable avant 6 mois. En outre, une famille est accueillie sur ces places depuis novembre 2021, ce qui allonge la durée moyenne de séjour.

c) Typologie

c.1) Composition familiale à l'arrivée

URGENCES			
27	femmes seules	Soit 27 personnes	Soit 27 ménages
8	mères avec 1 enfant	Soit 16 personnes	Soit 8 ménages
6	mères avec 2 enfants	Soit 18 personnes	Soit 6 ménages
Total		61 personnes	41 personnes

Nous avons accueilli **61 personnes** sur le dispositif d'urgence.

HÔTEL		
11	Femmes seules	Soit 11 personnes
1	Mères avec 1 enfant	Soit 2 personnes
1	Mères avec 2 enfants	Soit 3 personnes
Total		16 personnes

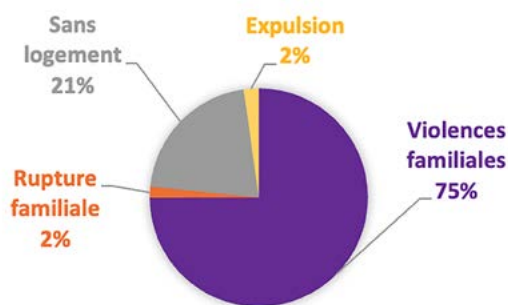
En 2023, le service a accueilli **16 personnes à l'hôtel pour 30 nuitées**, contre 37 personnes pour 24 nuitées en 2022. A la suite de leur accueil à l'hôtel : **13 personnes, soit 10 ménages** ont intégré l'accueil d'urgence.

c.2) Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence

Violences Intra Familiales	46 personnes	31 ménages	20 femmes seules 7 mères avec 1 enfant 4 mères avec 2 enfants
Rupture familiale	1 personne	1 ménage	1 femme seule
Sans logement	13 personnes	8 ménages	5 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants
Expulsion du logement	1 personne	1 ménage	1 femme seule

- => **75.41 %** des accueils en urgence ont pour motif un **contexte de violences familiales**.
- => **1.64%** des accueils en urgence ont pour motif une **rupture familiale**.
- => **21.31%** des accueils en urgence ont pour motif **sans logement**
- => **1.64%** des accueils en urgence ont pour motif **une expulsion**

MOTIFS DES DEMANDES DES PERSONNES ACCUEILLIES



Informations complémentaires des personnes accueillies (55) à l'urgence en 2023 :

Femmes victimes de violence (avec ou sans enfant)	31 personnes
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	3 personnes
Personnes placées sous-main de justice	2 personnes
Personnes présentant des troubles psychiques	12 personnes
Personnes victimes de violence	46 personnes
Jeunes majeurs (18 – 25 ans)	8 personnes
Personnes en situation de grande marginalité	16 personnes
Personnes sortant d'incarcération	1 personne
Personnes en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	1 personne

c.3) Tranches d'âge

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	8	12	8	30	3	61
%	13.12	19.67	13,11	49,18	4,92	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important. **Nous avons accueilli à l'urgence 20 enfants âgés de 0 à 17 ans, soit 32.79% des personnes accueillies.**

c.4) Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence

CCAS AVRANCHES	1 femme seule
CMS	1 femme seule
CMS AVRANCHES	2 mères avec 1 enfant
CMS CARENTAN	1 mère avec 2 enfants
CMS GRANVILLE	1 femme seule
CMS COUTANCES	1 femme seule
CMS SAINT HILAIRE	1 mère avec 1 enfant
	1 mère avec 2 enfants
	1 femme seule
	1 femme seule
GENDARMERIE GPF	
GENDARMERIE BRÉCEY	1 femme seule
GENDARMERIE SARTILLY	1 femme seule
GENDARMERIE	1 femme seule
	3 femmes seules
FONDATION BON SAUVEUR	1 femme seule
ELLE - MÊME	1 femme seule
	1 mère avec 1 enfant
115	10 femmes seules
	2 mères avec 1 enfant
	2 mères avec 2 enfants
ANCIENNE RÉSIDENTE	1 femme seule
UNE AMIE	1 femme seule
CIDFF ET LIEU D'ÉCOUTE AVRANCHES	1 mère avec 2 enfants
PÔLE MÉDICO-SOCIAL MORTAIN	1 mère avec 1 enfant
CAF AVRANCHES	1 mère avec 1 enfant
	1 mère avec 2 enfants
CMP ET LIEU D'ÉCOUTE	1 femme seule
TOTAL	61 PERSONNES

c.5) Type d'hébergement à la sortie (55 personnes sorties)

TYPE D'HÉBERGEMENT	NBR DE PERSONNES	NBR DE FAMILLES	NBR DE MÉNAGES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP	16 personnes	5 femmes seules 4 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants	
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LOUISE MICHEL	1 personne	1 femme seule	12 ménages
ACCUEIL SUR LE DISPOSITIF URGENCE CHRS VILLA MYRIAM	1 personne	1 femme seule	
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	6 personnes	2 mères avec 2 enfants	2 ménages
LOGEMENT PRIVÉ	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages
MAISON PARENTALE SAINT-LÔ	2 personnes	1 mère avec 1 enfant	1 ménage
ASSOCIATION ITINÉRANCE AVRANCHES	5 personnes	1 mère avec 1 enfant	2 ménages
FOYER HÉBERGEMENT LES HIRONDELLES	1 personne	1 femme seule	1 ménage
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	6 personnes	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants	3 ménages
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	4 personnes	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant	3 ménages
RETOUR À SON DOMICILE	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages
RETOUR À LA RUE : DÉLAI ACCUEIL 7 JOURS PASSÉS	6 personnes	3 femmes seules	6 ménages
NON RESPECT DU RÈGLEMENT		3 femmes seules	
FJT GRANVILLE ET LA HAYE PESNEL	2 personnes	2 femmes seules	2 ménages
HOSPITALISATION	1 personne	1 femme seule	1 ménage
TOTAL PERSONNES SORTIES	55 PERSONNES		37 MÉNAGES

En 2023,

- **29.09 %** des personnes accompagnées ont été accueillies en insertion au CHRS LE CAP AVRANCHES
- **10.91 %** des personnes accompagnées sont retournées à la rue pour des motifs différents, soit le délai d'accueil est passé, soit pour non-respect du règlement
- **10.91 %** des personnes accompagnées ont été relogées dans le parc social.

Mouvements en 2023 :

- Nous avons eu **61 personnes présentes** à l'urgence en 2023
- Nous comptabilisons **55 personnes sorties** à l'urgence au 31/12/2023
- Nous comptabilisons **6 personnes présentes**, soit 3 femmes seules et 1 mère avec 2 enfants, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2023

E. Commissions SIAO 2023

Depuis janvier 2022, le SIAO organise davantage de commissions mensuelles afin de réduire le délai de traitement des orientations.

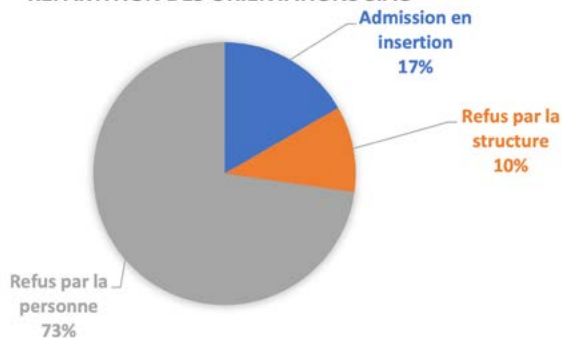
En 2023, **155 personnes**, soit 86 ménages ont été orientées vers le dispositif d'insertion du CHRS LE CAP AVRANCHES contre 102 personnes et 54 ménages en 2022. Là aussi, les orientations sont plus nombreuses, ce qui accroît l'activité de l'équipe éducative. En effet, les personnes orientées par le SIAO et qui prennent contact avec le service sont systématiquement reçues en entretien. En outre, ces orientations nécessitent aussi une gestion conséquente des dossiers par l'agent administratif.

→ Répartition des orientations SIAO

Sur les 155 personnes orientées, soit 86 ménages :

- **26 personnes**, soit 14 ménages, ont été admises **en insertion au CAP (16.50%)**
- 1 personne, soit 1 ménage, est sur liste d'attente pour une demande en insertion au CAP
- 101 personnes, soit 53 ménages, ont refusé l'orientation
- 14 personnes, soit 8 ménages ont été orientées vers une autre structure
- 2 personnes, soit 1 ménage, ont réintégré le domicile conjugal
- La structure a refusé l'orientation préconisée par le SIAO pour **11 personnes**, soit 9 ménages, faute d'adhésion.

RÉPARTITION DES ORIENTATIONS SIAO



Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que seulement **17% des personnes orientées ont donné suite à l'orientation et ont été admises sur le dispositif insertion**, contre 20% en 2022, 39% en 2021 et 65% en 2020.

PERSPECTIVES / REFLEXIONS

L'activité au CHRS reste très soutenue au regard de ces données chiffrées. C'est une activité dynamique et intense. Les situations sont complexes, majoritairement des personnes victimes de violences, faisant face à de multiples traumatismes. En ce sens, l'équipe éducative fait preuve d'un grand professionnalisme, toujours soucieuse d'optimiser l'accompagnement proposé pour tenter de permettre aux personnes de s'inscrire dans la reconstruction.

Un des sujets prioritaires reste celui de l'accueil des enfants victimes. L'équipe a engagé une réflexion de fond à ce sujet. Le premier niveau d'expérience est l'expérimentation Atelier Temps de jeux. La volonté forte de l'équipe éducative serait de pérenniser cette action lors de la négociation CPOM à venir. En effet, les travaux menés à l'échelle nationale comme les travaux de la CIIVISE viennent conforter les convictions de l'équipe éducative.

Ainsi, les priorités de réflexion pour l'année 2024 seront les suivantes :

- Penser l'accueil de l'enfant au CHRS, accueil de l'enfant victime à la croisée de la protection de l'enfance.
- Poursuivre l'expérimentation Atelier temps de jeux qui se traduira par une nouvelle candidature à l'appel à projet du Conseil départemental.

Plus concrètement et à l'échelle du pôle insertion l'équipe sera aussi engagée dans :

- le travail à mener pour la réécriture des projets de service
- les négociations CPOM : l'équipe a d'ores-et-déjà activement travaillé en fin d'année pour produire le premier diagnostic
- l'évaluation des CHRS, qui devra être réalisée durant le 2ème semestre 2024.

Et bien entendu, les propositions d'ateliers collectifs pour les résidentes, le travail de partenariat et de réseau, la communication sur nos dispositifs et l'engagement dans le réseau VIF sud Manche resteront l'ADN du travail fourni par l'équipe éducative du CHRS LE CAP d'Avranches, convaincu du bien-fondé de ces dimensions.

L'ACCUEIL DE JOUR : DISPOSITIF « DES LIEUX D'ÉCOUTE »

Ce dispositif adossé au CHRS Le Cap de Saint-Martin-des-Champs, s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie, qui pense être ou avoir été victime de violence.

Le professionnel veille à offrir un accueil chaleureux afin de proposer une écoute active, sécurisante et rassurante pour comprendre au mieux la situation actuelle de la personne. Si des violences sont repérées, l'objectif du professionnel sera de permettre la prise de conscience de la personne en ayant recours à l'information des droits. Puis, d'indiquer à la personne qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être.

Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous. Ce dispositif ne se substitue pas à un suivi psychologique.

Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2023

Les permanences sont tenues à Avranches dans les locaux du CHRS, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM, à Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

- Avranches : 36 permanences de 2h, soit 72h d'écoute
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

144h d'écoute

Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence

- Avranches : Locaux du CHRS
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

36h de temps de trajet

36h de temps de trajet soit 2088 kms.

Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

- 30 personnes ont pris rendez-vous aux permanences proposées ;
- 3 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous et les personnes n'ont pas prévenu.**

• Avranches :

- 21 personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 42h d'écoute car **la personne peut revenir plusieurs fois sur les permanences des lieux d'écoute**
- 1 personne a reçu une écoute téléphonique.
- 1 personne n'a pas honoré le rendez-vous.

• Villedieu Les Poêles :

- 1 personne a honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 1h d'écoute.

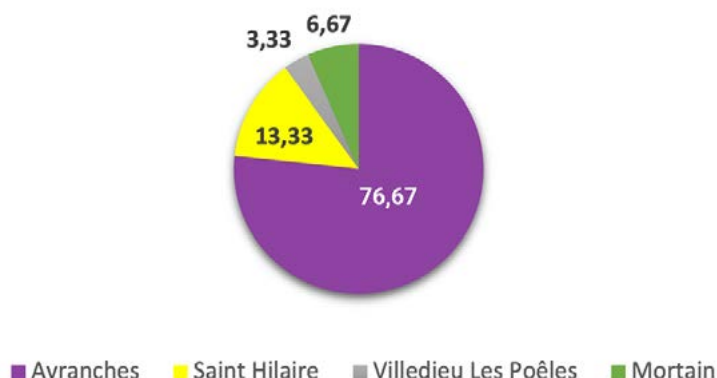
• Saint Hilaire du Harcouët :

- 3 personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 2h30 d'écoute.
- 1 personne a reçu une écoute téléphonique.

• Mortain :

- 2 personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 3h d'écoute.

Répartition des personnes par lieux d'écoute



Origine des demandes / les organismes orienteurs

Personne sortie du dispositif insertion LE CAP	3 personnes
Une amie	1 personne
Hôpital	1 personne
Gendarmerie	2 personnes
Psychologue libéral	1 personne
CAF	1 personne
CMP	3 personnes
AEMO	1 personne
3919	1 personne
UMJ	2 personnes
ACJM	1 personne
Internet	2 personnes
CH Estran	1 personne
CIDFF	1 personne
SESSAD	2 personnes
CMS	1 personne
France Service	1 personne
Non renseignée	5 personnes

Au regard des données chiffrées, il est à noter une sous exploitation des sites satellites (Mortain/Villedieu/Saint-Hilaire). En 2023, l'équipe a dû s'organiser au regard de plusieurs longs arrêts de travail. En ce sens, de nombreuses permanences ont dû être annulées. En outre, les perspectives de communication n'ont pas pu être réalisées alors qu'elles doivent être fréquentes et régulières.

Conseils et orientations prodigués aux personnes écoutées

AS Secteurs	2 personnes
Avocat	9 personnes
UMJ-consultation victimologie	2 personnes
ACJM	1 personnes
CAF	1 personnes
Suivi psychologique	1 personnes
Accueil en insertion au CHRS	3 personnes
Accueil à l'urgence au CHRS	5 personnes
CIDFF	1 personnes
Relogement	1 personne
Groupe de parole	8 personnes
Médecin	1 personne
Espace thérapeutique	2 personnes
GPF	1 personnes
CMP	1 personne
CARRUD	2 personnes

Nous observons toujours une grande diversité des orientations, qui indique le large réseau partenarial de l'équipe éducative. Ce réseau de partenaires est une vraie richesse pour les personnes reçues, cette interconnaissance facilite la sortie de l'isolement des personnes victimes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conformément aux perspectives 2023 dégagées dans le précédent rapport d'activité, plusieurs objectifs ont été atteints.

2023 a été l'année où l'équipe a finalisé la création du flyer avec l'aide d'un graphiste. L'équipe a mené une véritable réflexion de fond afin que l'identité du dispositif soit en cohérence avec les valeurs et postures professionnelles adoptées lorsque les personnes sont reçues et que nous accueillons leur récit de vie.

En ce sens, l'équipe a pris le temps d'écouter et recueillir les avis des publics accompagnés. Ainsi, les priorités dégagées étaient : beau, chaleureux, ne pas utiliser la couleur rouge (le sang), ni les photos de femmes avec des hématomes faisant référence uniquement aux violences physiques. Il restera à organiser une distribution pour une communication plus large, comme déjà réalisé les deux premières années.

En mars, une sensibilisation au repérage des violences a été construite et proposée à l'ensemble des adhérents du Mortainais, élus, bénévoles, professionnels. Voici quelques témoignages des participants :

- « on est tous interpellé sur ce sujet, mais on ne sait pas comment réagir ».
- « en tant qu'élu, c'est compliqué d'écouter, on n'est pas préparé donc il nous ait très important de connaître votre dispositif ».

Ce type d'action reste chronophage mais incontournable et à proposer régulièrement car les élus changent, les professionnels aussi, et si le sujet des violences intrafamiliales est largement évoqué à l'échelle nationale, il existe encore une méconnaissance des process. Il est nécessaire que tout citoyen ait connaissance de ce type de dispositif pour orienter les personnes concernées. En effet, orienter peut sauver une personne de l'engrenage des violences.

Enfin, une rencontre avec l'équipe du Groupe des protections des familles et le CHRS, puis les hiérarchies respectives afin d'étudier l'opportunité de créer une nouvelle permanence. Cette réflexion a fait l'objet d'un écrit, mais la création n'a pas été retenue dans l'immédiat.

Ainsi, en termes de perspectives pour l'année 2024, nos objectifs seront de :

- Déployer et utiliser le logiciel du dossier informatisé de l'utilisateur de notre association pour ce dispositif, afin de sécuriser davantage les données recueillies
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication au sein de chacun des établissements d'accueil. La prochaine action est programmée à Saint-Hilaire en mars 2024
- Communiquer plus largement sur les flyers en allant directement dans les cabinets médicaux et paramédicaux
- Continuer à évaluer, identifier les forces et faiblesses du dispositif, puis établir de nouvelles perspectives si nécessaire.

LOGEMENTS D'ACCUEIL TEMPORAIRE (ALT) COUTANCES

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusière
50200 COUTANCES
Tel : 02.33.19.06.90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Convention signée en 2018 avec l'Etat, permettant à des personnes seules et des familles en difficulté au regard du logement d'être hébergées dans des logements d'accueil temporaire mis à leur disposition par l'ADSEAM. Ces logements sont loués à l'Association par la ville de Coutances.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 6 logements ALT situés en ville à Coutances. Ils font l'objet d'une convention de location entre la ville de Coutances et l'ADSEAM.

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| • T1 4, rue des sapins | capacité autorisée : 2 |
| • T4 4, rue des sapins | capacité autorisée : 5 |
| • T2 35 Bd Alsace Lorraine | capacité autorisée : 3 |
| • T3 35 Bd Alsace Lorraine | capacité autorisée : 4 |
| • T2 6 av division Leclerc | capacité autorisée : 3 |
| • T3 6 av division Leclerc | capacité autorisée : 4 |

Les logements pouvant accueillir 2 personnes sont de fait, occupés par des personnes seules. En effet nous n'avons pas d'orientation SIAO pour des couples sans enfants, mais pour des personnes seules ou des couples avec enfants.

POPULATION ACCUEILLIE

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement, en difficulté financière et/ou sociales et qui ne peuvent pas être hébergées au CHRS ou dont la situation ne le justifie pas : couples ou personnes seules avec ou sans enfants.

Bien que nous n'en ayons pas accueilli en 2023, les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure à 3 mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre.

En 2023 le dispositif ALT a accueilli 6 hommes seuls, un couple avec deux enfants, un père isolé avec deux enfants et une femme isolée avec 3 enfants

FINANCEMENT

Le dispositif est financé par une subvention annuelle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité. Le paiement des loyers par les bénéficiaires constitue une autre part du financement de ce service.

MISSIONS

Il s'agit d'héberger pour des durées de séjours limités des personnes sans logement : hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion. Le logement temporaire doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable. Cela nécessite la mise en place d'un accompagnement social afin d'évaluer la situation et de mettre en place les dispositions qui s'imposent.

ACTIONS

L'accompagnement des personnes se fait dans le cadre de visites à domicile et de rencontres au bureau du CHRS. Il s'agit de repérer les obstacles au relogement et de trouver des solutions adaptées. Pour cela il est nécessaire que le ménage adhère à l'accompagnement proposé.

Concernant les actions mises en place en 2023 :

- Construction, maintien de la relation et recherche d'adhésion à l'accompagnement, soutien et suivi des démarches entreprises par ou avec la personne dans le cadre de visites à domicile programmées et de rencontres au bureau.
- Constitution, avec les personnes, de demandes de logement social. Suivi de ces dossiers auprès des services logements des villes concernées, mise en place de rendez-vous avec les élus chargés du logement. Demandes ayant abouties au relogement de deux personnes cette année.
- Constitution des dossiers de demande FSL.
- Montage d'un dossier de surendettement ayant abouti à un plan d'apurement de la dette. Montage d'un dossier en cours.
- Travail en partenariat avec le CCAS de Coutances pour la mise en place d'une intermédiation locative suite à une orientation DALO.
- Soutien, échanges concernant la préparation du permis de conduire et le retour à l'emploi.
- Orientation vers les associations d'insertion par le travail via la plateforme inclusion.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine de Coutances.

ACTIVITE 2023

9 ménages ont été accueillis en 2023 dans les 6 logements du dispositif, répartis comme suit :

- 10 adultes et 7 enfants, soit 17 personnes.
- 3 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement ALT.
- 2 ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux.
- 1 ménage a quitté le dispositif de sa propre initiative sans solution de relogement

a) Taux d'occupation

	T2 6, av, Div. Leclerc	T3 6, av, Div. Leclerc	T2 35, Bd. Alsace Lorraine	T3 35, Bd. Alsace Lorraine	T1 4, rue des Sapins	T4 4, rue des Sapins	TOTAL
Capacité d'accueil déclarée	3	4	3	4	2	5	21
Personnes réellement logées	1	1	1	4	1	4	11
Total journées d'hébergement	284	365	365	522	284	1 460	3 280
Taux d'occupation en termes de places	33%	25%	33%	100%	50%	80%	54%
Taux d'occupation en termes de logement	78%	100%	100%	39%	78%	100%	82%

Le taux d'occupation des logement en nombre de logements (82%) a baissé comparé à l'année 2022 (88%). Cela est dû principalement à l'entière rénovation d'un T3.

Le taux d'occupation en termes de places (54 %) a également baissé par rapport à celui de 2022 (72%), cela s'explique également par le logement T3 qui s'est trouvé indisponible pendant 7 mois pour travaux de rénovation.

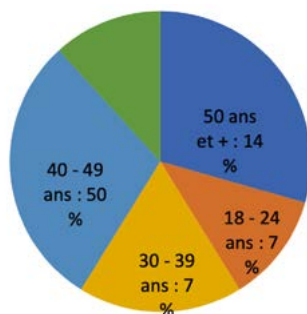
b) Typologie des ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2023, un total de 17 personnes (10 adultes et 7 enfants).

Composition des ménages accueillis au cours de l'année 2023

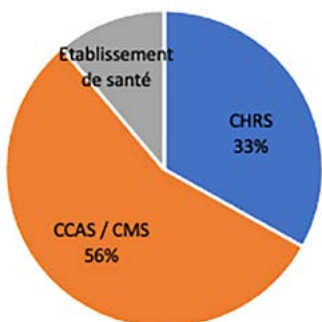


Tranches d'âge de la population accueillie au cours de l'année 2023

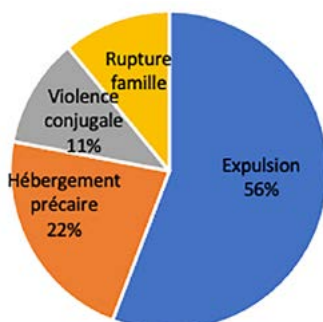


La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 37 ans.

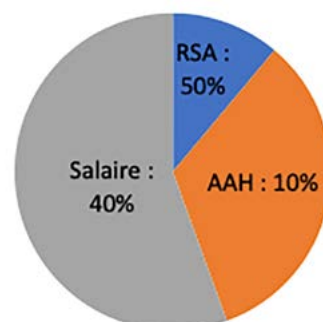
Services à l'origine de l'orientation en logement ALT



Motifs d'accueil des ménages



Ressources du public accueilli



Difficultés rencontrées par les ménages accueillis

Chaque situation est singulière mais parmi les difficultés rencontrées par le public accueilli nous pouvons citer :

- Addictions en lien avec une fragilité psychologique : 4 ménages
- Dettes : 4 ménages
- Fragilité psychique : 2 ménages
- Retour difficile vers l'emploi : 3 ménages.

b) Les sorties de l'année 2023

3 ménages ont quitté le service ALT en 2023.

2 de ces ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux, un sur Saint-Lô et un sur Coutances, dans le cadre de l'intermédiation locative (IML) gérée par le CCAS de Coutances.

1 ménage a souhaité quitter le dispositif sans solution de relogement

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Concernant l'entretien du parc de logements, après la rénovation du T2 au 6 avens Division Leclerc effectuée en 2022, c'est le T3 situé au 35 Bd Alsace Lorraine qui a été entièrement rénové par l'atelier du CHRS en 2023 : réfection des sols murs et plafonds ainsi que de la cage d'escalier.

Les 4 autres logements auront besoin eux aussi d'être rafraîchis au départ des locataires.

Le service technique de la ville a procédé au changement des blocs évier / plaques électriques des logements T2 35 Bd Alsace Lorraine, T2 6 division Leclerc et T1 4 rue des sapins.

Pour l'année 2024, il n'est pas prévu de changement concernant les modalités d'accueil du dispositif. Il conserve la même capacité d'accueil que fournissent les 6 logements. En revanche concernant le mode d'intervention, à partir de mars 2024 suite au départ de l'éducateur spécialisé le dispositif ALT sera géré par l'éducatrice spécialisée en charge des mesures AVDL.

SERVICE LOGEMENT ALT / BAUX GLISSANTS CHERBOURG

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Mathieu VAULEGEARD
74 Quai Alexandre III
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tel : 02.33.87.00.50
E-mail : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Arrêté du 06 novembre 2020 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie deux dispositifs : l'ALT et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT est subventionné pour 11 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1
- 3 logements de type T2
- 5 logements de type T3
- 1 logement de type T4

Soit une capacité maximale de 456 personnes, calculée selon l'arrêté préfectoral comme suit : 38 places au mois multiplié par 12 mois. En réalité, cette capacité théorique ne peut pas être atteinte ; en effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des ménages ne correspondant pas exactement au nombre de places maximal théorique de chaque logement.

Le service a augmenté sa capacité en 2023 avec deux logements supplémentaires (un T3 et un T4), permettant de répondre à des orientations de familles avec enfant(s).

Le Service Logement peut accompagner 10 ménages par an sur le dispositif baux glissants, encadré par une convention annuelle avec le Fonds de Solidarité pour le Logement du Département de la Manche, qui valide les candidatures de ménages bénéficiaires de l'accès au logement autonome par bail glissant.

POPULATION ACCUEILLIE

Dispositif ALT

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS (propriétaires d'animaux, refus catégorique de vie en collectif...), aux personnes en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales. Les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure à trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre et qu'elles puissent justifier de ressources. Les personnes accueillies ne perçoivent ni d'APL ni d'AL. Toute personne accueillie sur le dispositif ALT bénéficie d'une orientation par le SIAO 50.

Dispositif Bail glissant

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté sociale. Il permet de sécuriser des opérations de location mais n'apporte pas, par lui-même, de ressources supplémentaires pour faire face au paiement du loyer et des charges. Il constitue un outil d'insertion, qui n'a de sens que si le ménage concerné accepte un accompagnement social. Le dispositif Bail Glissant ouvre droit à l'APL. C'est un dispositif départemental qui ne dépend pas d'une orientation par le SIAO 50.

L'examen de la situation économique du ménage doit être conjugué avec d'autres critères liés aux aptitudes du ménage au terme de la période de sous-location :

- à gérer le budget familial en y intégrant le règlement régulier des loyers et des charges,
- à vivre de façon autonome dans un logement, à l'entretenir et à l'utiliser à bon escient,
- à s'intégrer dans l'environnement social de l'immeuble, du quartier et de la ville.

FINANCEMENT DISPOSITIF ALT

Le dispositif est financé par la DDETS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le paiement des frais de participation par les bénéficiaires constitue une autre part du financement du service.

DISPOSITIF BAIL GLISSANT

Le dispositif est financé par le Conseil Départemental en fonction du nombre de baux glissant réalisés dans l'année, jusqu'à 10 baux glissants. Une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les paiements des loyers de sous-location, garantis par le FSL, complètent le financement du dispositif.

L'équipe est composée de :

- 1 ETP éducatrice spécialisée qui intervient sur les deux dispositifs.
- 0.20 ETP de Chef de Service

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale
- permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage »
- réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité
- être en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

Pour l'ALT

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute, du soutien et un accompagnement dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veille à la bonne gestion du logement (organisation, entretien, investissement...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...).

Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, le soutien à la parentalité...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

Pour les baux glissants

Le bail glissant est un contrat de location d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable par période de 6 mois et pour une durée totale maximum de 24 mois.

Le contrat de location est passé entre le bailleur et le Pôle Insertion de l'ADSEAM, afin de permettre à l'Association de sous-louer temporairement le logement à un ménage dont elle assure l'accompagnement social, dans la perspective que ce ménage puisse devenir le plus rapidement possible locataire en titre du logement.

Le contenu de l'accompagnement social est fixé sur la base du cahier des charges de l'accompagnement social utilisé dans le cadre du FSL. Le service travaille prioritairement en vue du glissement de bail, sur 4 axes : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

ACTIVITE 2023

Demandes d'accueils et orientations pour les deux dispositifs : ALT et Baux glissants

Pour l'année 2023, le Service Logement a traité 49 demandes émanant de différents services, réparties comme suit :

- CDHAT : 18
- Service social (CMS/CCAS) : 13
- SPIP : 5
- Service Médico-social (Bon sauveur/CAARUD/ACT) : 6
- DALO : 2
- France Terre D'Asile : 3
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 1
- Maison Relais : 1

I. ACTIVITE SUR LE DISPOSITIF ALT

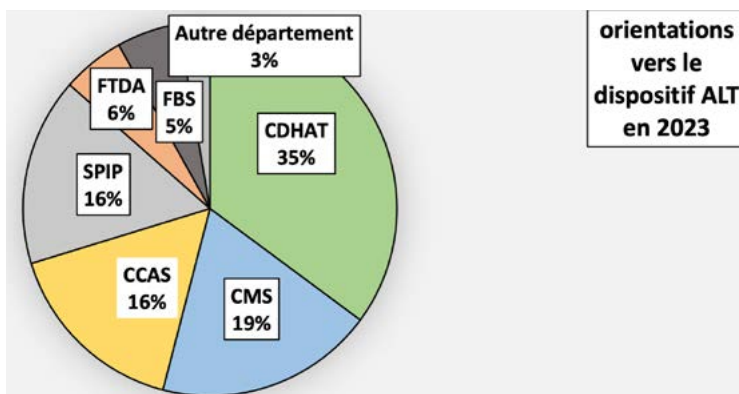
35 ménages ont été orientés vers le Service Logement en 2023 au titre du dispositif ALT, soit de façon spécifique, soit dans le cadre d'une orientation plus globale vers l'ensemble des services proposant de l'ALT dans le département. Les principaux prescripteurs sont le CDHAT (11 orientations), les CMS (7 orientations), les CCAS (6 orientations) et le SPIP (6 orientations).

10 ménages ont été accueillis en 2023 dans les 11 logements du dispositif, répartis comme suit : 12 adultes et 8 enfants, (dont 1 enfant majeur adulte handicapé relevant d'une orientation MAS) soit 20 personnes.

3 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement en ALT : une femme seule, un homme seul et un couple sans enfant.

Un ménage a changé de logement pour un appartement plus grand et mieux adapté à la configuration familiale qui a évolué en cours de séjour ; en effet, cette femme accueillie au départ avec son fils, a obtenu la résidence de ses 2 petits-enfants, placés auprès d'elle comme tiers digne de confiance par le Juge des Enfants. La location par le service d'un T4 a permis cet échange de logement, le ménage étant d'abord occupant d'un T3.

3 ménages ont quitté le dispositif en 2023 : 1 départ chez un conjoint pour débiter une vie maritale, 1 départ en logement autonome loué par Manche Habitat et 1 départ en bail glissant dans un logement loué par Presqu'île Habitat.



a) Taux d'occupation

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DE PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2019	6 759	66.13%	9 133	89.36 %
ALT 2020	5 519	54%	8 919	87.27%
ALT 2021	5 592	55%	8 617	84.32%
ALT 2022	6240	61%	9 646	94%
ALT 2023	6507	54%	10 920	77%

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant un « déficit » de place. Pour 2023, notre capacité d'hébergement a évolué avec la mise en service d'un T4 en septembre 2023 et un T3 en octobre 2023. Donc notre capacité d'accueil est passée de 29 à 38 places à fin 2023.

La baisse du taux d'occupation par rapport à 2022 s'explique par des durées de vacances d'appartement élevées, liées à l'augmentation du nombre de logements dans notre parc immobilier et au délai d'attribution des nouvelles places.

De plus, l'échange de logement opéré en milieu d'année pour une femme avec trois enfants à charge a pris un temps excessivement long, du fait des difficultés organisationnelles de la personne concernée, pour organiser le déménagement et pour finaliser la remise en état du logement avant de rendre les clés. Une entreprise de nettoyage a d'ailleurs dû être sollicitée à ses frais pour que l'appartement puisse être à nouveau mis en service.

Nous avons également dû engager la remise en état d'un logement (ménage et travaux) suite au départ d'une résidente. Ces travaux ont pu être pris en charge par le bailleur, le CCAS de Cherbourg en Cotentin, mais cela a entraîné plusieurs mois de vacance du logement.

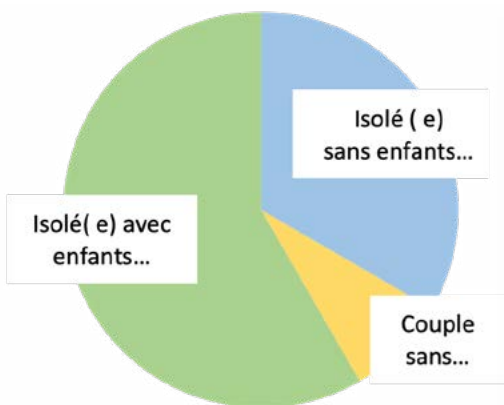
Durée moyenne de séjour :

La durée moyenne de séjour est de 947 jours, soit environ 31 mois, pour les ménages sortis en 2023, ce qui marque une augmentation significative (elle était de 20 mois en 2022). Cela illustre que les 3 ménages sortis de l'effectif en 2023 ont eu besoin d'un séjour particulièrement long pour pouvoir être relogés et obtenir des attributions de logement.

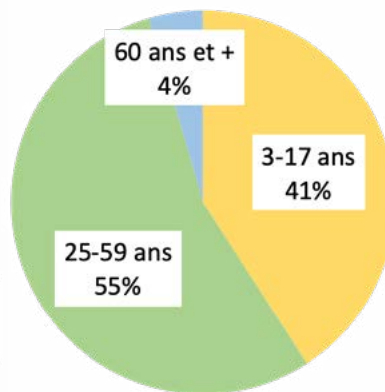
Cela concerne en particulier une résidente avec un parcours très complexe, restée hébergée en ALT sur une période allant de juillet 2020 à novembre 2023, durée de stabilisation nécessaire à la mise en place d'un étayage suffisant (curatelle, aide-ménagère, demande d'orientation SAMSAH) pour qu'un relogement puisse être envisagé.

a) Typologie des ménages accueillis

Composition des ménages présents en 2023



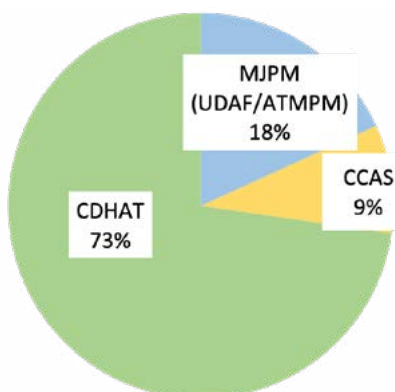
Tranche d'âge de la population accueillie en 2023



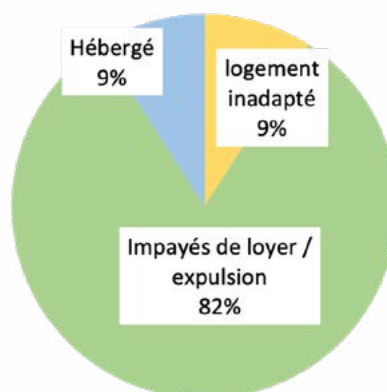
La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 44 ans.

41 % de la population du service ALT est mineure, enfants de personnes accompagnées, en résidence permanente, en garde alternée ou en droits de visite et d'hébergement ponctuels.

Service à l'origine de l'orientation en logement ALT des ménages présents en 2023



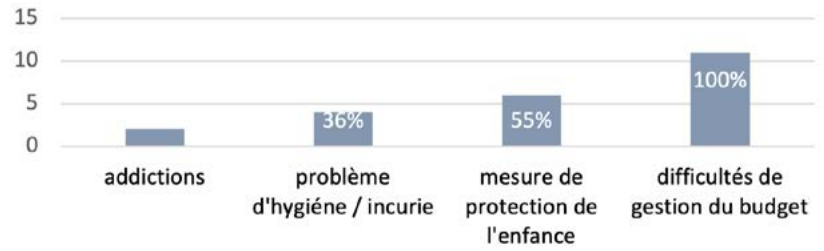
Motifs d'accueil des ménages



Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement. Majoritairement, les personnes accueillies sont en situation d'impayés de loyer et/ou d'expulsion de leur logement, dans une proportion constante depuis 6 ans.

Difficultés rencontrées par les ménages présents en 2023

Les difficultés liées à la gestion du budget, les situations d'endettement et les suites d'expulsion pour impayés de loyer restent les difficultés les plus courantes rencontrées par les ménages accueillis en logement ALT. Cela concerne en 2023 l'ensemble des ménages accueillis.



Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années, ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement.

Les problématiques liées à la protection de l'enfance sont particulièrement présentes en 2023. Même si elles ne sont en général pas directement liées à l'orientation vers l'ALT, ces problématiques sont à prendre en compte dans l'accompagnement global, en concertation avec les services chargés de la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance.

II. LE BAIL GLISSANT

Le Service Logement dispose de 10 mesures par an de bail glissant. 10 ménages ont bénéficié de ce dispositif : 10 adultes et 3 enfants, soit 13 personnes :

- 2 ménages entrés en 2023 étaient toujours présents au 31/12/2023 (bailleur : presqueîle Habitat).
- 1 ménage présent sur l'ensemble de l'année (entré en 2022 et toujours présent au 31/12/2023).
- 3 départs : deux glissements de bail ont été réalisés vers le bailleur Presqu'île Habitat.
- Une personne est malheureusement décédée brutalement dans son logement en bail glissant.

Des recherches de logement pour deux ménages n'ont pas abouti car les personnes concernées n'ont pas donné suite, par désintérêt pour l'une et par changement de projet de vie pour l'autre.

2 ménages pour lesquels une demande de prise en charge en bail glissant a été formulée et acceptée en 2023 : un ménage n'a finalement pas donné suite à la proposition et s'est désisté la veille de la signature de la sous-location, et un ménage est toujours en attente d'une proposition de logement.

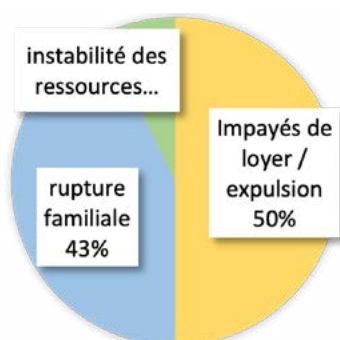
a) Admissions

Les demandes d'admissions

Nous avons souligné dans le rapport d'activité 2021 l'allongement, lié à la crise sanitaire, des délais pour obtenir des propositions de logement correspondant à la typologie familiale et à la demande des personnes orientées en bail glissant. Cette augmentation du délai entre l'accord de prise en charge donné par le service FSL et l'entrée effective en bail glissant se confirme en 2022 et 2023.

La durée d'attente moyenne des personnes accompagnées en 2023 après accord de prise en charge est de 143 jours (contre 107 jours en 2022).

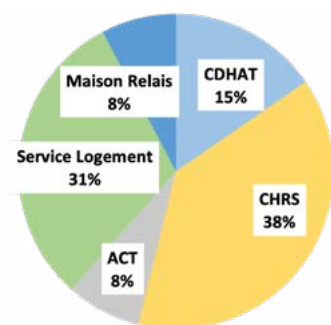
Difficultés évoquées lors de l'entrée en bail glissant



Les ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés lors de la procédure de demande d'admission. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend la problématique principale des ménages, qui doit être d'abord liée au logement.

En fonction des difficultés repérées lors de l'évaluation, la demande peut être réorientée vers le dispositif ALT. En effet, si la personne ou le ménage présente plusieurs problématiques associées dépassant le cadre strict du besoin d'accompagnement dans le logement, il est préférable, au préalable à un bail glissant, qu'un travail d'accompagnement soit engagé en amont, par le partenaire ou en continuité avec l'ALT.

Services à l'origine de la demande de bail glissant

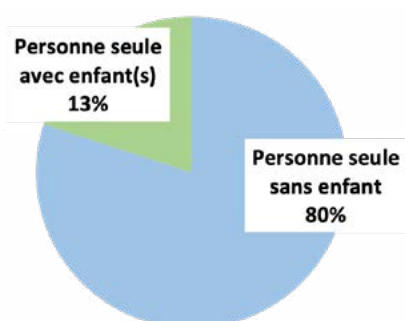


31% des orientations en bail glissant émanent du Service Logement lui-même, dans la continuité d'une prise en charge en ALT, permettant un accompagnement évolutif et adapté aux progrès de la personne, dans une logique de parcours sécurisé vers l'autonomie.

En tout, 85% des demandes de bail glissant se font en sortie d'établissement et suivent donc cette logique de parcours d'insertion par le logement. ACT et Maison Relais sont de nouveaux prescripteurs pour ce dispositif.

Le panel de services orienteurs en bail glissant est assez limité. Très peu de demandes émanent du CCAS, du CMS ou des services de protection des majeurs et aucune de services tels que le SPIP, la Fondation Bon Sauveur, l'accueil de jour, etc... Des services pourtant amenés à suivre des publics pouvant relever de baux glissants et qui orientent régulièrement sur l'ALT. Ce constat nous interroge et nous engage à développer une stratégie de communication à destination de ces services sur ce dispositif peut-être trop peu connu et/ou utilisé.

Composition des ménages en bail glissant



Une grande majorité des ménages orientés en bail glissant sont des personnes seules. Cette tendance se confirme et s'accroît depuis plusieurs années.

Suivi des glissements de bail

	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION DANS L'ANNÉE	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS-LOCATION AU 31/12	BAUX AYANT GLISSÉ / FIN DE BAIL
2019	6	5	2	6
2020	5	3	2	2
2021	8	3	2	5
2022	4	2	2	2
2023	6	2	1	3

En 2023, nous avons accueilli 4 nouveaux ménages sur le dispositif, dont deux qui ont intégré un logement en bail glissant dans le courant de l'année. Nous avons eu 3 sorties : 2 sorties par glissement de bail et 1 décès. 3 ménages ont choisi de ne pas donner suite au projet d'entrée sur le dispositif et ont donc été sortis de l'effectif sans avoir accédé à un logement en bail glissant.

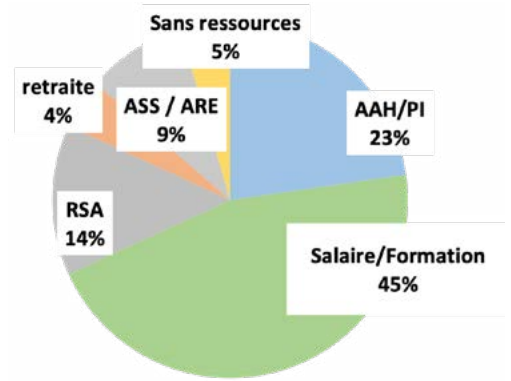
Au 31 décembre 2023, l'effectif des ménages accompagnés titulaires d'un bail de sous-location est de 3 ménages, soit un effectif de 3 adultes et 2 enfants mineurs. 1 ménage est toujours en attente d'une proposition de logement

Type de ressources du public accueilli (ALT+ Baux glissants)

Ce graphique concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.

Les bénéficiaires du RSA représentent 14 % de la population du Service Logement.

54% des personnes accompagnées disposent de ressources liées à l'activité professionnelle : salaires, primes d'activité, rémunérations liées à une formation et/ou allocations de chômage. Enfin, 27% des adultes accompagnés par le Service Logement sont inactifs pour des raisons de handicap ou d'âge. Ces chiffres confirment le fait que, malgré des difficultés liées au logement, le public du Service Logement est majoritairement inséré professionnellement. Cela confirme également que l'accès à un logement durable et accompagné permet une stabilisation et une amélioration de la situation sociale, offrant ainsi les conditions favorables à l'insertion professionnelle.



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Augmentation du parc de logements en ALT :

Le Pôle Insertion a fait la demande en 2022 à la DDETS, financeur de l'ALT, de disposer d'un logement supplémentaire en ALT, de type T4, afin de pouvoir répondre aux besoins de familles. En effet, le Service Logement a accueilli en ALT plusieurs familles en 2022, dont une femme avec 3 enfants, à qui il n'a pu être proposé qu'un T3

Suite à cette demande, le Service Logement a obtenu le financement de deux logements supplémentaires, un T3 et un T4, portant de 29 à 38 places la capacité d'accueil du service en ALT.

Ces deux logements, attribués au service par Presqu'île Habitat dans le courant de l'année 2023, étaient tous les deux occupés au 31/12/2023, le T4 par une femme avec trois enfants, le T3 par une femme avec un enfant.

Il restera à évaluer sur les années à venir si cette configuration reste cohérente avec les besoins du territoire, notamment en termes de demandes d'accueil en ALT de familles.

Questionnement sur l'avenir du Service Logement :

Le Service logement connaît des difficultés budgétaires depuis plusieurs années, qui s'expliquent de plusieurs façons: la dotation du dispositif ALT n'est pas réévaluée depuis de nombreuses années et devient obsolète par rapport à l'évolution du coût du logement, en termes de loyer et de charges ; la dotation à l'accompagnement n'est également pas réévaluée, même lorsque le nombre d'accompagnements augmente, et devient elle-aussi obsolète par rapport au coût salarial supporté par l'association. Cette situation n'est pas viable dans la durée puisqu'elle implique un déficit structurel qui ne peut être comblé par des mesures d'économie (nous n'avons pas la maîtrise des loyers ni du coût de la fourniture d'eau et d'énergies) ou d'augmentation de la capacité d'accueil.

Le dispositif bail-glissant, qui complète l'offre de service et dont le financement est aléatoire puisqu'il dépend du nombre de mesures réalisées, ne permet pas d'atteindre un équilibre budgétaire pérenne.

Pourtant, les besoins du territoire sont réels si l'on en croit les chiffres du SIAO : sur 2023, sur le dispositif ALT, il y a eu 207 orientations pour 91 ménages distincts (un ménage pouvant être orienté sur plusieurs structures ALT).

Le Service Logement est un service d'accès au logement accompagné, qui répond aux objectifs du Plan pour le Logement D'abord et la Lutte contre le Sans-Abrisme lancé par le Président de la République en 2017, renouvelé et amplifié en 2023. Ce service correspond à l'esprit de la loi et des politiques publiques, qui visent à développer l'offre de logement accompagné.

Ainsi, pour ce service qui existait bien avant le Plan pour le Logement D'abord, il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur son évolution possible via les dispositifs spécifiques du Logement D'abord (ASLL, AVDL, Intermédiation Locative, dispositifs hors-les-murs), sur sa place au sein des différents dispositifs d'hébergement et de logement accompagné portés par le Pôle Insertion (CHRS, ACT, Maison Relais) et sur son articulation avec ces services. Le Service Logement ne peut plus être un « petit » service fonctionnant en électron-libre, il doit s'intégrer à la logique globale d'évolution de l'offre du pôle Insertion.

Mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)

Comme l'ensemble des services du Pôle Insertion, le Service Logement va progressivement passer à une gestion numérique des dossiers des usagers.

Les objectifs du DUI sont de moderniser les outils des professionnels du Pôle Insertion, faciliter l'accès et le partage du dossier, fluidifier la communication et faciliter la coopération entre les professionnels, renforcer la qualité de la tenue et du suivi des dossiers des usagers, sécuriser les données et supprimer progressivement les dossiers papiers.

SERVICE FSL / AVDL

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusière
50200 COUTANCES
Tél : 02.33.19.06.90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITE AUTORISEE

Mesure AVDL (Accompagnement Vers et Dans Le Logement) :

Le service a une capacité d'accompagnement de 10 mesures en file active sur l'année.

L'origine des demandes est répartie de la manière suivante :

- 3,4 places préconisé par la commission DALO
- 3,4 places SIAO (CCAS, CMS, Structures d'accueil, etc.).
- 3 places des personnes hébergées au CHRS Le Prépont

La priorité des demandes est à la commission DALO.

La mesure dure 6 mois, un bilan est fait où la décision est prise avec l'aval du département et de la personne accompagnée de reconduire ou non la mesure. La mesure peut être renouvelable deux fois (18 mois maximum).

Mesures FSL (Fonds Solidarité Logement) dans le cadre de mesures ASI (Accompagnement Social Individualisée) :

Mesures hors SIAO, notre accompagnement prend la forme d'une sous-traitance avec Accueil Emploi pour le financement.

Le service a une capacité d'accompagnement de 6 places en file active sur l'année.

Une mesure ASI peut aller jusqu'à 12 mois. Un bilan trimestriel doit être fait à Accueil Emploi et au FSL.

3 heures de travail par semaine sont financées pour l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure ASI.

25 heures sont financées pour l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure AVDL.

POPULATION CONCERNÉE

Mesure AVDL (Accompagnement Vers et Dans Le Logement) :

La population accompagnée par ce service est constituée de personnes seules ou en couple, avec ou sans enfants.

Les profils et situations des personnes accompagnées sont diverses et variées. Elles peuvent être dans un parcours d'errance depuis plusieurs mois voire années (dormant dans des squats, accueillis chez un tiers, etc.). Certaines rencontrent des problématiques d'addictions (alcool, drogues).

D'autres personnes accompagnées par notre service sont dans un logement qui ne correspond plus à leurs situations (handicap et/ou financières, localisation). Ils peuvent être en procédures d'expulsions.

Enfin, certaines personnes sont dirigées vers notre service car en difficulté à se maintenir dans leur logement. Cela peut être dû à différentes problématiques : gestion de leurs budgets, entretien de leur logement, besoin d'un soutien dans leur insertion professionnelle et sociale ainsi que leur santé (maladie chronique, situation de handicap, etc.).

Mesures FSL (Fonds Solidarité Logement) dans le cadre de mesures ASI (Accompagnement Social Individualisée) :

Les personnes accompagnées par le FSL sont des personnes déjà installées dans leur logement suite à un hébergement au CHRS Le Prépont. L'objectif est que la personne se maintienne dans son logement après avoir réalisé les démarches d'accès au logement avec un professionnel du CHRS. (Signature du bail, ouverture des compteurs d'énergie, demande d'Allocation Pour le Logement déposée.)

Contrairement à une mesure AVDL, l'accompagnement prend fin si une demande de curatelle ou tutelle a été mise en place. Le mandataire judiciaire prend alors le relais.

FINANCEMENT

ASI : Le Conseil Départemental subventionne Accueil Emploi et Accueil Emploi a mis en place une sous-traitance avec nous.

AVDL : Financé par la DDETS

ÉQUIPE

0.77 ETP Educateur spécialisé

MISSIONS

Mesure AVDL (Accompagnement Vers et Dans Le Logement) :

Les missions diffèrent selon la situation des personnes, à savoir si elles sont dans la recherche d'un logement ou dans le maintien.

- **AVL (Accompagnement vers le logement)** : Aide à la recherche d'un logement : accompagner le ménage à l'accès à un logement adapté à sa situation actuelle. Il faut faire prendre conscience aux ménages leurs besoins et leurs capacités de location. L'objectif est d'accompagner le ménage à être objectif et réaliste, en tenant compte des contraintes du marché actuel. Le but étant un logement qui correspond à un secteur permettant leur insertion sociale ainsi que leur vie sociale et familiale.

L'accompagnement à la recherche d'un logement doit amener le ménage à être le plus autonome possible dans sa recherche de logement. L'intervenant social doit venir étayer la recherche et s'assurer que le logement correspond aux critères de la personne et de sa situation.

Si la demande d'accompagnement dans le cadre d'une mesure AVDL est statuée par la commission DALO, alors le bailleur social est dans l'obligation de proposer un logement dans un délai de deux mois.

Pour les autres situations émanant du SIAO, la recherche s'effectue dans le parc privé et public.

- **Aide à l'installation dans le logement** : la mesure AVDL doit accompagner les personnes sur le plan administratif lié à l'accès à un logement. Il s'agit de la signature du bail de location avec le bailleur tout en expliquant les droits et obligations à la personne locataire. S'en suit, l'ouverture des compteurs (eau, électricité, gaz), assurance habitation, demande d'APL et aides financières sous forme de prêts pour le dépôt de garantie et/ou à l'achat de meubles auprès du FSL. Faire prendre conscience au ménage des règles de vie collective inhérentes au logement collectif.

- **ADL (Accompagnement dans le logement)** : Aide au maintien dans le logement : Dans un deuxième temps, il s'agira d'accompagner la personne à s'approprier la vie dans la cité et le quartier.

Maintien dans le logement : cet axe d'accompagnement doit permettre au ménage de se pérenniser dans son logement. L'intervenant social doit être en capacité de détecter et réduire les risques. Pour cela, il faut soutenir les personnes dans la gestion administrative, technique et financière liée à l'habitat.

Insertion professionnelle et sociale : cet axe doit permettre à la personne de s'insérer socialement et/ou professionnellement, en tenant compte de sa situation et de ses capacités. L'intervenant social accompagne la personne à la rencontre des structures qui pourront apporter lui apporter un soutien et répondre à un besoin (pôle social, maison de santé, entreprise adaptée, association d'insertion, banque alimentaire, etc.).

- **Evaluation et fin de l'accompagnement du ménage** : l'objectif de la mesure est que le ménage soit autonome et en capacité de se maintenir seul dans son logement. Si des difficultés persistent, la personne accompagnée doit être dirigée vers des mesures adaptées à sa situation. (Assistante sociale de secteur, service tutélaire, signalement au procureur, etc.).

MESURES FSL (FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT) DANS LE CADRE DE MESURES ASI (ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISÉ)

L'accompagnement des personnes dans le cadre d'une mesure ASI a pour objectif le maintien de la personne dans son logement, de façon autonome et pérenne.

La mesure ASI se décline en deux axes : ASI « accès » et ASI « maintien ».

- **ASI accès** : s'assurer que la personne est au fait de ses obligations liées à l'accès à un logement. Il est possible d'accompagner les personnes pour l'acquisition de biens ménagers.

- **ASI maintien** : plusieurs axes de travail en collaboration avec les personnes accompagnées. Il peut s'agir de mettre à jour leur situation administrative, constituer différents dossiers selon les besoins de la personne (permis de conduire, demande d'allocations, d'aides financières, etc.), travailler l'organisation budgétaire, expliquer les règles d'hygiène et d'entretien du logement, amener la personne vers l'insertion professionnelle en allant à la rencontre des structures d'accès à l'emploi.

Evaluation et fin de l'accompagnement du ménage : de la même façon que les mesures AVDL, l'objectif de la mesure est que le ménage soit autonome et en capacité de se maintenir seul dans son logement. Si des difficultés persistent, la personne accompagnée doit être dirigée vers des mesures adaptées à sa situation. (Assistante sociale de secteur, service tutélaire, signalement au procureur, etc.).

ACTIONS

Les axes d'actions pour les mesures ASI et AVDL sont un premier rendez-vous tripartite avec les émetteurs de la demande (personnes accompagnées et professionnels de l'intervention sociale).

Ce premier rendez-vous permet de définir les objectifs de l'accompagnement et d'évaluer l'adhésion de la personne. Durant la mesure, les rencontres se font sous formes d'entretiens, au sein du CHRS ou plus régulièrement au domicile de la personne. Cela permet d'évaluer l'entretien du logement et les éventuelles améliorations à prévoir pour que la personne s'approprié ce dernier.

Le partenariat est un élément important dans le déroulement des mesures. Cela permet de coordonner les actions avec les différents dispositifs existants (travailleurs sociaux, FSL, CAF, entreprise d'insertion, CCAS, personnes relais... sur le territoire.

Selon l'étendue des difficultés à résoudre, il est possible de distinguer plusieurs niveaux d'investissement pour l'accompagnement d'un ménage. Cet investissement doit être modulé en termes d'intensité et de fréquence.

Le dispositif doit être suffisamment souple pour s'adapter aux variations dans le temps et des besoins du ménage. Lorsque que le ménage est en proie à des difficultés multiples, l'accompagnement dans le logement ne suffit pas. Il est donc nécessaire d'intégrer cet accompagnement dans une démarche globale de traitements des difficultés, en prenant en compte la dimension sociale, l'emploi, ou les besoins en termes de soin.

Enfin, la mesure doit être ponctuée de bilans réguliers avec les personnes. Dans le cas de l'AVDL comme de l'ASI, un bilan trimestriel est prévu tout au long de l'accompagnement.

Au terme de six mois, l'accompagnement peut se poursuivre comme prendre fin. Cela est évalué en fonction de l'évolution du ménage, de sa capacité à se mobiliser, son autonomie et enfin son adhésion.

SECTEURS D'INTERVENTION

Communauté Urbaine de Coutances

ACTIVITE 2023 FSL

Personnes accompagnées :

2 personnes ont bénéficié d'un **accompagnement FSL mesure ASI** en 2023.
En début 2024, il n'y plus d'accompagnement ASI.

Typologie ménage accueilli :

En 2023, les personnes accompagnées par le dispositif sont exclusivement des hommes seuls sortant du CHRS Le Prépont.

Type de bailleur :

En 2023, les personnes ont pu en majorité se reloger dans des appartements du parc public, via Manche Habitat.

Type de logement :

En 2023, les personnes ont été relogées dans des logements de type T1. La taille de ces logements correspondant à leur composition familiale.

Tranche d'âge personnes accueillies :

Mesures ASI :

1 personnes de plus de 60 ans

1 personnes de plus de 40 ans

Ressources public accueillis :

RSA : 2 personnes

ACTIVITE 2023 AVDL

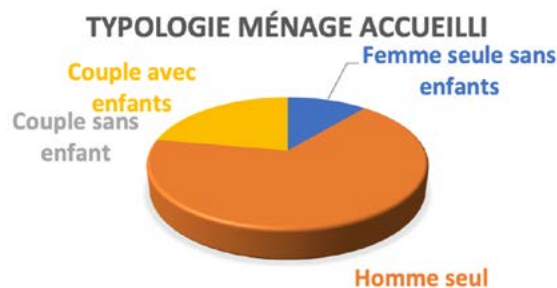
9 personnes ont été accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL dans l'année 2023.

3 personnes étant accompagnées depuis 2002, 1 mesure entrée janvier 2023 et 5 au deuxième trimestres 2023. Au troisième trimestre, il y a eu 7 clôtures de mesure.

D'octobre à janvier, suite au poste vacant sur le site de Coutances sur le service AVDL, 1 personne a été accompagnée par le service ACT d'Avranches.

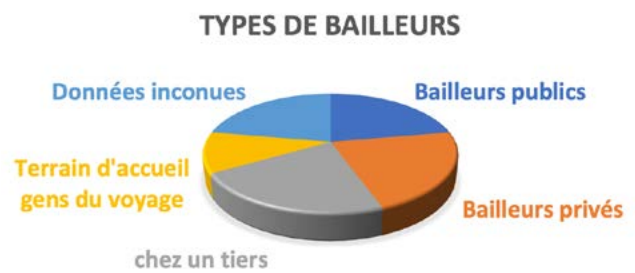
Typologie ménage accueillie :

- Homme seul : 6
- Femme seule sans enfants : 1
- Couple avec enfants : 2
- Couple sans enfants : 0



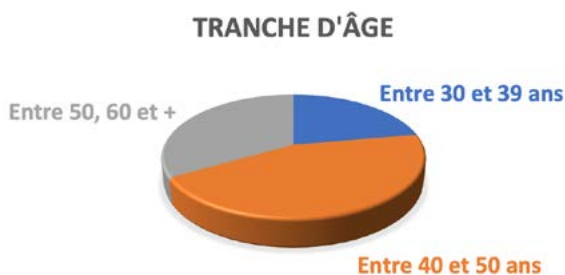
Type de bailleurs :

- Bailleurs publics : 2
- Bailleurs privés : 2
- Chez un tiers : 2
- Terrain d'accueil gens du voyage : 1
- * Pour 2 personnes données inconnues



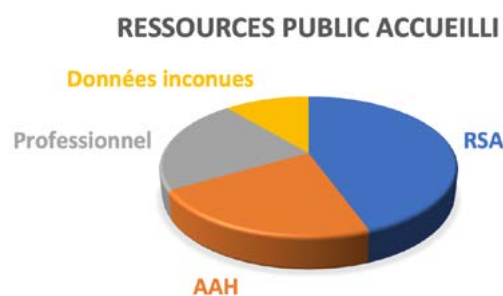
Tranche d'âge personnes accueillies :

- 2 personnes entre 30 et 39 ans
- 4 personnes entre 40 et 50 ans
- 3 personnes entre 50 et 60 ans et +



Ressources public accueilli :

- RSA : 4
- AAH : 2
- Professionnel : 2



REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

L'accompagnement des mesures ASI ont toutes été clôturées en Janvier 2024. Pour l'année 2023, seulement 2 personnes ont bénéficié de cette mesure.

Aujourd'hui, les 6 places de mesure ASI ne correspondent pas au profil et besoins des personnes résidant au CHRS. De ce fait, la possibilité d'accompagnement en mesure ASI de 6 places, à destination des personnes accueillies au CHRS, risque de rester vacante.

Fin 2023, il y avait seulement 2 mesures d'accompagnement sur le service AVDL dont 1 personne injoignable. La plupart des mesures ont été clôturées en septembre.

Suite au départ de l'éducatrice spécialisée fin septembre 2023 et à la vacance du poste durant deux mois, les personnes en liste d'attente ont soit trouvé un logement par le propre moyen, soit recherché une autre mesure d'accompagnement.

AAVA / ATELIER D'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusière
50200 COUTANCES
Tél : 02.33.19.06.90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITE AUTORISEE

6 places.

POPULATION ACCUEILLIE

Résidents du CHRS Le Prépont.

FINANCEMENT

Financé par la DDETS.

ÉQUIPE

1 ETP Moniteur d'atelier
0 ETP Cheffe de Service

MISSIONS

Remettre progressivement les personnes dans les conditions de l'entreprise.
Donner envie de travailler en rassurant les personnes sur leurs capacités à faire les choses et les valoriser par les travaux accomplis.

SECTEURS D'INTERVENTION

Agglomération de Coutances

ACTIVITE 2023

Au total 21 personnes ont fréquenté l'atelier d'insertion en 2023.

a) Les tranches d'âges

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 ANS ET +
NOMBRE DE PERSONNES	2	3	9	5	2

La moyenne d'âge est de 41 ans.

b) Situation à la sortie

Sur les 21 participants à l'atelier, 10 résidents sont sortis au cours de l'année.

c) Situation au regard de l'emploi

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Contrat d'insertion	1	10%
Non renseigné	9	90%

d) Situation au regard du logement

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Logement autonomes	2	20%
Errance ou Inconnu	8	80%

e) Ventilation des heures effectuées au cours de l'année

Au cours de l'année 2023, l'atelier d'insertion a réalisé 4373 heures de travail.

INTERVENTIONS DE L'ATELIER AVA	NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES	NOMBRE D'HEURES FACTURÉES
Clients privés / Associations et collectivités	926	733
Entretien CHRS	378	-
Entretien de l'atelier	429	-
Entretien logement ALT	57	7
Entretien logement S.A.	49	32
Entretien / Déménagements maison relais	324	63
Entretien autres structures ADSEAM	158	132
Déménagements des résidents	38	3,75
Travaux CHRS	196	87
Travaux logements ALT	785	-
Travaux logements S.A.	467	-
Réunions et Pédagogie	553	-
Total	4 360	1 057,75

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Pour l'année 2023 le travail de l'atelier a été principalement concentré sur des travaux de réfection des logements du service, ainsi que sur divers petits travaux à la maison relais. L'activité se différencie des années précédentes où le travail pour des clients extérieurs prenait une place plus importante.

Pour l'année 2024, des demandes de la part de clients privés demeurent, cependant nous resterons prudents dans l'acceptation de chantiers qui pourraient s'avérer trop importants pour être bien suivis.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) NORD

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Yann GIROT
5 Rue Georges Sorel
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tél : 07.72.29.42.88
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 1^{er} décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 5 appartements et de 6 places en Hors les Murs

POPULATION ACCUEILLIE

Nous accueillons des hommes, seuls ou accompagnés, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une affection longue durée - ALD) en situation de précarité et sans logement. Cependant, dans la mesure où nous agissons en concertation avec l'Association Femmes, nous privilégions l'accueil dès qu'un logement se libère. Nous pouvons être amenés à accueillir un public féminin et l'Association Femmes, un public masculin.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Ondam médico-social spécifique, ventilé par la DGS en direction des ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

ÉQUIPE

- 1,25 ETP éducatrice
- 0.25 ETP chef de service
- 0,08 ETP médecin
- 0,8 ETP infirmière
- 0.15 ETP TISF
- 0,10 ETP Agent de maintenance
- 0.30 ETP administratif
- 0.10 ETP agent d'entretien
- 0,20 ETP psychologue

MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger, à titre temporaire, des personnes atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Les ACT Hors Les Murs sont destinés à accompagner à domicile des personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et gestion du dossier médical, relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, conseils en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet étant celui de la coordination sociale et psychosociale, assurée par une psychologue et une éducatrice. Ces actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...)

SECTEURS D'INTERVENTION

Les cinq appartements se situent sur le quartier du Maupas à Cherbourg.

Les ACT Hors Les Murs interviennent à domicile pour des personnes résidant dans un secteur géographique à 40 minutes maximum de transport de nos bureaux, soit un secteur allant des Pieux à Valognes et Barfleur.

ACTIVITE 2023

Les partenaires commencent à bien repérer l'existence des ACT et des ACT HLM et le nombre de demandes d'admissions a encore augmenté cette année.

Le principe des ACT Hors Les Murs s'est bien développé cette année ; les recrutements permettant sa mise en œuvre ont été effectifs et les équipes commencent à bien cerner les contours de ces interventions qui doivent se distinguer des Lits Halte Soins Santé Hors Les Murs.

Ces nouvelles mesures Hors Les Murs permettent un accompagnement plus souple vers la sortie en autonomie des personnes préalablement dans les murs, mais elles permettent également d'intervenir en amont d'une entrée dans les murs, lorsque parfois les places ne sont pas libres. D'autres situations nous sont adressées et ne justifieraient pas un accompagnement dans les murs, dès lors que les besoins sont accompagnés à temps.

L'accompagnement à la culture a été bien investi cette année, porté par une éducatrice du service qui a promu et accompagné à la sélection des pièces de théâtre à 2€, puis a accompagné les participants aux séances. Mais pour la nouvelle saison 2023/2024 du théâtre, nous avons été informés que la subvention allouée au Trident pour le dispositif des places à 2€ n'avait pas été reconduite. C'est à regret que nous avons dû cesser cette promotion du théâtre.

L'équipe a mis en place des **temps collectifs de jeux de société**. Dans un premier temps, empruntés à la maison de quartier voisine, certains seront achetés l'an prochain au vu de l'engouement qu'ils suscitent. Les personnes accompagnées en redemandent et apprécient de se connaître et de tisser des liens entre eux et avec les professionnels, sur d'autres modalités que sur de l'accompagnement sociale sur dossier.

I. L'ACTIVITÉ ACT DANS LES MURS

a) Taux d'occupation

Nous disposons de 5 places sur 365 jours, soit un nombre théorique de 1825 nuitées. Cependant, 2 personnes d'une même famille sont accompagnées par les ACT, une mère et sa fille toutes deux ayant des pathologies distinctes, génétique pour l'une et auto-immune pour l'autre.

De fait, sur 5 places, nous accompagnons 6 personnes d'où le sureffectif. D'autre part, le délai entre la sortie et l'admission de la place qui s'est libérée a été très court, évitant la vacance dans l'appartement.

	NUITÉES THÉORIQUES - (100%)
2022	1 825
2023	1 825

	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2022	1 839	100,76 %	112 %
2023	2 022	110,8 %	123%

II. LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2023 ASSOCIATION FEMMES ET ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations. En 2023, nous avons reçu 49 demandes d'admissions.

a) Demandes par genre

DEMANDES	
Hommes	24
Femmes	25
Enfant	
Dont familles	4
Total	49

b) Demandes orientées par

Le nombre de demandes a de nouveau augmenté cette année, signe que le service commence à être bien repéré, par les différents acteurs du terrain. Les demandes intègrent celles dans les murs et hors les murs. En effet, même si une demande nous est adressée avec une pré-orientation, après étude et rencontre nous affinons notre avis et proposons l'accompagnement qui nous paraît le plus pertinent.

Sur les 49 sollicitations que nous avons eues, nous avons proposé 30 rendez-vous d'admission. 3 personnes ne sont pas venues au rendez-vous proposé et nous avons reçu 27 personnes en entretiens d'admissions. Les autres demandes étaient la plupart du temps des recherches d'informations préalables de partenaires confrontés à des situations compliquées et qui cherchaient à mieux connaître les différents services d'accueil.

SERVICES ORIENTEURS	
Fondation Bon Sauveur / centre hospitaliers / cure	11
DAC	4
LHSS-CHRS	4
CMS-CCAS	10
Service logement - Maison relais	1
CADA / itinérance	4
Usagers en direct	3
CDHAT	4
Mandataire judiciaire	5
ACAIS/CMP/IDE libérale	3
Total	49

PATHOLOGIES	
Respiratoire	-
Neurologique	-
Diabète	3
Cancer	3
Cardiaque et post AVC	1
Psychique	5
Addiction + troubles associés	15
Total	27

c) Motifs refus d'accueil

MOTIF REFUS	
Personne n'ayant pas donné suite	-
Besoin d'étayage par un autre service avant l'arrivée (psychiatrie)	2
Orientation autres services (LHSS, CHRS)	4
Éléments médicaux insuffisants	5
Dispositif non adapté par rapport à la pathologie trop lourde, inadapté	3
Total	14

III. LES ADMISSIONS ADSEAM

a) Les admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 1

Un seul homme concerné pour une entrée cette année, de profil toxicomane. Précédemment accompagné en bail glissant, il a été orienté en ACT pour s'éloigner de fréquentations destructrices et tenter de le soutenir dans des soins en addictologie.

b) Motifs de la demande

PATHOLOGIES	
Addiction	1

Notre expérience nous permet de constater que les personnes accueillies présentent des problématiques addictives et/ou psychologiques. De ce fait, nous développons un travail d'accompagnement autour de l'addiction et/ou des troubles psychiques.

IV. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2023

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2023, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2022. Au total, 6 ménages ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2023, 7 personnes accompagnées par le service. En effet, pour un couple avec enfants accueilli depuis 2022, nous accompagnons la mère et sa fille atteintes de maladies différentes. Le choix d'accompagner la mineure en cours d'année s'est imposé face à la charge de travail exigée par les problèmes de santé de cette enfant.

1) Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année

SITUATION À L'ENTRÉE	PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE
Demandeur d'emploi	0
Salarié	0
Retraite ou pré-retraite	0
RSA	3
En invalidité	1
Inaptitude au travail reconnue par la MDA	-

Au cours de l'année, la situation administrative de deux familles étrangères a connu des difficultés importantes. Ces deux familles qui subsistaient grâce au travail en CDI d'un des membres, se sont vues perdre leur emploi car la préfecture n'a pas pu répondre dans les temps à leur demande de renouvellement de titre de séjour. Ils n'ont pas eu de récépissé provisoire et se sont vu refuser l'accès au bureau des étrangers. Ils ont été contraints de solliciter l'aide publique pour leur subsistance.

2) Composition des ménages

En Couple	0
Divorcé	0
Célibataire	4
Marié + enfants	2
Total	6

3) Moyenne d'âge

MOYENNE D'ÂGE	
Hommes	37 ans
Femmes	40,8 ans
Moyenne	38,9 ans

4) Orienteurs

	NOMBRE
Appui santé	1
CMS	1
Association itinérance	1
Addictologie	1
CCAS	1
Conscience humanitaire	1

5) Les ressources à l'arrivée

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	3
Allocation Adulte Handicapé	1
Emploi	0
Sans ressource	2

6) Les accompagnants

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	NOMBRE
Femme	1
Homme	1
Enfant mineur	4
Enfant majeur	0
Total	6

7) Les personnes sorties en 2023

7.a) Nombre / Sexe / Âges

PERSONNES SORTIES	NOMBRE
Femmes	1
Hommes	0
MOYENNE D'ÂGE	
Femmes	56 ans
Hommes	-
Moyenne	56 ans

Cette sortie concerne une femme qui a connu un parcours d'expulsion locative. Elle a pu accéder au logement via le dispositif du bail glissant avec en plus un maintien des ACT en Hors Les Murs.

7.b) Durée de séjour des personnes sorties en 2023

Une seule famille a quitté le service cette année. La durée des séjours fait que certaines années, peu de personnes quittent le service, mais que d'autres années, l'inverse se produit.

	moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis :	0	0	0	1	0

	NOMBRE DE JOURS
Femme	703
Moyenne en jours	703

7.c) Les ressources à la sortie

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	-
AAH	1
Retraite	-

7.d) Orientation à la sortie

ORIENTATION À LA SORTIE	NOMBRE
Logement public HLM en bail glissant	1

8) Le suivi avec la psychologue du service

Seul le 1^{er} rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes sont à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes. Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de débiter ou de reprendre un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (CMP, Centre Presqu'île, associations, CIDFF...).

NOMBRE DE RDV	< 5	> 5	> 10
NOMBRE DE PERSONNES	1	3	1

Le nombre de personne accompagnées par la psychologue du service a été stable cette année. Certains ont été très réguliers et fréquents.

V. L'ACTIVITÉ DES ACT HORS LES MURS

Nous disposons de 6 places en ACT HLM

4 personnes ont été accompagnées cette année, et sur le début d'année 2024 nous constatons une augmentation des demandes d'accompagnement sur cette modalité.

Au total, nous avons effectué 795 journées en 2023 contre 394 journées d'accompagnement en 2022.

Les ACT HLM pour lesquels nous avons imaginé un accompagnement allégé par rapport aux ACT dans les murs ont beaucoup sollicité les équipes. Les situations sont lourdes, l'étayage nécessaire important. Certaines situations vont mobiliser plus les travailleurs sociaux, d'autres l'équipe infirmière

a) Suivis par genre

DEMANDES	
Hommes	2
Femmes	2
Dont familles	0
Total	4

b) Moyenne d'âge

MOYENNE D'ÂGE	
Femmes	58 ans
Hommes	52 ans
Moyenne	55 ans

c) Demandes orientées par

SERVICES ORIENTEURS	
CDHAT	1
Maison relais	1
Curatelle	1
ACT	1
Total	4

d) Motifs de la demande

PATHOLOGIES	
Oncologie	1
Addiction + neuro + incurie	3

e) Ressources

RESSOURCES	
AAH	4
Sans ressource	0

e) Le partenariat en 2022

Liste des partenaires :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aide Sociale à l'Enfance • Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) • Mandataire judiciaire | <ul style="list-style-type: none"> • PASS • Généralistes • Spécialistes • Cabinets infirmiers • Centre médico-psychologique • Hôpitaux • Centres addictologie • Appui Santé • Services psychiatriques • Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC • Centre anti douleurs pour adultes et enfants • Clinique et polyclinique | <ul style="list-style-type: none"> • CMS • CDHAT • Service Logement • Services Associations Femmes et ADSEAM |
|---|---|--|

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Nos temps de séjour s'allongent sur les ACT dans les murs. Nous accueillons des familles étrangères qui ne se voient proposer que des titres de séjour n'excédant jamais 6 mois, ce qui ne leur permet pas d'accéder au logement aidé par des allocations logement. Bien que l'un des membres de la famille travaille (le non malade), les ressources ne sont pas suffisantes pour qu'elles puissent se voir proposer un logement par un office HLM. Faute d'autre piste de sortie, ces familles restent dans le logement et bloquent les places ACT.

La tension sur les logements HLM à Cherbourg s'est améliorée cette année, mais les profils de personnes accueillies aux ACT rendent leur relogement plus long, car il nécessite parfois des appartements adaptés aux problèmes de mobilité.

Les horaires de travail de l'équipe ont évolué en 2023 pour permettre à des binômes de travailler en soirée une fois par semaine. Ainsi, il leur est possible de faire des interventions à domicile et partager une préparation de repas avec les résidents dans leurs appartements.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) CENTRE

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE :

Florence GALLES
5 rue Georges Clémenceau
50200 COUTANCES
Tél : 02.33.19.06.90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Pour Coutances l'autorisation date du 20 juillet 2022.

SECTEURS D'INTERVENTION

Ville de Coutances

POPULATION ACCUEILLIE

Le service doit accueillir un public mixte, majeur, seul ou accompagné, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie, ventilé par la DGS en direction des ARS, par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

ÉQUIPE

- 0,25 ETP éducatrice
- 0,25 ETP infirmière
- 0,10 ETP médecin
- 0,10 ETP psychologue
- 0,10 ETP agent administratif
- 0,10 ETP aide comptable
- 0,10 ETP cheffe de service

ACTIVITÉS 2023

Le projet d'ouverture de 3 places ACT sur la ville de Coutances a pu se réaliser en partenariat avec un bailleur social, l'Office HLM de Coutances Granville.

L'année 2023 a permis la réhabilitation d'un bâtiment dans le centre-ville de Coutances, nous avons reçu les clefs des logements au mois d'août.

Le lancement des recrutements s'est fait bien amont, malheureusement les premiers appels à candidatures se sont révélés infructueux tant pour le poste d'infirmier(ière) que pour le poste d'éducateur(trice) spécialisé(e).

Ce n'est qu'en novembre 2023 que nous avons pu recruter une infirmière et en décembre l'éducateur spécialisé.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) SUD

AUTORISATION/ HABILITATION

Pour Coutances l'autorisation date du 20 juillet 2022.

SECTEURS D'INTERVENTION

Ville de Coutances

POPULATION ACCUEILLIE

Le service doit accueillir un public mixte, majeur, seul ou accompagné, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie, ventilé par la DGS en direction des ARS, par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

ÉQUIPE

- 0,90 ETP éducatrice
- 0,90 ETP infirmière
- 0,10 ETP médecin
- 0,20 ETP psychologue
- 0,15 ETP agent administratif
- 0 ETP cheffe de service

ACTIVITÉ

Le service ACT-Avranches dispose de 6 places ACT « avec hébergement » sur 365 jours, soit 2190 nuitées sur l'année et de 4 places ACT « Hors les murs », soit 1460 nuitées.

Les nouvelles mesures Hors les murs sont encore méconnues, bien que l'équipe pluridisciplinaire ait largement communiqué en modifiant le flyer et soit allée à la rencontre de nombreux partenaires pour présenter ce nouveau dispositif ACT (cf : item le partenariat en 2023).

En outre, les personnes reçues rencontrent le plus souvent une problématique de logement et sont donc vivement intéressées par la mise à disposition du logement.

L'activité sur 2023 se traduit par **2268 nuitées** réparties de la manière suivante :

- ACT « avec hébergement » : 1785 nuitées
- ACT « Hors les murs » : 483 nuitées

ACT « avec hébergement » – Taux d'occupation

Pour rappel, le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes présentant une pathologie chronique. Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.

	NUITÉES ACT « dans les murs »	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100 %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2021	785	35,84%	39,82%
2022	1 936	88,40%	79,56%
2023	1 785	84,51%	73,36%

ACT « Hors les murs » – Taux d'occupation

	NUITÉES ACT « Hors les murs »	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100 %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2023	483	33,08%	29,77%

Les demandes d'admission en 2023 :

Nous avons reçu **17 demandes** d'admission au cours de l'année 2023, soit deux de plus qu'en 2022.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	8	47,06%
Hommes	9	52,94%
Total	17	100,00%

Comme en 2022, les demandes concernent autant de femmes que d'hommes en 2023.

L'origine des demandes d'admissions :

ORIGINE	EFFECTIFS	%
Manche	15	88,24%
Calvados	1	5,88%
Autres Régions	1	5,88%
Total	17	100,00%

88% des dossiers proviennent du département de la Manche, 2 pour le nord du département, 1 pour le centre et 12 sur le sud. 1 dossier provient de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Moyenne d'âge des demandes d'admission :

L'âge moyen des demandeurs est de 45 ans en 2023, contre 46 ans en 2022.

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	-	-
De 20 à 24 ans	2	11,8%
De 25 à 29 ans	1	5,9%
De 30 à 34 ans	1	5,9%
De 35 à 39 ans	2	11,8%
De 40 à 44 ans	3	17,6%
De 45 à 49 ans	1	5,9%
De 50 à 54 ans	3	17,6%
De 55 à 59 ans	2	11,8%
de 60 à 64 ans	1	5,9%
65 ans et plus	1	5,9%
Total	17	100,00%

En 2023, on peut voir une augmentation des demandes sur les tranches d'âges 50 ans et plus, avec plus de 25% des demandes totales. La tranche d'âge entre 40 ans et 49 ans concerne également plus de 20% des demandes.

Demands orientées par :

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
CMS	4	23,53%
CADA	3	17,65%
SPIP	2	11,76%
Service Habitat Jeune	1	5,88%
Mission locale	1	5,88%
CCAS	4	23,53%
Hôpital psychiatrique	1	5,88%
Association passerelles	1	5,88%
Total	17	100,00%

On observe une hétérogénéité des partenaires qui adressent des dossiers. 8 dossiers ont été instruits par le Centre Médical Social et par le Centre Communal d'Action sociale ainsi que 3 dossiers par des CADA.

SERVICE MÉDICAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
Médecin Traitant	6	35,29%
Médecin Spécialiste	8	47,06%
Médecin médico-sociaux	1	5,88%
Médecin Hospitalier	2	11,76%
Total	17	100,00%

Les médecins qui ont rempli le dossier médical d'admission sont de différentes spécialités. On observe que 6 médecins traitant ont rempli le dossier d'admission médical.

Motifs de refus d'accueil :

Sur les 17 demandes reçues en 2023, 8 ont été refusées, soit 57% car la pathologie chronique n'a pas été diagnostiquée.

AVIS MOTIVÉ SUR LE REFUS	EFFECTIFS	%
Pas de retour après avis favorable	2	14,29%
Annulation de la personne	1	7,14%
Pas de logement PMR	2	14,29%
Pas présent au rendez-vous	1	7,14%
Pas de pathologie chronique	8	57,14%
Total	14	100,00%

Comme en 2022, nous constatons que les demandes sans pathologie chronique diagnostiquée concernaient en priorité un besoin de logement.

2 personnes n'ont pas repris contact avec le service après un avis favorable pour l'admission aux ACT. 2 demandeurs ne pouvaient résider en autonomie dans les logements des ACT.

Les admissions ACT « avec hébergement »

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 3

Il s'agit d'un homme seul, d'une femme avec ses 4 enfants mineurs et d'une femme seule.

Les conditions d'hébergement au moment de la demande :

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT	EFFECTIFS	%
Sans domicile fixe	4	23,53%
Hébergement familiale	5	29,41%
En mesure d'expulsion	2	11,76%
Hospitalisation	2	11,76%
Dispositif AHI	4	23,53%
Total	17	100,00%

30% ont déclaré être hébergé chez différentes personnes dans une situation instable. On peut voir que plus de 40% sont sans domicile fixe ou dans des dispositifs d'urgence sociale au moment de la demande.

Motifs de la demande au niveau médical :

Concernent les personnes hébergées sur les ACT présentes au 31/12/2023 et aussi celles sorties dans l'année de référence.

PATHOLOGIE DE LA PERSONNE	EFFECTIFS	%
Diabétologie/Endocrinologie	2	25,00%
Psychiatrie / Addiction	1	12,50%
Maladie Pulmonaire / Psychiatrie	1	12,50%
Maladie cancéreuse	2	25,00%
Maladie Infectieuse	2	25,00%
Total	8	100,00%

Les pathologies chroniques représentées aux ACT sont hétérogènes. 1/4 des prises en charge concernent les maladies endocriniennes, également pour les maladies psychiatriques, ainsi que les maladies cancéreuses et les maladies infectieuses.

Certains résidents cumulent différentes pathologies chroniques somatiques et psychiatriques.

Nous ajouterons que 5 résidents sur 8 sont accompagnés pour des troubles addictifs (tabagisme, produits psychoactifs) isolés ou multiples.

LES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2023

Composition des ménages :

COMPOSITION DES MÉNAGES	EFFECTIFS	%
Divorcé + Enfant majeur	1	13%
Célibataire	5	63%
Célibataire + 4 enfants	1	13%
Célibataire + 1 petit-fils	1	13%
Total	8	100,00%

Moyenne d'âge :

En moyenne depuis 2021 date de l'ouverture du service, les femmes ou les hommes représentent 50% des personnes accueillies.

En 2023, 75% des résidents ont plus de 40 ans contre 25% qui ont moins de 39ans. L'âge moyen des personnes vivants aux ACT en 2023 est de 45ans.

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	-	-
De 20 à 24 ans	1	12,5%
De 25 à 29 ans	-	-
De 30 à 34 ans	-	-
De 35 à 39 ans	1	12,5%
De 40 à 44 ans	1	12,5%
De 45 à 49 ans	3	37,5%
De 50 à 54 ans	-	-
De 55 à 59 ans	1	12,5%
de 60 à 64 ans	1	12,5%
65 ans et plus	-	-
TOTAL	8	100,00%

Services orienteurs :

Plus de 35% des résidents ont été orientés par des dispositifs d'urgence sociale. 1/3 ont été orientés par des établissements de soins et des établissements publics du département.

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS	%
PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE	1	12,50%
CADA	2	25,00%
PASSERELLES	1	12,50%
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE	2	25,00%
CHRS	1	12,50%
DOSSIER REMPLI SEUL	1	12,50%
TOTAL	8	100,00%

Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année :

SITUATION PROFESSIONNELLE	EFFECTIFS A L'ENTREE	EFFECTIFS EN ACT	%
RSA	2	1	13%
RQTH + SANS EMPLOI	0	1	13%
PENSION INVALIDITE + SANS EMPLOI	1	1	13%
RETRAITE	1	1	13%
FORMATION	1	2	25%
FORMATION + EMPLOI	0	1	13%
SANS EMPLOI	2	0	0%
SITUATION IRREGULIERE	1	1	13%
TOTAL	8	8	100%

La totalité des résidents était sans emploi lors de l'arrivée aux ACT. Aujourd'hui, un résident travaille après avoir effectué une formation, d'autres ont bénéficié de formation et un résident a obtenu une Reconnaissance de Travailleur Handicapé.

Les ressources à l'arrivée :

A leur arrivée sur la structure, 4 résidents sur 8 sont sans ressources, avec de aides financières variables. Le revenu moyen des résidents est de 400€ en 2023, lors de leur arrivée.

TYPE DE RESSOURCES	EFFECTIFS	%
RSA	2	25%
RETRAITE / CARSAT	1	13%
PENSION INVALIDITE	1	13%
AIDE FINANCIERE	3	38%
SANS RESSOURCES	1	13%
TOTAL	8	100%

Le suivi par l'équipe pluridisciplinaire des ACT :

En 2023,

- 85 % des entretiens avec l'infirmière ont été réalisés contre 15 % d'absentéisme.
- 84 % des entretiens avec l'éducatrice ont été réalisés contre 16 % d'absentéisme.

Le suivi par les partenaires extérieurs :

	PARTENAIRES	%
MÉDICAL	Cabinets infirmiers	4
	Psychiatres	2
	Médecins Généralistes / Spécialistes	8
	CMP	2
	Education thérapeutique	2
	EMPP	1
SOCIAL	Aide-ménagère	2
	Portage de repas	2
	Conseiller emploi	3
AIDE À LA PERSONNE	CAP Emploi	1
	Conseiller formation	2
	Passerelles	5
	Avocat	1
	TISF	1
	Service logement	6
	CCAS	5
	CMS	2
	Le centre L'Esc-Halles	5
	Conseiller SPIP	1
18 PRESTATAIRES		8 RÉSIDENTS

18 partenaires sont régulièrement sollicités en complément des assistantes sociales et médecins spécialistes. 4 résidents ont eu recours à des infirmières à domiciles. 5 résidents ont réalisé des activités avec le centre l'Esc-halles. 5 résidents ont eu recours à des aides financières ou de mobilité avec le CCAS et le CMS.

Les accompagnants :

	USAGERS FEMMES	USAGERS HOMMES	TOTAL	%
AVEC ACCOMPAGNEMENT	3	0	3	37,50%
SANS ACCOMPAGNEMENT	1	4	5	62,50%
TOTAL	4	4	8	100,00%

3 femmes ont été accompagnées par leurs enfants ou petit-enfants. Les 4 hommes sont hébergés seuls dans le logement.

Durée de séjour des personnes en 2023 :

	moins de 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	10 à 12 mois	13 à 15 mois	16 à 18 mois	+ de 19 mois	TOTAL
NOMBRE DE RESIDENTS PRESENTS AU 31/12/2023	1	-	-	1	1	1	-	4
NOMBRE DE RESIDENTS SORTIS DANS L'ANNEE 2023	-	1	-	-	0	1	2	4

4 résidents sont encore présents aux ACT en décembre 2023. 2 résidents sont sur la fin de l'accompagnement. 2 résidents sont arrivés au cours de l'année 2023.

Les personnes sorties en 2023 :

PERSONNES SORTIES	EFFECTIFS	%
Avant 01/04/2023	1	14,29%
Avant 01/07/2023	-	-
Avant 01/10/2023	2	28,57%
Avant 31/12/2023	1	14,29%
TOTAL	4/7	57,14% / 100%

4 résidents sont sortis du dispositif lors de l'année 2023. 2 résidents sortis ont été accompagnés par la suite en ACT « Hors Les Murs ».

Orientation à la sortie :

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT À LA SORTIE	EFFECTIFS À L'ENTRÉE	EFFECTIFS À LA SORTIE
Domicile personnel	1	2
En mesure d'expulsion	2	-
Hébergement familial	1	1
Décès	-	1
TOTAL	4	4

Une résidente est sortie après 20 mois d'accompagnement en location avec un bailleur social. Un autre est décédée au sein du service après 5 mois d'accompagnement. Deux résidents sont sortis du service des ACT « avec hébergement » après plus de 2 ans et ont poursuivi l'accompagnement en ACT « Hors les Murs ». L'un est hébergé chez un tiers avec un suivi par le SAMSAH. L'autre est dans une location avec un bailleur social.

Les ressources financières :

TYPES DE RESSOURCES	EFFECTIFS À L'ENTRÉE	EFFECTIFS PENDANT HÉBERGEMENT	% EN ACT
RSA	2	2	25%
AAH	0	1	13%
PENSION INVALIDITE	1	1	13%
EMPLOI	0	1	13%
RETRAITE / CARSAT	1	1	13%
AIDE FINANCIERE	3	0	0%
REMUNERATION FORMATION	0	1	13%
SANS RESSOURCE	1	1	13%
TOTAL	8	8	100%

1 résident a obtenu l'Allocation Adulte Handicapée lors de son accompagnement aux ACT. 4 résidents étaient sans revenu, l'un a pu bénéficier du RSA et réaliser une formation, un résident réalise une formation rémunérée et une autre personne a trouvé un emploi.

L'ACTIVITE ACT « HORS LES MURS »

Nous disposons de 4 places en ACT Hors Les Murs. Nous avons accompagné 4 personnes au cours de l'année 2023.

Les demandes d'admission en ACT « Hors Les Murs » 2023 :

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	-	0%
Hommes	5	100,00%
TOTAL	5	100,00%

Nous avons reçu 5 demandes pour les ACT « Hors Les Murs » en 2023.

Nous avons accompagné exclusivement des hommes en ACT Hors Les Murs.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	-	0%
Hommes	4	100,00%
TOTAL	4	100,00%

Moyennes d'âge :

	ÂGE
HOMMES	48 ans

Demande orientée par :

2 personnes accompagnées en ACT « Hors Les Murs » étaient admis en amont dans le service des ACT « avec hébergement ».

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS	%
ACT DANS LES MURS	2	50,00%
PASSERELLES	1	25,00%
CCAS	1	25,00%
TOTAL	4	100,00%

Motifs de la demande au niveau médical :

PATHOLOGIE DE LA PERSONNNE	EFFECTIFS	%
DIABETHOLOGIE / ENDOCRINOLOGIE	1	25%
MALADIE CANCEREUSE	1	25%
PSYCHIATRIE / ADDICTION	2	50%
TOTAL	4	100%

Les ressources financières :

TYPES DE RESSOURCES	EFFECTIFS	%
RSA	1	25%
PENSION INVALIDITE	1	25%
RETRAITE / CARSAT	1	25%
AAH	1	25%
TOTAL	4	100%

Les personnes sorties des ACT « Hors Les Murs » en 2023 :

	moins de 3 mois	4 à 6 mois	7 à 9 mois	TOTAL
NOMBRE DE RESIDENTS PRESENTS AU 31/12/2023	1	-	-	1
NOMBRE DE RESIDENTS SORTIS DANS L'ANNEE 2023	1	1	1	3

1 résident était en ACT « Hors Les Murs » avant d'intégrer les ACT « avec hébergement ».

Le partenariat en 2023 :

Comme depuis la création du service, l'équipe pluridisciplinaire des ACT veille à maintenir le partenariat en communiquant et organisant régulièrement des rencontres avec les partenaires. Via ces rencontres, l'équipe a diffusé le nouveau flyer intégrant les nouvelles mesures hors les murs.

DATES	PARTENAIRES												
JANVIER	Médiathèque												
AVRIL	Jardin partagé commune d'agglomération												
MAI	Hôpital AS de St-James Conseiller Numérique France services												
JUIN	AAJD Avocat Maître Cavelier Office du tourisme Adulte Relais Espace Mosaïque CCAS - Service logement CCAS - Assistante sociale Mme Legall												
JUILLET	SAMSAH Point conseil budget - Passerelles vers l'emploi CAP EMPLOI												
AOÛT	CCAS - Mme Liot Contact Assistante Sociale / Partenaires Médical Itinérance												
SEPTEMBRE	Chantier d'Insertion - Passerelles vers l'emploi Café partenaires (Greta, Pôle Emploi, Service Habitat Jeune, CADA, Passerelles, CCAS, SAMSAH, GIP TANDEM, Adulte Relais, SPIP, Cap Emploi) Act Rennes et St-Malo												
SUR L'ANNÉE 2023	<table border="0"> <tr> <td>Dr Tack</td> <td>Dr Berthe</td> </tr> <tr> <td>Dr Mancel</td> <td>Dr Desdoits</td> </tr> <tr> <td>Dr Solty</td> <td>AUB</td> </tr> <tr> <td>Dr Lhoutellier</td> <td>Assistante sociale AUB</td> </tr> <tr> <td>Dr Regnault</td> <td>Dr Piednoir</td> </tr> <tr> <td>CMP</td> <td></td> </tr> </table>	Dr Tack	Dr Berthe	Dr Mancel	Dr Desdoits	Dr Solty	AUB	Dr Lhoutellier	Assistante sociale AUB	Dr Regnault	Dr Piednoir	CMP	
Dr Tack	Dr Berthe												
Dr Mancel	Dr Desdoits												
Dr Solty	AUB												
Dr Lhoutellier	Assistante sociale AUB												
Dr Regnault	Dr Piednoir												
CMP													
OCTOBRE	UDAF Colloque Cherbourg Contact Mairie												
NOVEMBRE	LA PASS Café partenaires (Greta, Pôle Emploi, Service Habitat Jeune, CADA, Passerelles, CCAS, SAMSAH, GIP TANDEM, Adulte Relais, SPIP, Cap Emploi) Réunion ATMPM ACT Saint Malo ACT Rennes COFIL LA PASS												
DÉCEMBRE	LE DAC EMPPE												
TOTAL	32 HEURES												

REFLEXION, EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Ayant soufflé sa deuxième bougie en 2023, l'équipe des ACT a revisité l'ensemble des outils de la loi 2002-2 qui avaient été créés à l'ouverture du service. En effet, l'expérience, les expériences avec les résidents ont suscité ce besoin de revoir certains outils, afin qu'ils répondent au plus près des besoins des résidents accueillis.

En parallèle, les ateliers collectifs du vendredi ont pris de l'épaisseur, de vrais liens intergénérationnels se sont créés au cours du printemps. Un vrai partage d'expérience autour du jardinage a eu lieu dans le jardin du service. En outre, une sortie au Mont Saint-Michel a été très appréciée permettant ainsi de s'évader et de pouvoir profiter malgré des problématiques de santé lourdes.

Un des objectifs était de recruter un nouveau médecin suite au départ du Dr GERARD fin 2022. Cet objectif n'a pas été atteint, et restera une priorité en 2024.

2024 verra de fait, l'écriture du projet de service non réalisé à ce jour, mais aussi conjointement l'évaluation HAS qui devra être réalisée pour septembre.

De belles perspectives pour asseoir tout le travail engagé et ce, dans l'intérêt des personnes accompagnées.

LITS HALTES SOINS SANTÉ (LHSS) NORD

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX
 Tel : 02.33.88.41.00
 Directrice : Nadège AULNAY

CHEF DE SERVICE : Yann GIROT

Tel : 02.33.88.41.00
 E-mail : ygirot@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 5 lits halte soins santé avec hébergement. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'établissement comprend également des LHSS hors les murs. En 2022, nous disposerons d'une enveloppe de 60 000 euros. A l'Association de déterminer combien cela va représenter de mesures. Nous partons sur une moyenne de 4 à 5 mesures.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou dont le logement ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

EQUIPE

LHSS avec hébergement

- 0,08 ETP Médecin
 - 0,25 ETP Chef de service
 - 0,55 ETP Infirmière
 - 0,70 ETP Maîtresse de Maison
 - 1,11 ETP Encadrant de nuit
 - 0,52 ETP Educateur spécialisé
 - 0,13 ETP Agent de maintenance
 - 0,39 ETP remplacement

LHSS hors les murs

- 0,07 ETP Médecin
 - 0,22 ETP Infirmière
 - 0,25 ETP Educateur spécialisé

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies les soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies

.Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

La mission des LHSS hors les murs est rattachée aux LHSS du pôle insertion de l'ADSEAM. Le principe du hors les murs repose sur le « aller vers ». Il vise à accompagner dans leurs lieux de vie, des personnes qui cumulent une situation de précarité dans le logement et un besoin d'accompagnement dans des soins.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière. Ils reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations » « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)

En plus du volet médical, il y a le volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 5 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé sur le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

L'équipe des lits halte soins santé hors les murs peut se rendre sur toute la communauté d'Agglomération du Cotentin (Cherbourg, la Hague, Bricquebec, Valognes ...)

ACTIVITE 2023

La localisation des LHSS sur le site d'Equeurdreville dans des bungalows posés sur pilotis en béton et accessible par des marches, a entravé la possibilité d'accueil pour des publics peu mobiles. D'autres personnes rencontrées en rendez-vous d'admission ont décliné l'accueil estimant que les conditions offertes étaient trop dégradées.

La réimplantation sur le site du Maupas nous a amené à réfléchir à un type d'accueil différencié du collectif, pour permettre de s'adapter au mieux au public accompagné. Certaines personnes ne supportent pas le collectif et/ou leur comportement vis-à-vis des addictions les met en risque d'exclusion vis-à-vis des règles d'un collectif alors qu'il serait acceptable en autonomie.

Notre projet de départ qui portait sur l'implantation de deux tiny house sur notre terrain a dû être abandonné face aux coûts collatéraux engendrés par ce projet. En effet, toute extension de l'emprise au sol ne peut se faire qu'en mettant tout le site aux normes quant à l'écoulement des eaux pluviales. Cela nous aurait contraint à créer d'immenses bacs de retenue d'eau.

Nous avons donc développé un accueil dans les murs, mais en appartement autonome, pour pouvoir répondre à ce besoin. Il permettra en 2024 d'accueillir un couple, voire une personne accompagnée de son animal.

La mise en place de l'activité Hors Les Murs (HLM) qui avait débuté en 2022, a poursuivi sa progression. Certains suivis débutés en 2022 se sont poursuivis en 2023.

Les LHSS de l'ADSEAM ainsi que de l'association femmes ont assuré toute l'année 2023 des permanences dans l'infirmerie de l'accueil de jour pour rencontrer le public très précarisé qui fréquente ce lieu : migrants, SDF, souffrant de nombreux maux. De la prévention de la galle à son traitement en renvoyant vers la PASS, aux soins des plaies, l'activité y a été intense.

Les problèmes d'addictions (alcool, drogue) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et comme chaque année, un travail partenarial avec le Bon Sauveur a été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur ces lits Halte Soins Santé. La tendance constatée est à l'augmentation du nombre de personnes accueillies (en CHRS et LHSS) présentant des troubles de toxicomanie. Elle tend à supplanter les addictions à l'alcool. Ces personnes amènent du « trafic » sur le service, des comportements individualistes et en repli sur elles-mêmes. Notre mission devient plus complexe à mener.

A. LES LITS HALTE SOINS SANTÉ AVEC HÉBERGEMENT

I. TAUX D'OCCUPATION

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ
LHSS 2021	1 089	74.4%
LHSS 2022	1 202	65.8%
LHSS 2023	1 018	55.8%

L'activité théorique de 100% pour 2023 était de 1825 journées, nous avons réalisé 1018 journées.

Ce chiffre est inférieur à l'année 2022, elle-même marquée par les déménagements liés à l'incendie. Du fait de notre installation dans les bungalows d'Equedreville dont l'accessibilité ne permettait pas d'accueillir des PMR ou des personnes présentant des difficultés de mobilité, nous avons dû refuser plusieurs accueils, et certaines personnes n'ont pas donné suite aux rencontres d'admissions estimant que les conditions d'accueil n'étaient pas respectueuses.

II. DEMANDES D'ADMISSION

a) Demandes totales

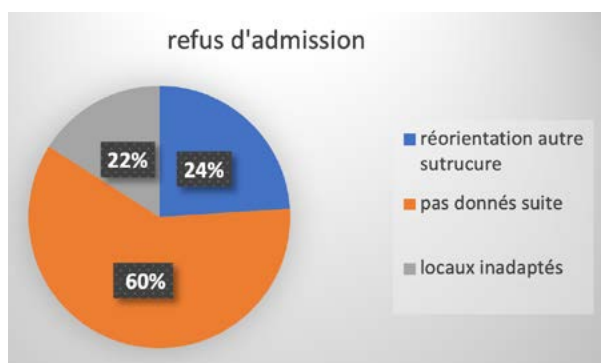
Nous avons reçu 31 demandes d'admissions en 2023.

9 nouveaux accueils ont eu lieu en 2023, dont les caractéristiques sont développées dans les thématiques suivantes.

b) Demandes refusées

Par demandes refusées nous entendons d'une part les demandes qui ont été refusées par l'établissement, ou réorientées vers d'autres services, mais aussi les demandes qui n'ont pas abouti faute de place ou parce que la personne n'a pas donné de suite favorable.

En 2023, nous avons enregistré 25 refus pour les motifs suivants :

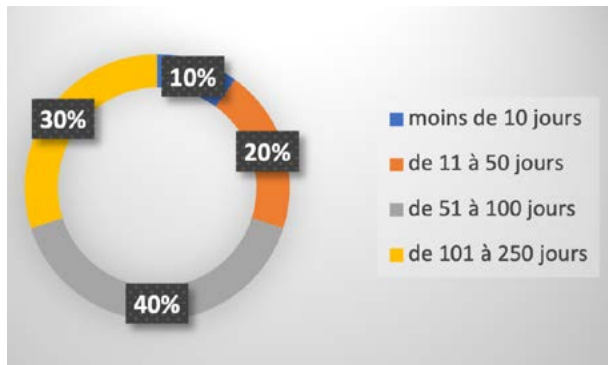


Dans la catégorie « réorientation autre structure », nous avons été confrontés à des demandes d'accueil de personnes atteintes de maladies incompatibles avec la vie sur un collectif. Nous proposons pour certains cas des orientations vers les dispositifs qui ne paraissent les plus adaptés.

III. RÉPARTITION DE L'OCCUPATION SUR L'ANNÉE

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	4	82
FÉVRIER	3	86
MARS	4	152
AVRIL	3	70
MAI	4	114
JUIN	3	67
JUILLET	4	84
AOÛT	4	57
SEPTEMBRE	3	65
OCTOBRE	3	81
NOVEMBRE	4	87
DÉCEMBRE	3	73
TOTAL		1 018

Durée moyenne du séjour des 10 personnes sortantes en 2023 :



En 2023, le séjour le plus long est de 245 jours contre 305 l'an dernier. Mais nous avons eu globalement plus de séjours longs que les années précédentes. Cela concerne des personnes présentant une altération des capacités de la mémoire suite à des alcoolisations massives, de même qu'une personne âgée retraitée concernée par des affaires immobilières, de retraite, de manque de repères.

Peu de personnes ont quitté la structure sur un coup de tête, malgré les conditions d'accueil précaires que nous avons dû leur offrir.

La durée moyenne de séjour est de **101 jours cette année, contre 116 l'an dernier.**

Les longs séjours ont été encore nombreux cette année même si les écarts à la moyenne sont moindres. Nous avons accueilli beaucoup de polytoxicomanes et de personnes présentant des troubles du comportement qui sont long à stabiliser. Une personne accueillie n'est restée que 7 jours. Il s'agissait de son second séjour, mais le cadre proposé ne lui convenait pas.

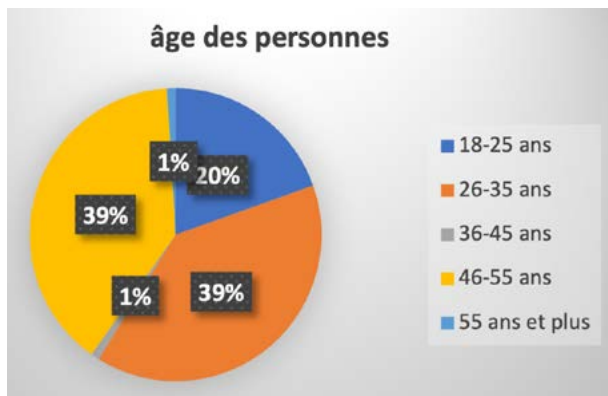
IV. TYPOLOGIE

a) Personnes présentes en 2023

12 personnes ont fréquenté les LHSS.

HOMMES SEULS	12
--------------	----

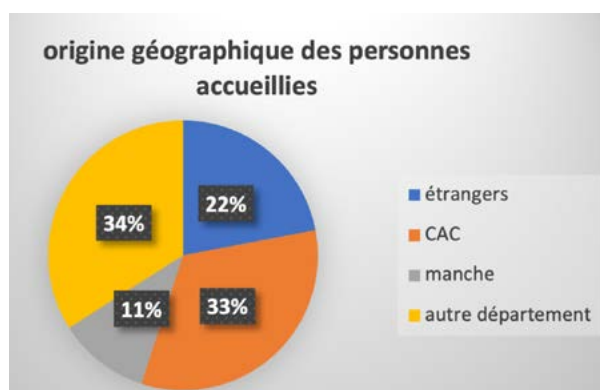
b) Tranche d'âge des personnes présentes en 2023



Ces données incluent les 3 personnes présentes au 01/01/2022 et les 9 personnes entrantes au cours de l'année.

La catégorie des 36-45 ans est quasi inexistante cette année. La moyenne d'âge est de 40 ans cette année, équivalente à l'an dernier.

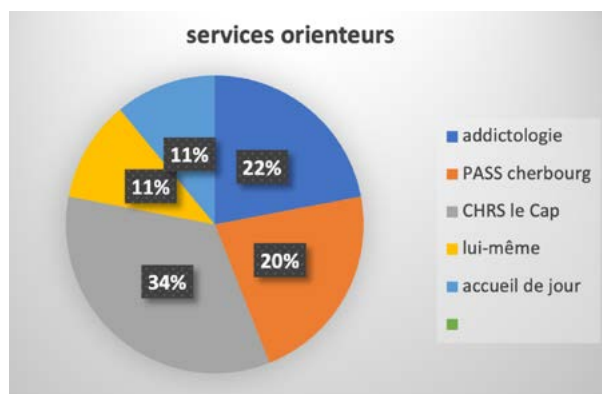
c) Origine géographique des 9 personnes entrantes



d) Services orienteurs

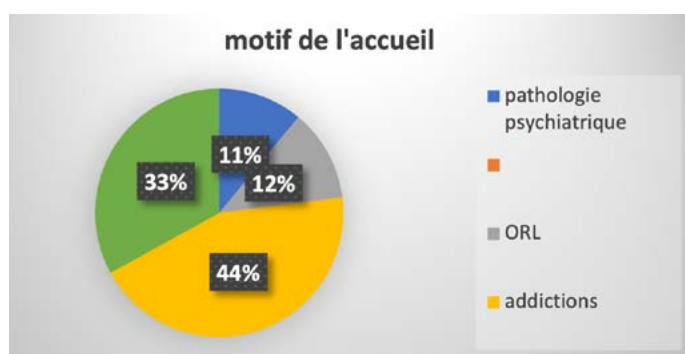
Les données prises en compte concernent uniquement les personnes accueillies et non l'ensemble des demandes d'admission.

Les orientations internes du CHRS représentent toujours un pourcentage important des orientations. Les polytoxicomanes sont parfois identifiés plus tardivement, après l'entrée en insertion au CHRS. C'est lorsque nous nous rendons compte que les personnes ne se saisissent pas de leur avenir, qu'elles sont dispersées et qu'elles ne tiennent pas leurs engagements dans la durée que nous les réorientons vers les LHSS. L'objectif étant de travailler prioritairement la question de la santé. L'emploi et l'insertion sont mis entre parenthèse car inatteignables sur du court terme.

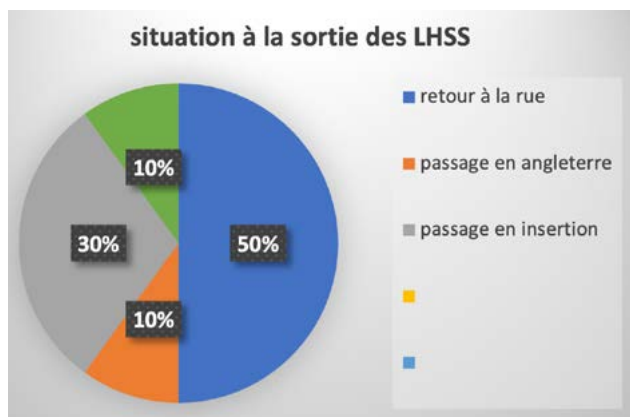


e) Motif de l'accueil

Les problèmes d'addiction et les troubles physiologiques et neurologiques associés sont très importants cette année encore. Qu'il s'agisse d'alcool, de toxicomanie ou de polytoxicomanie le plus fréquemment, nous avons accueilli des personnes en très mauvais état de santé générale. La catégorie coordination de soins regroupe des personnes dont les besoins d'accompagnement cumulent de multiples aspects, sans qu'une pathologie spécifique soit identifiée. Il s'agit souvent de personnes ayant délaissé les soins depuis longtemps ou des migrants qui cumulent de nombreux maux et des besoins d'auscultation importants.



f) Situation des personnes à la sortie



La proportion des sorties à la rue est très importante cette année. Elle correspond pour la plupart au départ de personnes d'origine étrangères pour lesquelles nous savions dès l'accueil qu'aucune solution satisfaisante ne serait possible du fait de leur statut administratif. Mais dans cette catégorie, on retrouve également quelques personnes pour qui les addictions ont pris le dessus et qui ont préféré quitter le service.

30% des orientations concernent des passages vers l'insertion (CHRS). En effet, une fois l'aspect médical stabilisé, l'accompagnement social doit se poursuivre pour le projet d'insertion au logement.

B. LES LITS HALTE SOINS SANTÉ HORS LES MURS

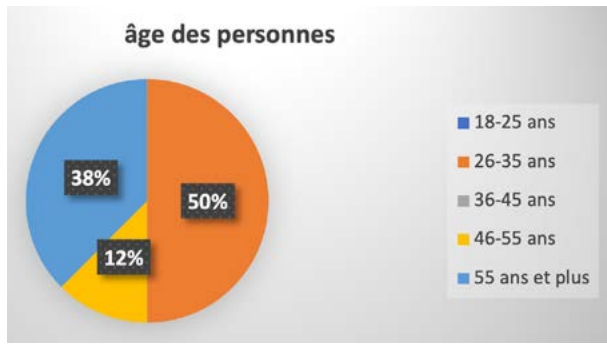
8 personnes ont été accompagnées en Hors Les Murs (HLM). Seul un de ces suivis a concerné une personne préalablement accueillie en LHSS dans les murs et repartie à la rue.

Les suivis en HLM se sont adressés principalement à des hommes, mais deux femmes ont bénéficié de cet accompagnement.

Certains accompagnements ont été très brefs, d'autres nettement plus long.

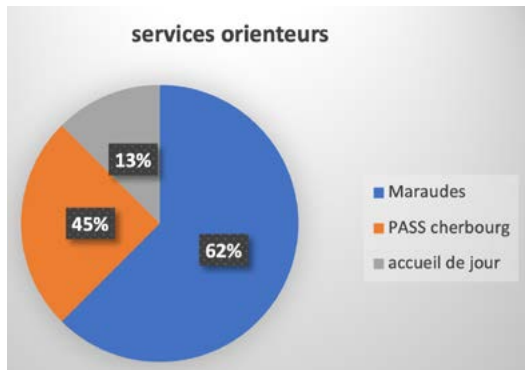
Ne sont pas comptabilisés dans ces accompagnements toutes les consultations qui ont été effectuées lors des permanences dans les locaux de l'accueil de jour de l'ADSEAM qui représentent à eux seuls 264 personnes rencontrés pour des soins divers.

a) Âges

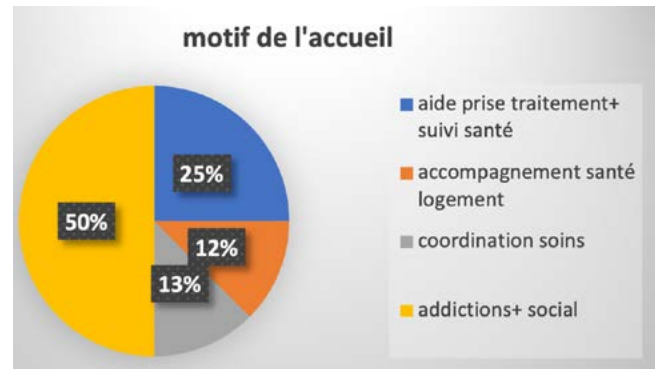


Aucune personne de moins de 25 ans n'a été accompagnée ni entre 36 et 45 ans.

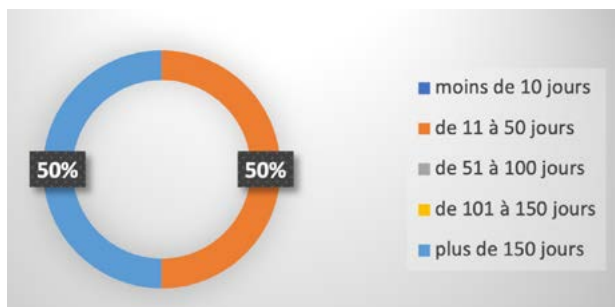
b) Origine des demandes



c) Motif des demandes

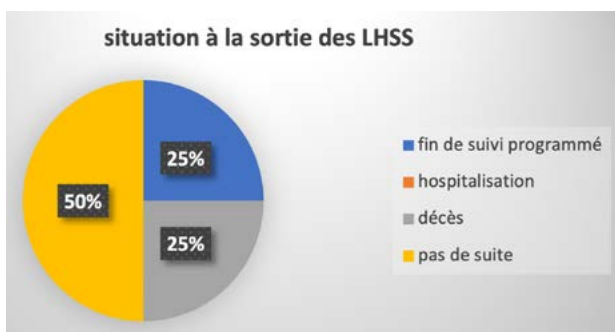


d) Durée d'accompagnement



Les 4 personnes sortantes en 2023 ont eu soit des interventions ponctuelles sur une courte période, soit besoin de soins sur du long terme pour 2 personnes vivant comme des SDF, mais hébergées. Sur ces deux personnes l'une atteinte d'un cancer et refusant l'hospitalisation est décédée.

e) Situation à la fin de l'accompagnement



Le principe de l'accompagnement en HLM implique qu'il n'y ait pas de « sortie ». La mesure prend fin, mais ce ne sont pas les personnes qui quittent la structure. Pour chaque personne, une tentative est faite pour améliorer sa situation au regard de l'hébergement et de ses conditions de vie, mais nous travaillons sur la base du souhait de la personne.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

En 2024, nous pourrons évaluer notre nouvelle modalité d'accompagnement en appartement autonome lié au collectif et voir si notre idée de départ s'avère judicieuse.

L'équipe travaillera sur les documents de demande d'admission pour les LHSS hors les murs, le projet personnalisé, le livret d'accueil, le projet d'établissement, les fiches de poste ... en lien avec les projets de service du pôle insertion.

LITS HALTES SOINS SANTÉ (LHSS) COUTANCES

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusière
50200 COUTANCES
Tél : 02.33.19.06.90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation date du 20 juillet 2022, par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 lits halte soins santé avec hébergement.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes présentent une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

ÉQUIPE

LHSS avec hébergement

- 1,25 ETP éducatrice
- 0,25 ETP chef de service
- 0,08 ETP médecin
- 0,8 ETP infirmière
- 0,15 ETP TISF
- 0,10 ETP Agent de maintenance
- 0,30 ETP administratif
- 0,10 ETP agent d'entretien
- 0,20 ETP psychologue

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière, qui reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations », « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)

En plus du volet médical, le service assure un volet de coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le Prépont. Les 3 places se trouvent sur le collectif du CHRS.

ACTIVITE 2023

Nous avons rencontré des difficultés quant au recrutement d'un(e) infirmier(ière).

Ce recrutement s'est opéré fin novembre 2023. Les premières personnes sont attendues pour janvier 2024.

DISPOSITIF DE MOBILISATION DES JEUNES

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTION :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Yannick LESAUVAGE
190 place des résistants, Tourlaville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél : 02 33 53 42 86
E-mail : ylesauvage@adseam.asso.fr

TRAVAILLEUSE SOCIALE :

Stéphanie ROBLIN
1, rue de Cambrésis, Cherbourg-Octeville
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
E-mail : sroblin@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

AAP - Contrat d'Engagement Jeune – jeunes en rupture – Volet accompagnement

CAPACITE AUTORISEE

Le dispositif de mobilisation des jeunes doit accompagner 40 jeunes entre janvier 2023 et décembre 2024 dont 30 entrées sur le CEJ-JR à l'issue de cet accompagnement.

POPULATION ACCUEILLIE

- Jeunes entre 16 et 25 ans, de nationalité française ou avec un titre de séjour, mixte, en rupture familiale, sociale et professionnelle.
- présentant des difficultés pour accéder au logement, faute d'accès à l'emploi et donc à des ressources.
- seul ou en couple, en grande difficulté pour se mobiliser, réaliser des démarches administratives.
- manquant d'autonomie pour effectuer des démarches, en raison d'une déficience ou d'un problème de santé.
- avec des problèmes d'addiction (alcool, toxicomanie ...).
- présentant des troubles psychologiques avec traumatismes (rupture, abandon...).
- déficient ou avec handicap, sans reconnaissance.
- sortant d'un parcours ASE, sans suivi éducatif.
- hébergé par des tiers de façon provisoire ou logé dans un appartement insalubre.
- hébergé en nuitée d'urgence.
- dormant dans la rue, en squat.
- ayant fréquenté les CHRS, les foyers de jeunes travailleurs mais qui en ont été exclus.
- sortant de détention.
- sortant d'hôpital psychiatrique, de centre d'addictologie.
- jeune en situation d'isolement extrême et vivant reclus.

FINANCEMENT

Le DMJ est financé par la DREETS.

ÉQUIPE

- 1 ETP travailleur social

MISSIONS

Le DMJ a pour objectifs :

- D'offrir un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune afin d'éviter les ruptures de parcours.
- De repérer et identifier des besoins des jeunes sur le Cotentin.
- De travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et plus particulièrement avec la Mission locale du Cotentin pour se coordonner sur la prise en charge des jeunes et fluidifier les parcours.
- De faire prendre conscience aux jeunes que leur état de santé et leurs habitudes de vie ont des conséquences sur leur autonomie et leur insertion professionnelle.
- De les amener progressivement à adhérer à la démarche et à la construction de leur projet.

ACTIONS

- Accompagner de façon individualisée et collective, méthode basée sur le « aller vers » (écoute, analyse des situations).
- Accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives et de soin.
- Réaliser des actions de prévention en termes de promotion de la santé pour concourir à améliorer la qualité de vie des jeunes / leur bien-être et assurer leur autonomie.
- Organiser des temps de concertation avec les partenaires sur les situations les plus complexes et dresser un plan d'action commun.
- Mettre en place des outils (supports) pour avoir une analyse partagée des publics jeunes en grande difficulté à l'échelle du territoire du Cotentin.
- Rendre les dispositifs existants plus lisibles auprès des jeunes.
- Mobiliser les jeunes sur des activités, des actions proposées par l'ADSEAM ou ses partenaires

SECTEURS D'INTERVENTION

Le secteur d'intervention est le territoire couvert par la Mission Locale de Cherbourg, c'est-à-dire le Nord Cotentin.

ACTIVITE 2023

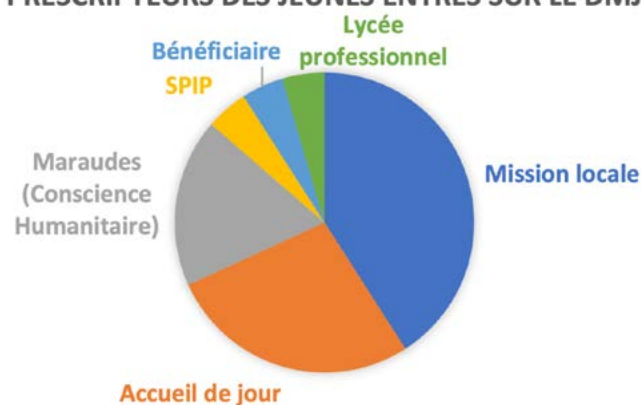
1) Prescripteurs

En 2023, 22 jeunes ont intégré le dispositif de mobilisation des jeunes.

9 jeunes ont été reçus en entretien mais n'ont pas intégré le DMJ soit parce qu'ils ne remplissaient pas les critères (notamment celui de l'éloignement des Services Publics de l'Emploi avant les dérogations possibles), soit parce qu'ils avaient déjà un suivi éducatif ou pour 3 d'entre eux, parce qu'ils n'ont pas été revus à l'accueil de jour après leur entretien (probablement parce qu'ils ont quitté la ville).

11 jeunes, orientés par des partenaires, n'ont pas répondu ou ne sont pas venus aux rendez-vous fixés

PRESCRIPTEURS DES JEUNES ENTRÉS SUR LE DMJ



2) Typologie des personnes accueillies

22 jeunes ont été suivis sur le dispositif, 11 sont toujours en cours de suivi en janvier 2024. Le suivi a duré entre 2 semaines et un an. La durée moyenne de parcours, pour les parcours achevés, est de 9 mois.

La moyenne d'âge est de 20 ans.

86 % des jeunes accompagnés sont des hommes.

86 % sont de nationalité française.

82% sont SDF.

72 % ont eu un suivi ASE du temps de leur minorité.

68 % ont un niveau inférieur au CAP, 32 % ont un CAP.

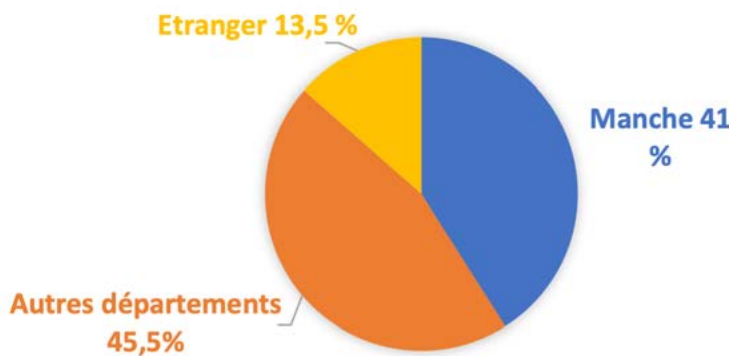
27 % ont été en enseignement spécialisé (ITEP, IME, ULIS, EREA)

2 jeunes ont une RQTH et 3 en ont eu une quand ils étaient mineurs et aimeraient faire une nouvelle demande.

36 % ont ou devraient avoir un suivi SPIP.

41 % sont originaires de la Manche, 45,5 % sont issus d'autres départements français et 13,5 % sont d'origine étrangère.

ORIGINE DES BÉNÉFICIAIRES



Avant l'entrée en vigueur des dérogations, les jeunes SDF originaires de Cherbourg étaient bien souvent connus de la Mission Locale et donc non éligibles pour le dispositif contrairement aux jeunes venus d'autres régions. Il est donc probable que les chiffres évolueront pour l'année 2024.

3) Accompagnement

Phase de mobilisation

La phase de mobilisation dure plus ou moins longtemps, selon les situations. Elle est dédiée en grande partie aux démarches administratives et à l'instauration d'une relation de confiance avec le bénéficiaire. Généralement, nous demandons un FAJ à l'entrée du jeune dans le dispositif afin de financer la carte d'identité (timbre fiscal et photos) et que le jeune puisse avoir de l'argent pour la subsistance. Le DMJ donne aux jeunes quelques repères et informations sur le territoire et dresse la liste des démarches à entreprendre.

Certains jeunes peuvent faire un stage durant cette période, notamment pour valider ou non un projet professionnel. Un jeune a signé un contrat d'apprentissage durant la phase de mobilisation mais n'est pas allé au-delà de la période d'essai.

L'ADSEAM a un partenariat avec l'atelier Créa Bois du FJT : trois jeunes ont participé aux projets de Créa Bois sur l'année 2023.

Démarches administratives

A l'entrée sur le dispositif, un point est fait sur les démarches à entreprendre.

55% des jeunes n'avaient pas de compte bancaire à l'entrée sur le dispositif. 50 % n'avaient pas de Complémentaire Santé Solidaire (la plupart ignore si elle a une complémentaire ou non), 41% n'avaient pas de pièce d'identité. Et la plupart n'avait pas fait de déclaration de revenus.

La première démarche est celle de la domiciliation, puisqu'elle est nécessaire pour entamer les autres. Presque 82 % des jeunes suivis sont domiciliés au CCAS. La plupart n'était pas encore domiciliée à son entrée sur le dispositif.

Ensuite, il convient de faire la demande de renouvellement de la carte d'identité, le cas échéant. Quand le jeune n'a pas de copie de son ancienne carte, nous prenons contact avec son ancien établissement scolaire ou foyer éducatif dans lequel il est connu afin d'en récupérer une. Une difficulté importante est l'obtention des informations : le jeune doit connaître à minima les dates de naissance de ses parents, ce qui est rarement le cas. Généralement, le jeune a encore des contacts avec un membre de sa famille, dans ce cas, l'obtention des informations peut se faire.

Il arrive fréquemment que les jeunes n'aient pas de compte bancaire. Certains jeunes ont vu leurs comptes bancaires fermés du fait de leur inactivité. La démarche d'ouverture de compte ne pose pas de problème en général, à condition d'avoir toutes les pièces demandées (carte d'identité et justificatif de domicile). Cela retarde néanmoins l'entrée sur le CEJ.

La démarche pour l'obtention de la CSS est facilitée par le Conseil à l'Accès aux Soins : nous envoyons les pièces nécessaires par mail à notre interlocutrice de la CPAM et la CSS est attribuée rapidement aux jeunes non couverts

Problématiques de santé

Beaucoup de jeunes ont des demandes en matière de santé. Leur situation (sans téléphone, sans médecin traitant pour la grande majorité et sans complémentaire santé) complexifie l'accès aux soins. Quelques-uns connaissent tout de même la PASS qui permet de voir un médecin gratuitement.

- 4 jeunes avaient besoin d'un rendez-vous chez un ophtalmologue
- 3 ont consulté SOS médecin
- 2 jeunes ont consulté une gynécologue
- 2 ont eu des soins dentaires
- 5 ont eu au moins un rendez-vous au CSAPA et un a quitté le DMJ avant son rdv.
- 2 ont eu des analyses sanguines
- 2 jeunes ont été emmenés aux urgences

Problématique du logement

82% des jeunes accompagnés en 2023 étaient SDF. La problématique du logement est donc récurrente.

A l'entrée sur le dispositif, plusieurs cas sont possibles :

- Les jeunes font appel au 115, solution qui, malheureusement, ne fonctionne que dans les premiers temps de l'arrivée sur le territoire car les dispositifs sont saturés.
- Ils peuvent être hébergés chez des amis et changer régulièrement d'hôte.
- Certains ont trouvé des solutions de fortune (voiture abandonnée, squat, tente...).
- Quelques-uns restent chez un de leurs parents malgré des violences ou une ambiance délétère.

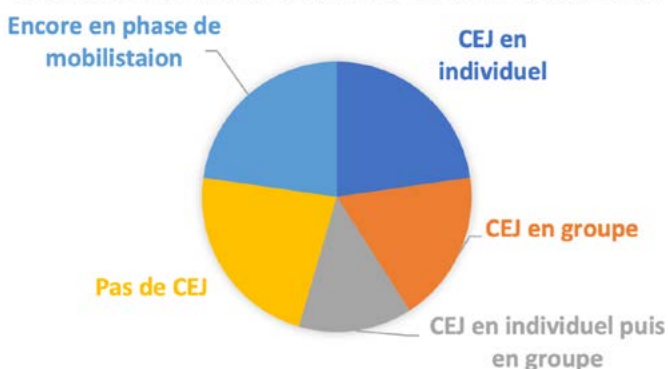
L'entrée sur le CEJ et l'accès à la rémunération (528 €) ne permet pas l'accès au logement, notamment au FJT. En effet, le CEJ n'assure des ressources que pour une durée de 6 mois, voire 4 pour les jeunes ayant déjà fait une Garantie Jeune avant. Ceci rend impossible l'entrée sur un FJT. Il faudrait que les jeunes aient un contrat CEJ d'un an pour permettre l'accès au foyer. Par ailleurs, il faut noter que sur les 22 bénéficiaires de l'année, 4 ont été exclus du FJT et ne peuvent donc plus prétendre à cette solution de logement, plus facilement accessible que le parc HLM.

Une demande de place en CHRS est systématiquement proposée aux jeunes SDF. Beaucoup de jeunes acceptent mais sur les 5 qui ont été acceptés en place insertion, seule une jeune fille a tenu plus de trois semaines. Le règlement strict des CHRS rend difficile la stabilisation des jeunes sur ces structures : très vite, ils dérogent aux règles et sont exclus des établissements.

On propose systématiquement aux jeunes de faire une demande de logement social. Quatre demandes ont été initiées ou actualisées en 2023. Un jeune a obtenu un logement HLM durant son suivi.

Entrée sur le Contrat d'Engagement Jeune

ENTRÉE SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE



L'entrée sur le contrat engagement jeune (CEJ) ne peut se faire que lorsque le jeune a une carte d'identité et un compte bancaire. Cela peut prendre plusieurs mois, en fonction des jeunes, de la possibilité ou d'obtenir les informations nécessaires pour la demande de carte d'identité et des rendez-vous manqués.

12 jeunes ont intégré le CEJ : 4 en groupe, 5 en individuel et 3 ont commencé en individuel puis ont été positionnés sur un groupe, seul un de ces jeune est toujours en CEJ, les deux autres n'ont pas réussi à entrer et se maintenir sur le groupe.

L'intégration au groupe n'est pas toujours facile du fait des conditions de vie des jeunes SDF : ils peuvent être envoyés à 100 km de Cherbourg par le 115 ou dormir dans des conditions difficiles qui rendent le réveil incertain.

La problématique sur les parcours en individuel est celle de la mobilisation. Il peut être difficile pour certains de se motiver à faire les démarches ou pour trouver un stage, sans le soutien du groupe. Généralement, si la situation du jeune n'évolue pas, une intégration à un groupe est envisagée.

Trois jeunes ont fait un stage en entreprise dans le cadre d'un CEJ en individuel. 2 jeunes en suivi individuel ont intégré une formation AFPA.

Sur les parcours achevés, 55 % des jeunes ont signé un CEJ.

Sur les 5 jeunes qui n'ont pas intégré le CEJ, trois n'ont pas pu parce qu'il leur manquait leurs cartes d'identité et ils n'avaient pas de compte bancaire. Les démarches ont été faites mais ils ont quitté le territoire au moment où ils allaient enfin intégrer le CEJ.

Les deux derniers jeunes ne sont pas restés assez longtemps sur Cherbourg pour pouvoir intégrer le CEJ de la Mission Locale.

Sorties et loisirs

Durant l'année 2023, différentes activités ont été proposées aux bénéficiaires. Sur l'année, les jeunes du dispositif ont participé dans le cadre du DMJ à :

- 7 randonnées
- 3 visites de musées
- 1 sortie piscine
- 1 sortie « autour du monde », festival organisé par la Mission Locale sur les cultures du monde.

Les jeunes ont également participé à 4 évènements liés à l'emploi :

- 2 forums des métiers
- 1 job dating
- 2 portes ouvertes (AFPA et Mission Locale).

Enfin, nous avons participé à 2 activités en tant que bénévoles au festival Femmes dans la ville de la ville de Cherbourg en Cotentin.

Les activités proposées sont fonction des envies et centres d'intérêt des bénéficiaires. Les randonnées sont généralement proposées par la référente mais reçoivent un accueil favorable des jeunes qui n'ont souvent pas accès à la nature et qui apprécient la marche au grand air. Ces moments, à deux ou trois personnes, permettent des échanges moins formels. Par ailleurs, il est important qu'ils renouent avec les notions de détente et de plaisir. Les jeunes sont d'ailleurs reconnaissants de ces moments de loisirs et ont montré un réel intérêt lors des visites des musées par exemple.

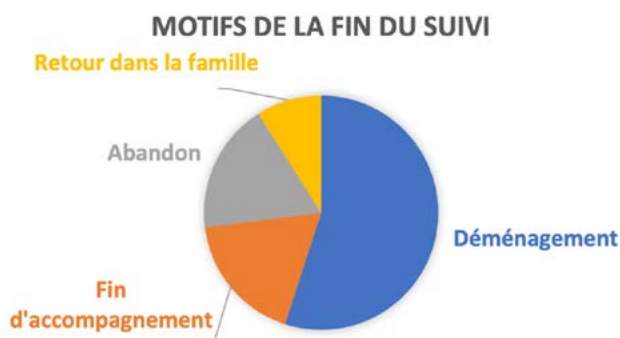
Il est malheureusement difficile d'organiser des sorties du fait de l'absentéisme des jeunes. Plusieurs sorties ont été annulées, faute de participants. Des projets plus ambitieux, nécessitant une réservation par exemple ne sont donc pas envisageables avec ce public.

Sortie du dispositif

En 2023, 11 jeunes ont quitté le dispositif.

Raisons de la fin de suivi :

- 6 jeunes soit 55 % des jeunes ont quitté le dispositif car ils ont quitté Cherbourg.
- 2 jeunes ont été au bout de l'année d'accompagnement, 1 jeune aurait eu besoin de plus de temps.
- 2 jeunes ont abandonné.
- 1 jeune est reparti vivre chez sa mère.



Sur les 6 jeunes qui ont quitté Cherbourg,

- Deux l'ont fait en raison d'un conflit avec des personnes de Cherbourg.
- Deux ont quitté le territoire pour s'éloigner de leur famille (problèmes de violence et d'emprise).
- Un jeune voulait se rapprocher du Sud de la France où il pensait que les perspectives d'emploi étaient plus nombreuses.
- Un a quitté le territoire après l'échec de son alternance.

Lorsque la sortie est prévue, notamment en fin de parcours à l'issue de l'année, un bilan est fait avec le jeune. Cela permet de voir le chemin parcouru tant sur le plan personnel que professionnel. Ce bilan permet également de voir avec le jeune les dispositifs qui peuvent lui être utiles, de passer le relais de l'accompagnement et de lui noter les différentes démarches qu'il doit continuer ou entamer.

Pour les deux jeunes qui ont terminé le suivi, un suivi CDHAT (mesure ASI) a été mis en place pour l'un d'entre eux et un nouveau suivi Mission Locale a été instauré pour l'autre.

Situation à la sortie :

- 1 jeune, SDF à l'entrée sur le dispositif, est en formation et a son propre logement.
- 1 jeune est reparti habiter chez sa mère et a entamé des soins psychiatriques.
- 3 jeunes sont toujours en errance, sans toit ni activité.
- On ne sait pas ce que sont devenus les 6 jeunes qui ont quitté la ville.

Pilotage du dispositif

Le dispositif est animé par une travailleuse sociale de l'ADSEAM en étroite collaboration avec la Mission Locale de Cherbourg. Une conseillère du CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) a été désignée pour être en lien avec le DMJ. Le CEJ et le DMJ sont en contact quotidiennement pour gérer les entrées, sorties, stages, demandes d'aides financières, etc. La collaboration est efficiente et se reconduite pour 2024.

La référente du dispositif fait des points réguliers avec le responsable du service. Toutes les décisions importantes sont prises après concertation.

L'ADSEAM a organisé un comité de pilotage le 21 septembre 2023 avec la Mission Locale et le Foyer de Jeunes Travailleurs. Cela a permis de discuter des bénéficiaires, du fonctionnement du dispositif et de l'articulation du partenariat entre les trois structures.

L'ADSEAM a également participé aux réunions régionale et nationale organisées autour du CEJ-JR

- Le Comité technique régional La DREETS et l'ARML du 8 mars 2023
- Le webinaire sur le volet logement du CEJ Jeunes en Rupture du mardi 19 décembre 2023
- Séminaire National CEJ-JR du 19 septembre 2023

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Repérage des jeunes

Durant la première année, 73 potentiels prescripteurs ont été contactés : des organismes travaillant auprès des jeunes, les associations s'occupant des SDF, les services de protection de l'enfance, les services judiciaires (SPIP, PJJ ou Centre Éducatif et d'Insertion), des maisons de quartiers, des mairies, etc. Le dispositif leur a été présenté soit par écrit soit en entretien ou encore en réunion de service.

Ceci a permis de faire connaître le DMJ sur le territoire du Nord Cotentin et nous a permis recevoir régulièrement des prescriptions.

Le travail en réseau continuera en 2024.

N'ayant pour le moment pas d'informations sur la continuité ou non du projet CEJ-JR, nous essaierons, autant que faire se peut, d'intégrer les jeunes sur le premier semestre 2024 afin qu'ils puissent bénéficier d'un suivi d'un minimum de 6 mois.

Accompagnement

Seulement 3 jeunes ont intégré Créa Bois alors que cet atelier représente une vraie opportunité pour remobiliser les bénéficiaires. Nous allons tenter d'en promouvoir l'accès aux bénéficiaires du DMJ. Il est à noter que les jeunes doivent intégrer un groupe déjà constitué et cela représente une difficulté pour eux. Nous allons réfléchir avec la formatrice au moyen de faciliter l'intégration.

Nous allons renforcer l'évaluation du bénéficiaire au cas par cas sur sa capacité à suivre le CEJ. En effet, 3 jeunes devant intégrer un groupe ont très vite décroché, deux avant même leur entrée, alors qu'ils nous avaient assuré qu'ils voulaient s'engager sur du collectif.

Il pourrait être intéressant de mettre en place une phase de test pour les jeunes dont on doute. La mise en place d'un stage ou d'une immersion sur Créa Bois ou encore des rendez-vous individuels rapprochés pourraient permettre de voir si le jeune est en capacité de se mobiliser plusieurs jours de suite. C'est une fois le «test» passé avec succès que le jeune pourrait signer un CEJ.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

COORDINATEUR :

Mathieu VAULEGEARD
2 Rue Cotis Capel
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tel : 02.33.87.58.34.
E-mail : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle 2022-2025 relative au financement de la Maison Relais Simone et Antoine Veil pour 54 places à Cherbourg en Cotentin, signée par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'association Femmes, pour une gestion assurée par l'association Femmes et l'ADSEAM.

CAPACITE AUTORISEE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant :

- Personnes à faible niveau de ressources,
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social,
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures,
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

FINANCEMENT

Le financement est assuré par les services de l'Etat et la DRETS.

ÉQUIPE

1 coordinateur : 0.80 ETP
3 hôtes : 2.20 ETP
1 agent administratif : 0,50 ETP
1 agent d'entretien : 0,20 ETP
Remplacement 0.20 ETP

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privés et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les habitants et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration des personnes et de la structure dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en termes d'étayage, afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...). Lorsque c'est possible, la maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (parent, enfant, ami...).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- **Intervention collective** : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collective et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.

- **Intervention individuelle** : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sécurisant et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire, dans la durée, leur propre projet d'insertion.

- **Partenariat et travail de réseau** : Chaque locataire de la Maison Relais a un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être, selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

SECTEURS D'INTERVENTION

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

ACTIVITE 2023

L'année 2023 est la cinquième année de fonctionnement pour la Maison relais Simone et Antoine Veil. C'est une année de crise économique, marquée par l'inflation des produits alimentaires et des coûts d'accès à l'énergie, dans la continuité de 2022, qui touche fortement les ménages les plus pauvres.

Dès l'été 2022, nous avons pu observer les conséquences de cette crise pour les locataires de la Maison Relais, de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés pour faire face à leurs charges. Nous constatons une augmentation des retards de paiements de loyer et un appauvrissement général de notre population. Les régulations de charges d'énergie atteignent parfois des montants qui ne peuvent simplement pas être supportés par des locataires bénéficiaires de minima sociaux, au budget déjà très tendu.

Faisant récemment le point sur le budget d'un locataire bénéficiaire du RSA avec son curateur, nous sommes pour la première fois arrivés au constat que son revenu n'était plus suffisant pour assumer l'ensemble de ses charges fixes. Ainsi et malgré une mesure de protection, le maintien dans le logement de cette personne ne peut plus être assuré à terme sans faire appel aux associations caritatives pour l'alimentation et la vêture.

Face à ces difficultés, la Maison Relais tente de soutenir au mieux ses locataires en organisant régulièrement des repas partagés, avec le triple objectif de permettre à chacun de profiter d'un vrai repas complet, d'apprendre à se nourrir sainement pour un budget le plus limité possible, et de passer un moment convivial autour d'un repas collectif. Cet hiver, des potages ont également été réalisés lors d'ateliers et répartis entre locataires.

Ces initiatives tentent de favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, afin de compenser les effets de la précarité alimentaire. Elles luttent contre la sous-nutrition et la malnutrition, et s'inscrivent dans le respect du principe de dignité des personnes.

I. ADMISSIONS ET EFFECTIF DE LA MAISON RELAIS

Sur l'année 2023, la Maison Relais comptabilise 19862 journées de présence, correspondant à un taux d'occupation de 100,77 %.

L'effectif total au 31 décembre 2023 est de 55 personnes.

Sur 2023, la Maison Relais a logé 38 ménages, soit 59 personnes réparties entre 17 femmes, 25 hommes et 17 enfants. 12 demandes ont été traitées.

5 entrées se sont concrétisées dans l'année :

- 2 hommes seuls, tous les deux accueillis chacun en studio de proximité.
- 1 homme a intégré la Maison Relais pour vivre maritalement avec une locataire déjà présente en appartement en diffus.
- 1 femme a intégré la Maison Relais pour vivre maritalement avec un locataire déjà présent en appartement en diffus. Un enfant est né de cette union le 23/09/2023.

Un homme seul, locataire d'un studio de proximité, a pu accéder à un logement diffus de la Maison Relais à sa demande, entamant ainsi un parcours locatif progressif vers plus d'autonomie.

4 sorties ont eu lieu en 2023 :

- 1 homme seul a trouvé un emploi dans une autre région et a accédé au logement autonome à cette occasion,
- 1 homme seul a rendu son logement pour partir à l'étranger pour une durée indéterminée,
- 1 homme en couple à la Maison Relais a accédé à un logement autonome dans le cadre d'une séparation,
- 1 homme seul en studio de proximité est décédé des suites de sa maladie

Services orienteurs

La Commission SIAO-50 a validé en 2023 l'orientation de 11 ménages vers la Maison Relais.

4 de ces demandes ont été validées en commission d'admission et ont donné lieu à 3 entrées dans le dispositif. Le quatrième ménage dont l'orientation est validée est toujours en attente d'une place.

La commission d'admission a également refusé et réorienté un ménage vers le logement de droit commun.

3 demandes sont classées sans-suite faute de contact pris dans les 6 mois suivant la décision d'orientation SIAO. Un ménage a choisi de ne pas donner suite faute de perspective d'accueil à court terme.

Enfin, deux orientations sont toujours en attente d'un premier contact.

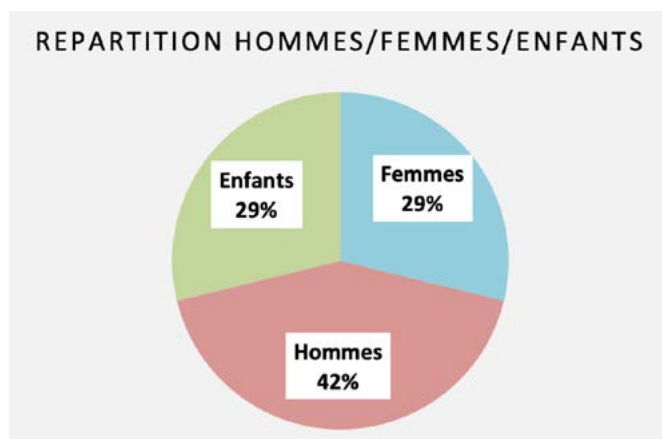
Cela représente en tout 100 orientations sur 5 années d'existence. Sur ces 100 orientations, 56 ont donné lieu à une entrée à la Maison Relais. Autrement dit, 56 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par une admission

Services ayant orienté des ménages vers la Maison Relais Simone et Antoine Veil depuis l'ouverture

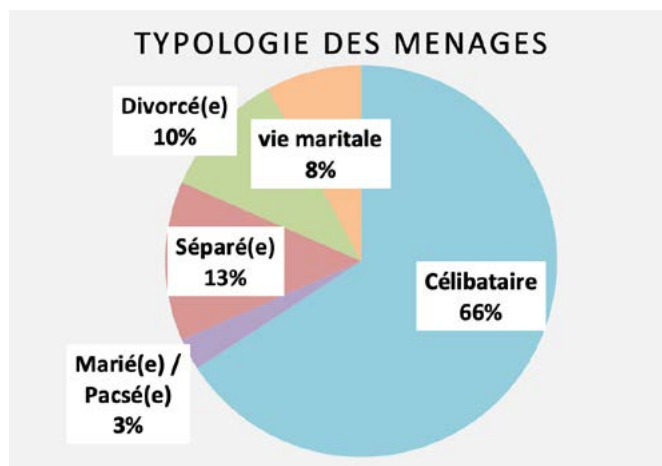
SERVICE ORIENTEUR	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Fondation Bon Sauveur	5	1	5	2	2	15
UDAF	4	3	4	2	-	13
CMS	3	2	2	2	2	11
CCAS Cherbourg	7	1	-	1	-	9
MJPM indépendant	3	-	5	-	1	9
CDHAT	2	3	2	-	-	7
CHRS Louise Michel	2	2	1	-	-	5
ATMPM	-	-	4	-	1	5
Accueil de jour	2	1	-	-	-	3
Maison parentale	1	1	1	-	-	3
ACT	1	-	-	-	2	3
SL Asso femmes	2	-	-	-	-	2
SPIP	1	-	1	-	-	2
SIAO autre département	-	-	1	1	-	2
CHRS le Cap LHSS	1	1	-	-	-	2
CCAS Hague	-	1	-	-	-	1
CHRS le Prépont	-	-	1	-	-	1
SAMSAH	1	-	-	-	-	1
Accueil emploi Coutances	-	1	-	-	-	1
CCAS Saint-Lô	-	-	1	-	-	1
CCAS Valognes	-	-	1	-	-	1
Maison Relais Veil	-	-	-	-	1	1
ASE (DJIM)	-	-	-	-	1	1
SAVS	-	-	-	-	1	1
TOTAL	35	17	29	8	11	100

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont à l'origine de 27 % des demandes.
 16 % des personnes orientées sont sortantes de structures d'hébergement.
 15 % des personnes sont orientées par les services de psychiatrie ou d'addictologie.

Effectifs et répartition des ménages de la Maison Relais :



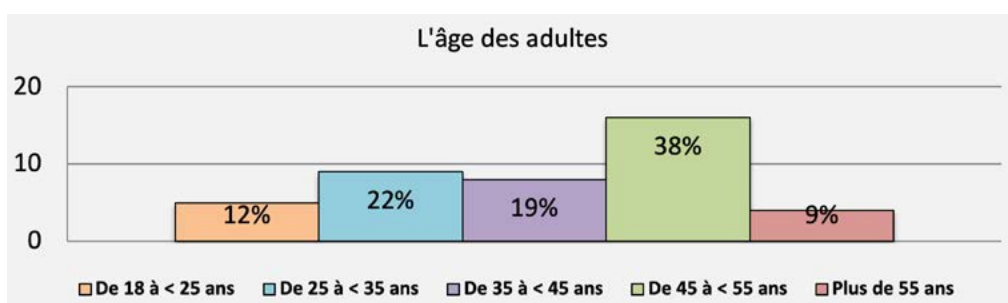
Pour l'année 2023, la Maison Relais a compté 59 locataires, comprenant 17 femmes, 25 hommes et 17 enfants.



Les personnes seules représentent 79% des ménages locataires de la Maison Relais. 70% des personnes seules sont des hommes.
 La Maison Relais accueille en tout 8 familles avec enfant(s), dont 5 familles monoparentales.

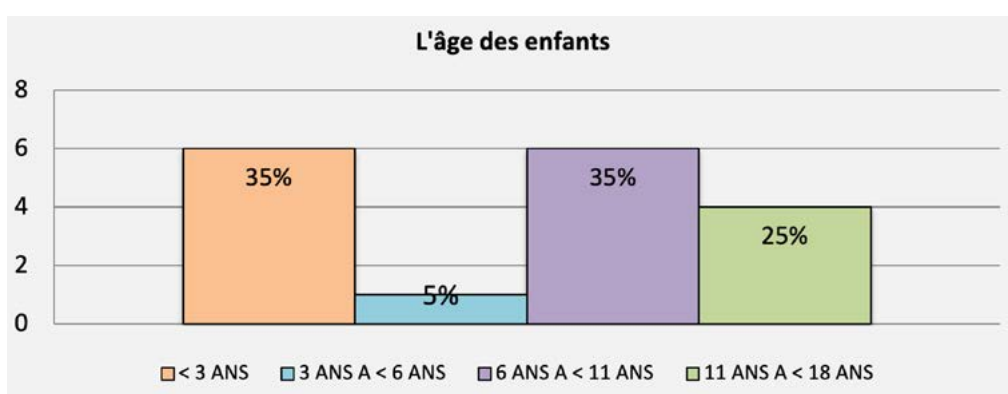
II. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DE LA MAISON RELAIS

1) Répartition par tranches d'âge des adultes



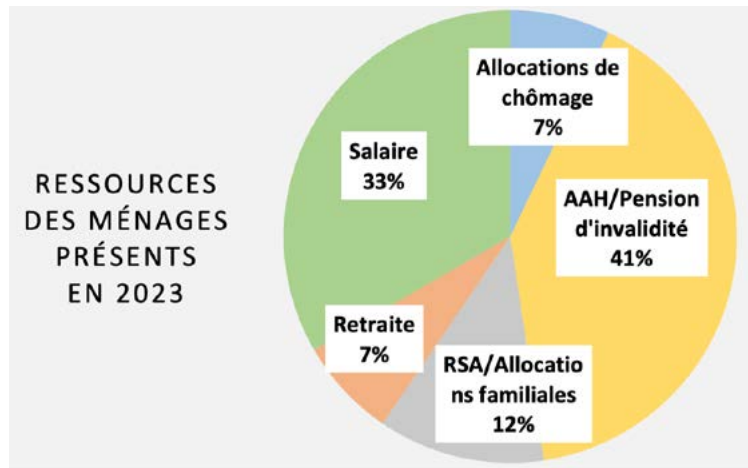
L'âge médian des adultes est de 43 ans.
 L'âge moyen est de 41 ans.

2) Répartition par tranches d'âge des enfants

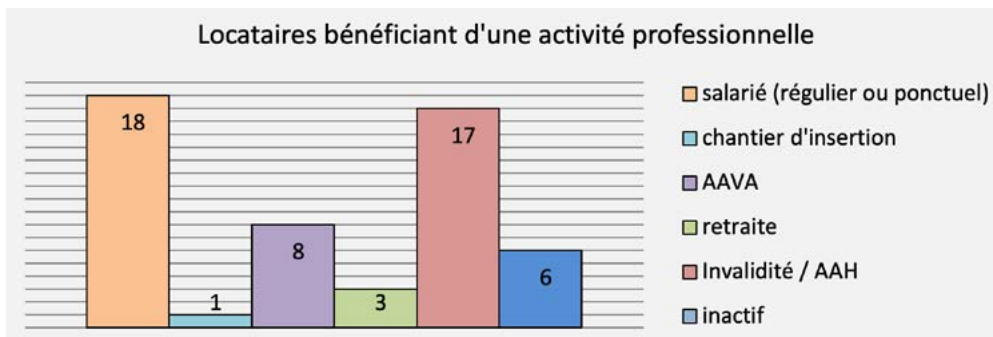


L'âge médian des enfants est de 10 ans.
 L'âge moyen est de 10 ans.

3) Les ressources des ménages



4) Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle

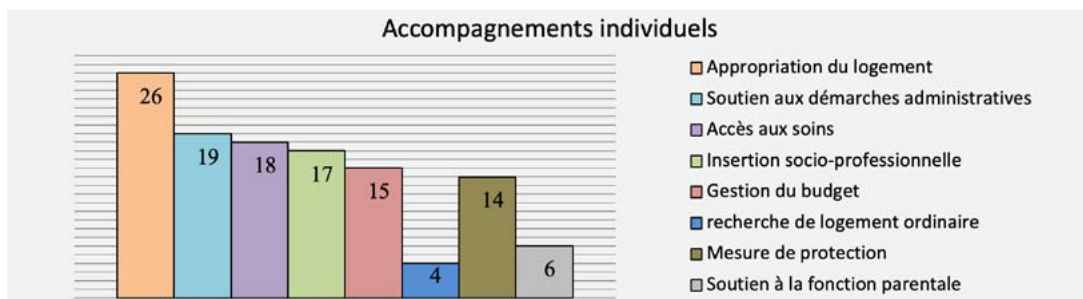


40 % des adultes ont des ressources principalement liées au travail : 14 salariés, 2 en Allocation de Retour à l'Emploi et 1 en Indemnités Journalières.

46 % des adultes ont des ressources liées à l'incapacité de travail, bénéficiaires de l'AAH ou d'une Pension d'Invalidité pour 17 d'entre eux, ou liées à l'âge, 3 locataires étant retraités.

14 % des adultes sont durablement exclus du monde du travail : 5 bénéficiaires du RSA, complété par des allocations familiales dans le cas de ménages avec enfants. Il est à noter que ces personnes ne sont pas pour autant inactives : plusieurs locataires sont engagés dans le bénévolat (Centre Social, SPA), dans le dispositif AAVA (Atelier d'Adaptation à la Vie Active), ou s'occupent seules de leurs enfants.

5) Besoins individuels d'accompagnement



Un tiers de la population de la Maison Relais bénéficie d'une mesure de protection. Un autre tiers rencontre des difficultés de gestion du budget et des situations d'endettement ponctuel ou permanent.

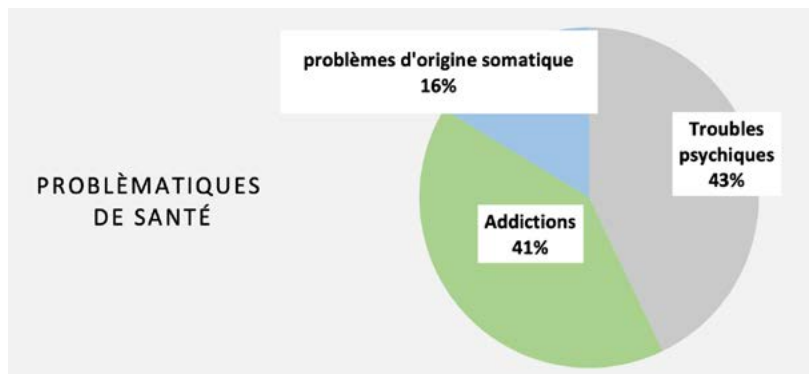
L'intervention socio-éducative de l'équipe se positionne en priorité en collaboration et en complémentarité avec les partenaires, lorsqu'ils sont présents. Elle vise autant que possible à accompagner les locataires vers le droit commun, à travers un parcours plus ou moins long en fonction des difficultés rencontrées, dont le point de départ est la stabilisation par l'accès au logement. Les questions d'appropriation et de gestion d'un logement sont les missions premières d'une Maison Relais.

L'accompagnement à l'appropriation du logement est donc sans surprise la question la plus fréquemment travaillée avec les locataires, car c'est la difficulté la plus récurrente : 62% de la population de la Maison Relais rencontre des difficultés importantes à investir son logement au point de devoir être accompagnée par les hôtes de la Maison Relais spécifiquement sur ce sujet (visites à domicile régulières, intervention de la TISF ou de services extérieurs d'aide à domicile, de type SAVS, SAMSAH, ASI...)

C'est la raison de la présence dans l'équipe d'hôtes d'une professionnelle TISF particulièrement qualifiée pour intervenir à domicile de façon éducative sur les problématiques liées à l'investissement et à l'entretien du logement et à l'organisation du quotidien (hygiène, alimentation, relations de voisinage, rythme de vie...). Ce poste de TISF à la Maison Relais est déterminant pour accompagner les locataires dans l'apprentissage de la « capacité à habiter » un logement de façon adaptée. C'est une intervention contributive à l'accompagnement global mené par les hôtes. Elle permet d'accompagner progressivement les personnes vers le logement autonome, ce qui assure un meilleur turnover du public. Cela permet aussi de prévenir la dégradation des logements en agissant avant que la situation devienne réellement problématique.

La Maison Relais Simone et Antoine Veil a pour particularité d'accueillir des familles, ce qui amène l'équipe d'hôtes à travailler également sur les questions de parentalité et de protection de l'enfance, souvent à la demande des locataires eux-mêmes. Pour certaines situations, un réel partenariat s'est instauré avec les services de protection de l'enfance, qui reconnaissent la pertinence de la place de la Maison Relais dans la stabilisation et la sécurisation des situations sociales, et dans son rôle de conseil et d'accompagnement fondé sur une forte relation de confiance avec les personnes

6) Problématiques de santé



A une grande majorité (près de 84% de l'effectif adulte total), le public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 41 % et à des troubles psychiques à 43 %.

Nous constatons sur l'année 2023 une augmentation significative des problèmes liés aux addictions, avec en premier lieu une augmentation des consommations d'alcool. Si l'alcool a toujours été présent, il a pu jusqu'ici être régulé par la posture ferme et bienveillante des hôtes qui accompagnent autant que possible les locataires dans une démarche de réduction des risques et/ou de soins en addictologie. Cependant, de nouvelles entrées de personnes dépendantes à l'alcool et des regroupements de plus en plus fréquents de locataires le soir et le week-end pour s'alcooliser, ont entraîné pour plusieurs d'entre eux une dégradation de l'état de santé général et de la situation sociale et financière. Cela entraîne aussi des problèmes de troubles du voisinage, de dégradation de l'état du logement et la mise en place de stratégies d'évitement de l'équipe d'hôtes.

26 % des personnes rencontrant des difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques. Ce chiffre continue à baisser depuis 2 ans (66 % en 2021, 28% en 2022), montrant malgré l'augmentation des problématiques addictives, une amélioration globale de la situation de santé de cette population. Nous faisons l'hypothèse que cette amélioration est due en partie à la stabilisation des situations sociales des personnes locataires et à l'amélioration progressive de leurs conditions de vie.

III. NOS ACTIONS

1) Les activités collectives

Conçue pour favoriser le lien social, rétablir ou étayer le rapport à l'autre, la Maison Relais dispose d'un espace de vie collectif qui permet à l'équipe d'hôtes d'organiser les temps collectifs visant à rompre la situation d'isolement des locataires. Les hôtes ont pour missions d'organiser et animer la vie collective.

Ils régulent et médiatisent les relations interpersonnelles dans le groupe afin de garantir la place et le sentiment de sécurité de chacun. Ils s'appuient sur ces activités pour permettre la restauration de l'estime de soi et de la confiance en soi par la valorisation des compétences et des rôles sociaux.

Les activités collectives font partie de l'accompagnement proposé à chaque locataire. Par l'expérience relationnelle, elles permettent de développer l'entraide, l'autonomie, et les habiletés sociales, d'apprendre à adapter son comportement, à accepter la différence et l'égalité de genre. Par son organisation participative et inclusive, la Maison Relais encourage les locataires à être acteurs (et non consommateurs) des activités collectives.

Un groupe d'une vingtaine de locataires fréquente quotidiennement le lieu de vie collectif et y trouve des relations amicales saines et chaleureuses, qui se construisent autour d'activités simples. Ils s'approprient de plus en plus ce lieu et sont forces de propositions. Comme dans une famille, ils sont solidaires et se préoccupent les uns des autres.

Le lieu collectif de la Maison Relais Simone en Antoine Veil ; un lieu central et important :

« La salle commune de la Maison Relais est un endroit central dans l'activité de celle-ci et son identité.

Elle est un lieu dans lequel peuvent se dérouler des activités collectives, des moments de la vie du groupe plus informels ou encore elle est simplement mise à la disposition des locataires. Ce lieu leur est d'ailleurs présenté comme une extension de leur appartement afin de les aider à l'investir et à l'utiliser.

L'équipe éducative est garante de ce lieu. Elle veille à ce qu'il soit entretenu et investi, mais aussi à ce qu'il représente un endroit sécurisé. Il doit être suffisamment ouvert sur le quartier mais aussi suffisamment contenant et protecteur pour les locataires. L'équipe y régule donc les dynamiques interindividuelles.

L'équipe éducative y propose des animations. Elle dynamise, parfois redynamise le lieu, ou au contraire y insuffle du calme, permettant aux locataires d'apprendre ou réapprendre à se poser, à se sentir en sécurité.

C'est aussi un lieu familial : les enfants y sont présents, notamment lors de l'exercice de droits de visite dans le cadre de mesures éducatives, ou en tant que locataires à part entière de la Maison Relais

C'est un lieu de convivialité et de (re-)socialisation : des repas y sont organisés, sous différentes formes (participatif, ouverture culturelle, partagé), qui permettent de travailler des objectifs aussi bien budgétaires, qu'alimentaires ou de bien-être.

L'équipe éducative peut y repérer des besoins ou des demandes qui seront ensuite traitées dans le cadre d'entretiens individuels.

Le groupe peut aussi apporter des remédiations face à un problème évoqué par un locataire (par le partage d'expérience, les conseils, ou une aide matérielle). Tout ceci favorise l'émergence d'une solidarité et d'un esprit de famille qui fait vivre le lieu collectif de la Maison Relais.

Cet espace collectif est prolongé par un jardin très investi par les locataires. Ils participent à sa conception et à son entretien ou tout simplement l'utilisent. Etant attenant à la salle, ce jardin participe à cette dynamique positive, et contribue à en faire un lieu central pour chaque locataire qui souhaite se l'approprier.

La liste des activités proposées qui figure dans ce rapport d'activité montre bien la diversité de ce qui y est proposé et les différentes formes que peut prendre cette salle »

Paul Hairon
Hôte de la Maison Relais

DATES	Nombre de participants	Hôtes	Soirées à thème, sorties culturelles ou ateliers
01/02/2023	3	1	Sortie à Caen (+ visite d'un locataire hospitalisé au Centre Baclesse)
21/02/2023	10	2	Soirée «Femmes»
16/03/2023	3	1	Théâtre (festival SPRING, spectacle «CATCH!»)
avril, mai, juin 2023	4	1	Atelier créatif décoration d'un vélo (prépa. fête de quartier le 10/06/23)
10/05/2023	8	1	Soirée jeu de société
17/05/2023	4	-	Théâtre spectacle «Näss» (danse)
02/06/2023	4	-	Théâtre spectacle «Georgia»
08/06/2023	7	1	Soirée jeu de société
10/06/2023	12	2	Fête du Quartier Maupas-Hautmarais-Brèche du bois
21/06/2023	8	1	Soirée «Femmes»
12/09/2023	6	1	Groupe de parole prévention et information sur la contraception
11/10/2023	8	2	Après-midi portes ouvertes familles (semaine nationale des pensions de famille)
31/10/2023	6	1	Soirée «Femmes» thème Halloween
05/12/2023	6	1	Atelier fabrication de savons et shampoings
15/12/2023	8	1	Noël Party (Fête de Quartier)

DATES	Nombre de participants	Hôtes	Sorties à la journée
01/06/2023	8	2	Visite du musée «Dead Man's corner» à Saint-Côme-du-Mont
06/07/2023	7	1	Sortie à Portbail
10/07/2023	4	1	Journée à la plage de Collignon
21/07/2023	8	2	Sortie famille au Mont Castre
21/09/2023	4	1	Sortie à Coutances «Fête des Dalhias»
23/11/2023	5	2	Journée à Gouville-sur-Mer

Ateliers et sorties répartis sur l'année	Dates ou Fréquence
Repas partagés	Une fois par semaine (8 à 12 participants en moyenne)
Soirées jeux	10/05, 08/06
Création et complétude d'un album photo	Tout au long de l'année
Accueil et jeux avec les enfants le mercredi	Tout au long de l'année
Artothèque	Tous les 3 mois
Jeux de société ponctuels sur le collectif	Tout au long de l'année
Soirée théâtre	16/03, 17/05, 02/06
Soirée cinéma	15/11, 22/11, 29/11, 06/12, 20/12, 28/12
Ateliers cuisine	Tout au long de l'année
Ateliers soupe	Période hivernale
Accueil des enfants	Les mercredis : droits de visite, anniversaires, goûter de Noël

Activités « nature » réparties sur l'année	Dates ou Fréquence
Marches du jeudi matin	12/01, 19/01, 26/01, 16/02, 23/03, 30/03, 13/04, 04/05, 07/09, 14/09, 12/10
Jardin potager	09/02, 21/03, 04/04, 06/04, 02/05, 16/05, 02/08

Parallèlement aux différentes sorties, ateliers, soirées et participations aux évènements culturels locaux et aux évènements organisés en partenariat avec la maison de quartier, certaines activités sont entrées dans les habitudes et ponctuent le quotidien de la Maison Relais.

Ces activités pratiquées de façon régulière ne répondent pas à un calendrier préétabli, à l'exception des marches à pied du jeudi matin. Elles sont proposées en fonction du moment, des envies exprimées par les locataires et permettent à la Maison Relais de s'inscrire dans un fonctionnement qui se rapproche de la spontanéité d'une organisation familiale.

L'équipe de la Maison Relais déplore la fin du Dispositif « place à 2 € », dispositif jusqu'à cette année financé par le CCAS de Cherbourg En Cotentin qui permettait aux locataires d'accéder à moindre coût aux spectacles vivants proposés par la Scène Nationale Le Trident : du théâtre, de la danse, des concerts, du cirque contemporain...

L'incompréhensible disparition de ce dispositif est une perte pour l'accès à la culture de notre public et des publics relevant du champ de l'insertion en général. Nous sommes convaincus que l'accès à l'art et à la culture est un levier puissant de restauration de l'image de soi, d'inclusion sociale et d'émancipation, s'il est accompagné par une médiation culturelle permettant de dépasser l'aspect consommatoire pour en faire une expérience à la fois éducative, récréative, sociale et citoyenne. C'est tout le sens du partenariat qui s'était instauré avec le théâtre du Trident. Nous espérons pouvoir trouver à l'avenir un moyen de travailler à nouveau avec le Trident sur l'accès de nos habitants aux spectacles de la Scène Nationale.

Dans l'attente, Paul Hairon, hôte de la Maison Relais, organise des soirées cinéma hebdomadaires, sur le modèle d'un Ciné-Club : présentation du film et de l'auteur, diffusion du film, discussion autour du film. C'est désormais devenu un rendez-vous pour une dizaine de locataires, qui prennent de plus en plus de plaisir à découvrir des œuvres et à partager leurs ressentis, voire leurs analyses du film.

Focus sur les soirées « Femmes » :

Une fois par trimestre, une soirée entre femmes de la Maison Relais est l'occasion de cuisiner, de se retrouver, d'échanger librement dans un cadre autre que le collectif quotidien.

*Pourquoi une soirée « femmes » ? Pour faire vivre la sororité, pour aborder des thèmes spécifiques et intimes qui viennent au cours des discussions libres du regard des hommes.
Mais aussi pour rire, chanter, danser sans peur du danger et sans jugement.*

L'entraide fait partie de ces soirées, les conseils d'une génération à l'autre. Les violences qu'elles ont subies traversent les générations avec des processus similaires, alors elles s'appuient les unes sur les autres pour avoir le courage de dire non.

*Les femmes de la Maison Relais sont une dizaine à chaque soirée, elles attendent ce moment, se projettent, sont force de proposition dans les sujets de discussion et dans le thème de la soirée.
C'est un espace où les cultures s'expriment mais où les codes peuvent aussi s'effacer (je prends l'exemple d'une femme de confession musulmane qui vient maquillée et non voilée à ces soirées).*

*Les enfants peuvent être présents quand les mères, seules, n'ont pas d'autre choix mais aussi parce qu'elles ont envie de partager ce moment festif avec leurs enfants.
Le lien est solide et durable, ces soirées ont permis d'aborder l'intime sans gêne, dans une idée de transmission et de précaution en dehors de la présence des enfants.*

De cette intimité livrée, nous avons pensé à organiser des moments spécifiques avec l'intervention d'une sage-femme et d'une infirmière pour permettre de recevoir des informations simples et d'échanger avec des professionnelles sur le sujet de la santé intime féminine.

Delphine Eloi-Lognoné,
Hôte de la Maison Relais

2) La réunion des locataires

En concertation avec les habitants de la Maison Relais, nous avons institué une réunion annuelle où l'ensemble des locataires est convié. Cette réunion fixée en fin d'année est un temps d'expression partagée dont l'ordre du jour est construit en collaboration entre les hôtes et les locataires volontaires. Elle permet de faire un bilan de l'année passée et de se projeter sur l'année suivante, de transmettre des informations et de régler certains aspects de la vie collective, qu'ils soient organisationnels ou relationnels.

Compte rendu de la réunion des locataires du 27 octobre 2023

Locataires présents :

Caroline, Lucie, Jean-Denis, Thierry H, Adélaïde, Delphine, Laurent, Jean-Christophe, Vivien, Ludovic, Thierry C, Anne, Justin, David, Michèle, Patricia

Equipe Maison Relais :

Mathieu, Delphine, Paul, Ghislaine, Véronique

→ Introduction par Mathieu :

Retour sur cette année passée et mouvements des locataires :

- Décès de Daniel au mois d'avril et de sa fille il y a quelques jours.
- Aurélien a quitté la Maison Relais car il a trouvé un travail dans le sud de la France et c'est Vivien qui occupe maintenant l'appartement.
- Arrivés sur la Maison relais : Adélaïde, la compagne de Yohann et récemment le petit Thiméo qui est né le 23 septembre.
- Jean-Denis, compagnon de Lucie a également rejoint la Maison Relais.
- La Maison Relais est au complet au niveau de l'effectif. Une stabilité s'est installée au niveau du groupe.

Delphine ajoute que le bilan de cette année écoulée est en demi-teinte. Une vraie cohésion s'est installée en début d'année entre certains locataires. Par contre depuis cet été le groupe s'est un peu scindé. On note moins de présence sur le collectif, peut-être moins de besoin des locataires.

Mathieu souligne qu'il a pu être repéré dernièrement un groupe de personnes plus en difficulté et qui peuvent être amenées à consommer de l'alcool en excès ensemble. Les retombées ont été rapides, notamment par les dires des gardiens ou les courriers de Presqu'île Habitat relayant des plaintes de voisinage. Les hôtes ne sont pas dans le jugement mais il faut être vigilant quant à l'image que la Maison Relais véhicule au niveau des partenaires et du bailleur Presqu'île Habitat. Les problèmes individuels peuvent en effet avoir des répercussions collectives. Une résiliation de bail peut être décidée par Presqu'île Habitat à l'encontre de la Maison Relais, avec pour conséquence la perte du logement pour le locataire concerné.

→ Fonctionnement du collectif

La marche du jeudi matin ne fonctionne plus, Delphine demande quelle en est la raison ? Faut-il revoir l'organisation ?

Caroline propose de réduire le temps de marche et partir moins loin.

Laurent ajoute qu'il faudrait peut-être inclure un objectif, cela donnerait un but.

Delphine poursuit en expliquant que Daniel avait un rôle moteur dans les marches du jeudi mais c'est aussi aux locataires qui sont intéressés d'être moteur.

Places de théâtre à 2 €

Ce dispositif va disparaître et s'arrête au 31 décembre 2023. Le CCAS de Cherbourg le finançait et ne l'a pas reconduit. Il faudrait peut-être envisager une autre source de financement.

Thierry C demande pourquoi il n'y a plus de places pour le Handball. Mathieu répond que c'était grâce à un locataire de la maison relais, bénévole dans un club de handball que les locataires pouvaient bénéficier de places gratuites

Une carte de bibliothèque est à disposition des locataires (location de livres, BD, DVD...).

Les parents de jeunes enfants peuvent l'utiliser car il y a beaucoup de choix au niveau des livres jeunesse et des animations sont également proposées.

Thierry H aimerait aller à la Cité de la mer. Proposition d'une sortie entre locataires. Peut-être est-il possible d'avoir un tarif de groupe.

Les repas du vendredi midi

Paul précise que ces repas ne sont pas systématiques. Tout le monde ne sera pas forcément présent (des petits groupes d'une dizaine de personnes). Il faut que ces moments restent naturels et il ne faut pas tomber dans l'obligation.

Mathieu ajoute qu'il est intéressant lors de ces repas de maîtriser les dépenses et se faire plaisir avec des produits de qualité à moindre coût. Les locataires peuvent proposer des recettes.

Il est important de rappeler que personne ne vient sur le collectif sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant.

Le jardin

Beaucoup de personnes ont pu dire que le jardin est très beau. Félicitations aux locataires qui l'entretiennent. Mathieu précise que cela véhicule une image positive de la Maison Relais. Une parcelle libre derrière la Maison Relais pourrait être utilisée pour faire un petit jardin potager.

Entretien des locaux

Il y a du mieux au niveau de l'entretien de l'espace de vie, un petit effort reste encore à faire au niveau du couloir. L'idéal est que cela soit effectué automatiquement sans que cela soit demandé par les hôtes (responsabilité individuelle).

Soirées femmes

Réservées uniquement aux femmes et ces moments partagés ont une utilité. La liberté de paroles s'effectue plus facilement. Ces soirées vont se perpétuer.

Maison Françoise Giroud

Très bonne collaboration avec la maison Françoise Giroud sur plusieurs manifestations comme la fête de quartier, la fête de Noël...

Concernant la fête de Noël elle aura lieu à la Brèche. Un goûter et un spectacle seront proposés aux enfants. La Maison Relais a proposé sa participation avec la confection et distribution de biscuits et une aide pour le service. Quelques locataires sont bénévoles à la maison Françoise Giroud et de plus en plus de locataires profitent des activités, ateliers et sorties qui sont proposés.

Les activités sont proposées sur l'année et sont très diversifiées et le prix demandé est raisonnable.

Fêtes de fin d'année

L'année dernière un repas a été organisé au restaurant d'insertion « Le Telles Qu'elles ».

Cette année les locataires sont partants pour faire à nouveau un repas au « Telles Qu'elles ».

D'autre part un repas sera proposé à la Maison Relais en début d'année 2024, probablement un couscous (proposition de Michèle).

Divers

Ludovic intervient concernant le déclenchement de l'alarme. Il est le seul à vérifier dans le couloir d'où cela peut provenir quand l'alarme se déclenche.

Mathieu précise qu'effectivement l'alarme se déclenche souvent mais ce n'est pas forcément dû à la Maison Relais. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas de lumière rouge au-dessus du logement si c'est le cas l'alarme c'est déclenché dans votre logement. Il y a un téléphone dans le couloir avec une touche veilleur, pour informer de la raison du déclenchement de l'alarme. Les encadrants de nuit de l'Association ont également le numéro de portable des locataires des studios et peuvent être amenés à les contacter en cas de problème.

Mathieu demande à l'assemblée si une réunion des locataires par an est suffisante ?

Réponse générale : oui .

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

L'accompagnement à l'inclusion numérique :

Une enquête menée par la Fédération Des Acteurs de la Solidarité en 2017 sur l'accès aux droits des personnes en situation de précarité a montré la nécessité de lancer un véritable « programme pour l'inclusion numérique » pour les personnes en situation de pauvreté. Leur accès à un équipement informatique et internet dans tous les lieux d'accueil et d'information ainsi qu'à une formation et un accompagnement au numérique sont désormais des enjeux essentiels dans l'accès aux droits et la lutte contre le non recours. La FAS a d'ailleurs mis en lumière cette thématique lors de son congrès de 2022.

Au niveau de la Maison Relais, nous faisons également ce constat du caractère excluant de la transformation numérique de la société, et notamment de la numérisation des démarches administratives. Aujourd'hui, selon l'Observatoire Numérique, l'ensemble des démarches administratives sont réalisables en ligne et certaines démarches ne peuvent plus être réalisées qu'en ligne. Par exemple : la recherche d'offres d'emploi et l'actualisation mensuelle à France Travail, l'obtention d'une attestation de droits CPAM ou de paiement d'indemnités journalières, la prise de rendez-vous chez certains professionnels de santé, la consultation du compte CAF...

L'accès au numérique ne se limite pas aux démarches administratives, c'est aussi un outil d'information, de formation, de communication et de divertissement. Ne pas savoir l'utiliser est un facteur d'exclusion et ne pas être sensibilisé à ses dangers est un facteur de risque.

En 2024, le collectif disposera d'un ordinateur portable qui servira d'outil d'initiation, de sensibilisation et de prévention, permettant à l'équipe d'accompagner et encadrer les locataires dans un usage responsable d'internet : apprendre à réaliser les démarches administratives, à gérer les mots de passe, à conserver les documents dématérialisés, à repérer les mails frauduleux et les sites à risques, savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, savoir protéger sa vie privée, apprendre à vérifier l'information...

Ce travail d'accompagnement à l'inclusion numérique pourra se réaliser en individuel et en collectif, dans un objectif d'autonomisation et de responsabilisation progressive des personnes. L'objectif est également de susciter l'envie à terme de s'équiper de leur propre matériel, comme tout un chacun.

L'écriture d'un projet de service :

La Maison Relais est un service relevant du Code de la Construction et de l'Habitat, et non de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, il n'est pas soumis à la loi du 2 janvier 2002, et à la mise en place de ses 7 outils : le livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le contrat de séjour, la personne qualifiée, le Conseil de Vie Sociale, le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement ou de service.

Pour autant, à ce jour, certains outils de la loi 2002-2 sont bien mis en place : l'affichage de la charte des droits et libertés et la signature d'un contrat de séjour.

Concernant le projet de service, il est d'après la Haute Autorité de Santé, « un outil qui garantit les droits des usagers, en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure ».

Il nous apparaît, au bout de 5 ans de fonctionnement, important de travailler en équipe, et en y associant autant que possible les locataires, sur l'écriture d'un projet de service, de façon à faire un bilan des pratiques professionnelles et de l'organisation mises en œuvre et d'en tirer des orientations stratégiques pour les 5 ans à venir. Le processus d'élaboration du projet impliquant les professionnels, il constituera un moment fort de la vie institutionnelle, fédérateur et dynamisant pour l'équipe d'hôtes.

La convention pluriannuelle relative au financement de la Maison Relais précise que « Le projet social de la structure a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...) » ; c'est bien dans cet objectif que ce travail d'élaboration est entrepris. Ce travail sur le projet de service a vocation à définir des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi et d'évaluation de ces objectifs. Il en découlera un plan d'action constitué d'un ensemble de fiches-actions.

Notre objectif est d'écrire ce projet de service avant la fin de l'année 2024. Les groupes de travail sont planifiés à raison d'une à deux demi-journées par mois sur le premier trimestre 2024. Le projet de service servira de base à l'élaboration d'un livret d'accueil.

MAISON RELAIS COUTANCES

DIRECTION :

60 rue Robert Lecouvey
BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TEL : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusière
50200 COUTANCES
Tél : 02 33 19 06 90
E-mail : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITE AUTORISEE

23 Places (17 appartements) situées au 05 rue Paul Mundrell 50200 Coutances. Bâtiment neuf ouvert au le 1^{er} juin 2023.

Appartements situés dans Coutances

MISSIONS

Cadre juridique et réglementaire

Son but est « *d'engager le développement d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion.* » La maison relais est destinée à l'accueil de personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire.

Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relève pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Il s'agit d'une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion. Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs.

Il s'agit de permettre de stabiliser ces personnes dans un habitat durable de type communautaire et de petite taille.

(Circulaire du 10 décembre 2002)

Les maisons relais ont vocation à accueillir les personnes dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sont très faibles : personnes isolées, très désocialisées, qui ont connu la rue ou des passages multiples en CHRS, ... Les maisons relais ont pour vocation d'offrir un logement durable.

(Instruction DGAS 2004)

Les objectifs de la Maison Relais de Coutances sont multiples :

- **Stabiliser des personnes accueillies dans un habitat durable.**

En mettant à disposition des logements adaptés, de taille réduite, avec des loyers modérés ouvrant le droit à l'Aide Personnalisée au Logement. L'accueil est sans limite de temps, un contrat d'occupation est signé entre le locataire et le bailleur (Adseam).

- **Consolider le niveau d'autonomie des locataires.**

La Maison Relais se compose de logements privatifs équipés pour offrir aux locataires un maximum d'autonomie et d'intimité.

- **Permettre/Faciliter la création de liens sociaux entre les locataires pour rompre l'isolement.**

Un espace commun se situe en sous-sol de la résidence, il est ouvert du lundi au vendredi selon un planning défini. Cet espace à vocation à favoriser la convivialité et les relations de la vie quotidienne entre les résidents et l'équipe éducative.

- **Faciliter une intégration dans l'environnement et une ouverture sur l'extérieur.**

La Maison Relais est située en plein centre-ville de Coutances, à proximité des commerces de première nécessité (épicerie, pharmacie, tabac, coiffeur etc...). Elle est également proche de services tels que : Le Centre Communal d'Action Sociale, Le Groupe d'Entraide Mutuelle, L'Espace France Services, le centre d'animation Les Unelles (centre social, médiathèque, ludothèque, Espace public numérique, espace des parents etc...), où des professionnels exercent des missions d'accompagnement et/ou d'orientation à destination des habitants. « Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Des lieux d'animation de la vie sociale qui permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. » Ces équipements, cette intégration dans la ville permettent aux locataires de la Maison Relais d'exercer leur citoyenneté.

FINANCEMENT

Le financement assuré par les services de l'Etat et de la DRETS.

ÉQUIPE

1 cheffe de service
1 assistante administrative : 0,20 ETP
2 hôtes : 1.75 ETP

MISSIONS

L'accompagnement individuel :

L'accompagnement se veut de proximité, il vise à accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. L'accompagnement au quotidien favorise le lien de confiance entre les professionnels et les locataires. Les différents temps d'accompagnement ne sont pas contractualisés et se font la majeure partie du temps à la demande de la personne, il arrive cependant, qu'au regard des besoins particuliers identifiés par l'équipe, les travailleurs sociaux proposent un accompagnement plus soutenu et plus personnalisé (gestion de budget, recherche d'emploi, suivi médical etc). La confiance se tisse par l'échange, l'écoute, les visites à domicile et les temps collectifs qui permettent de créer un lien privilégié, le bien-vivre ensemble et le bien être au sein de la Maison Relais. Cet accompagnement de proximité a pour but de développer les capacités à habiter, à se repérer dans le temps et l'espace et d'être un soutien dans des moments difficiles. Les hôtes sont un lien facilitateur entre les locataires et les professionnels extérieurs. Leur intervention vise à favoriser l'orientation et l'accès aux dispositifs de droits communs et l'autonomisation. C'est un travail de mise en réseau, d'interface, entre la vie à la Maison Relais et le monde extérieur.

Le respect du règlement intérieur :

L'équipe est garante du cadre et a ainsi pour rôle de poser et réaffirmer les règles de vie en cas de débordements, de réguler les conflits. Elle exerce aussi une partie des tâches liées à la gestion locative, c'est-à-dire de l'entrée dans les lieux du locataire jusqu'à sa sortie (organisation de l'emménagement, communication sur les informations des logements pour les ouvertures de compteurs etc). Elle communique sur les effectifs entrants et sortants de la Maison Relais en interne. Elle participe à la contractualisation avec les locataires et est porteuse à ce moment-là de les informer de leurs droits et de leurs devoirs au sein de la Maison Relais conformément au règlement intérieur qu'ils signent. L'équipe est en charge de la distribution des factures et réceptionne le règlement des redevances (loyers) qu'elle communique ensuite à l'assistante administrative.

Gestion et animation de la vie collective :

La mise en place d'activités et l'animation de la vie collective sont de bons supports pour favoriser la socialisation et mettre en valeur les compétences des personnes. L'équipe tente d'adapter ses activités au regard des propositions et des attentes formulées par les locataires. La plupart des activités collectives ont lieu dans l'espace commun, équipé d'un coin cuisine : on y boit le café, on lit la presse, on joue, on y prend des repas partagés... Le but des animations collectives n'est pas de proposer des activités pour l'ensemble des Locataires mais d'avoir des temps privilégiés avec un groupe de personnes en fonction de leurs souhaits d'activités. Un planning de la semaine est affiché chaque lundi matin sur le tableau à l'entrée de l'espace commun, chacun est libre d'y ajouter une proposition d'activité qu'il aimerait mener ou proposer.

ACTIVITE 2023

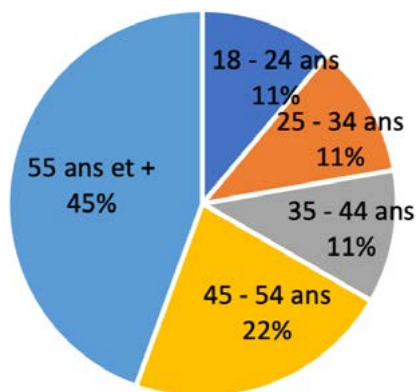
En 2023, la Maison Relais a logé 9 ménages, 7 hommes seuls sans enfant, et 2 femmes seules sans enfant, soit 9 personnes et 5 entrées et 1 sortie ont été comptabilisées.

La Maison relais accueille des adultes en situation de précarité et/ou connaissant de graves difficultés sociales. Il s'agit principalement de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et/ou psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Plus de la moitié des locataires (7/10) ont, avant leur arrivée, fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et des structures d'insertion de type CHRS.

L'équipe éducative, investie dans la procédure d'admission des personnes, est attentive à la mixité sociale du public, qui doit être au cœur du projet. La diversité des profils et des parcours doit permettre de dynamiser la vie sociale interne à la structure et favoriser son ouverture vers l'extérieur

I. CARACTERISTIQUE DE LA POPULATION ACCUEILLIE

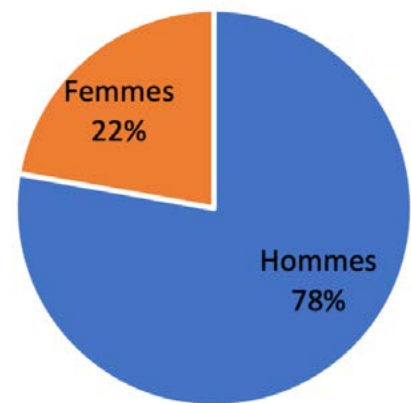
Tranche d'âge de la population accueillie au cours de l'année 2023



La moyenne d'âge des personnes composant les ménages est de 53 ans.

- 18-24 ans : 1 personne
- 25-34 ans : 1 personne
- 35-44 ans : 1 personne
- 45-54 ans : 2 personnes
- 55 ans et + : 4 personnes

Proportion Homme / Femme



En 2023, la Maison Relais a logé 9 ménages. Parmi ces 9 ménages, 7 hommes et 2 femmes seuls

Ressources du public accueilli

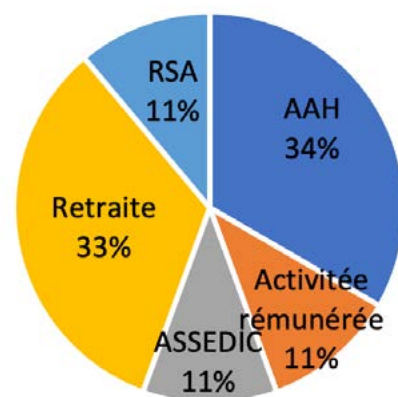
Mesures de protection : 3 personnes sont accompagnées par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Des contacts réguliers sont entretenus avec l'équipe éducative de la Maison Relais.

Activité salariée : 2 personnes mènent une activité salariée au sein d'une entreprise d'insertion dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Dans ce cadre ils sont accompagnés par une équipe de conseillers d'insertion professionnelle.

Retraite : 2 personnes sont en retraite, dont une est bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (Apsa) anciennement minimum vieillesse, versée aux personnes retraitées disposant de faibles ressources.

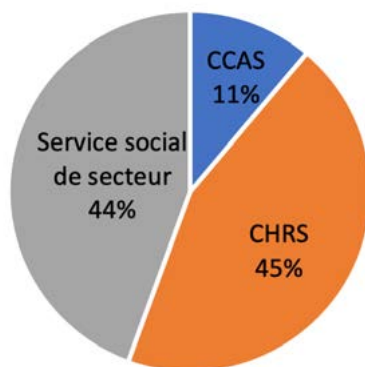
Allocation Adultes Handicapés : 3 personnes bénéficient de l'AAH et sont actuellement sans perspective de retour à l'emploi.

Allocation chômage : 1 personne est bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui est un revenu de remplacement versé par France Travail (anciennement Pôle emploi), sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi



Admissions :

Service orienteur



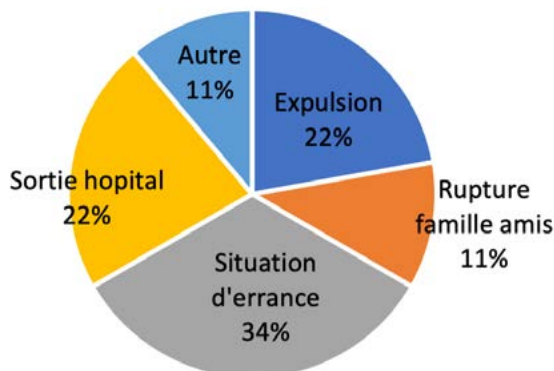
Procédure d'admission

La procédure pour intégrer un logement à la Maison Relais débute avec le dépôt d'une demande préalable par les travailleurs sociaux sur la plateforme du SIAO 50. Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, traiter avec équité les demandes, coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et contribuer à la mise en place d'une observation sociale locale. Des commissions SIAO ont lieu régulièrement afin d'étudier les demandes et valider les orientations vers la Maison Relais. Après validation par la commission, les travailleurs sociaux dépositaires de la demande prennent contact avec l'équipe de la Maison Relais afin de poursuivre la procédure, à savoir, la programmation d'un entretien de préadmission dont l'objectif est de mesurer à la fois l'adhésion de la personne au projet d'intégration et confirmer que le profil du « candidat » correspond à la structure. La dernière étape de la procédure est la commission d'admission, qui réunit l'équipe éducative de la Maison Relais, les partenaires (CCAS et DDETS) afin de valider ou non l'entrée à la Maison Relais.

Trois commissions d'admission ont eu lieu de septembre à décembre 2023.

- **Nombre de dossiers étudiés** : 15 dossiers
- **Nombre de dossiers retenus** : 8 dossiers
- **Nombre de dossiers refusés** : 7 refus
- **Motifs d'admission** : Le projet de vie de la personne, ses souhaits, sa motivation. L'adhésion de la personne au projet de la maison relais, le niveau d'autonomie des personnes et l'équilibre du groupe.
- **Motifs des refus** : Manque de ressources, défaut d'adhésion de la personne au projet de la Maison Relais (vie semie collective), manque d'expérience de la vie en logement autonome, besoin d'un accompagnement social global quotidien, difficultés psychiques ne correspondant pas aux capacités d'accompagnement la structure.

Motifs d'orientation



Les motifs d'orientation vers la Maison Relais peuvent différer d'une personne à l'autre.

- **Sortie d'hospital** : 1 personne (multiples AVC)
- **Expulsion** : 3 personnes (non règlement des loyers, détérioration du logement)
- **Rupture familles et amis** : 1 personne
- **Situation d'errance** : 4 personnes
- **Autre** : 1 personne (reconnaissance MDPH, trop de difficultés pour bénéficier d'un logement autonome à l'heure actuelle).

A ces motifs d'orientation peuvent s'ajouter des problématiques d'addiction (alcool ou stupéfiants).

II. ACTIONS MENEES

1) L'accompagnement individuel

L'objectif de l'accompagnement individuel est de favoriser l'autonomie de la personne. Si les personnes accueillies à la Maison Relais doivent avoir un minimum d'autonomie, pour autant, l'accompagnement individuel occupe une place importante dans le travail des hôtes. Cet accompagnement se construit en fonction des besoins et demandes des personnes. Les professionnels s'adaptent, en effet, au niveau d'autonomie et aux capacités des locataires. L'accompagnement individuel réalisé par l'équipe s'organise autour de deux grands axes : un accompagnement de proximité (écoute, veille, aide à la réalisation de démarches,) d'une part, puis, d'autre part, un rôle d'interface entre les résidents et les partenaires locaux.

Un rôle de veille, d'écoute et d'observation : Cet aspect de l'accompagnement constitue une large part du travail effectué. Il se fait au quotidien de façon informelle. L'équipe veille à être en relation régulièrement avec les locataires et prend le temps d'échanger, d'écouter, d'être attentionnée. Les professionnels assurent aussi un rôle de veille et d'observation : il s'agit d'être attentif au bien-être de chacun, de repérer les besoins des locataires et tenter de les faire émerger.

L'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne : Il dépend avant tout du niveau d'autonomie des personnes : il est parfois important pour certains et non nécessaire pour d'autres. Il peut concerner l'aide aux courses, à se repérer dans la ville, la découverte des différents services de proximité. C'est également, aider un locataire à gérer son logement (ménage, etc.), donner des repères en termes d'hygiène. Concernant l'entretien du logement, des visites régulières ont lieu chez les locataires afin de vérifier le bon entretien de l'appartement et des équipements mis à disposition. Trois locataires montrent plus de difficultés que les autres à « bien » entretenir leur lieu de vie, ce qui a conduit l'équipe à s'interroger sur la manière d'accompagner non seulement les personnes concernées par cette problématique d'hygiène mais également valoriser les personnes qui au contraire ont de vraies compétences à ce sujet (voir chapitre sur les perspectives 2024). Une personne, arrivée suite à une sortie d'hospitalisation, a pu profiter de l'intervention d'une aide-ménagère chaque semaine, prise en charge par la CPAM ; cette personne souhaite pouvoir poursuivre ces interventions, de manière moins soutenue, en les finançant elle-même.

L'accompagnement aux démarches administratives, l'accès aux droits et l'accès aux soins : L'équipe joue régulièrement un rôle d'interface et de médiation entre les locataires et les services extérieurs (services sociaux, médico-sociaux, sanitaires, organismes de loisirs). L'objectif pour l'équipe est de faciliter la réalisation des démarches (aide au repérage du service compétent, aide à la prise de contact, aide à la complétude des dossiers etc.) et de lever les freins qui peuvent exister et d'accompagner dans le temps la prise d'autonomie des locataires. Pour la grande majorité des personnes accueillies à la Maison Relais, l'accompagnement débute par l'aide à la constitution du dossier de demande d'aide au logement, hormis pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection, pour lesquelles le mandataire assure la réalisation de cette tâche. Elle permet de se faire une première idée du degré d'autonomie des personnes (dématérialisation des démarches, connaissances es organismes à solliciter etc). Six personnes ont été accompagnées dans cette démarche en 2023. Les échanges informels avec les locataires, les visites à domicile permettent d'échanger de manière régulière sur les différents suivis médicaux et/ou médicaux-sociaux dont ils bénéficient. Ainsi l'équipe à un regard attentif sur le rendez-vous à prendre ou à honorer, les examens à prévoir, le suivi avec les différents professionnels de santé et mettent en place des outils permettant aux locataires de ne pas « oublier » ou manquer leurs rendez-vous.

L'accompagnement à la gestion de budget : Pour la plupart des locataires, le montant des ressources est relativement faible. Le suivi et la gestion du budget est donc importante, principalement pour les personnes n'étant pas sous mesure de protection. De manière à investir pleinement et simplifier au mieux les mécanismes de dépense, l'équipe a créé des outils ludiques permettant d'aborder la question de la gestion budgétaire, identifier les différents postes de dépenses, les charges fixes et les charges courantes. Pour les locataires ayant accumulé des dettes avant leur entrée à la Maison Relais, travailler sur le budget permet de faire un état des lieux de ces dettes et de prendre contact avec les créanciers afin de mettre en place des échéanciers afin de les apurer. Trois personnes sont concernées par cet accompagnement. Le travail autour des budgets respectifs des locataires a permis à l'équipe d'identifier les personnes susceptibles de bénéficier de l'aide alimentaire (Restau du Cœur). Un locataire a pu se voir attribuer l'aide alimentaire en 2023 et déjà deux personnes supplémentaires depuis début 2024.

Accompagnement à l'insertion : Deux personnes ont été accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi, des temps de rencontres individuelles ont permis de remettre à jour les CV, rechercher des offres en ligne et par la suite préparer les entretiens d'embauche. Sur les deux personnes accompagnées, une d'entre elles a été embauchée dans une entreprise d'insertion.

2) L'animation de la vie collective en lien avec l'environnement extérieur

La Maison relais offre un cadre de vie semi-collectif, l'espace commun du sous-sol est le lieu qui permet de mettre en place cet axe fort du projet de la structure. Cette pièce fait office de lieu de rencontre, c'est l'endroit où les locataires se fréquentent le plus et où se déroule la vie collective. Celle-ci peut prendre différentes formes (activités ludiques, repas etc) et tend à évoluer, la structure étant « jeune », tout est à expérimenter et construire (intégration de la résidence en juin 2023 et arrivées des locataires échelonnées depuis septembre).

Les repas partagés du vendredi : Chaque vendredi midi est l'occasion de prendre un repas en commun, soit cuisiné de manière collective ou simplement avec quelque chose rapporté de chez soi. La participation n'est pas obligatoire, il arrive également que des repas soient partagés en semaine en dehors des vendredis, particulièrement les jours de marché.

Des temps collectifs informels : L'espace commun fait à la fois office de salon, salle à manger ou salle d'activités, c'est un lieu qui doit devenir un espace structurant et être un levier au développement des temps collectifs. Il est remarquable à ce jour, que la présence d'un membre de l'équipe est essentielle pour impulser la dynamique du lieu. Avec le temps, quand la structure sera complète et que les locataires auront appris à bien se connaître, il n'est pas improbable que cette situation puisse évoluer différemment.

Rencontres avec les « structures d'animation de la vie sociale » de Coutances : Ces structures sont « des équipements de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. »¹ Sur la commune de Coutances et à proximité directe de la Maison Relais se trouve le centre social Les Unelles, et un peu plus éloigné l'espace de vie sociale de Claires Fontaines.

Ces équipements poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Il paraissait intéressant, compte tenu des objectifs poursuivis à la fois par ces structures d'animation et par la Maison Relais, d'aller à la rencontre des équipes afin de présenter la Maison Relais, son public et ses missions.

Personnes rencontrées par l'équipe de la Maison Relais :

- Coordinatrice de l'espace de Vie sociale de Claire Fontaines
- Référente famille du centre social
- Animateurs ludothèque du centre social
- Animateur Espace Public Numérique du centre social.

L'équipe est également allée à la rencontre du Groupe d'Entraide Mutuelle Arrimage situé en centre-ville. Une association ayant un fonctionnement autonome et qui a pour mission la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, l'insertion dans la cité et la prévention du handicap. Pour répondre à ces missions, elle propose des activités d'expression manuelles, culturelles, sportives, ludiques et festives, elle aide les personnes à sortir de la solitude, restaurer et maintenir les liens sociaux et accompagne les personnes dans le choix des activités et du fonctionnement du GEM. Si ce n'est le cas de la majorité des locataires, certains d'entre eux pourraient se plaisir à fréquenter cette structure qui est ouverte même le week-end, parfois en soirée et qui pourrait être un bon relais lors de l'absence de l'équipe éducative de la Maison Relais (soirs et week-ends). Chaque mois, la MR reçoit par mail le planning des activités proposées par le Gem et l'affiche sur le tableau de l'espace commun afin que tout le monde puisse en avoir connaissance. Une visite de présentation du GEM par ses adhérents aux locataires de la Maison Relais a eu lieu en février 2024.

L'équipe de la Maison Relais a également participé à la réunion des partenaires organisée conjointement par le CCAS et le CMS de Coutances, ces réunions permettent une interconnaissance des nombreux professionnels du territoire. Chaque réunion est l'occasion d'assister à la présentation d'un service, d'une association ou d'une structure par les professionnels eux même. Il permet d'élargir le réseau de partenaires.

Espace de concertation et de régulation : le Conseil de Maison.

Le conseil de maison est un moment réservé aux membres de la Maison Relais. Il s'agit tout simplement d'un moment pendant lequel les locataires se réunissent pour parler d'un ou plusieurs sujets. Il permet de faire le point sur les choses qui vont bien et celles qui doivent être améliorées.

Le conseil de maison est également un excellent moyen pour participer et s'impliquer dans l'organisation de la vie collective de la Maison Relais. C'est un moment pour discuter et trouver des solutions tous ensemble. Le but du conseil de maison est d'améliorer la communication et d'installer un climat de sérénité.

Le premier conseil de maison a eu lieu en décembre 2023, il fallait attendre l'arrivée du second travailleur social de l'équipe de la Maison Relais et un nombre suffisant de locataires pour que la mise en place de cet espace de concertation prenne du sens. Lors de cette première il a été décidé par l'ensemble des participants que les conseils de maison auraient lieu chaque 1^{er} vendredi du mois à 11h. 7 locataires sur 8 en ont participé à cette rencontre. Un classeur « Conseil de Maison » est à disposition des locataires, il compile l'ensemble des prises de notes des sujets évoqués ainsi que les décisions prises collectivement.

3) Les activités collectives

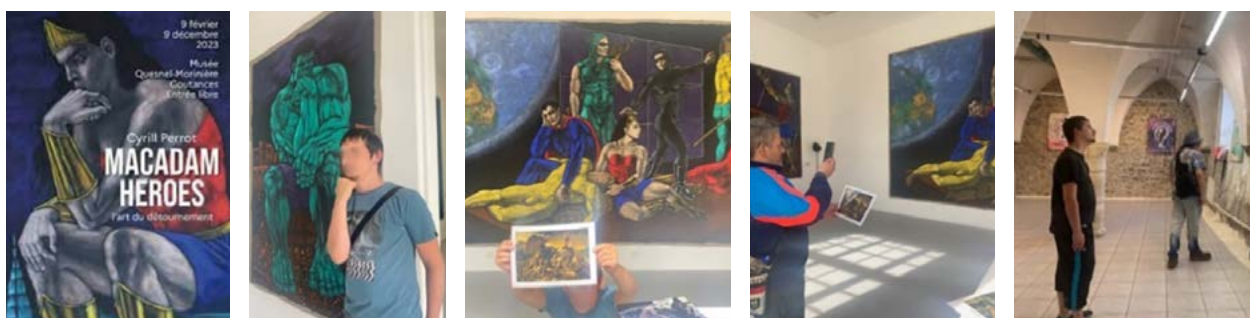
Activité physique : De juillet à novembre, deux séances de marche par semaine ont été proposées.

Repas partagés : Chaque vendredi midi, les locataires ont la possibilité de participer aux repas partagés. Deux formules sont possibles : Soit chacun apporte son repas et s'installe dans l'espace commun, soit un plat est décidé collectivement et fait l'objet d'un atelier cuisine ; ainsi chacun des participants se positionne pour apporter un ou plusieurs ingrédients et participe à l'élaboration du plat. Ces repas partagés favorisent la convivialité. La préparation des repas permet de travailler l'équilibre alimentaire, d'apprendre à cuisiner, de redonner l'envie de cuisiner et permet également d'aborder les questions d'hygiène.



Sorties visites culturelles : Plusieurs galeries d'exposition d'artistes existent sur Coutances, ainsi durant la période estivale, deux visites ont été organisées à la Galerie des 7, ainsi qu'au Musée Quesnel Morinière.

Les locataires ont également participé aux différentes manifestations du Festival « Jardin en scène » organisé par la ville de Coutances et qui se déroule au jardin des plantes. Tous les mercredis de l'été, des spectacles pour enfants ainsi que des concerts de musiciens locaux.



Adhésion au centre d'animation Les Unelles, ludothèque, médiathèque et Chalet partagé :

Depuis septembre 2023, la Maison Relais est adhérente de la ludothèque du centre d'animation Les Unelles. Toutes les trois semaines les locataires se rendent sur place pour emprunter des jeux à mettre à disposition pour l'espace commun. Deux locataires (sur 3 accueillis à la maison relais à cette date) ont participé à la soirée jeux organisée en septembre par le centre d'animation.

Trois locataires sur huit possèdent une carte d'adhésion à la médiathèque, celle-ci est gratuite et leur permet d'emprunter livres et dvd. Ces trois locataires s'y rendent chaque semaine.



Fréquenter la ludothèque et la médiathèque des Unelles de manière régulière a permis aux locataires de se familiariser avec les lieux ; l'enjeu de départ était de leur donner envie de revenir et de s'autoriser à fréquenter la structure. Le chalet situé dans le hall d'accueil des Unelles, est ouvert à tous, c'est un lieu accueillant, pour se poser, boire, manger ou bricoler, il fonctionne en libre participation. Aller rendre des jeux ou des livres ont pu être des occasions pour aller y boire un café.

L'inauguration de la Maison Relais :

L'inauguration de la Maison Relais le 12 octobre 2023 a rassemblé beaucoup de partenaires du territoire, sur 75 invitations 52 personnes étaient présentes. L'un des trois locataires du moment à coupé le ruban entouré du Préfet et de la direction de l'ADSEAM.

Une maison relais pour « rompre l'isolement »

Autrefois cinéma, le 5, rue Paul-Maundrell a bien changé. Il laisse maintenant place à une maison relais. Elle était inaugurée jeudi 12 octobre. **OF 14/10/2023**

Trois noms sont pour l'instant renseignés sur les 17 boîtes aux lettres. Au 5, rue Paul-Maundrell, le bâtiment est flamboyant neuf, en lieu et place du cinéma Les Drakkars, fermé depuis 2013.

C'est là qu'a été créée la toute nouvelle maison relais, résultat de la fusion entre le CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) du Préfont et de l'ADSEAM (association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche). En fonctionnement depuis le mois de juillet, elle était inaugurée ce jeudi 12 octobre.

Dans quelques mois, tous les logements seront occupés. Mais pas trop vite. « On fait arriver les gens progressivement, pour que tout le monde puisse prendre ses marques », fait savoir Nadège Auhay, directrice du pôle insertion de l'ADSEAM.

17 logements

L'établissement, propriété du bailleur SA HLM Coutances Granville, compte onze logements de type T1, six logements de type T2, ainsi qu'un espace buanderie. 17 ménages pour-ont donc, à terme, intégrer cette maison relais, sans limitation de durée. « Des hommes, des femmes, des couples, des personnes avec ou sans enfants », précise Nadège Auhay. La capacité d'accueil est de 23 personnes au total. Toutes ont la particularité d'être en situation de précarité et d'isolement social, et d'avoir connu des « parcours de vie difficiles ».

Dans cette maison relais, pour « rompre du lien et rompre l'isolement », le cadre y est semi-collocatif : les locataires vivent de manière indépendante dans leur logement, mais des activités communes sont proposées.

Des hôtes sont présents en journée pour animer les temps collectifs. « Le vendredi, on peut faire des repas communs », explique Alexis Bernier,



De gauche à droite : Nadège Auhay, directrice du pôle insertion de l'ADSEAM, Julien Minibon, sous-préfet de Coutances, Xavier Brunetière, préfet de la Manche, et Florence Galles, cheffe de service à l'ADSEAM. (PHOTOS : QUADROFFICE)

29 ans. Arrivé au mois de juillet, il fait partie des premiers locataires. « Là, on n'est que trois, on sera bientôt cinq. J'ai hâte que ça se remplit un peu », poursuit-il. Ce qu'il apprécie le plus : la vue, depuis son balcon. « Je peux voir tout Coutances ! Et il y a aussi le prix, vraiment pas cher. »

Des loyers allant de 155 à 377 €

Car les loyers des appartements sont modérés. Pour un 18 m², il faut com-

pter 155 €. Le plus grand logement T2, d'une superficie de 44 m², plafonne à 377 €, charges communes comprises. Les logements sont éligibles aux APL (aide personnalisée au logement). Pour intégrer l'un de ces logements, plusieurs chemins sont possibles. Une première demande est faite, soit directement par la personne concernée, soit par un service social. Un dossier est constitué par le SIAD (service intégré d'accueil et d'orientation). « Ensuite, on fait un premier

entretien de pré-admission. Il faut que les personnes aient envie de s'intégrer dans les temps collectifs », souligne Nadège Auhay. Une commission d'admission est ensuite organisée pour aboutir à une décision. La prochaine aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Line CHOPIN.

Maison relais, 5 rue Paul-Maundrell, 50 200 Coutances. Contact : maison-relais@seam.asso.fr

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Interconnaissance et mise en réseau :

La Maison Relais étant une nouvelle structure sur le territoire de Coutances, mais étant également la seule sur le centre Manche, il semble important de **poursuivre** les rencontres pour à la fois présenter l'établissement, ses objectifs, ses missions mais également l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet et de l'accompagnement du public. En 2024, l'équipe de la Maison Relais poursuivra les rencontres auprès des différents professionnels, ceci dans l'espoir que l'interconnaissance devienne un levier pour permettre la compréhension des missions/activités de l'autre champ mais également pour mutualiser des actions entre différents acteurs ayant un public cible commun. Ces rencontres et échanges viseront à éviter les ruptures, les cloisonnements dans le parcours et d'apporter une réponse complète et un accompagnement de qualité aux situations du public accompagné.

- Echanges réguliers avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs. (Tout au long de l'année)
- Echanges réguliers avec les conseillers d'insertion professionnels accompagnant les locataires en situation d'emploi. (IPE Environnement, Afere) (tout au long de l'année)
- Participation aux réunions de partenaires organisées par le CCAS et CMS de Coutances. (Mars 2024)
- Rencontre du PRSA (Pôle de Ressources et de Services Adaptés) de l'AAJD. (Mars 2024)
- Visite et présentation du Groupe d'Entraide Mutuelle Arrimage par ses adhérents. (Janvier 2024)
- Rencontre et présentation de l'association Accueil Emploi par sa chargée de développement. (Février 2024)

Vie collective et animation de la vie quotidienne :

L'équipe de la Maison Relais poursuivra son investissement auprès des locataires afin qu'ils puissent s'investir pleinement dans la vie de la structure et ne pas être simple consommateur d'activités occupationnelles. Dans cet optique, les Conseils de Maison se tiendront chaque premier vendredi du mois. L'objectif à poursuivre est que cette instance puisse être animée et pilotée par les résidents eux-mêmes, encore trop timides à ce jour pour en assumer cette responsabilité.

Les repas partagés se poursuivront également chaque vendredi, selon un planning de menus établis en amont lors des conseils de Maison. Ces repas collectifs pourraient être l'occasion de monter un projet autour du bien manger et de la nutrition. Des contacts pourraient être pris avec la Banque Alimentaires qui propose régulièrement des ateliers thématiques autour de la cuisine. Un projet de création d'un jardin potager en lien avec les ateliers AAVA du Prépont et en lien avec l'équipe éducative du CHRS est en discussion.

L'équipe de la Maison Relais sera également attentive aux différents évènements, manifestations et ateliers réguliers organisés sur la commune de Coutances. Ceci afin de pouvoir faciliter l'insertion des locataires dans la vie locale.

Accompagnement individuel :

L'équipe poursuivra également son accompagnement auprès des locataires de la Maison Relais, celui-ci prendra des formes diverses, au grès des besoins et des sollicitations des locataires.

L'équipe mettra en œuvre les visites à domicile mensuelles programmées. Pour donner du sens à ces visites et qu'elles n'aient pas l'air d'un « contrôle », l'équipe a créé un livret ; « L'entretien de mon logement ». Il s'agit d'un guide pratique permettant de s'organiser pour un entretien optimal de son logement. Ce livret comprend 12 fiches d'autoévaluation, l'intérêt étant que le locataire fasse lui-même l'évaluation du bon entretien de son logement. Cela permettra de garder une trace et fixer des objectifs pour les visites suivantes.

ACCUEIL DE JOUR CHERBOURG

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey
BP11 — 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
Tel : 02.33.88.41.00

DIRECTRICE :

Nadège AULNAY
E-mail : naulnay@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Yann GIROT
1 rue de Cambrésis,
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tel : 02.33.95.27.16
E-mail : ygirot@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.
Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- Les personnes sans-abris : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat ...)
- Les personnes hébergées : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...)
- Les personnes logées : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement
- personnes en situation de rupture sociale et familiale
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement
- personnes étrangères
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire
- personnes sortant de prison
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes
- solitude
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre
- situation d'urgence et/ou de crise

FINANCEMENT

L'accueil de jour est financé par la DDCS et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

ÉQUIPE

- 2 ETP travailleurs sociaux
- 1 médiateur accueillant
- + 1 équipe de bénévoles (au nombre de 8)

MISSIONS

L'accueil de jour définit sa mission dans le respect de deux principes :

- L'accueil inconditionnel
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, l'accueil de jour met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité
- Une écoute professionnelle
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

L'accueil de jour est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social. D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour se trouve rue de Cambrésis à Cherbourg. Les éducateurs du service participent également à la maraude deux fois par semaine organisée sur la ville de Cherbourg et ses alentours proches.

ACTIVITÉS 2023

L'accueil de jour a quitté le N°58 rue de la Bucaille pour emménager dans des locaux plus grands, réaménagés, au 1 rue de Cambrésis. Notre service a ainsi quitté le centre-ville et un quartier plutôt bourgeois pour s'installer sur la ZUP des provinces sur le secteur d'Octeville.

Nous avons des inquiétudes quant à cette délocalisation. Nous craignons que les usagers ne viennent pas sur un secteur plus excentré, plus difficile d'accès. Mais nous avons également identifié des atouts à cette nouvelle implantation : nous serions plus proche des partenaires comme conscience humanitaire, la chaudière, le DAPA...et nous aurions des locaux plus dignes, plus spacieux, avec plus de douches.

Cet accroissement de la surface d'accueil composée de multiples salles se prêtait plus à l'organisation d'accueil pour des familles, laissait la possibilité de se regrouper par affinités. Mais cela impliquait plus de besoins de personnel pour en assurer la surveillance et l'entretien des locaux soumis à fortes fréquentations.

Nous avons donc profité d'une subvention complémentaire pour recruter un agent d'accueil médiateur, qui nous permet d'assurer un sas entre les usagers et les travailleurs sociaux, désormais plus disponibles et moins interrompus dans leurs entretiens. La raréfaction des bénévoles sur le service est ainsi compensée par une personne salariée présente en continu, référence rassurante pour ceux qui fréquentent le service.

L'équipe a connu deux départs en milieu et fin d'année 2022. Ces deux salariées, en épuisement professionnel, avaient vécu des agressions verbales, physiques de la part d'usagers qui avaient créé du stress permanent. Une nouvelle équipe a été recrutée, mais a vécu également deux départs rapprochés pour enfin se stabiliser. Cette année 2023 s'est déroulée dans une plus grande sérénité.

L'accroissement de la surface des locaux nous a également permis de dédier un espace pour les soins. Ainsi, une infirmerie a été équipée et accueille deux fois par semaine en matinée, des IDE des LHSS Hors les Murs des services de l'ADSEAM et de l'association femme. Elles y effectuent des consultations individuelles pour toute personne de l'accueil de jour qui en a besoin.

Nos craintes de baisse de fréquentation liée au déménagement n'ont pas été confirmées. Les personnes ont suivi le service et cette année a été assez intense en termes d'activité, sans période creuse.

Le nombre d'évènements indésirables a baissé, signe que le renforcement de l'équipe, la stabilité qu'elle apporte ainsi que la disponibilité aux personnes a permis de réduire les tensions.

Cette année 2023 a vu la fréquentation des femmes augmenter, celle des migrants baisser légèrement au profit des personnes originaires de la Communauté d'Agglomération Cherbourgeoise.

Nous avons réussi cette année à recruter un binôme de professionnels pour assurer les ouvertures complémentaires des samedis durant la période hivernale du mois de novembre 2023 à la fin mars 2024.

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNÉE

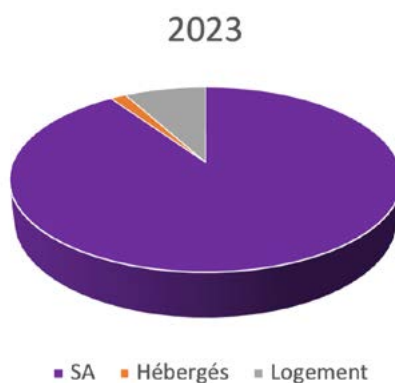
	PERSONNES ACCUEILLIES				
	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	1 215	1 110	678	1 229	952
FÉVRIER	1 284	1 199	698	1 166	1 053
MARS	1 433	924	868	1 433	1 026
AVRIL	1 387	380	776	1 110	794
MAI	568	547	702	1 017	921
JUIN	1 127	824	810	1 036	1 026
JUILLET	1 239	1 011	854	1 058	881
AOÛT	1 133	1 140	898	951	1 111
SEPTEMBRE	1 304	1 187	919	1 097	1 060
OCTOBRE	1 639	1 067	891	1 317	1 587
NOVEMBRE	1 010	917	1 070	993	1 395
DÉCEMBRE	1 295	844	1 264	793	1 531
TOTAL	14 634	11 150	10 428	13 200	13 337

Nous avons accueilli plus de personnes qu'en 2022, mais comme le service a été ouvert plus de journées en 2023, la moyenne quotidienne reste la même.

a) Fréquentation journalière

	2019	2020	2021	2022	2023
PERSONNES ACCUEILLIES	14 634	11 150	10 428	13 200	13 337
JOURS D'OUVERTURE	251	253	255	251	256
MOYENNE/JOUR	58	44	41	52	52

b) Typologie des personnes accueillies



c) Les femmes accueillies

→ Récapitulatif et différentiel - 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023

	FEMMES ACCUEILLIES					MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	2 390	1 132	682	327	1 127	10	5	3	1	5

Les femmes à la rue sont revenues sur le service alors qu'elle se faisaient de plus en plus rares ces dernières années rue de la Bucaille. Est-ce-que les nouveaux locaux plus sécurisants, présentant une douche spécifique pour les femmes, sont une raison de leur retour ou est-ce conjoncturel ? Les années prochaines nous permettrons d'affiner nos hypothèses.

d) Les permanences gynécologiques

Mises en place dans le cadre d'une réponse à appel à projet, ces permanences gynécologiques ont bénéficié de la création d'une pièce dédiée à l'infirmierie dans les nouveaux locaux de l'accueil de jour. Du matériel spécifique a été adapté sur la table de consultation.

Une sage-femme anime ces permanences et lien avec l'infirmière des LHSS de l'ADSEAM.

6 permanences ont eu lieu en 2023 et ont bénéficié à **13 femmes** qui avaient pour la plupart une absence de suivi depuis de très longues années.

Les consultations ont permis de réaliser des examens sur place, mais également, des prélèvements portés ensuite en laboratoire pour analyse et suivi.

e) Les permanences des LHSS Hors les murs

Deux permanences hebdomadaires sont assurées les lundis matin et jeudis matin. Les IDE accueillent individuellement des personnes ayant besoin de soin, (coupures, plaies, pansements) mais aussi d'avis médicaux et besoin d'orientation le cas échéant. Mais encore pour parler de sa santé physique et mentale, ses addictions. Beaucoup de migrants sollicitent ces consultations pour des problèmes de Galles, de plaie.

Ces permanences sont des occasions pour rencontrer et orienter un public qui n'aurait pas forcément sollicité d'aide auprès d'un service médico-social classique.

Au total, ce sont **47 permanences** qui ont été tenue et **264 personnes** qui en ont bénéficié.

f) Le public français et étranger accueilli

	ÉTRANGERS				Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2022 et 2023	FRANÇAIS				Evolution de la fréquentation du public français entre 2022 et 2023
	2020	2021	2022	2023		2020	2021	2022	2023	
JANVIER	675	394	1011	846	-165	435	284	218	106	-112
FÉVRIER	767	384	966	956	-10	432	314	200	97	-103
MARS	569	560	1152	837	-315	355	308	281	189	-92
AVRIL	188	477	838	632	-206	192	299	272	162	-110
MAI	319	496	769	629	-140	228	206	248	292	44
JUIN	507	578	767	778	11	317	232	269	248	-21
JUILLET	717	565	841	641	-200	294	289	217	240	23
AOÛT	760	626	686	787	101	380	272	265	324	59
SEPTEMBRE	743	654	759	720	-39	444	265	338	340	2
OCTOBRE	677	603	1094	1065	-29	390	288	223	522	299
NOVEMBRE	609	713	772	1006	234	308	357	221	389	168
DÉCEMBRE	552	1026	678	1137	459	292	238	115	394	279
TOTAL	7083	7076	10333	10034	-299	4067	3352	2867	3303	436

→ Récapitulatif et différentiel - 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023

La fréquentation des étrangers sur le service pouvait avoir de très grandes variations les années précédentes en fonction des flux migratoires. Cette année a été relativement stable sur la fréquentation du camp de « la jungle ». Les travaux de sécurisation du port de commerce et ferry y est peut-être pour quelque chose. La dissuasion des grillages ceinturant le port a peut-être limité l'intérêt pour le secteur de Cherbourg des migrants tentant de rejoindre l'Angleterre ou l'Irlande.

g) Les nouveaux arrivants

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence.

Les migrants représentent la part la plus importante des nouveaux arrivants car ils ne sont que de passage sur notre territoire et dès qu'ils ont quitté le camp, ils sont remplacés par de nouveaux venus.

→ Récapitulatif - 2019 – 2020 – 2021 – 2022 – 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	35	65	57	46	72
FÉVRIER	70	67	40	39	40
MARS	43	26	58	69	37
AVRIL	47	8	52	55	17
MAI	28	27	32	78	52
JUIN	35	31	43	69	55
JUILLET	48	48	54	49	36
AOÛT	51	68	51	64	23
SEPTEMBRE	28	38	46	95	20
OCTOBRE	71	59	50	75	20
NOVEMBRE	70	27	102	66	13
DÉCEMBRE	49	22	59	89	26
TOTAL	575	486	644	794	411
MOYENNE/JOUR	2,29	1,92	2,53	3,16	1,61

h) Tranches d'âge

Moins de jeunes cette année et plus de personnes aux alentours des 40 ans et plus, certains en familles avec enfants. La population de migrants (majoritairement jeunes) ayant baissée, on retrouve cette évolution dans les chiffres.

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL 2023	2023	2022	2021	2020
Moins de 10 ans	23	6%	1%	2%	3%
Moins de 18 ans	15	4%	6%	13%	7%
18 à 20 ans	30	7%	14%	10%	8%
21 à 24 ans	43	10%	19%	15%	12%
25 à 34 ans	103	25%	33%	29%	36%
35 à 44 ans	95	23%	13%	14%	16%
45 à 54 ans	62	15%	7%	10%	11%
55 à 64 ans	20	5%	3%	4%	4%
Plus de 65 ans	4	1%	1%	1%	1%
Age inconnu	16	4%	3%	2%	2%

i) Récapitulatif des douches prises

	DOUCHES PRISES			MOYENNE DES DOUCHES PRISES		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
JANVIER	161	624	654	8	27	31
FÉVRIER	143	535	597	7	18	30
MARS	300	757	620	13	32	27
AVRIL	341	659	439	16	36	23
MAI	328	578	401	19	27	20
JUIN	379	572	390	17	25	18
JUILLET	376	708	394	18	36	20
AOÛT	330	525	401	16	26	18
SEPTEMBRE	421	616	565	19	29	27
OCTOBRE	401	806	779	19	40	35
NOVEMBRE	441	607	688	23	30	30
DÉCEMBRE	696	333	830	29	18	36
TOTAL	4317	7320	6758	17	29	26

j) Les demandes d'hébergements

	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	140	121	22	46	37
FÉVRIER	280	92	25	17	46
MARS	425	73	10	30	42
AVRIL	339	20	12	16	39
MAI	543	18	20	21	59
JUIN	460	39	18	14	52
JUILLET	506	77	26	10	34
AOÛT	417	35	11	24	26
SEPTEMBRE	363	22	7	33	19
OCTOBRE	280	23	21	40	27
NOVEMBRE	296	38	38	23	18
DÉCEMBRE	151	21	35	20	25
TOTAL	4200	579	245	294	424

LES MARAUDES

Les maraudes avaient lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles ont été réduites au jeudi matin sur demande de l'association Conscience Humanitaires qui souhaitait réserver celles du mardi à L'EMPP. Elles sont effectuées par un éducateur du service et un membre de l'Association Conscience Humanitaire.

	2021		2022		2023	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	4	48	7	13	5	11
FÉVRIER	6	70	5	29	4	15
MARS	8	85	8	42	1	9
AVRIL	8	74	1	7	4	13
MAI	5	61	6	62	2	12
JUIN	7	120	8	73	3	11
JUILLET	6	78	4	23	2	14
AOÛT	5	64	6	12	3	12
SEPTEMBRE	8	100	6	23	3	12
OCTOBRE	6	74	4	40	3	14
NOVEMBRE	5	40	1	10	3	14
DÉCEMBRE	4	34	2	16	2	16
TOTAL	72	848	58	350	35	153

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

L'équipe étant désormais stable et forte de trois professionnels qui ont pris leurs marques, nous allons pouvoir engager le travail de réflexion sur le projet de service, en lien avec les autres services du pôle insertion.

Pour permettre une meilleure cohésion d'équipe nous avons mis en place pour 2024 une ADPP spécifique pour cette équipe exposée à des situations de stress intense occasionné par l'accueil d'un public souffrant d'addictions, de troubles du comportement. Mais également, du fait d'une fréquentation dense du service et de la charge de travail que cela engendre.

Un des professionnels de l'équipe souhaite également développer le projet d'aller rencontrer des personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Cherbourg. En effet, beaucoup d'anciens détenus fréquentent le service et nous faisons le constat qu'un lien en amont faciliterait leur repérage à la sortie et la compréhension de ce que nous faisons.

Les permanences des LHSS sur le service vont se maintenir, de même que l'expérimentation de la permanence gynécologique.



3. PÔLE MÉDICO-SOCIAL

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : eescrignac@adseam.asso.fr



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES :

Le Pôle Médico-Social est composé des établissements que sont l'Institut d'Éducation Motrice, l'Institut Médico-Educatif, l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique, le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile et la Maison d'Accueil Spécialisée. Depuis le mois de septembre 2022, une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation est adossée au SESSAD et intervient dans les établissements scolaires de l'Inspection de circonscription du Mortainais.

CAPACITÉ AUTORISÉE

L'ensemble des agréments permet l'accompagnement de 178 personnes en situation de handicap dont 164 le sont au titre de l'enfance.

POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

La présentation des populations est réalisée dans les fiches actions de chaque établissement et service.

FINANCEMENT

Un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens est signé avec l'Agence Régional de Santé pour la période 2023 – 2027. Il prend en compte l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans la continuité du CPOM précédent.

MISSIONS

Les missions des établissements et services du Pôle Médico-Social sont de mettre en place des prestations éducatives, pédagogiques et thérapeutiques à destination d'un public accompagné suite à une notification réalisée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées en vue de leur permettre l'accès à la citoyenneté et leur participation sociale.

ACTIONS

Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens est signé pour la période 2023/2027. Il précise un certain nombre d'objectifs à destination des personnes accompagnées et des familles, dans le cadre de la démarche inclusive, de leur participation aux différentes instances et de la pair'aide. Le CPOM prévoit également des actions en faveur des professionnels en vue d'améliorer les conditions de travail et envers les partenaires dans le but de développer les actions à caractère inclusif.

Les objectifs du CPOM ont été présentés à toutes les équipes du Pôle Médico-Social lors du 1^{er} semestre 2023.

Des réunions partenariales au niveau du Pôle Médico-Social avec :

- Le Centre Hospitalier Avranches-Granville (CHAG) :
 - Réunion périnatalité et le tribunal des problématiques médico-socio-judiciaire
- La Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées :
 - 20 participations aux commissions adultes et enfants
- Le Réseau des Services pour une Vie Autonome (RSVA)
 - Préparation d'une convention
- L'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie :
 - Présentation du Projet Éducatif Social Local

Dans le cadre des différents projets, celui de la transformation du Service Projet et Evaluation vers un service parcours a débuté par un diagnostic du fonctionnement du service. Ce projet doit se construire sur une période de 18 mois avec une finalité dans le courant de l'année 2024.

Dans le même ordre, le projet soin a réuni l'ensemble des soignants du Pôle Médico-Social et a commencé également un premier état des lieux. Du fait de la multiplicité des contrats à temps partiel, ce travail nécessite des réunions plus disparates dans le temps. Deux réunions ont eu lieu en 2023 et une continuité est prévue en 2024.

Un travail de partenariat est renforcé avec le Dispositif de soutien et de formation Avranchin (DiSFA) et le dispositif inclusif Henri Wallon (DIHW) par l'entremise d'une commission des parcours coordonnées entre nos trois institutions. Une réunion se déroule tous les trimestres avec l'ensemble des directeurs et des chefs de service éducatifs avec pour objet de faire des points réguliers quant aux listes d'attente et aux projets d'accompagnement communs.

Le Pôle Médico-social est interpellé dès octobre 2022 pour la création d'une Equipe Mobile d'Appui à la Protection de l'Enfance. Au final, cette nouvelle entité sera portée par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale comprenant le DiSFA, le DIHW et le Pôle Médico-Social.

Dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mental (PTSM), le Pôle Médico-Social participe aux travaux de diagnostic des situations complexes en vue de la création d'une Unité Médico-Social Renforcée. Par ailleurs, le PMS participe également aux réunions de la Cellule d'Appui aux Parcours des Enfants et Adolescents créée dans le cadre d'une expérimentation inscrite dans ce PTSM.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
PARC 005-Participations aux instances opérationnelles de gouvernance des parcours PH dans le cadre du protocole de gouvernance des parcours des personnes en situation de handicap (en cours de signature), PTSM, CTS, MAIA	500010327 - ASS ADSEAM	Oui	Oui	Participation dans le PTSM, à la CAPEA (Cellule d'Appui aux Parcours des Enfants et des Adolescents) – 5 réunions ont eu lieu dans l'année 2023
COOP 011-Conventions entre offre de proximité et offre de niveau intermédiaire de recours	500010327 - ASS ADSEAM	-	Oui	Non
COOP 012-Conventions entre niveau intermédiaire de recours et l'offre de recours régionale	500010327 - ASS ADSEAM	-	Oui	Non
COOP 013-Nbre d'actions de formation / sensibilisation menées auprès des partenaires du territoire	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	≥0,00	Non
PARC 006-taux de réponse aux sollicitations de l'équipe pluridisciplinaire MDPH (RAPT)	500010327 - ASS ADSEAM	100,00	100,00	Participation à 6 réunions GOS – 2 situations concerne le Pôle Médico-social
ACC 037-Désignation d'un coordonnateur de parcours pour chaque PAG	500010327 - ASS ADSEAM	Oui	Oui	Il n'y a pas eu de PAG en 2023
PILOT 021-Organisation effective de la délégation pour participer aux GOS	500010327 - ASS ADSEAM	-	Oui	Participation du directeur
PILOT 022-utilisation de via trajectoire pour 100 % des ESMS PH sous un an OU 100 % des admissions en EHPAD réalisées à partir de dossiers déposés sur via trajectoire	500010327 - ASS ADSEAM	Oui	Oui	Via trajectoire est consulté pour chaque situation.
PILOT 043-Poids des dispositifs répit dans l'offre d'accompagnement de l'établissement »	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	0,00	Accompagnement en studio pour 3 majeurs lors des week-ends et vacances et référencé dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé Convention en cours de validation avec le RSVA

RESSOURCES

Dès 2022, tous les professionnels du Pôle Médico-Social ont été conviés à participer au diagnostic des Risques Psycho-Sociaux orchestré par l'ADSEAM. En 2023, 9 professionnels du Pôle Médico-social ont participé aux groupes de travail thématiques mixtes organisés par l'Association.

D'autres groupes de travail ont été mis en place pour réaliser des procédures ou autres protocoles, concernant les thèmes suivants :

- Salle répit
- Violence des usagers envers les professionnels
- Gestion de crise

En 2023, 116.16 équivalents temps plein (ETP) sont inscrits à l'organigramme budgétaire au Pôle Médico-Social de l'ADSEAM, représentant 126 postes différents. 6 postes restent vacants au 31 décembre soit 4.76 % du nombre de professionnels et 4.10 % du nombre d'ETP.

Au total, 14 professionnels ont quitté leur poste en cette année 2023 pour 16 recrutements dont 1 suite à une vacance de poste de plus de 18 mois.

En 2023, plusieurs formations ont eu lieu dont certaines devaient être engagées en 2022 mais reportées.

Les formations collectives se sont déroulées de la façon suivante :

- 17 personnes ont bénéficié d'une formation « Sauveteur Secourisme au travail – formation initiale » avec l'organisme PSIF
- 10 professionnels ont réalisé une formation « Sauveteur Secourisme au travail – recyclage » par l'organisme PSIF
- 56 personnes ont participé à une formation « manipulation extincteur » animée par l'organisme PSIF
- 53 personnes ont été formées à « Comprendre les réformes du secteur médico-social » animée par le CREAM
- 8 professionnels se sont recyclés à « l'habilitation électrique » animée par le PSIF
- 10 professionnels ont été initiés à « l'habilitation électrique » organisée par le PSIF
- 11 professionnels ont bénéficié d'une formation « Facile à Lire et à Comprendre » animée par Coccinelle Bleue
- 21 professionnels du SESSAD ont bénéficié d'une formation concernant le « Dossier Usager Informatisé »
- 8 personnes ont assisté à un colloque concernant « la guidance parentale dans les TND : quoi de neuf en Normandie » organisés par le CHU de Caen
- 46 séances d'ADPP se sont déroulées en 2023 dont :
 - o 6 pour l'IEM
 - o 6 pour le SESSAD
 - o 6 pour le Service d'Accompagnement à la Formation et l'Inclusion Socio-Professionnelle
 - o 6 pour un groupe ITEP
 - o 6 pour un second groupe ITEP
 - o 6 pour l'IME
 - o 2 pour les services généraux
 - o 2 pour les chefs de service
 - o 2 pour les services généraux
 - o 2 pour la MAS

Pour ce qui concerne les formations individuelles, voici la liste des thèmes abordés :

- Accueillir le handicap : journée départementale de l'enfance
- TDAH : outils d'intervention pour enfants et adolescents
- Cumul des fonctions amiante
- Brevet de surveillant de baignade – recyclage
- Journées nationales des professionnels de la coordination
- Entretien du cadre de vie et du linge
- Journées annuelles de thérapie psychomotrice
- Journée normande des infections associées aux soins
- Prêt à apprendre avec les réflexes
- Le temps partiel thérapeutique

Le comité de Direction du Pôle Médico-social se réunit à raison d'une fois par mois pour un travail à la journée et pendant des demi-journées sur la base de thèmes tels que les Ressources Humaines, la Qualité, l'activité, etc...

Le Comité Social et Economique s'est réunie chaque mois hors vacances d'été soit 10 réunions. 4 réunions sont consacrées à la Santé, la Sécurité et aux Conditions de travail.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
PILOT 056-Evolution sur la durée du CPOM de la part des professionnels des ESMS ayant bénéficié des formations associant des usagers et/ou aidants	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	0,00	Non
ACC 050-nbre de personnes formées à l'outil numérique	500010327 - ASS ADSEAM	25,00	≥30,00	<p>Pour le PMS : 51 professionnels ont été formés au DUI en 2023 Sur les établissements du PMS voici les formations dispensées par module</p> <p>Pour le MAS : 14 professionnels pour le module : Plan de soin 4 professionnels pour le 1^{er} module : navigations et transmissions</p> <p>Pour IME/ITEP : 6 professionnels pour le module : navigation et transmissions</p> <p>Pour IEM : 8 professionnels pour le module : navigation et transmissions</p> <p>Pour SESSAD : 19 professionnels pour le module navigations et transmissions</p>
ACC 040-Nbre d'aidants ayant bénéficié d'une formation	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	≥0,00	0
PILOT 025-Part des personnels ayant bénéficié d'une formation conventionnée ARS-OPCO (en cours d'élaboration)	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	0,00	Cf formations
PILOT 049-Nombre de réunions par an du groupe de réflexion éthique	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	≥0,00	0
PILOT 057-Nbre de professionnels ayant bénéficié de la vaccination antigrippale dans l'année	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	=0,00	Pas de communication de la part des professionnels car cela reste de leur choix personnel (cf SISTM)
PILOT 063-Existence d'un schéma directeur immobilier	500010327 - ASS ADSEAM	Oui	Oui	Lancement d'un copil en janvier 2024
PILOT 064-Identification d'un référent gestion du patrimoine	500010327 - ASS ADSEAM	3,51	Oui	Non
PILOT 070-taux de frais de siège	500010327 - ASS ADSEAM	91 698,5	3,51	3.51 %
PILOT 071-résultat consolidé OG des CPP et CPA figurant à l'ERRD N-1	500010327 - ASS ADSEAM	6	≥140 000,00	
PILOT 072-Taux de marge N-1 renseigné dans l'EPRD (8%)	500010327 - ASS ADSEAM	4,76	≥5,00	
PILOT 073- Taux de CAF renseigné dans l'ERRD au 30/04 N (5%)	500010327 - ASS ADSEAM	5,46	≥5,00	
PILOT 074-Taux d'endettement renseigné dans l'ERRD au 30/04 N (<à 50%)	500010327 - ASS ADSEAM	0,00	0,00	
PILOT 076-Trésorerie en jours de charges courantes renseigné dans l'ERRD au 30/04 N	500010327 - ASS ADSEAM	313,66	≤300,00	

CONCLUSION

Avec la signature du CPOM 3ème génération, un certain nombre d'objectifs commence à être déroulé. Les professionnels des établissements sont mobilisés dans la démarche inclusive à travers la création des Unités d'Enseignement Externalisées. La dernière en date est construite à l'école primaire le Bocage à Romagny.

Les professionnels ont également été mobilisés dans de nombreux groupes de travail tant associatif à travers la rédaction d'un plan d'actions des risques psycho-sociaux que pour celui de procédures indispensables à l'accompagnement des personnes ayant des troubles de la Conduite et du Comportement.

Le partenariat tend à augmenter à travers de nombreuses réunions et de groupes de réflexion partagés autour des parcours des personnes notamment en situation de vulnérabilité ou de complexité.

Les perspectives 2024 reposent sur la rédaction du projet d'établissement qui doit prendre en compte un nouvel agrément en conformité avec le CPOM et un fonctionnement en dispositif.s Des groupes de travail sont mis en place en y intégrant les personnes accompagnées et les familles. La mise en œuvre du plan d'actions des risques psycho-sociaux constitue également un fil rouge au travail de management.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

LEBLANC Julien / NOURY Sylvain
6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.74
Email : ime.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Il est accueilli depuis janvier 2022 des enfants âgées de 6 à 11 ans sans modification de l'autorisation avec l'accord explicite de l'Agence Régionale de Santé.

CAPACITE AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés. La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 6 à 20 ans.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge » .

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation » .

ACTIONS

Problématique de la population accueillie :

Les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle ou présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

« La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ».

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble neurologique, observable dès la petite enfance. Il affecte le développement des jeunes enfants et perdure toute la vie même s'il peut évoluer et se présenter sous diverses formes. Il a un impact sur l'ensemble des habiletés et capacités de l'individu. Les TSA sont considérés comme des désordres neurodéveloppementaux d'origine biologique qui impliquent un grand nombre de facteurs génétiques dont on ignore encore le mode précis de transmission.

La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité ». Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- Le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés ;
- Des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques apprises qui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne ;
- L'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale

Depuis septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement IME, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des -15 ans et celui du SAFISP (Service d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion à la vie Socio-Professionnelle). La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune.

L'année 2023 entérine cette nouvelle organisation et renforce l'identité des deux services sur l'établissement ; à savoir le service appelé "moins de quinze ans" et le SAFISP.

A la rentrée de septembre 2023, une unité spécifique appelée "Ressources" a été déployée au sein de l'IME afin de proposer un accompagnement spécifique pour les jeunes ayant un diagnostic Trouble du Spectre Autistique. Cette unité est pensée au travers de modalités spécifiques (aménagement salles et espaces, médiations spécifiques, emploi du temps adaptés, formations spécifiques des professionnels etc..).

Sur l'année 2023, Le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) s'est déployé progressivement au sein de l'IME. Chaque jeune de l'IME bénéficie d'un dossier informatisé. Désormais, l'ensemble des transmissions sont réalisées via le DUI, les bilans éducatifs et écrits professionnels y sont progressivement élaborés

Les actions

Depuis 2023, l'IME inscrit son activité globale et ses actions dans le cadre des objectifs du CPOM 2023/2027 :

- Objectif stratégique 1 : Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droits commun et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales
- Objectif stratégique 2 : Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial
- Objectif stratégique 3 : Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle : Dans le cadre du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnement éducatif, en individuel ou en groupe, dans chaque domaine cité ci-dessous, dans une démarche inclusive dès que possible.

- Accompagnement et soutien à la vie sociale : groupe de soutien aux relations sociales, loisirs, centre de loisirs, ...etc
- Accompagnement à la vie résidentielle : hébergement collectif ou individuel selon l'âge, accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils.
- Accompagnement et soutien scolaire : voir "actions pédagogiques" ci-dessous.

- Accompagnement et soutien à la vie professionnelle : ateliers préprofessionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

Actions thérapeutiques

Accompagnement et soutien à la santé : Dans le cadre du Projet d'Accompagnement Personnalisé, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques comme l'orthophonie, l'ergothérapie...etc., il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

Sur le service des moins de quinze ans, 1 jeune a bénéficié d'un suivi spécifique auprès d'un service de rééducation psychomotrice. Aussi, sur l'année 2023, un jeune a bénéficié d'un parcours coordonné entre l'IME et le CMPEA afin de garantir la poursuite de soins spécifiques.

Sur le S.A.F.I.S.P, une convention avec le Centre médico-social de St Hilaire a été formalisée afin de proposer une demi-journée par mois d'un accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle dans le cadre d'entretiens individuels menés par une professionnelle diplômée et expérimentée. Sur l'année 2023, environ 15 jeunes ont pu profiter d'entretiens ponctuels ou réguliers.

Actions pédagogiques

L'ensemble des élèves de moins de 18 ans accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-Social ou en MFR dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assurés par l'enseignant de l'Éducation Nationale, mais bénéficient de temps éducatifs de maintien des acquis de base. Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

Pour rappel, en 2022, il a été créé une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école Primaire de Juvigny Les Vallées qui s'est concrétisée par un accueil de 6 enfants présentant une DI ou des TSA. Des actions collectives entre les élèves de l'école primaire et les élèves de l'UEE se sont développées : chorale, olympiades, sortie à un spectacle etc.

Aussi, l'IME dispose d'une Unité d'Enseignement Externalisé Collège qui permet l'accueil de 8 jeunes âgés de 12 à 16 ans au collège Robert de Mortain. Les jeunes accompagnés bénéficient des services de restauration du collège et des temps de Vie Scolaire.

A la rentrée de septembre 2023, il a été créé un Groupe d'Enseignement Externalisé pour le public IME au sein du lycée Robert de Mortain. Un groupe de 4 jeunes bénéficie de 3 demi-journées par semaine de classe au sein du lycée de proximité avec l'enseignant de l'Éducation Nationale mise à disposition au PMS. Les jeunes bénéficient également de l'établissement pour leur pause de la Vie Scolaire et les repas au self du lycée. A partir de septembre 2023, le Groupe Externalisé IME lycée est constitué d'élèves IME et d'élèves IEM (accord et validation conjointe entre l'ARS et l'EN). Dès lors, depuis la rentrée de septembre 2023, l'ensemble des jeunes de l'IME ayant un projet de scolarisation bénéficie d'inclusions au sein d'une Unité (ou Groupe) d'Enseignement Externalisée, et ce de 6 ans à 18 ans.

Les Projets d'Accompagnement Personnalisés

En 2022, l'utilisation du terme Plan de Service disparaît pour laisser place à la nomination du terme : Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours/projet personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille ou représentants légaux. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

En 2023, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

En 2023, une réflexion est portée par l'équipe de Direction et le Service Évaluation et Projet afin de faire évoluer la dimension de Projet à une notion de Parcours d'accompagnement.

L'établissement dans son environnement :

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place, comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

Tous les élèves de moins de quinze ans ont été scolarisés sur des UEE.

- L'UEE de l'école Primaire de Juvigny Les Vallées a travaillé en partenariat avec le centre de loisirs de la Communauté d'Agglomération du Mt St Michel afin de permettre l'accueil des jeunes de l'UEE sur le temps du midi. L'équipe de l'IME a eu un rôle ressource auprès de ce partenaire. Les élèves de l'UEE ont participé aux créneaux de natation proposés dans le cadre de l'enseignement de l'EPS avec deux autres classes.
- Les élèves de l'UEE Robert de Mortain ont participé à des activités périscolaires proposées sur le collège (chorale, Théâtre, etc.). Durant l'année, le groupe de l'UEE IME Collège a bénéficié d'un partenariat avec l'enseignant du service culturel du Mont St Michel.
- Quant aux loisirs, 3 jeunes des moins de quinze ans ont bénéficié d'inclusions sur leur centre de loisirs de proximité.
- Désormais, les élèves SAFISP ne sont plus scolarisés en interne mais au sein du Lycée Robert de Mortain. A ce titre, ils bénéficient des temps de pauses partagés avec les lycéens.
- Quant aux loisirs, 4 jeunes SAFISP ont été inscrits dans des clubs de loisirs ou sportifs et 6 jeunes ont suivi un apprentissage auto-école lors de séances auprès d'une société Auto-Ecole privée.
- Tous les jeunes du service SAFISP ont bénéficié sur l'année 2023 au moins d'une période de stage, soit en milieu ordinaire, en milieu protégé ou adapté. Aussi, chacun a pu bénéficier de visites d'entreprises et des ESAT environnants.

Soucieux de s'inscrire sur le territoire et au sein de réseaux, le SAFISP a proposé en 2023 une Porte Ouverte des Ateliers préprofessionnel le 14 avril 2023, à destination des partenaires repérés et invités par l'établissement. Environ 80 personnes représentant 30 partenaires se sont déplacées provenant de divers champs d'activité (entreprise, ASE, Département, ESMS partenaires, établissements scolaire etc).

Dans cette même optique d'inscription au sein de l'environnement, il semblait pertinent et nécessaire de rendre lisible et de faire davantage connaître les modalités d'accompagnement proposées. A cette fin, le SAFISP a créé en 2023 une plaquette de communication afin de présenter les prestations d'accompagnement (1 plaquette davantage littéraire et une plaquette imagée).

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2023, La notion de référent éducatif s'est intensifiée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques et des entretiens physiques avec la famille selon un rythme défini, et ce, en complémentarité et en concertation avec la coordinatrice de projet et le chef de service. Le référent éducatif voit ses missions et son rôle se renforcer dans le cadre de la notion de référence éducatif.

Sur l'année 2023, l'IME a conforté et développé ses modalités d'accompagnement inclusif sur les territoires de vie des Usagers et des familles, et plus spécifiquement lors des premières semaines des vacances scolaires. Pour rappel, depuis deux années, il est privilégié sur ces semaines des accompagnements aux "Domiciles" du jeune et des familles (au sein du foyer, centre de loisirs, club sportif, piscine ou la médiathèque de proximité etc). En constat, il est repéré par les équipes une meilleure connaissance du jeune de son environnement personnel et une plus grande appropriation des lieux et espaces qui lui sont personnels.

Enfin, l'IME propose des entretiens avec les familles, assurés par un psychologue.

- Le partenariat :

A l'échelle de l'établissement IME, le Forum du Mortainais est devenu sur l'année 2023 un partenariat privilégié. Les chefs de service et la coordinatrice pédagogique sont impliqués dans le comité de Jeunesse du Mortainais, au même titre que l'ensemble des établissements scolaires du secteur. Grâce à cette participation, les jeunes de l'IME bénéficient des mesures et des propositions faites à la Jeunesse du territoire. Cette année, ils ont pu bénéficier du théâtre Forum autour de la thématique de l'égalité Femme/Homme. Aussi, l'IME est impliqué dans l'expérimentation en vue d'un déploiement de la démarche de Mesure de Responsabilisation portée par l'Education Nationale.

L'IME a réengagé un partenariat en 2023 et sur l'année 2024, avec la section scolaire des BTS ESF du lycée Robert de Mortain autour d'un projet "Santé et Alimentation". Dès lors, 12 jeunes de l'IME ont pu bénéficier d'ateliers de prévention autour de cette thématique.

Aussi, dans le cadre d'actions de prévention, l'établissement a proposé aux jeunes de l'IME de plus de 10 ans une demi-journée de prévention assurée par la gendarmerie de Mortain sur les thématiques des violences et du harcèlement.

Sur le service des moins de quinze ans, un partenariat s'est institué avec une mini-ferme pédagogique pour un groupe de 6 jeunes à raison d'une demi-journée par mois. Aussi, un créneau de balnéothérapie a été formalisé avec un établissement médico-social du territoire. Une nouvelle médiation Snoezelen a été mise en place au profit des jeunes de l'UEE Primaire.

Les jeunes de l'UEE de Juvigny Les Vallées participent à une activité Équi-médiation grâce à une convention signée en septembre 2022.

L'UEE Collège s'investit dans deux projets du territoire du Sud Manche : Arts et Sentiers et Drôles de Jardins.

Tous les élèves du service des moins de quinze ans bénéficient de l'apprentissage de la natation dans le cadre d'un accès aux piscines du territoire.

Sur le S.A.F.I.S.P plusieurs partenariats ont été renouvelés ou développés sur l'année 2023.

Chaque atelier préprofessionnel développe progressivement des modalités de prestations d'accompagnement tournées vers l'extérieur, que ce soit vers le milieu ordinaire, adapté ou protégé.

Au sein de l'atelier Industrie du SAFISP, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation spécifique. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et des cours pratiques dans l'atelier de l'IME.

Aussi, une convention est formalisée avec une éco-ferme pour qu'un groupe de 4 jeunes de l'IME se rende à raison d'une demi-journée par semaine afin d'y assurer des travaux de maintenance (création de petits portails en ferraille etc...).

L'atelier Industrie propose un stage accompagné au sein de l'ESAT de Barenton (association ANAIS) où sur l'année 2023, 5 jeunes de l'IME se sont rendus accompagnés par l'éducateur technique spécialisé dans le but d'y aller à l'avenir en autonomie dans le cadre de convention de stage individuel. Sur l'année 2023, ce partenariat a pu être mis en place sur le premier semestre et a été suspendu en fin d'année du fait d'un manque d'activités de travail à l'ESAT.

Enfin, le partenariat avec l'entreprise Biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye a été renouvelé sur les bases d'une journée par semaine où 8 jeunes de l'IME ont bénéficié d'une immersion d'apprentissage au travail de conditionnement sur l'année 2023.

Sur l'atelier Surfaces et Textiles du SAFISP, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale déploie les contenus professionnels en diversifiant les activités (nettoyage et repassage du petit linge puis du grand linge, travaux de réparation du linge, entretien des surfaces tels que vitres, sols et autres surfaces). En 2023, en nouveauté, les jeunes de l'IME apprennent désormais les techniques de nettoyages de véhicules (intérieur et extérieur).

Une nouvelle convention est instituée avec l'association EMMAUS afin de venir en soutien sur des missions d'entretien du linge. Aussi, en 2023, l'atelier Surfaces et Textiles s'est impliqué dans les Bourses aux vêtements des associations environnantes.

Enfin, une convention a été formalisée afin de se rendre de manière ponctuelle au sein d'une entreprise locale pour y assurer une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une activité d'apprentissage d'entretien des locaux (les bureaux de l'entreprise).

Au sein de l'atelier Environnement du SAFISP, l'éducateur technique a réalisé, en lien avec les jeunes de l'IME, de gros travaux de restauration de l'atelier (entretien et réparations des serres intérieurs et extérieurs). De nouveaux espaces de productions horticoles ont été créés. Un partenariat a été institué avec l'ESAT de Mesnil Clinchamp pour des chantiers horticoles. En enfin, en 2023, les jeunes de l'atelier environnement ont assuré des prestations de chantiers et d'interventions sur un autre pôle de l'association ADSEAM.

L'atelier Restaurant d'application du SAFISP reste un atelier préprofessionnel ouvert au droit commun avec une ouverture à la clientèle. Les mardis et jeudis de chaque semaine, l'atelier accueille au sein du restaurant environ 45 clients.

Le SAFISP accompagne également l'apprentissage du code de la route et de la Sécurité Routière. Des ateliers en interne sont proposés tant dans l'apprentissage du code que dans l'apprentissage à la conduite d'un cyclomoteur. Lorsque le jeune est prêt, une convention est formalisée avec la société d'Auto-Ecole de Mortain afin de finaliser l'apprentissage et aboutir sur le parcours de formation.

Enfin, le SAFISP est en étroite relation partenariale avec les Services Publics de l'Emploi. Quatre jeunes de l'IME ont bénéficié d'évaluation d'orientation au CIO. Aussi, deux autres jeunes ont été engagés dans le contrat d'Engagement Jeunes porté par la mission locale et 1 jeune dans le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie. Enfin, une jeune a été accompagnée en 2023 par le dispositif PASSERELLE sur les modules de Savoirs de Base.

En 2023, l'IME a rencontré à plusieurs reprises le Dispositif de Formation Accompagnée (D.F.A) et ce, dans le but d'une connaissance partenariale réciproque, de questionner ensemble la possibilité de relai ou de parcours coordonnés entre les deux structures (IME et DFA). En 2023, aucune situation de jeune ne se prêtée à cette configuration mais le partenariat est désormais engagé.

Enfin, sur le SAFISP, plusieurs partenariats sont renouvelés pour des mises en situation de jeunes en tant que bénévole, notamment, autour de la distribution de colis alimentaires avec l'association ASACA d'Avranches ou avec l'association SEEMAPHORE dans le cadre de chantiers de restaurations d'objets.

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle et sociale, le SAFISP a poursuivi l'ensemble des actions et des accompagnements pour soutenir les usagers de l'IME dans l'acquisition de compétences au sein de leurs différents lieux résidentiels (domicile parental, logement personnel, etc) que ce soit au sein des hébergements collectifs de l'IME ou du studio individuel y attenant.

Sur l'année 2023, le SAFISP a développé l'offre d'accompagnement à la vie Résidentielle. En complément de la prestation en hébergement collectif (internat), une convention avec le FJT d'Avranches a été formalisée afin de bénéficier de manière permanente d'une chambre. Sur l'année 2023, 2 jeunes de l'IME ont pu expérimenter cette modalité d'hébergement résidentiel avec appuis éducatifs. Aussi, une convention et un travail partenarial ont été engagés sur l'année 2023 avec le service Habitat Jeune de la communauté d'agglomération du Mt St Michel afin de pouvoir bénéficier de réponses en hébergement externe dans le parc locatif de droit commun (contrat de bail)

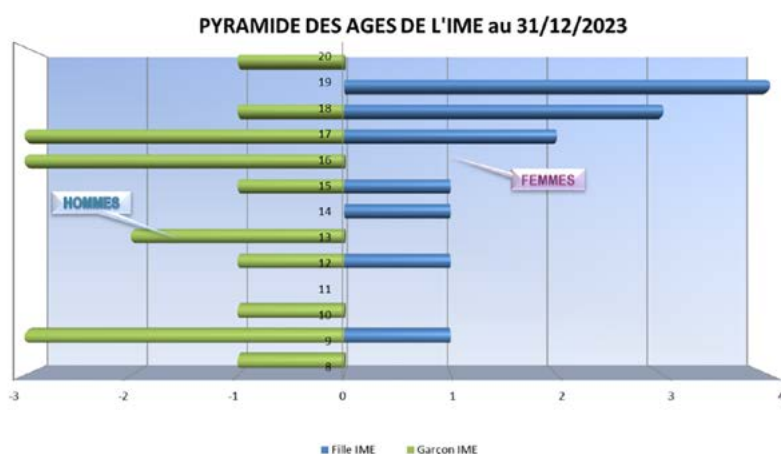
INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
COOP 009-Nombre d'interventions des professionnels ressources de l'ESMS	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥0,00	1 intervention dans le cadre de l'UEE de Juvigny (affichage des règles avec les agents communaux - création d'une salle répit)
PILOT 044-Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	5,00	4,00	6 séances ADPP sur année 2023 pour le personnel éducatif 3 séances pour le personnel des services administratif 2 séances pour le personnel des services généraux 4 séances pour les chefs de service
PILOT 046-Taux d'ETP vacants au 31/12	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	1,57 %	1,12 %	0
PILOT 047-Nombre d'actions issues du DUERP mises en place	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥1,00	Groupe de travail sur la procédure gestion de crise Groupe de travail sur la procédure violence usager envers professionnel
PILOT 048-taux d'absentéisme des professionnels (Point de vigilance du SRS fixé à 10 % ==> plan QVT obligatoire)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	7,56 %	7,41 %	14.32 % (IME/ITEP)

SECTEURS D'INTERVENTION

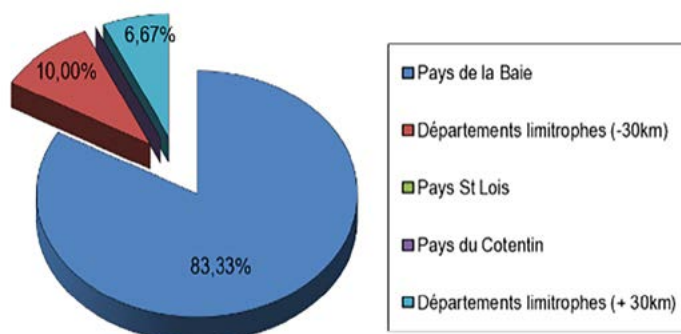
L'intervention de l'IME se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec deux sites dédiés pour l'hébergement : Mortain et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain et Juvigny Les Vallées mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégés se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À L'IME AU 31/12/2023

30 personnes accompagnées dont 17 garçons et 13 filles âgées de 8 à 20 ans avec une moyenne d'âge de 15 ans.

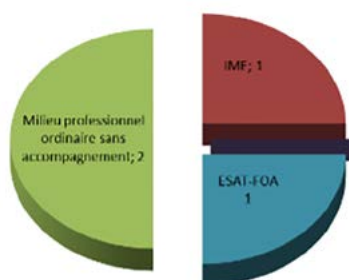


Répartition géographique des usagers de l'IME au 31/12/2023



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023

Etat de sortie des usagers de l'IME en 2023



2 usagers filles, 2 usagers garçons
Moyenne d'âge des sortants : 18 ans, 7 mois

Admissions 2023 : 7 admissions dont 1 fille et 6 garçons.

Sorties 2023 : 4 sorties

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 34 usagers

Durée moyenne d'accompagnement : 4 ans et 5 mois

Les effectifs

En 2023, l'IME a réalisé 1775 journées d'internat contre 4119 prévues et contre 1987 en 2022 soit une baisse de 10.66%. A l'inverse, l'établissement a enregistré une hausse de 21.57 % avec 3950 journées de semi-internat réalisées contre 1123 prévisionnelles et contre 3249 journées comptabilisées en 2022. Au total ce sont 5725 journées toutes modalités confondues qui ont été comptées contre 5236 journées en 2022 et pour un prévisionnel de 5242. Cela représente donc **une hausse de 489 journées**.

L'importance de l'accueil à la journée répond davantage aux attentes des familles et ne répond plus à l'agrément initial du fait d'un recrutement des personnes dans un rayon de proximité inférieur à 30 kilomètres. La hausse du nombre de journée s'explique par un accueil de + 2 personnes par rapport à l'année précédente.

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2022	8	61	23
Milieu ordinaire 2023	12	62	31
Milieu protégé 2022	4	42	4
Milieu protégé 2023	7	82	4
Apprentissage 2022	1	33	1
Apprentissage 2023	0	0	0

En 2023, le nombre de stage a augmenté par rapport à l'année précédente. La réorganisation des services en 2022 est une explication dans le sens où les jeunes peuvent effectuer des stages de découverte dès l'âge de 14 ans. Par ailleurs, le poste de chargé d'insertion, vacant pendant quelques mois en 2022, est pleinement investi depuis le mois de décembre 2022.

La démarche départementale, pour un territoire 100% inclusif dans la Manche, et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amènent à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'IME.

En 2022, une réflexion avait été engagée sur la notion de parcours au sein de l'organisation médico-sociale IME en lien avec les autres services et structures du secteur médico-social. Cette réflexion s'est poursuivie sur l'année 2023.

En fin d'année 2023, un groupe de pilotage Pôle Médico-Social s'est constitué afin de mettre en œuvre une méthode et le déploiement de groupes de travail et de réflexion (par thématiques définies) dans l'optique d'écrire, pour la fin d'année 2024, le projet global du Pôle Médico-Social ADSEAM ainsi que les projets annexes des organisations et dispositifs en découlant. Les notions de Citoyenneté, de participation des usagers et des familles, d'éthique et promotions de la Santé, de Parcours et de Dispositifs sont l'objet des groupes de travail.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
ACC 020-Part des enfants accompagnés par les ESMS de la structure gestionnaire bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire - indicateur national	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	19,05 %	41,67 %	23 jeunes ont eu un temps de scolarisation en UEE, Groupe Enseignement Externalisé sur 31 jeunes IME (74 %)
ACC 021-Part des enfants non scolarisés parmi l'ensemble des enfants accueillis en établissement pour enfants handicapés, sur le département - indicateur CNSA	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	45,45 %	23,33 %	8 jeunes de plus de 18 ans n'ont pas bénéficié d'un temps de scolarisation EN (25%)
ACC 022-Taux d'élèves scolarisés en UEE	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	33,33 %	50,00 %	15 jeunes de l'IME ont bénéficié d'une UEE sur 31 (48.4%).
PILOT 017-Nbre d'UEE créée au total sur l'ESMS	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	1,00	≥1,00	Sur l'année 2021, UEE Collège Sur l'année 2022, UEE Primaire Sur l'année 2023, Groupe d'Enseignement Externalisé - conventionné
ACC 024-Part des enfants inclus dans le milieu ordinaire dans le cadre d'un parcours individualisé de scolarisation (notamment hors UE)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	19,05 %	16,67 %	Aucun jeune IME n'a bénéficié d'un parcours individualisé scolaire - évolution du public IME avec problématiques TSA notamment
ACC 026-Part des personnes accompagnées ayant signé un contrat d'alternance	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	5,00 %	0,00 %	Aucun
ACC 027-Part des jeunes de l'IMPRO intégrant un lycée professionnel	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	10,00 %	0,00 %	Aucun
ACC 029-Part des accompagnements réalisés en intégrant des prestations du SPE	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	6,45 %	6,45 %	3 jeunes sur 31 (9.67 %) - Contrats engagement jeune, PACE
PILOT 018-Moyens dédiés par redéploiement pour des missions d'appui aux SPE (dont mutualisation entre esms)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥0,00	Non
ACC 031-Part des personnes engagées dans une formation qualifiante	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	43,79 %	11,11 %	Aucun
COOP 019-Nbre de partenariats avec les acteurs de droit commun (loisirs, culture, sport...)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥0,00	8 inscriptions individuelles
COOP 014-Nombre d'interventions réalisées auprès des structures de proximité	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥0,00	Idem
ACC 036-Nombre de personnes orientées par les CDAPH en liste d'attente rapportée au nombre de places installées en ESMS	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	17,86	-
PARC 008-Part des personnes en situation d'amendement Creton sur le nombre de places installées en établissement enfant	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	3,57 %	3,57 %	1 personne Amendement creton (3%)
ACC 038-Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (source TDB ANAP)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	1 425,00	≤1 425,00	1 610

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
PILOT 023-Part des personnes en situation de handicap et aidants impliqués dans les instances d'élaboration et de suivi du projet d'établissement	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00 %	9,68 %	8 représentants CVS IME sur l'année 2023 – et groupe pilotage Projet PMS
ACC 049-Part des projets de vie et de soins individualisés co- construits avec les usagers et les aidants	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	100,00 %	100,00 %	100 %
PILOT 024-enquêtes de satisfaction et adaptation des projets d'établissements	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	Oui	Oui	Aucune enquête
ACC 041-Part des familles ayant bénéficié d'une guidance familiale sur l'année / nbre de personnes accueillies	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	100,00 %	100,00 %	100% dans le cadre des entretiens familiaux par les référents
ACC 051-Intégration dans chaque projet de vie d'un volet vie affective et sexuelle	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	-	Oui	Oui pour les jeunes en âge collège et plus.
ACC 052-Effectivité d'un référent vie affective et sexuelle	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	-	Oui	Oui – infirmière
PILOT 052-nbre d'actions d'information et de communication en matière de vie affective et sexuelle et nombre de professionnels concernés	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥2,00	Pour – de 15 ans : médiation éducative bi-mensuelle. Pour le SAFISP – 1 Demi-journée par mois soit 10 dans l'année. Concerne infirmière et intervenante extérieure (CMS Saint-Hilaire - médiatrice en santé sexuelle)
PILOT 053-enquête de satisfaction auprès des résidents concernant la qualité des prestations hôtelières	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	Oui	Oui	Aucune
SOINS 015-Nombre d'actions organisées pour la promotion de la santé (activités physiques et sportive, addiction, hygiène bucco-dentaire...)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥1,00	Chaque jeune bénéficie d'un temps EPS par semaine – tout jeune fumeur de + de 16 ans est suivi par le CSAPA – 12 jeunes de l'IME ont bénéficié d'un temps de prévention "Santé Alimentaire" et 10 jeunes "Prévention Drogue" avec la Gendarmerie
SOINS 018-Nbre de personnes ayant pu bénéficier d'une ou plusieurs consultations dédiées dans l'année (sur le territoire concerné)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	>0,00	Non recensé
PILOT 058-Nombre d'actions déclinées pour l'amélioration du circuit de l'alimentation (gaspillage, qualité gustative, circuit court, nutrition, dénutrition...)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	1,00	Non
ACC 053-effectivité du matériel acquis en matière de solutions technologiques et du numérique	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	Oui	Oui	Non
SOINS 019-Nombre de personnes ayant bénéficié d'une consultation de dépistage ou bilan bucco-dentaire	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	0,00	≥0,00	Prévention et suivi dentaire par l'infirmière
PILOT 032-Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période (TDB ANAP page 68) - hors ESAT	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	390,00	≤390,00	368
PILOT 038-File active établissements (dont ESAT)	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	29,00	36,00	34

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Sur l'établissement IME :

- Transformation de l'offre de prestations vers **une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif IME**.
- Développement de concepts d'accompagnement (Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination)
- Poursuite du développement et du déploiement dans l'utilisation du DUI (Dossier de l'Usager Informatisé).
- Construire et formaliser des procédures organisationnelles sur l'IME - Procédures "Salle de Répit", Procédure "Gestion de Crise", "Procédure Fugue", groupe de travail sur le livret d'information "Organisation et fonctionnement".

Sur le service des moins de quinze ans :

- Développement du partenariat avec les centres de loisirs sur le territoire du Sud Manche pour les -15 ans.
- Développement des scolarités partagées entre l'UEE et les classes de l'école primaire de Juvigny-les-Vallées.
- Développement des scolarités partagées entre l'UEE et les classes du Collège Robert de Mortain.
- Développement d'un module pédagogique autour de la connaissance de soi et de l'orientation professionnelle pour les élèves collégiens de l'UE.

Sur le SAFISP :

- Faire évoluer la convention du Groupe d'Enseignement Externalisé (GEE) en une UEE en lien avec le public de l'IEM partageant ces enseignements.
- Favoriser, développer et soutenir les projets de scolarisation et de formations qualifiantes en milieu ordinaire pour le public IME.
- Poursuite du développement des modalités d'accompagnement externalisées ? des ateliers préprofessionnels de l'IME, et plus spécifiquement, porter une réflexion quant à l'atelier Industrie vers un rapprochement avec un centre de formation professionnel.
- Construire une modalité externalisée sur un dispositif de droit commun pour l'atelier Sécurité Routière.
- Réflexion à engager sur le SAFISP quant à une démarche de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E).
- Projet de développement d'habitats externalisés (studio milieu ordinaire, FJT...).

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE EDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

LEBLANC Julien / NOURY Sylvain
6 Rue de la Petite Chapelle
50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.74
Email : itep.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

POPULATION ACCUEILLIE / CONDITIONS D'ADMISSION

La population accueillie est composée de filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Les missions de l'ITEP s'inscrivent dans le cadre de prestations et d'accompagnements thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Elles s'intègrent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* ».

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- Menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,
- Adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,
- Conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Depuis septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement ITEP, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des -15 ans et celui du SAFISP (Service d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion à la vie Socio-Professionnelle). La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune.

L'année 2023 entérine cette nouvelle organisation et renforce l'identité des deux services sur l'établissement ; à savoir le service appelé "moins de quinze ans" et le SAFISP.

A la rentrée de septembre 2023, une unité spécifique appelée "Ressources" a été déployée au sein de l'ITEP afin de proposer un accompagnement spécifique pour les jeunes ayant une reconnaissance ITEP avec un diagnostic Trouble du Spectre Autistique. Cette unité est pensée au travers de modalités spécifiques (Aménagement salles et espaces, médiations spécifiques, emploi du temps adaptés, formations spécifiques des professionnels etc..). A l'avenir, les usagers ayant un diagnostic TSA devront être réorientés vers l'établissement IME (Réorientation CDAPH).

Sur l'année 2023, Le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) s'est déployé progressivement au sein de l'ITEP. Chaque jeune de l'ITEP bénéficie d'un dossier informatisé. Désormais, l'ensemble des transmissions sont réalisées via le DUI, les bilans éducatifs et écrits professionnels y sont progressivement élaborés.

Les actions

Depuis 2023, l'ITEP inscrit son activité globale et ses actions dans le cadre des objectifs du CPOM 2023/2027 :

- Objectif stratégique 1 : Développer les organisations et pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs avec les acteurs de droits communs et les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales
- Objectif stratégique 2 : Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers et leur environnement social et familial
- Objectif stratégique 3 : Adapter l'offre afin de répondre aux besoins et spécificités du public et renforcer l'efficacité.

Actions éducatives

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques :

- Dans le cadre du Projet d'accompagnement personnalisé (PAP), les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnements éducatifs en individuel ou en groupe dans chaque domaine cité ci-dessus dans une démarche inclusive dès que possible.
- Accompagnement et soutien à la vie sociale : Groupe de soutien aux relations sociales, loisirs, centre de loisirs...etc.
- Accompagnement à la vie résidentielle : Hébergement collectif ou individuel (selon l'âge), accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils
- Accompagnement et soutien scolaire : Voir "actions pédagogiques" ci-dessous.
- Accompagnement et soutien à la vie professionnelle : Ateliers préprofessionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

Actions thérapeutiques

Accompagnement et soutien à la santé : Dans le cadre du Projet d'Accompagnement Personnalisé, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques comme l'orthophonie, l'ergothérapie...etc., il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

- Sur le service des moins de quinze ans, un partenariat s'est institué avec l'ISEMA de Saint Michel de Montjoie pour un jeune afin de construire un parcours coordonné et partagé durant une période de plusieurs mois. La médiation "équimédiation" (½ journée par semaine pour 4 jeunes) s'est poursuivie sur l'année 2023. Aussi, afin de répondre à une situation d'accompagnement complexe et dans le cadre d'une modalité de répit, des partenariats se sont construits avec deux "Accueils paysans" 3 jours par semaine.
- Sur l'année 2023, l'ITEP a poursuivi les parcours d'accompagnements et de soins avec les structures sanitaires pour 3 jeunes de l'IREP - Hôpitaux de jours. L'ITEP s'est aussi rapproché du service sanitaire spécialisé tel que le CRIAVS pour une situation.
- Sur le S.A.F.I.S.P., une convention avec le Centre médico-social de St Hilaire a été formalisée afin de proposer une demi-journée par mois d'un accompagnement à la Vie Affective et Sexuelle dans le cadre d'entretiens individuels menés par une professionnelle diplômée et expérimentée. Sur l'année 2023, environ 15 jeunes ont pu profiter d'entretiens ponctuels ou réguliers.
- Sur l'année 2023, le service SAFISP a été porteur de la fin d'accompagnement médico-social d'une situation dite complexe dans le cadre d'une réponse globale par un dispositif spécifique (ISEMA – ITEP) et secteur sanitaire (psychiatrie).

Actions pédagogiques

Sur l'ITEP, l'ensemble des élèves de seize ans et moins a bénéficié d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement, en interne, en scolarité partagée, sur les Unités d'Enseignements Externalisées ou à temps complet sur un établissement scolaire. Les scolarités partagées se sont déroulées au sein de collèges, d'une MFR. Les scolarisations à temps complet ont eu lieu en collège (en SEGPA), en CFA, en lycée professionnel, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Pour les élèves non scolarisés de plus de seize ans en rupture scolaire, une inscription dans des dispositifs traitant ces situations est mise en œuvre. Cela s'est réalisé par exemple dans le cadre du Dispositif décrochage scolaire de la mission locale et CEJ Mission Locale. Ces situations sont repérées par le biais des équipes de suivis de scolarisation (ESS).

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, coordinatrice pédagogique, éducateurs et coordinateurs projets) et les professionnels des établissements scolaires sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assuré par l'enseignant de l'éducation nationale mais bénéficient de temps éducatifs de maintien des acquis de base.

Sur le service des moins de quinze ans, sur l'année 2023 : A la rentrée scolaire de septembre 2023, il a été créé une nouvelle Unité d'Enseignement Externalisée pour les élèves en âge d'être scolarisés dans une école primaire au sein de l'école Primaire de Romagny. Sur l'année 2023, 6 jeunes ITEP ont pu bénéficier de cette modalité pédagogique.

Sur le SAFISP, à la rentrée 2023, il a été créé un Groupe d'Enseignement Externalisé pour les élèves ITEP au sein du lycée professionnel LEHEC à St Hilaire du Harcouët dans le cadre de la mise à disposition d'une salle pédagogique. 5 jeunes ont pu bénéficier de cette modalité.

En fin d'année 2023, l'équipe de Direction et la coordinatrice pédagogique de l'Education Nationale ont poursuivi le travail partenarial pour déployer un projet d'une Unité d'Enseignement Externalisée Collège au sein d'un collège environnant.

Si ce projet devait aboutir pour la rentrée de septembre 2024, l'ensemble des élèves de l'ITEP (selon évaluation et le PAP de chaque jeune) pourrait bénéficier d'une modalité d'enseignement externalisé soit au sein d'une Unité ou d'un Groupe d'enseignement.

Les Projets d'Accompagnement Personnalisés

En 2022, l'utilisation du terme Plan de Service disparaît pour laisser place à la nomination du terme : Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille ou représentants légaux. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

En 2023, l'ensemble des jeunes de l'ITEP a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

En 2023, une réflexion est portée par l'équipe de Direction et le Service Évaluation et Projet afin de faire évoluer la dimension de Projet à une notion de Parcours d'accompagnement.

L'établissement dans son environnement

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'ITEP. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'ITEP accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives

Sur l'année 2023, 1 élève de l'ITEP a bénéficié d'inclusions individuelles en école élémentaire. Cet élève était inclus à temps partiel et n'était plus systématiquement accompagné par un éducateur.

En 2023, 6 Jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'inclusions au collège de Mortain au sein d'une classe de référence avec ou sans accompagnement éducatif, dans le cadre d'une scolarité partagée.

En 2023, 2 Jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'une scolarité à temps complet (avec ou sans aménagements de l'emploi du temps) au collège de Saint Hilaire du Harcouët, en SEGPA sans accompagnement éducatif.

Quatre jeunes ont bénéficié d'une scolarisation en MFR, trois autres élèves ont été formés au sein d'un CFA. Un jeune a pu suivre un cursus scolaire via le CNED avec un accompagnement pédagogique de l'ITEP.

Sur l'année 2023, 5 jeunes de l'ITEP ont fréquenté un club de sport.

Tous les élèves de moins de quinze ans ont bénéficié de temps d'accueil sur les médiathèques et/ou ludothèques du territoire du Mortainais.

Un temps de présentation de l'ESMS et plus particulièrement de l'Unité d'Enseignement a été proposé aux directeurs d'écoles primaires, psychologues scolaires, enseignants référents en partenariat avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Mortain.

Soucieux de s'inscrire sur le territoire et au sein de réseaux, le SAFISP a proposé en 2023 une Porte Ouverte des Ateliers préprofessionnels le 14 avril 2023, à destination des partenaires repérés et invités par l'établissement. Environ 80 personnes représentant 30 partenaires se sont déplacées provenant de divers champs d'activités (entreprises, ASE, Département, ESMS partenaires, établissements scolaires etc).

Dans cette même optique d'inscription au sein de l'environnement, il semblait pertinent et nécessaire de rendre lisible et de faire davantage connaître les modalités d'accompagnement proposées. A cette fin, le SAFISP a créé en 2023 une plaquette de communication afin de présenter les prestations d'accompagnement (1 plaquette davantage littéraire et une plaquette imagée).

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2023, La notion de référent éducatif s'est intensifiée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille. Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques et des entretiens physiques avec la famille selon un rythme défini, et ce, en complémentarité et en concertation avec la coordinatrice de projet et le chef de service. Le référent éducatif voit ses missions et son rôle se renforcer dans le cadre de la notion de référence éducatif.

Sur l'année 2023, l'ITEP a intensifié et développé ses modalités d'accompagnement inclusif sur les territoires de vie des Usagers et des familles, et plus spécifiquement lors des premières semaines des vacances scolaires. Pour rappel, depuis deux années, il est privilégié sur ces semaines des accompagnements aux "Domiciles" du jeune et des familles (au sein du foyer, centre de loisirs, club sportif, piscine ou la médiathèque de proximité etc). En constat, il est repéré par les équipes une meilleure connaissance du jeune de son environnement personnel et une plus grande appropriation des lieux et espaces qui lui sont personnels.

Enfin, l'ITEP propose des entretiens aux familles, assurés par un psychologue.

- Le partenariat :

A l'échelle de l'établissement ITEP, le Forum du Mortainais est devenu sur l'année 2023 un partenaire privilégié. Les chefs de service et la coordinatrice pédagogique sont impliqués dans le comité de Jeunesse du Mortainais au même titre que l'ensemble des établissements scolaires du secteur. Grâce à cette participation, les jeunes de l'ITEP bénéficient des mesures et des propositions faites à la Jeunesse du territoire. Cette année, ils ont pu bénéficier du théâtre Forum autour de la thématique de l'égalité Femme / Homme. Aussi, l'ITEP est impliqué dans l'expérimentation en vue d'un déploiement de la démarche de Mesure de Responsabilisation portée par l'Education Nationale.

L'ITEP a réengagé un partenariat en 2023 et sur l'année 2024, avec la section scolaire des BTS ESF du lycée Robert de Mortain autour d'un projet "Santé et Alimentation". Dès lors, 15 jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'ateliers de prévention autour de cette thématique.

Aussi, dans le cadre d'actions de prévention, l'établissement a proposé aux jeunes de l'ITEP de plus de 10 ans une demi-journée de prévention assurée par la gendarmerie de Mortain sur les thématiques des violences et du harcèlement.

Sur le service des moins de quinze ans, dans le cadre des temps pédagogiques et éducatifs, plusieurs partenariats ont été renouvelés durant l'année 2023 tels que l'Équimédiation à Savigny le Vieux pour 6 jeunes, un partenariat ciblé sur une thématique "Femmes célèbres" pour un groupe de 6 élèves à la médiathèque d'Isigny le Buat ou encore un partenariat entre deux groupes-classes et l'enseignante au service culturel du Mont Saint-Michel.

Aussi, le partenariat avec l'école de Musique de Mortain est toujours actif dans le cadre d'un temps pédagogique "Orchestre à l'Ecole" (15 jeunes avec 3 enseignants se sont rendus à l'Ecole de Musique de Mortain à raison d'une demi-journée par semaine).

Tous les élèves du service des moins de quinze ans bénéficient de l'apprentissage de la natation dans le cadre d'un accès aux piscines du secteur.

Un projet spécifique a été porté en 2023 autour d'un projet danse sur l'activité "Hip-Hop" pour un groupe de 7 jeunes avec un intervenant artistique.

Sur le S.A.F.I.S.P plusieurs partenariats ont été renouvelés ou développés sur l'année 2023.

Chaque atelier préprofessionnel développe progressivement des modalités de prestations d'accompagnement tournées vers l'extérieur, que ce soit vers le milieu ordinaire, adapté ou protégé.

Au sein de l'atelier Industrie du SAFISP, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine, mélangeant les deux publics pour une formation spécifique. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'ITEP.

Aussi, une convention est formalisée avec une éco-ferme. 3 jeunes de l'ITEP ont pu se rendre une demi-journée par semaine afin d'assurer des travaux de maintenance (création de petits portails en ferraille etc...).

L'atelier Industrie propose un stage accompagné au sein de l'ESAT de Barenton (association ANAIS) où sur l'année 2023, 1 jeune de l'ITEP s'y est rendu accompagné par l'éducateur technique spécialisé dans le but d'y aller à l'avenir en autonomie dans le cadre de convention de stage individuel. Sur l'année 2023, ce partenariat a pu être mis en place sur le premier semestre et mis suspendu en fin d'année du fait d'un manque d'activités de travail à l'ESAT.

Enfin, le partenariat avec l'entreprise "Biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye a été renouvelé sur les bases d'une journée par semaine où 4 jeunes de l'ITEP ont bénéficié d'une immersion d'apprentissage au travail de conditionnement sur l'année 2023.

Sur l'atelier Surfaces et Textiles du SAFISP, la Conseillère en Economie Sociale et Familiale déploie les contenus professionnels en diversifiant les activités (nettoyage et repassage du petit linge puis du grand linge, travaux de réparation du linge, entretien des surfaces telles que vitres, sols et autres). En 2023, en nouveauté, les jeunes de l'ITEP apprennent désormais les techniques de nettoyages de véhicules (intérieur et extérieur).

Une nouvelle convention est instituée avec l'association EMMAUS afin de venir en soutien sur des missions d'entretien du linge. Aussi, en 2023, l'atelier Surfaces et Textiles s'est impliqué dans les Bourses aux vêtements des associations environnantes.

Enfin, une convention a été formalisée afin de se rendre de manière ponctuelle au sein d'une entreprise locale pour y assurer une mise en immersion professionnelle dans le cadre d'une activité d'apprentissage d'entretien des locaux (les bureaux de l'entreprise).

Au sein de l'atelier Environnement du SAFISP, l'éducateur technique en lien avec les jeunes de l'ITEP ont réalisé sur l'année 2023 de gros travaux de restauration de l'atelier (entretien et réparations des serres intérieurs et extérieurs). De nouveaux espaces de productions horticoles ont été créés. Un partenariat a été institué avec l'ESAT de Mesnil Clinchamp pour des chantiers horticoles. En enfin, en 2023, les jeunes de l'atelier environnement ont assuré des prestations de chantiers et d'interventions sur un autre pôle de l'association ADSEAM.

L'atelier Restaurant d'application du SAFISP reste un atelier préprofessionnel ouvert au droit commun avec une ouverture à la clientèle. Les mardis et jeudis de chaque semaine l'atelier accueille au sein du restaurant environ 45 clients.

Le SAFISP accompagne également l'apprentissage du code et de la Sécurité Routière. Des ateliers en interne sont proposés tant dans l'apprentissage du code que dans l'apprentissage à la conduite d'un cyclomoteur. Lorsque le jeune est prêt, une convention est formalisée avec la société d'Auto-Ecole de Mortain afin de finaliser l'apprentissage et aboutir sur le parcours de formation.

Enfin, le SAFISP est en étroite relation partenariale avec les Services Publics de l'Emploi. Trois jeunes de l'ITEP ont bénéficié d'évaluation d'orientation au CIO. Aussi, deux autres jeunes ont été engagés dans le contrat d'Engagement Jeunes porté par la mission locale et 2 jeunes dans le Parcours de Ruptures Scolaires. Enfin, aucun jeune de l'ITEP n'a bénéficié sur l'année 2023 du dispositif PASSERELLE (modules de Savoirs de Base).

En 2023, l'ITEP a rencontré à plusieurs reprises le Dispositif de Formation Accompagnée (D.F.A) et ce, dans le but d'une connaissance partenariale réciproque, de questionner la possibilité de relai ou de parcours coordonné entre les deux structures (ITEP et DFA). En 2023, trois situations de jeunes auraient pu bénéficier de ce suivi. Pour autant, l'acceptation par l'usagers de la reconnaissance QTH (travailleur Handicapé) a été un frein pour s'engager au sein de ce parcours. Toutefois, le partenariat entre l'ITEP et de dispositif DFA est désormais engagé.

Enfin, sur le SAFISP, plusieurs partenariats sont renouvelés pour des mises en situation de jeunes en tant que bénévole, notamment, autour de la distribution de colis alimentaires avec l'association ASACA d'Avranches ou avec l'association SEEMAPHORE dans le cadre de chantiers de restaurations d'objets.

En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle et sociale, le SAFISP a poursuivi l'ensemble des actions et des accompagnements pour soutenir les usagers de l'ITEP dans l'acquisition de compétences au sein de leurs différents lieux résidentiels (domicile parental, logement personnel, etc) que ce soit au sein des hébergements collectifs de l'ITEP ou du studio individuel y attenant.

Sur l'année 2023, le SAFISP a développé l'offre d'accompagnement à la vie Résidentielle. En complément de la prestation en hébergement collectif (internat), une convention avec le FJT d'Avranches a été formalisée afin de bénéficier de manière permanente d'une chambre. Sur l'année 2023, 2 jeunes de l'ITEP ont pu expérimenter cette modalité d'hébergement résidentiel avec appuis éducatifs. Aussi, une convention et un travail partenarial ont été engagés sur l'année 2023 avec le service Habitat Jeune de la communauté d'agglomération du Mt St Michel afin de pouvoir bénéficier de réponses en hébergement externe dans le parc locatif de droit commun (contrat de bail).

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
PILOT 044-Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	5,00	4,00	6 séances ADPP sur année 2023 pour le personnel éducatif 3 séances pour le personnel des services administratif 2 séances pour le personnel des services généraux 4 séances pour les chefs de service
PILOT 046-Taux d'ETP vacants au 31/12	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	1,84 %	1,65 %	3 postes sont vacants au 31 décembre pour 2 ETP soit 4.06 %
PILOT 047-Nombre d'actions issues du DUERP mises en place	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥1,00	- Procédure gestion de crise - Procédure violence usager envers professionnel
PILOT 048-taux d'absentéisme des professionnels (Point de vigilance du SRS fixé à 10 % ==> plan QVT obligatoire)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	7,56	7,41	14.32 % (IME/ITEP)

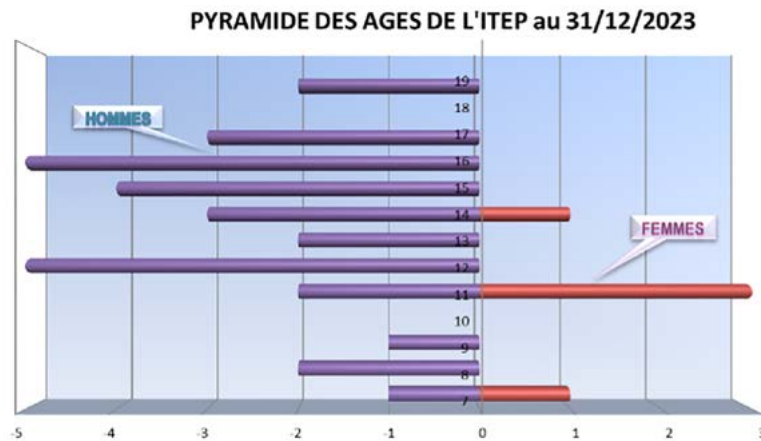
SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'ITEP se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, St Hilaire et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégés se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (entreprises, lycées, associations...).

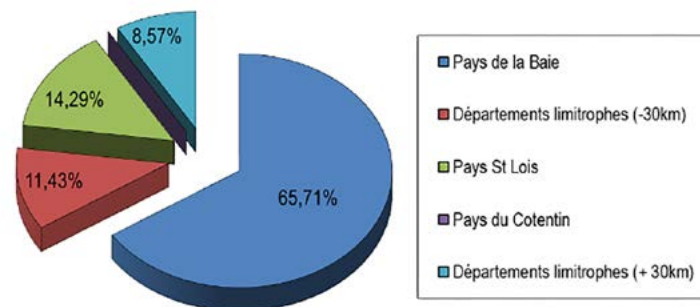
De par les besoins préprofessionnels et sociaux, les jeunes accompagnés par le SAFISP peuvent bénéficier d'un réseau partenarial conséquent sur le territoire de l'Avranchin.

ÉTUDE DE POPULATION AU 31/12/2023

35 usagers dont 30 garçons et 5 filles de 7 à 19 ans avec une moyenne d'âge de 13 ans.

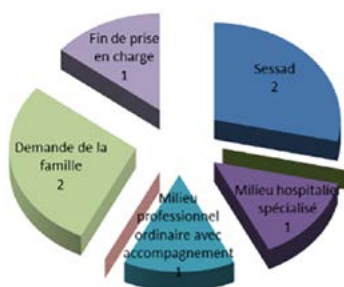


Répartition géographique des usagers de l'ITEP au 31/12/2023



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023

Etat de sortie des usagers de l'ITEP en 2023



6 usagers garçons, 1 usager fille
Moyenne d'âge des sortants : 17 ans et 3 mois
Durée moyenne de séjour : 5 ans

Admissions 2022 : 6 admissions dont 2 filles et 4 garçons.

Sorties 2023 : 7 sorties dont 1 fille et 6 garçons

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 42 usagers

Durée moyenne d'accompagnement : 5 ans

Accueil en immersion au sein de l'ITEP dans le cadre de convention de stage de jeunes : 1 jeune a été accueilli durant 10 semaines dans le cadre d'un stage sur un atelier préprofessionnel du SAFISP – Ce jeune bénéficiait d'un accompagnement par un ITEP de l'Orne.

Jeunes accompagnés par l'ITEP dans le cadre d'un format en Dispositif ITEP : 3 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en Dispositif avec des modalités partagés entre le SESSAD PMS et l'ITEP PMS

Les effectifs

En 2023, l'ITEP a enregistré 3678 journées d'internat contre 3536 journées en 2022 soit une hausse de 4.01% et pour un prévisionnel de 4302 journées prévues. L'ITEP a comptabilisé 3588 journées de semi-internant contre 3382 journées en 2022 soit une hausse de 6.09% et pour 2059 journées prévisionnelles. Cela représente un total de 7266 journées contre 6918 journées en 2022 et pour un prévisionnel de 6361 journées.

S'il y a un peu moins de demande d'accueil en hébergement, nous avons accueilli un peu plus de jeunes que ne le prévoit l'agrément mais qui correspond aux objectifs du CPOM.

Stage et formations professionnelles :

ITEP	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2022	12	146	39
Milieu ordinaire 2023	11	132	36
Milieu protégé 2022	2	21	4
Milieu protégé 2023	1	4	2
Apprentissage 2022	1	37	1
Apprentissage 2023	3	25	3

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
ACC 020-Part des enfants accompagnés par les ESMS de la structure gestionnaire bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire - indicateur national	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	51,85 %	60,71 %	31 élèves sur 38 inscrits ont bénéficié soit de scolarité partagée, de scolarité en UEE ou d'un accueil sur un groupe externalisé sur un établissement scolaire (81.58 %).
ACC 021-Part des enfants non scolarisés parmi l'ensemble des enfants accueillis en établissement pour enfants handicapés, sur le département - indicateur CNSA	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	40,00 %	30,56 %	3 jeunes sur 38 ont été déscolarisés temporairement dans le cadre d'une rupture de parcours (7.89%).
COOP 009-Nombre d'interventions des professionnels ressources de l'ESMS	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	1 intervention de la coordinatrice pédagogique Une enseignante se place en personne ressource au sein d'un établissement scolaire primaire.
PILOT 017-Nbre d'UEE créée au total sur l'ESMS	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥1,00	Une UEE créée sur une école primaire Un GEE au sein d'un lycée
ACC 024-Part des enfants inclus dans le milieu ordinaire dans le cadre d'un parcours individualisé de scolarisation (notamment hors UE)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	40,74 %	35,71 %	10 élèves sur 38 (CFA, MFR, SEGPA) (26.32%)
ACC 026-Part des personnes accompagnées ayant signé un contrat d'alternance	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	8,33 %	0,00	Deux élèves en alternance
ACC 027-Part des jeunes de l'IMPRO intégrant un lycée professionnel	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	8,33 %	0,00	1 élève sur 38 (2.63 %)

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
ACC 029-Part des accompagnements réalisés en intégrant des prestations du SPE	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	9,76 %	10,26 %	2 jeunes ont bénéficié d'une modalité SPE (5.26 %)
PILOT 018-Moyens dédiés par redéploiement pour des missions d'appui aux SPE (dont mutualisation entre esms)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	0
ACC 030-Part des personnes ayant un projet professionnel validé en lien avec le SPE	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	4,88 %	4,76 %	2 jeunes ont bénéficié d'un contrat ou d'une évaluation d'orientation par un SPE (5.26 %)
ACC 031-Part des personnes engagées dans une formation qualifiante	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	4,88 %	9,52 %	2 jeunes niveau CAP (5.26 %)
Nombre de jeunes ayant accédé à un emploi en milieu ordinaire	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0	2	3 jeunes ayant eu un emploi
ACC 033-Part des personnes sortie de l'établissement et ayant accédé à un logement en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	20,00 %	1 jeune
ACC 034-Part des personnes accompagnées dans leur logement en milieu ordinaire	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	1 personne par le SAVS
COOP 019-Nbre de partenariats avec les acteurs de droit commun (loisirs, culture, sport...)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	10 inscriptions individuelles
COOP 014-Nombre d'interventions réalisées auprès des structures de proximité	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	0
ACC 035-Part des personnes bénéficiant d'une réponse hors admission dans l'ESMS	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	4,88	2,38	2 personnes dans le cadre d'immersion
ACC 036-Nombre de personnes orientées par les CDAPH en liste d'attente rapportée au nombre de places installées en ESMS	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	16,13	12,90	-
ACC 038-Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (source TDB ANAP)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	1 425,00	≤1 400,00	1825
PILOT 023-Part des personnes en situation de handicap et aidants impliqués dans les instances d'élaboration et de suivi du projet d'établissement	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	10,26 %	8 représentants CVS ITEP sur 2023 et groupe de travail projet PMS
ACC 049-Part des projets de vie et de soins individualisés co- construits avec les usagers et les aidants	500000344 - IME «LES BONS VENTS» - MORTAIN	107,32 %	100,00 %	100%
PILOT 024-enquêtes de satisfaction et adaptation des projets d'établissements	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	-	Oui	Aucune
ACC 041- Part des familles ayant bénéficié d'une guidance familiale sur l'année / nbre de personnes accueillies	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	100,00 %	100,00 %	100%
ACC 042-Nbre des membres de la famille ayant bénéficié d'un espace de parole ou de temps d'activité sur l'année	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	Il y a des actions à domicile pour les jeunes et potentiellement réalisés avec l'entourage - non évaluable

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
ACC 051-Intégration dans chaque projet de vie d'un volet vie affective et sexuelle	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	-	Oui	Tous pour les jeunes d'âge collège et plus.
ACC 052-Effectivité d'un référent vie affective et sexuelle	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	Oui	Oui	Oui 2 professionnels + infirmière
PILOT 052-nbre d'actions d'information et de communication en matière de vie affective et sexuelle et nombre de professionnels concernés	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	2,00	≥2,00	Pour – de 15 ans : médiation éducative bi-mensuelle. Pour le SAFISP – 1 Demi-journée par mois soit 10 dans l'année. Concerne infirmière et intervenante extérieure.
PILOT 053-enquête de satisfaction auprès des résidents concernant la qualité des prestations hôtelières	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	Oui	Oui	Aucune
SOINS 015-Nombre d'actions organisées pour la promotion de la santé (activités physiques et sportive, addiction, hygiène bucco-dentaire...)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	1,00	Chaque jeune bénéficie d'un temps EPS par semaine – tout jeune fumeur de + de 16 ans et suivi par le CSAPA – 15 jeunes de l'IME ont bénéficié d'un temps de prévention "Santé Alimentaire" et 20 jeunes "Prévention Drogue" avec la Gendarmerie
SOINS 018-Nbre de personnes ayant pu bénéficier d'une ou plusieurs consultations dédiées dans l'année (sur le territoire concerné)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	>0,00	Non recensé
PILOT 058-Nombre d'actions déclinées pour l'amélioration du circuit de l'alimentation (gaspillage, qualité gustative, circuit court, nutrition, dénutrition...)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	1,00	Non
SOINS 019-Nombre de personnes ayant bénéficié d'une consultation de dépistage ou bilan bucco-dentaire	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	0,00	≥0,00	Prévention et suivi dentaire par l'infirmière
PILOT 032-Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période (TDB ANAP page 68) - hors ESAT	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	518,00	≤518,00	374
PILOT 038-File active établissements (dont ESAT)	500004619 - ITEP DE L'IME»LES BONS VENTS»- MORTAIN	41,00	42,00	42

La démarche départementale, pour un territoire 100% inclusif dans la Manche, et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amènent à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'ITEP.

En 2022, une réflexion avait été engagée sur la notion de parcours au sein de l'organisation médico-sociale ITEP en lien avec les autres services et structures du secteur médico-social. Cette réflexion s'est poursuivie sur l'année 2023.

En fin d'année 2023, un groupe de pilotage Pôle Médico-Social s'est constitué afin de mettre en œuvre une méthode et le déploiement de groupes de travail et de réflexion (par thématiques définis) dans l'optique d'écrire, pour la fin d'année 2024, le projet global du Pôle Médico-Social ADSEAM ainsi que les projets annexes des organisations et dispositifs en découlant. Les notions de Citoyenneté, de participation des usagers et des familles, d'éthique et promotions de la Santé, de Parcours et de Dispositifs sont l'objet des groupes de travail.

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Sur l'établissement ITEP :

- Transformation de l'offre de prestations vers une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif ITEP.
- Développement de concepts d'accompagnement (Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination etc,)
- Développer le partenariat et le travail avec le secteur sanitaire et avec des structures médico-sociales accompagnant des jeunes présentant des troubles du comportement avec troubles associés (Trouble de l'opposition, fragilités psychologies et psychiques, etc).
- Construire et formaliser des procédures organisationnelles sur l'ITEP - Procédures "Salle de Répit", Procédure "Gestion de Crise", "Procédure Fugue", groupe de travail sur le livret d'information "Organisation et fonctionnement".
- Poursuite du développement et du déploiement dans l'utilisation du DUI (Dossier de l'Usager Informatisé).

Sur le service des moins de quinze ans :

- Développement du partenariat avec les centres de loisirs sur le territoire du Sud Manche pour les -15 ans.
- Création d'une Unité d'Enseignement Externalisé Collège - Perspective et Projet au sein du collège d'Isigny-le-Buat.
- Développement d'un module pédagogique autour de la connaissance de soi et de l'orientation professionnelle pour les élèves collégiens de l'UE

Sur le SAFISP :

- Faire évoluer la convention du Groupe d'Enseignement Externalisé (GEE) en une UEE.
- Favoriser, développer et soutenir les projets de scolarisation et de formations qualifiantes en milieu ordinaire pour le public ITEP.
- Poursuite du développement des modalités d'accompagnement externalisées des ateliers préprofessionnels de l'ITEP, et plus spécifiquement, porter une réflexion quant à l'atelier Industrie vers un rapprochement auprès d'un centre de formation professionnel.
- Construire une modalité externalisée sur un dispositif de droit commun pour l'atelier Sécurité Routière.
- Réflexion à engager sur le SAFISP quant à une démarche de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E).
- Projet de développement d'habitats externalisés (studio milieu ordinaire, FJT...).

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE :

Béatrice MESTRES
Tel : 02.33.91.06.72
E-mail : sessad.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

CAPACITE AUTORISÉE

La capacité autorisée dispose d'un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 95 pour l'année 2022.

POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, des troubles de la conduite et des comportements, une déficience motrice ou toute autre déficience.

En lien avec les interventions centrées sur le territoire, nous avons également proposé un accompagnement SESSAD pour 3 enfants orientés au titre des TSA et un enfant qui bénéficie d'une notification SSEFFS (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarité), sur la base d'un partenariat avec le CROP (Centre de Ressource de l'Ouïe et la Parole) pour un parcours coordonné.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

L'action du SESSAD est orientée selon les âges vers :

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.
- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) ».

ACTIONS

Dans le cadre de la fonction Ressource, nous avons poursuivi en 2023 la participation aux réunions du Pôle ressource 1^{er} degré de la circonscription Mortain/Saint-Hilaire de l'Éducation Nationale, avec des actions de coordination et d'information de janvier à décembre 2023.

Trois éducatrices du SESSAD dédient 10 % de leur temps de travail à la mise en œuvre de la Gestion de la liste d'attente. Il s'agit de se tenir informé de la situation du jeune dans son environnement tant scolaire, social que familial sur sollicitation des familles ou des partenaires et a minima 2 fois par an. L'enjeu de cette gestion est de mieux répondre à la prévention des ruptures de parcours, de proposer de faire du lien entre les acteurs et d'intervenir comme ressource auprès des partenaires.

Le travail de partenariat engagé en 2019 dans le cadre de la file active et dans le cadre de l'appui à l'environnement de l'enfant se poursuit, avec des actions de coopération importantes avec les services de l'Estran à travers des synthèses d'accompagnement aux parcours ou des parcours dits coordonnés, c'est-à-dire qu'ils font appel à plusieurs interlocuteurs autour d'une même situation. Cette coopération s'est concrétisée avec la signature de convention de partenariat pour chaque situation d'enfant.

Concernant les structures médico-sociales et sanitaires du territoire (CMPP, Estran, ASE ...), les communautés éducatives ainsi que les structures socio-culturelles et sportives, nous avons poursuivi le travail de coopération et de sensibilisation aux situations de handicap. Nous échangeons actuellement avec la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie afin de diversifier les sensibilisations auprès des directions de CLSH et construire des actions coordonnées dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Enfin, nous avons engagé avec l'équipe SESSAD une réflexion sur la place de l'enfant dans le projet personnalisé : participation aux évaluations de sa situation, place dans la réunion de projet, outils adaptés pour la compréhension du projet personnalisé et de ses objectifs. Cette réflexion est ancrée dans la réflexion du SESSAD sur la capacité d'auto-détermination de la personne et constitue un axe majeur de l'évolution du service.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
COOP 007-Nbre d'actions de communication/sensibilisation réalisées en direction des acteurs de la petite enfance	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	=2,00	1 intervention / mois avec le LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)
COOP 008-Signature de convention avec les acteurs du repérage/dépistage afin d'améliorer l'accès au diagnostic et aux interventions précoces et nature du partenariat proposé	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	Non	Oui	Non
COOP 009-Nombre d'interventions des professionnels ressources de l'ESMS	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥60,00	Pas d'évaluation
PILOT 044-Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	4,00	3
PILOT 046-Taux d'ETP vacants au 31/12	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	2,98	2,80	0
PILOT 047-Nombre d'actions issues du DUERP mises en place	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥1,00	0
PILOT 048-taux d'absentéisme des professionnels (Point de vigilance du SRS fixé à 10 % ==> plan QVT obligatoire)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	5,86	5,81	13,66 %
PILOT 029-Nombre de jours d'ouverture dans l'année (heures d'ouvertures pour CAMSP et CMPP) - Source : TDB ANAP et rapports d'activités CAMSP - CMPP	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	208,00	=208,00	208

SECTEURS D'INTERVENTION

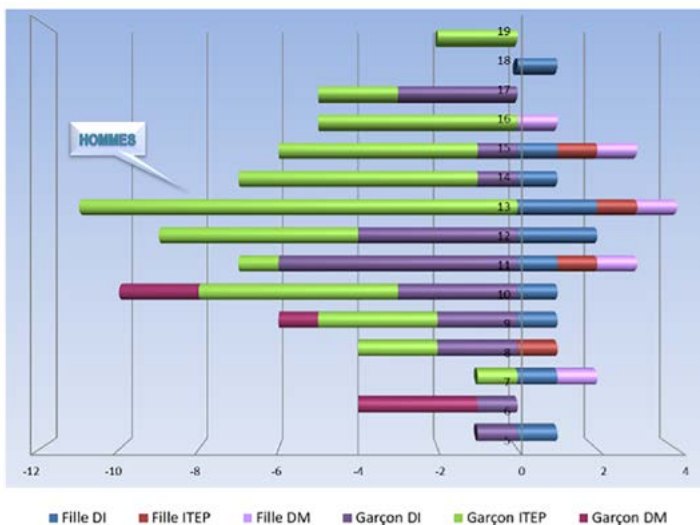
Notre secteur d'intervention couvre l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du Calvados concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

L'intervention sur le territoire de Vire a été construit en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

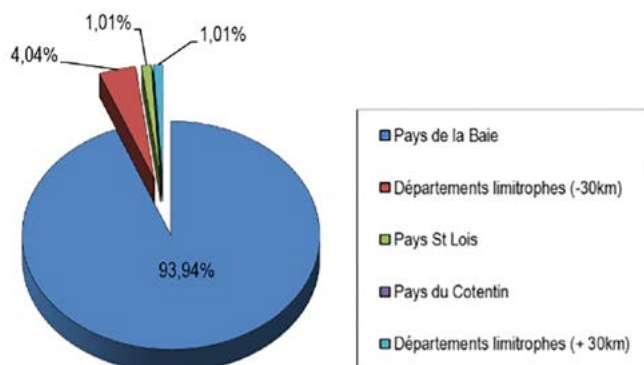
ÉTUDE DE POPULATION AU 31/12/2023

99 usagers dont 78 garçons et 21 filles de 5 à 19 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD au 31/12/2023

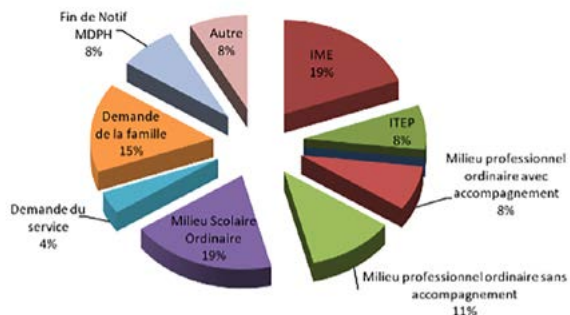


Répartition géographique des usagers Sessad au 31/12/2023



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023

Etat de sortie des usagers du Sessad en 2023



26 usagers dont 8 filles et 18 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 15 ans, 5 mois
Durée moyenne de séjour : 3 ans, 10 mois

Admissions 2023 : 24 admissions dont 18 garçons et 6 filles.

Sorties 2023 : 26 sorties dont 18 garçons et 8 filles

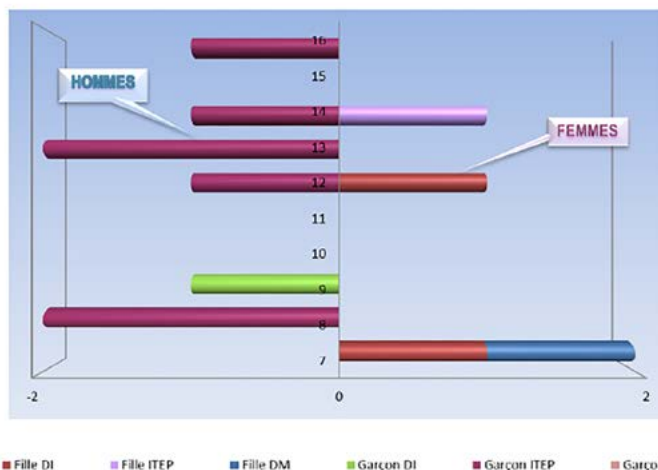
Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 125

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 10 mois

ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE AU SESSAD EN FILE ACTIVE SUR L'ANNÉE 2023

11 enfants dont 8 garçons et 3 filles âgés de 7 à 16 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD FILE ACTIVE au 31/12/2023



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023

Entrées 2023 : 8 garçons et 3 filles.

Sorties 2023 : 5 sortis

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 13, âgés de 6 à 13 ans.

Durée moyenne d'accompagnement : 1 an et 1 mois avec une moyenne d'âge des sortants de 8 ans et 5 mois.

Nombre d'actes sur l'année 2023 : 12636 pour un objectif CPOM de 12182.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	2021	2023	COMMENTAIRES
ACC 019-Part des enfants bénéficiant d'interventions précoces	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	2,04 %	Intervention LAEP sur ST H et Mortain 0
PILOT 016-100 % des nouveaux dispositifs médico-sociaux autorisés comportent une offre majoritairement orientée vers le milieu ordinaire	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	Oui	Oui	Oui
ACC 024-Part des enfants inclus dans le milieu ordinaire dans le cadre d'un parcours individualisé de scolarisation (notamment hors UE)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	100,00	100,00	100 %
ACC025-Part des actes réalisés en milieu scolaire dans le cadre du suivi d'un parcours individualisé (hors ESS et équipe éducative)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	48,10 %	52,00 %	Non recensé
ACC 029-Part des accompagnements réalisés en intégrant des prestations du SPE	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	16,80 %	17,19 %	3 jeunes (3.03 %)
PILOT 018-Moyens dédiés par redéploiement pour des missions d'appui aux SPE (dont mutualisation entre esms)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,20	≥0,00	0
ACC 031-Part des personnes engagées dans une formation qualifiante	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	15,38	15,38	5 jeunes (5.05 %)
Nombre de jeunes ayant accédé à un emploi en milieu ordinaire	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0	2	5 en sortie de SESSAD
ACC 033-Part des personnes sortie de l'établissement et ayant accédé à un logement en milieu ordinaire (avec ou sans accompagnement)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	21,05	20,00	0
ACC 034-Part des personnes accompagnées dans leur logement en milieu ordinaire	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	4,00	≥1,00	0
PILOT 019-Moyens dédiés par redéploiement (y compris RH) pour des missions relevant du logement inclusif (dont mutualisation entre esms)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥0,00	0
COOP 019-Nbre de partenariats avec les acteurs de droit commun (loisirs, culture, sport...)	5500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥1,00	41 inscriptions individuelles
COOP 014-Nombre d'interventions réalisées auprès des structures de proximité	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	3,00	≥3,00	Non recensés
ACC 035-Part des personnes bénéficiant d'une réponse hors admission dans l'ESMS	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	28,46 %	30,77 %	Sur le territoire de la circonscription EN =0 relais pris par l'EMAS 9 accompagnements sur le territoire du SESSAD 10 personnes
ACC 036-Nombre de personnes orientées par les CDAPH en liste d'attente rapportée au nombre de places installées en ESMS	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	17,05	15,91	31 inscrits sur liste d'attente en 2023

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
ACC 038-Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (source TDB ANAP)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	1 350,00	≤1 340,00	1197
PILOT 023-Part des personnes en situation de handicap et aidants impliqués dans les instances d'élaboration et de suivi du projet d'établissement	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	3,91 %	Copil projet établissement – 1 famille
ACC 049-Part des projets de vie et de soins individualisés co- construits avec les usagers et les aidants	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	100,00	100,00	100 %
PILOT 024-enquêtes de satisfaction et adaptation des projets d'établissements	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	Oui	Oui	0
ACC 041- Part des familles ayant bénéficié d'une guidance familiale sur l'année / nbre de personnes accueillies	500004619 - ITEP DE L'IME«LES BONS VENTS»- MORTAIN	100,00	100,00	100 %
ACC 042-Nbre des membres de la famille ayant bénéficié d'un espace de parole ou de temps d'activité sur l'année	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥0,00	Non comptabilisé
SOINS 015-Nombre d'actions organisées pour la promotion de la santé (activités physiques et sportive, addiction, hygiène bucco-dentaire...)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥1,00	Interventions en centre de planification
SOINS 019-Nombre de personnes ayant bénéficié d'une consultation de dépistage ou bilan bucco-dentaire	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	0,00	≥0,00	0
PILOT 034-File active des services CAMSP/CMPP, SESSAD et/ou SAVS/SAMSAH (passage d'une logique de places à une logique de réponse)	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	125,00	130,00	135
PILOT 036-nombre d'actes réalisés dans l'année par le SESSAD, CAMSP/CMPP et/ou SAMSAH/SAVS	500020086 - SESSAD DE L'IME «LES BONS VENTS»	12 475,00	12 475,00	12 636

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

- Poursuivre le déploiement des appuis sur la **gestion des listes d'attentes**. En effet, les demandes SESSAD ont fortement augmenté et nous sommes toujours sur un délai d'attente de 1 an à 18 mois en moyenne. L'intervention sur la liste d'attente permet d'éviter une trop forte dégradation des situations d'enfants, faute d'accompagnement. Elle permet de réfléchir avec les partenaires en amont de l'admission à des propositions permettant de mettre en place les adaptations nécessaires.

- Développer la **fonction ressource** du Sessad auprès des partenaires. Cette démarche nécessite une réflexion globale en lien avec le fonctionnement en dispositifs et en lien avec l'écriture du projet PMS afin de définir les modalités d'actions. Le développement de la fonction ressource du SESSAD ne peut se faire de manière isolée. Il nécessite une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires dans une perspective de complémentarité pour permettre de répondre aux objectifs d'un accompagnement de qualité.

- Poursuivre la réflexion sur l'**autodétermination et la place de la personne accompagnée**. Cette réflexion a toute sa place dans les groupes de travail concernant l'écriture du projet PMS. Il s'agira de promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées dans le contexte des dispositifs et de réfléchir à la création d'un environnement propice à l'expression et au développement de cet objectif.

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE (IEM)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE :

Madame Isabelle KERBART
Tél : 02.33.49.49.29
E-Mail : iem.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITE AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes de 0 à 20 ans.

POPULATION ACCUEILLIE/ CONDITIONS D'ADMISSION

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).*

La déficience motrice désigne un ensemble de troubles qui entraînent une perte totale ou partielle de la motricité. Ces troubles peuvent être secondaires à une malformation congénitale, à une anomalie génétique, à un traumatisme.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* ».

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* ».

ACTIONS 2023

Tout au long de l'année 2023, en lien avec le projet d'établissement et les indicateurs du CPOM, les projets développés par l'IEM mettent en œuvre des actions dans 4 domaines :

- En direction des personnes accompagnées et leur famille,
- En direction des professionnels

- En direction de l'organisation de la structure
- En direction et avec l'environnement.

1. Actions en direction des personnes accompagnées

Sous formes d'ateliers collectifs et/ou individuels, les professionnels utilisent différentes médiations éducatives pour développer les compétences psychosociales. Aussi souvent que possible, l'utilisation des ressources existantes est recherchée.

Sous forme de partenariats et de conventionnements, les accompagnements hors les murs se développent et se multiplient. Bien identifiés sur le territoire, les professionnels de l'IEM conduisent des actions dans les espaces de loisirs, dans les écoles, les centres de formation etc...

1.1. Prévention et promotion de la santé

L'infirmière et les intervenants éducatifs réalisent des actions de sensibilisation concernant l'hygiène bucco-dentaire, l'équilibre alimentaire, l'usage raisonné des écrans, lors des périodes de vacances scolaires. Au collège comme à l'école primaire, les élèves des UEE sont associés aux différentes actions de sensibilisation et d'information organisés par les établissements scolaires.

Certains professionnels ont rejoint les ateliers du réseau Intim'Agir en prévision d'actions de prévention y compris en lien avec d'autres établissements.

Le service est en lien avec le réseau de santé de la Brise (soins palliatifs pédiatriques) pour ajuster l'accompagnement d'un adolescent atteint d'une pathologie limitante et menaçant sa vie. Une coordination pluriprofessionnelle a lieu a minima chaque trimestre et des échanges téléphoniques ou en visio aussi souvent que nécessaire. Pour une meilleure identification de la douleur, en lien avec le réseau de la Brise, l'infirmière a accompagné l'équipe dans la mise en place d'une échelle de suivi de type FLACC (Face Legs Activity Cry Consolability). Cet outil est également utilisé pour dépister et décoder des signes éventuels de douleurs chez les personnes non communicantes.

En amont de certains soins ou de consultations inhabituelles, l'équipe a mis en place des outils d'habitation aux soins à destination des enfants dyscommunicants et de ceux qui vivent difficilement les rendez-vous médicaux. Sous forme de photos, de pictogrammes, de propos rassurants, les consultations sont expliquées et annoncées en amont pour limiter les craintes et les appréhensions.

Le travail sur la connaissance et la reconnaissance des émotions se poursuit via la roue des émotions. Sous forme ludique (jeux scénettes...) les enfants et adolescents apprennent à gérer leurs émotions et à s'autoréguler.

Des informations concernant la vie affective et intime, sont organisées auprès des adolescents. Des ateliers débats traitent du sujet du consentement, de la distanciation sociale, du harcèlement, des comportements autorisés ou non, etc...

La pratique d'activités sportives est aujourd'hui pleinement inscrite dans les accompagnements. Au-delà des ateliers sports du mercredi matin et des séances bimensuelles à l'Ecoferme, les professionnels animent et/ou participent aux différentes manifestations proposées sur le territoire :

- **Avril 2023** : dans le cadre de la semaine olympique et paralympique : co-animation de journée de l'inclusion par les sports avec le comité Handisport. Ateliers sportifs animés par les jeunes à destination des élèves de 5 écoles publiques et privées du secteur de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;
- **Mai 2023** – Participation à la journée Handiday à Blainville sur Orne
- Participation à une Journée sportive animée par les étudiants en BTS de la MFR de la ferté Macé
- Présentation des différents sports adaptés aux élèves de l'école primaire de Virey (ateliers animés par les jeunes et les professionnels de l'IEM).
- **Juin 2023** : en collaboration avec le Comité Régional handisport, Organisation du Championnat Régional Handisport de Sarbacane en partenariat avec la municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;
- Sortie en mer avec les skippers Baptiste Hulain, Colombe Julia - proposée par l'association Parenthèse de vie ;
- **Juillet 2023** : organisation d'une journée Solidarité avec le club de foot SHVL de Saint-Hilaire-du-Harcouët – Animation d'ateliers et de parcours ouverts à tous.
- Participation à la journée découverte des sports de Nature organisée par handisport et l'APF à Saint-Hilaire-du-Harcouët ;
- Animations pour découvrir le sport adapté au pôle Jeunesse de Louvigné du Désert (animés par les jeunes et les professionnels de l'IEM)

- **Septembre 2023** : Sortie en mer et découverte de la Voile à ST Malo avec le skipper F Payen (participant route du Rhum 2022), en collaboration avec l'association Parenthèse de Vie, la SNBSM et le comité départemental de voile 35 ;
- **Octobre 2023** : participation au Challenge régional de Boccia à Argentan
- **Novembre 2023** : Participation au Championnat de France de Sarbacane à Liévin (en lien avec les familles des personnes accompagnées) ;
- **Décembre 2023** : Participation à la journée découverte Para Sport à Granville et rencontre avec des athlètes paralympiques.

1.2. Parcours de soins et continuité des soins

Pour la continuité des soins, nous avons renouvelé la convention avec les deux kinésithérapeutes en libéral qui interviennent dans les locaux l'IEM. Nous continuons également le conventionnement avec d'autres kinésithérapeutes libéraux à proximité des lieux de vie ou qui interviennent au domicile des personnes accompagnées, pour permettre la poursuite des soins lors des périodes de fermeture de la structure.

Nous travaillons par conventionnement avec une psychomotricienne en libéral, en complément des séances de kinésithérapie, pour donner suite à la prescription du médecin coordinateur.

Nous sollicitons, toujours par conventionnement, une psychologue en libéral pour répondre aux besoins d'une adolescente et un thérapeute qui intervient dans les locaux pour accompagner 3 jeunes.

1.3. Co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé : autodétermination et participation active de personnes dans la prise de décisions sur des sujets qui les concernent

Poursuite des rencontres individuelles avec la coordinatrice des projets d'accompagnements personnalisés en amont de la réunion projet. Ces échanges visent à recueillir les attentes, les demandes, les satisfactions et les insatisfactions de chacun, en dehors de la présence de leurs proches et des autres professionnels. Cette modalité s'avère plus propice à l'expression des adolescents pour ce qui concerne l'évaluation des accompagnements en cours. Les adolescents saisissent parfois cet espace pour que la coordinatrice fasse tiers dans leurs demandes auprès de leurs parents.

Expérimentation d'un nouveau modèle des Plans d'Accompagnement Personnalisés. Dans le but de les rendre plus compréhensibles et renforcer l'adhésion et la participation des personnes accompagnées, la rédaction s'inspire désormais de l'approche FALC (facile à lire et à comprendre). Le vocabulaire est simplifié, les objectifs d'accompagnements sont illustrés d'images, de photographies, de dessins, les phrases sont courtes. La coordinatrice rédige une première version qu'elle soumet pour accord à la personne concernée avant de diffuser le document. Le retour est déjà très positif, les usagers questionnent, font des propositions de présentation et s'approprient davantage les objectifs et les modalités d'accompagnement.

Actualisation et amélioration du questionnaire de satisfaction à la suite d'une journée d'information sur la méthode FALC. Les professionnels ont reformulé les questions en simplifiant le vocabulaire et en formulant des questions plus significatives et plus compréhensibles pour tous. La passation du prochain questionnaire est prévue au second trimestre 2024.

1.4. Qualité des prestations alimentaires

Suite au retour peu satisfaisant en 2022 sur la qualité des repas, des essais ont été réalisés auprès de différents prestataires de mai à décembre 2023. A ce jour, les recherches se poursuivent car les tentatives n'ont pas été concluantes. Les repas proposés par le traiteur local ne répondent pas aux critères budgétaires et ils s'avèrent globalement peu équilibrés. Les repas fournis par le centre hospitalier manquent de qualité et de goût.

Une étude est en cours avec la municipalité de Saint-Hilaire pour bénéficier des mêmes repas que ceux du collège car les élèves indiquent qu'ils apprécient les repas servis dans les deux restaurations scolaires.

1.5. Accompagnements personnalisés permettant la scolarisation en milieu ordinaire

Deux enfants sont scolarisés en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) primaire. Deux éducatrices interviennent en complémentarité de l'enseignante et accompagnent les inclusions dans les classes de référence.

Une enfant est scolarisée en ULIS primaire et 1 autre en classe dite ordinaire.

Trois collégiens sont scolarisés en UEE collège. Deux éducatrices interviennent en complémentarité de l'enseignante et accompagnent les inclusions dans les classes de référence. Certains collégiens bénéficient d'inclusions non accompagnées dans les classes de référence.

Depuis septembre, ouverture d'une UEE au lycée de Mortain pour 3 élèves. Nous expérimentons cette année une classe mixée avec des personnes accompagnées par l'IME de Mortain.

L'enseignante accompagne les 3 élèves des 3 UEE. Elle assure un temps de classe hebdomadaire à l'IEM pour 3 jeunes pour qui l'inclusion dans les établissements scolaires n'est pas pertinente actuellement.

L'enseignante répartit ses interventions entre les 4 lieux de scolarisation. Son temps de présence est donc partiel dans chacun des établissements. Pour la continuité de la scolarisation, en l'absence de l'enseignante et aussi souvent que nécessaire, le personnel éducatif assure l'accueil des élèves dans leur école de référence

1.6. Accompagnements périscolaires, inclusions par les loisirs

Poursuite des inclusions sur les temps périscolaires à l'école Beauséjour dont une sans accompagnement lors des temps de midi.

Les collégiens déjeunent tous les midis au collège et ils participent aux ateliers décloisonnés avec les enseignants avec ou sans accompagnement. Les lycéens ne peuvent déjeuner au lycée de Mortain en raison d'une accessibilité difficile. Ils prennent leurs repas au self de l'IME de Mortain.

Renouvellement du partenariat avec la maison des jeunes de Saint-Hilaire-du-Harcouët le mercredi et les temps de vacances scolaires pour soutenir la participation des adolescents aux activités sociales et de loisirs (avec et sans accompagnement).

Les accompagnements au CLSH de Saint-Hilaire-du-Harcouët se poursuivent sur les temps de vacances scolaires pour les enfants d'âge primaire même si nous enregistrons une baisse de participation du fait de l'absence de plusieurs enfants lors des périodes de vacances scolaires.

De nouveaux partenariats sont construits avec des centres de loisirs à proximité des domiciles : Louvigné du Désert et en cours pour le centre de loisirs de Vire.

Des échanges se poursuivent avec la crèche de Brecey pour une enfant dont l'accompagnement est partagé avec l'IEM.

1.7. Découvertes préprofessionnelles

Renouvellement de la convention avec l'association Emmaüs pour des stages de découvertes pré et professionnelles pour 3 jeunes du groupe SAFISP. (Service d'Accompagnement à la Formation et l'Inclusion Sociale et Professionnelle). Une convention est renouvelée avec l'ESAT de Pontmain pour les stages de ce même groupe.

1.8. Hébergement temporaire, répit et soutien aux familles

2 adolescents bénéficient d'un accompagnement partiel à l'hébergement à leur demande, dans le but d'expérimenter des temps en dehors du domicile parental et d'acquérir des compétences sociales et résidentielles.

La mise en place d'un accueil de répit en soirée se réalise suite à la demande de ses parents pour une adolescente accompagnée par le SESSAD.

Un autre accueil à l'hébergement, une nuit par semaine de février à juin, est proposé pour une adolescente accompagnée par le SESSAD et dont l'objectif était d'évaluer et de renforcer son autonomie de gestion personnelle en vue d'intégrer un internat scolaire à la rentrée de septembre.

2. Actions en direction des professionnels

2.1. Développement de compétences

Pour soutenir l'accompagnement des professionnels, les groupes d'analyse des pratiques professionnelles sont mis en place pour les encadrants éducatifs et les personnels administratifs et généraux.

Un intervenant pour les professionnels du soin est en recherche.

Depuis la rentrée de septembre, les journées sans encadrement direct ont permis aux professionnels de participer aux réunions de rentrée du collège et de l'école primaire de Saint-Hilaire-du-Harcouët avec les communautés éducatives des établissements. Ces temps ont été mis à profit pour repenser les lieux en aménageant des espaces de repos et de répit pour ceux qui en ont besoin. Ces temps donnent l'occasion de reprendre l'ensemble des besoins individuels des personnes accueillies, d'évaluer et d'ajuster les modalités d'accompagnement.

Les professionnels de l'IEM ont bénéficié d'un temps de formation sur l'évolution du secteur médicosocial et d'une formation pour le déploiement du dossier de l'utilisateur informatisé (OGIRYS).

L'attribution d'ordinateurs portables individuels aux professionnels qui encadrent les inclusion sociales et professionnelles facilite la communication.

2.2. Soutien aux équipes

Deux salariées participent au groupe de travail PMS sur la qualité de vie au travail. Soutien du réseau la Source, l'Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques de Normandie propose des temps d'échanges et de soutien aux professionnels de l'IEM dans l'accompagnement de l'adolescent en soins palliatifs. Des échanges individuels avec la psychologue du réseau ressource sont également proposés.

3. En direction de l'organisation de la structure et l'environnement

3.1. Parcours coordonnés et inclusifs

Une enfant bénéficie d'une scolarisation à temps complet en ULIS. Dans un premier temps, elle déjeunait à l'IEM par besoin de moments de répit. Progressivement elle prend quelques repas à l'école primaire sans accompagnement. L'IEM coordonne les rééducations, le lien avec l'enseignant et la famille. Elle bénéficie de temps d'accompagnement éducatifs lors des vacances scolaires.

Un jeune garçon accompagné par le SESSAD et scolarisé en école primaire bénéficie d'un accueil à temps partiel deux ½ journées par semaine. Cet aménagement permet de respecter son rythme et sa fatigabilité, tout en préservant sa scolarité dans son école de rattachement. Cet enfant est inscrit sur la liste d'attente de l'IEM, les parents souhaitent qu'il poursuive sa scolarité jusqu'à la fin du primaire avant d'acter une admission. Ces temps de ressource à l'IEM l'aident à se familiariser progressivement avec les accompagnements collectifs proposés à l'IEM.

Une adolescente accompagnée par le SESSAD, dont la scolarité devient difficile en ULIS, bénéficie d'un accueil ponctuel. La mise en place de ce temps de répit lui permet de souffler et de poursuivre sa scolarité en milieu dit ordinaire.

Des échanges réguliers avec les services de l'ASE se poursuivent en faveur de l'accompagnement d'une adolescente qui est placée en famille d'accueil. L'IEM assure l'hébergement de semaine en relais pour alléger les accompagnements de l'assistante familiale. Des temps de rencontre avec la fratrie de cette adolescente et les assistantes maternelles sont mis en place par la référente de l'IEM.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEURS 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
COOP 009-Nombre d'interventions des professionnels ressources de l'ESMS	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	0
COOP 014-Nombre d'interventions réalisées auprès des structures de proximité	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	5 – une au collège et 4 en direction de tout public (présentation et pratique de sports adaptés)
PILOT 044-Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	4,00	4,00	6 séances ADPP sur année 2023 pour le personnel éducatif 3 séances pour le personnel des services administratif 2 séances pour le personnel des services généraux 4 séances pour les chefs de service
PILOT 046-Taux d'ETP vacants au 31/12	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,83 %	0,69 %	2 postes sont vacants au 31 décembre pour 1.02 ETP soit 7.23%
PILOT 047-Nombre d'actions issues du DUERP mises en place	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥1,00	3 en lien avec les manutentions : intervention en binômes ; achat d'un brancard pour faciliter les déplacements d'une pièce à l'autre ; achat d'une auto-laveuse ; 1 en lien avec les postures : installation d'écrans additionnels pour les PC portables + réhausseurs sur les bureaux 1 en lien avec les ambiances thermiques : installation de volets électriques et de stores

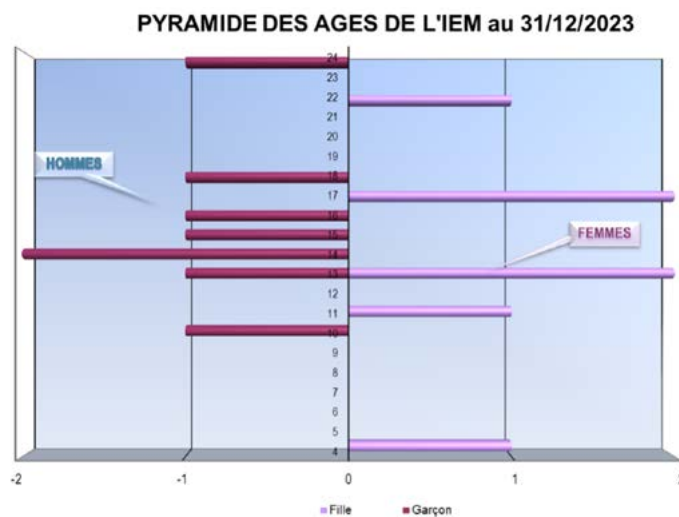
INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
PILOT 048-taux d'absentéisme des professionnels (Point de vigilance du SRS fixé à 10 % ==> plan QVT obligatoire)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	7,43 %	7,16 %	3.60 %
PILOT 056-Evolution sur la durée du CPOM de la part des professionnels des ESMS ayant bénéficié des formations associant des usagers et/ou aidants	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	4,81 %	0
PILOT 058-Nombre d'actions déclinées pour l'amélioration du circuit de l'alimentation (gaspillage, qualité gustative, circuit court, nutrition, dénutrition...)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	1,00	Suite à l'enquête de satisfaction réalisée par un usager concernant la qualité des repas deux essais avec des prestataires (traiteur local et centre Hospitalier Granville Avranches)- Recherche toujours en cours et en attente de réponse de part de la municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët
ACC 053-effectivité du matériel acquis en matière de solutions technologiques et du numérique	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Oui	Oui	Installation fibre Attribution de PC portable personnels

SECTEURS D'INTERVENTION

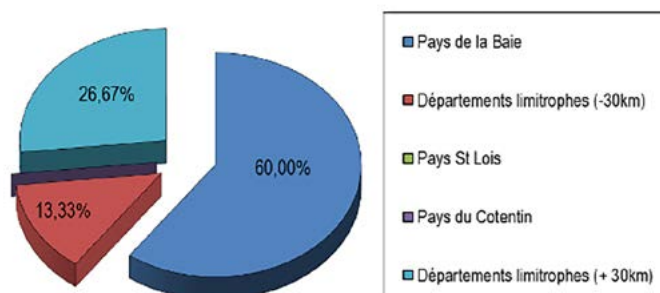
L'IEM est situé à Saint-Hilaire du Harcouët.

ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À L'IEM AU 31/12/2023

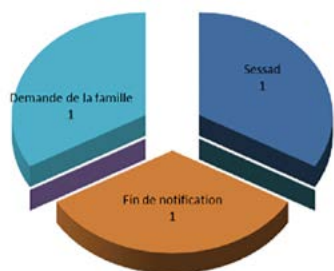
15 usagers dont 8 garçons et 7 filles âgés de 4 à 24 ans avec une moyenne d'âge de 15 ans.



Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2023



Etat de sortie des usagers de l'IEM en 2023



3 usagers dont 1 fille et 2 garçons
Moyenne d'âge des sortants : 17 ans, 8 mois
Durée moyenne de séjour : 7 ans

Une attention particulière est portée à la situation du jeune homme de 24 ans habitant le département de l'Orne notamment pour la poursuite de son parcours. Son souhait et celui de sa famille, est de vivre au domicile parental avec un accueil ponctuel en journée (en FAM ou MAS ou autre service ambulatoire) pour bénéficier de temps collectifs avec des pairs.

Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023

Admissions 2023 :

- Une jeune fille de 10 ans scolarisée en ULIS à l'école Lecroisey 2012 (après une période de fonctionnement en Dispositif avec le DISFA d'Avranches).

Dispositif avec le SESSAD :

- Accueil à temps partiel en vue d'une admission d'un jeune garçon scolarisé en CM2 – en parcours coordonné avec le SESSAD de l'ADSEAM.
- Convention d'une nuitée par semaine à l'hébergement pour une adolescente accompagnée par le SESSAD (évaluation de l'autonomie résidentielle) -
- Convention d'une soirée par semaine à l'hébergement puis participation à une activité collective/semaine (sport) pour une jeune fille de 10 ans. (Accompagnée par le SESSAD)

→ En 2023, l'IEM a enregistré 2923 journées pour un prévisionnel de 2621 soit un excédent de 292 jours. Nous comptons 753 journées d'internat pour un prévisionnel de 749 jours et surtout une augmentation de 23% (+142 jours) par rapport à 2022. L'accueil séquentiel et le soutien au répit proposés ont favorisé un accueil plus diversifié et plus adapté aux besoins des enfants et aux attentes des familles.

→ Dans le même temps, nous comptabilisons 2164 journées de semi-internat contre un prévisionnel de 1872 journées soit un excédent de 292 journées. Cela représente une augmentation de + 3% par rapport à 2022.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEURS 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
ACC 020-Part des enfants accompagnés par les ESMS de la structure gestionnaire bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire - indicateur national	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	92,31 %	100,00 %	100 % (hors amendement Creton)
PILOT 016-100 % des nouveaux dispositifs médico-sociaux autorisés comportent une offre majoritairement orientée vers le milieu ordinaire	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Oui	Oui	Oui
ACC 022-Taux d'élèves scolarisés en UEE	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	92,31 %	100,00 %	10 sur 15
PILOT 018-Moyens dédiés par redéploiement pour des missions d'appui aux SPE (dont mutualisation entre esms)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	0
COOP 019-Nbre de partenariats avec les acteurs de droit commun (loisirs, culture, sport...)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	1,00	≥1,00	3 pour le sport (handisport et Parenthèse de Vie et Centre Equi social) 1 avec OCSS 1 Emmaüs 1 pour culture et loisirs avec Municipalité de Saint-Hilaire-du-Harcouët) 1 dans le cadre Terre de jeu (sport)
PARC 008-Part des personnes en situation d'amendement Creton sur le nombre de places installées en établissement enfant	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	14,29 %	14,29 %	14,29 %

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
ACC 038-Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (source TDB ANAP)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	550,00	≤550,00	2555
PILOT 023-Part des personnes en situation de handicap et aidants impliqués dans les instances d'élaboration et de suivi du projet d'établissement	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	14,29 %	0
ACC 049-Part des projets de vie et de soins individualisés co- construits avec les usagers et les aidants	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PILOT 024-enquêtes de satisfaction et adaptation des projets d'établissements	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	1
ACC 041-Part des familles ayant bénéficié d'une guidance familiale sur l'année / nbre de personnes accueillies	500020086 - SESSAD DE L'IME « LES BONS VENTS »	0,00	100,00 %	0
ACC 051-Intégration dans chaque projet de vie d'un volet vie affective et sexuelle	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	3 (groupe ISP) dans le cadre des ateliers ESF
ACC 052-Effectivité d'un référent vie affective et sexuelle	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	Non
PILOT 052-nbre d'actions d'information et de communication en matière de vie affective et sexuelle et nombre de professionnels concernés	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥2,00	1 mensuelle pour 3 adolescents (groupe ISP) 1 information sur le consentement pour les collégiens (4)
PILOT 053-enquête de satisfaction auprès des résidents concernant la qualité des prestations hôtelières	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Oui	Oui	Oui
SOINS 015-Nombre d'actions organisées pour la promotion de la santé (activités physiques et sportive, addiction, hygiène bucco-dentaire...)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	1,00	1 action hebdo pour sport 1 action bucco-dentaire pour tous 1 action usage des écrans pour les collégiens et ISP
PILOT 032-Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période (TDB ANAP page 68) - hors ESAT	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	190,00	≤190,00	143
PILOT 038-File active établissements (dont ESAT)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	18,00	18,00	18

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Les perspectives de développement pour l'année 2024 sont :

- Signature des conventions avec l'école Beauséjour, le collège J Verne et le lycée de Mortain avec réalisation d'une évaluation régulière. Inscription de ces projets d'enseignement dans la démarche "une école accessible pour tous".
- Identifier le référent Vie Intime Affective et Sexuelle et les référents opérationnels
- Organiser les actions en promotion de la santé en continu sur l'année (actuellement les actions sont ponctuelles)
- Développement des accompagnements dans les territoires de vie des personnes accompagnées notamment sur les périodes de vacances scolaire : accompagnement 100 % hors les murs la première semaine des vacances scolaires (en 2024)
- Poursuivre l'adaptation des documents de communication en FALC : affichages dans les locaux et PAP prioritairement.

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle
BP 3 – 50140 MORTAIN
Tel : 02.33.91.06.60
Fax : 02.33.91.06.69

DIRECTEUR :

Monsieur Éric ESCRIGNAC
E-mail : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE :

Madame Céline GOMMELET
Résidence Savigny
50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
Tel : 02.33.49.49.29
E-Mail : mas.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de la MAS est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Début 2021, l'autorisation de la MAS de St Hilaire du Harcouët est modifiée pour permettre, dans le cadre d'une autorisation en mode parcours, de proposer tout type d'accueil et d'accompagnement.

CAPACITE AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours/365.

POPULATION ACCUEILLIE/ CONDITIONS D'ADMISSION

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent un handicap moteur avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles du langage et de la communication, troubles de la déglutition...), ce qui fait que l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie : appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques. Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, les multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

FINANCEMENT

ARS - CPOM

MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- L'hébergement,
- Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,
- Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies

- Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1^{er} ci-dessus.

ACTIONS

Problématiques de la population accueillie

Le public accueilli présente un handicap moteur important avec troubles associés (déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

Les actions

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectifs le développement et le maintien des compétences et des capacités des personnes. En s'appuyant sur le projet personnalisé comme référence à l'évaluation des besoins et les souhaits de chaque personne, elle doit proposer :

- des actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle :

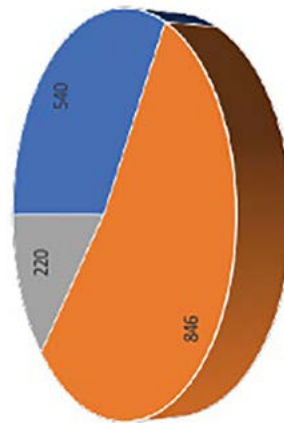
- Mise en place de différents ateliers, soit individuellement, soit collectivement. Permettre à chacun de s'exprimer, de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisir, bien-être, développement personnel.
- Les activités éducatives et de loisirs peuvent être proposées en internes : activités bois, conduite fauteuil, snoezelen (espace sensoriel), groupe d'échanges, lecture de presse, jeux de société ... Elles peuvent également être réalisées en externes : médiation équine, piscine, balnéo, motricité/sport adapté dans le cadre d'handisport, vélo fauteuil, cinéma....
- Les résidents peuvent bénéficier des animations socio-culturelles organisées sur le territoire et répondre à des invitations d'animation organisées par d'autres établissements, qu'elles soient liées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou non.
- En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle, il s'agit de maintenir ou développer des acquis par des stimulations à la participation aux actes quotidiens, adaptées aux potentialités de chacun (toilette, habillage, dressage et débarrassage de la table, rangement du linge...).

Le tableau de report d'activités ci-après permet de constater que le nombre d'activités et de sorties proposées aux résidents est en augmentation. La création d'un support de projection et de planification des activités était lancée mais est à revoir suite à la sensibilisation à la méthode FALC. En effet, nous nous sommes aperçus que notre approche ne correspondait pas suffisamment aux capacités des personnes que nous accompagnons.

Les professionnels utilisent dorénavant quotidiennement le Dossier Usager Informatisé pour les transmissions ciblées, le plan de soins et le calendrier.

2023	ACTIVITÉS INTERNES												ACTIVITÉS EXTERNES										ACTIVITÉ IRREGULIERE					SOINS			TOTAL								
	Méditation Equine	Bainé	Piscine	Motricité	Vélo-fauteuil	Conduite fauteuil / Bada à pied	Coffreur / esthétique	Achats	Echanges Hambers	Cinéma	Médiathèque/Ludothèque	Séjour	Art Floral	TOTAL Act Ext	Snoezelen (espace sensoriel)	Bain Bulles	Conduite fauteuil	Esthétique	Lecture presse	Motricité	Activité manuelles/Atelier bois	Jeux de société	Video DVD Musique	Activité d'expression (théâtre, CVS, gpe de parole...)	Repas studio	Cuisine	TOTAL Act Int	Repas extreur	Foot	Concert /spectacle/Théâtre		Visite famille	Autre	TOTAL Act Irregulieres	Séances Ergo thérapie	Séances réduction Kiné	RDV Médecin	TOTAL Soins	
JANVIER	6			7	2	2	2				4			21	5	2	2			7			3	6	5	11		41	9		8	3	1	21			3	3	66
FEVRIER	3	1		4	1	21	1	6		3			40		1	1	5	8		8		19	19	6	8	1	68	3	2			10	15					0	118
MARS	11	3		6	1	9	1	4		1	2		38	5	1	1	6	10		10		4	8		19		54	6		3	1	7	17					0	99
AVRIL		1		7	5	27	3			4			47	9	2	1	2	8		9		9	12		7	5	55	11		2	2	9	22					0	111
MAI	4	1	1	3	2	22	4	6		4			47	12					9	2		7		7	6	45	11	2		1	8	22					0	100	
JUIN	5		2	2		7	1	5		2			24	5		1	2		10			5		10		33	2			1	7	10					0	64	
JUILLET	7					23	1	18					49	8	2	8		2	2			7	17	2	6	10	62	3	6		8	17					0	119	
AOÛT						3	27	7				1	40	6	1			6		6		17	19		4	8	61	14			1	13	28					0	114
SEPTEMBRE	6	1	3		2	27	7	11					57	1	1	1	6		10		20	9		3	13	64	8			6	14							0	127
OCTOBRE	6	3	4	3	1	34	4	20		6			81	6	2	14	9	16	28	5	14			1	17	112	2		8		14	24						0	207
NOVEMBRE	7		8	9		7	8			2	2	2	45	25	1	1	11	15	29	3	10	63		4	5	167	6	2		4	9	21						0	221
DÉCEMBRE	8			3		29	7			2	2	2	51		2		8	9	10	25	3	12	7	8	84					9	9						0	144	
TOTAL	63	10	18	44	15	235	24	94	0	15	17	3	2	540	82	15	17	41	52	136	20	142	156	25	87	73	846	75	12	19	13	101	220	0	0	3	3	1490	

REPARTITION ACTIVITES INTERNES, EXTERNES et IRREGULIERES OU EXCEPTIONNELLES



■ 1 ■ 2 ■ 3

- des actions thérapeutiques :

- Suivi médical

Le suivi médical à travers l'accompagnement aux divers rendez-vous, la mise à jour des dossiers médicaux entre autres, est assuré par une Infirmière (IDE), avec la participation de l'équipe, notamment des aide-soignant(e)s, en collaboration avec les familles/tuteurs. Certains ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille, parfois très éloigné de l'établissement ; en l'absence d'un médecin coordinateur, l'IDE doit donc aussi assurer un certain travail de coordination des soins, plus ou moins possible selon une collaboration variable des familles.

- Suivi paramédical

Un ergothérapeute à 0.50 ETP est présent 2 journées par semaine à la MAS et les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par deux kinésithérapeutes libérales qui ne peuvent malheureusement pas combler tous les besoins, même si l'une des deux a pu augmenter le nombre de ces interventions au sein de la structure. Un poste en CDI à 0.20% est encore vacant malgré les offres d'emploi parues. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes, d'adapter le matériel ergonomique, l'appareillage individuel des personnes par le biais d'évaluations et de programmes personnalisés. Il s'agit également d'adapter l'environnement des personnes afin de favoriser leur autonomie. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service, est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents et co-référents font un point avec la personne sur son projet de vie, à partir de ses souhaits et de l'évaluation de ses besoins. La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion, avec l'accord de la personne concernée lors d'une réunion projet.

Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice projet qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

La coordinatrice travaille normalement à mi-temps sur la MAS mais est absente depuis le mois de septembre 2023. Un relais partiel a dû être pris par la cheffe de service et l'éducatrice spécialisée, mais un gros retard s'est accumulé du fait de leur charge de travail. Le calendrier des réunions sera revu pour reprendre le fil des projets.

- L'établissement dans son environnement :

L'équipe de la résidence s'attache à accompagner les résidents vers l'extérieur, dans le cadre du développement de leur rôle social. La collaboration avec la Mairie de St Hilaire du Harcouet, qui avait commencé par l'évaluation de l'accessibilité du Pôle de santé proche de la résidence, se poursuit avec l'évaluation de l'accessibilité dans la ville de ST Hilaire. Un rapport sera rédigé et transmis à la Mairie. L'adjointe déléguée aux affaires sociales, présente au Conseil à la Vie Sociale, facilite cette démarche et les résidents en sont très satisfaits.

En interne, la décoration de l'Aile B a été améliorée, 2 nouveaux véhicules PMR ont été livrés en fin d'année, l'achat d'un robot tondeuse a été validé, la préparation du terrain permettra une mise en service au printemps 2024. Deux matelas des chariots de douche sur 4 ont dû être renouvelés, la qualité étant moindre que les anciens, il faut maintenant envisager un renouvellement tous les 3 à 4 ans.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

L'équipe reste à l'écoute des familles, par le biais des visites des proches au sein de la résidence, des réunions de projet, d'échanges téléphoniques...

Concernant le Conseil de la Vie sociale, la représentante des familles a souhaité démissionner et passer le relais, nous œuvrons pour que sa place ne reste pas inoccupée.

Un moment convivial autour d'un repas partagé a eu lieu en juin. Les familles, résidents et professionnels présents ont de nouveau apprécié ce moment, même s'il a eu moins de succès que le précédent. Nous renouvelerons tout de même cette initiative.

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux familles et 3 ont été faites à destination des résidents en 2023. Il faut revoir le format informatique qui dysfonctionne et mettre en place un rythme plus soutenu.

Un formulaire de recueil des satisfactions et réclamations est mis en place à l'entrée de la structure, mais reste peu utilisé à ce jour. Son installation est également à améliorer.

- Le partenariat :

A ce jour, les collaborations conventionnées restent identiques (médiation équine, balnéothérapie, sport adapté, handigynéco ...) il y a quelques collaborations non conventionnées avec certains partenaires (Mairie de St Hilaire notamment). Ce point reste un objectif à développer pour 2023.

Le projet handigynéco s'est déployé en 2023. Ont eu lieu : 1 consultation par femme, un atelier d'échange pour les résidents hommes et femmes et un atelier d'échanges pour quelques professionnels (ceux qui étaient présents ce jour-là). La sage-femme qui accompagnait ce projet a dû arrêter ses interventions, le relais sera pris dès début 2024 par une autre sage-femme, également formée à ce dispositif.

D'autres dates seront donc planifiées en 2024 pour des consultations et ateliers pour les résidents et professionnels.

SECTEUR D'INTERVENTION

La MAS est située à St Hilaire du Harcouët.

ACTIVITE 2023

Des changements importants ont été opérés en 2022, notamment dans l'organisation du temps de travail de l'équipe, des outils de recueil et de traçabilité.

Une nouvelle organisation du temps de travail

Suite à la modification du planning, nous pouvons aujourd'hui faire un bilan :

Le bilan de 2022 s'est confirmé sans que nous puissions modifier la projection en 2023. Il avait mis en relief une projection horaire qui correspondait assez bien au fonctionnement quotidien, favorisant la mise en place d'activités et de sorties. Cependant, la projection restait très tendue lors d'absences de professionnels pour congés ou arrêt maladie.

Nous gardons pour objectif de revoir l'organisation du quotidien et du temps de travail en fonction de l'évolution des besoins des résidents.

La mise en relief des différentes identités professionnelles n'a pas été aussi concluante qu'attendue. En effet, le moniteur éducateur et l'éducatrice spécialisée ont bien occupé des missions différentes, ils ont bien été missionnés pour la coordination et la mise en place des activités, mais l'investissement général dans la création d'outils de planification des activités n'a pas abouti et l'investissement de l'équipe n'a pas été pleinement satisfaisant sur les matinées.

Les professionnels ne se montrent pas tous égaux dans l'anticipation, la planification des activités/ sorties et l'utilisation du calendrier OGYRIS.

Les fiches de postes ont été travaillées en 2023 et seront distribuées courant 2024

Dossier Usagers Informatisé

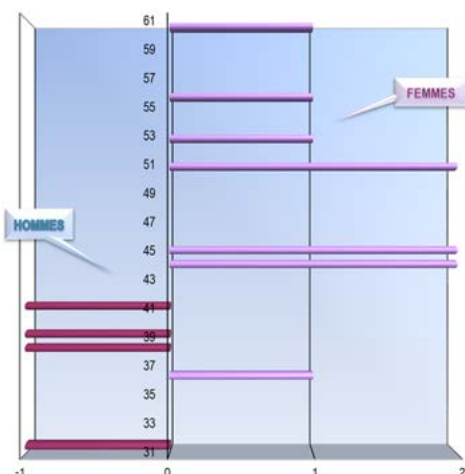
Le dossier informatisé a été déployé en fin d'année 2022 et est de mieux en mieux exploité par les professionnels. Certains points restent à améliorer sur le plan de soin, la gestion des présences va y être intégrée en 2024.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEURS 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES ET RÉSULTATS
COOP 019-Nbre de partenariats avec les acteurs de droit commun (loisirs, culture, sport...)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥1,00	Mairie, collaboration non conventionnée autour de l'accessibilité de la ville 2 professionnels et des résidents
ACC 050-nbre de personnes formées à l'outil numérique	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	25,00 %	≥30,00 %	14 professionnels sur le module plan de soin 4 professionnels sur le module transmission.
PILOT 044-Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	4,00	4,00	3 séances en 2 groupes
PILOT 046-Taux d'ETP vacants au 31/12	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	0,00	-
PILOT 047-Nombre d'actions issues du DUERP mises en place	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	4	<ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un véhicule PMR avec hayon électrique pour faciliter l'installation des personnes en FR. - 1 professionnel de maintenance dédié au suivi de l'entretien des véhicules. - Limitation des manipulations lors des achats alimentaires car repas livrés par prestataires. - Remplacement de fauteuil roulant manuel par des fauteuils électrique lors de renouvellement, même pour les personnes qui ne peuvent pas les manipuler elles-mêmes (conduite facilitée pour l'accompagnant).
PILOT 048-taux d'absentéisme des professionnels (Point de vigilance du SRS fixé à 10 % ==> plan QVT obligatoire)	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	9,67 %	9,08 %	-
SOINS 020-protocole de prescription et de réévaluation de la contention élaboré en équipe pluridisciplinaire selon les RBPP	500012588 - IEM - SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	Non

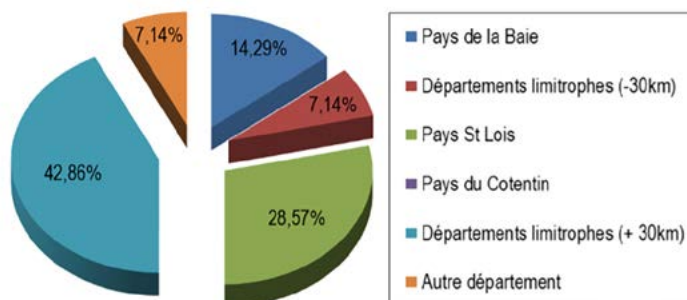
ETUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À LA MAS AU 31/12/2023

14 usagers dont 10 femmes et 4 hommes de 31 à 61 ans avec une moyenne d'âge de 45 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES DE LA MAS AU 31/12/2023



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE LA MAS AU 31/12/2023



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2023 : aucun
 Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 14

Les effectifs :

En 2023, la MAS a réalisé 3897 journées d'accueil contre 3857 en 2022 soit une légère hausse. Le prévisionnel est fixé à 4855 journées soit un déficit de 958 journées. Cela s'explique par l'impossibilité de remplir la MAS à 95 % du fait que 2 résidents ne sont pas hébergés à temps complet.

Une résidente est décédée au mois de novembre et n'avait pas encore été remplacée au 31 décembre.

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	2021	2023	COMMENTAIRES
ACC 038-Durée moyenne de séjour / d'accompagnement des personnes sorties définitivement au cours de l'année (source TDB ANAP)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	8 030,00	>	12 680 (soit 34 ans et 9 mois)
PILOT 023-Part des personnes en situation de handicap et aidants impliqués dans les instances d'élaboration et de suivi du projet d'établissement	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	64,29 %	64,29 %	Copil projet établissement 1 professionnel, 1 résident et 1 famille
ACC 049-Part des projets de vie et de soins individualisés co- construits avec les usagers et les aidants	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	100,00 %	100,00 %	100 %
PILOT 024-enquêtes de satisfaction et adaptation des projets d'établissements	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	2 pour les résidents et 1 pour les familles
ACC 040-Nbre d'aidants ayant bénéficié d'une formation	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	Non
ACC 042-Nbre des membres de la famille ayant bénéficié d'un espace de parole ou de temps d'activité sur l'année	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	Pas d'espaces de parole – 2 repas conviviaux suite aux CVS
ACC 044-Nombre de PHV ayant bénéficié d'une évaluation à minima annuelle des signes et conséquences du vieillissement	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥7,00	0
ACC 045-Nombre de PHV ayant bénéficié d'une révision annuelle de leur PPA intégrant des adaptations spécifiques liées au vieillissement	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	7,00	0
ACC 046-Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement coordonné avec plusieurs intervenants sur la base d'outils communs et/ou temps d'échanges pluriprofessionnels organisés	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	0
COOP 017-Nombre de conventions de partenariat signées (coopération PH/EHPAD)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	0
ACC 051-Intégration dans chaque projet de vie d'un volet vie affective et sexuelle	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	Projet handigynéco conventionné pour les 10 femmes – 2 rencontres par personne
ACC 052-Effectivité d'un référent vie affective et sexuelle	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	L'infirmière est référente du projet handigynéco
PILOT 052-nbre d'actions d'information et de communication en matière de vie affective et sexuelle et nombre de professionnels concernés	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥2,00	1 atelier pour les professionnels animé par handigynéco (nbre de professionnels à compléter)
PILOT 053-enquête de satisfaction auprès des résidents concernant la qualité des prestations hôtelières	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Oui	Oui	2 enquêtes
PILOT 054-nbre de réclamations et signalements relatifs aux prestations hôtelières	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	=0,00	Expression lors des CVS

INDICATEUR	ESMS CONCERNÉ	VALEUR 2021	OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
SOINS 015-Nombre d'actions organisées pour la promotion de la santé (activités physiques et sportive, addiction, hygiène bucco-dentaire...)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	2,00	2,00	Prévention hygiène bucco-dentaire, activités motrices
SOINS 016-Présence d'un médecin coordonnateur (établissements médicalisés)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	Non
SOINS 018-Nbre de personnes ayant pu bénéficier d'une ou plusieurs consultations dédiées dans l'année (sur le territoire concerné)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	-	Oui	Non recensé
PILOT 058-Nombre d'actions déclinées pour l'amélioration du circuit de l'alimentation (gaspillage, qualité gustative, circuit court, nutrition, dénutrition...)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	1,00	Non
ACC 053-effectivité du matériel acquis en matière de solutions technologiques et du numérique	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Oui	Oui	1 synthèse vocale – 1 commande de l'environnement – 2 téléphones portables
SOINS 017-Nombre de téléconsultations organisées par an	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	0
SOINS 019-Nombre de personnes ayant bénéficié d'une consultation de dépistage ou bilan bucco-dentaire	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	Non recensé
COOP 021-Nombre de conventions de partenariat signées avec l'HAD, soins palliatifs, équipes mobiles notamment psychiatriques	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	0,00	≥0,00	1 sur prescription
PILOT 032-Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période (TDB ANAP page 68) – hors ESAT	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	777,00	≤777,00	9.43 %
PILOT 038-File active établissements (dont ESAT)	500013065 – MAS – SAINT HILAIRE DU HARCOUET	14,00	14,00	14

REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE À VENIR

Nous n'avons pas pu répondre comme nous le souhaitions à tous les objectifs fixés pour 2023, certains seront donc reportés sur 2024.

En effet, depuis plusieurs années, des problèmes de relations interpersonnels étaient soulevés au sein de l'équipe de la MAS, sans nommer de précisions, sans nommer de professionnels, ce qui pouvait entraver le bon fonctionnement quotidien de l'équipe, impacter la réponse apportée aux résidents et l'organisation du quotidien.

Alerté par des professionnels qui présentaient des situations préoccupantes, les membres du CSE ont décidé de mener une enquête afin d'évaluer la situation de la MAS, tant au sujet des relations interpersonnelles que sur son fonctionnement global. Elle a été conduite sur 2022/2023 par deux membres du CSE et deux cadres. Au regard de cette situation, la Direction Générale a missionné une professionnelle extérieure pour la réalisation d'un audit complémentaire sur le même thème des relations interpersonnelles et le fonctionnement de la MAS.

Le résultat de l'enquête a été transmis au CSE en décembre 2023 et sera retransmis à l'équipe début 2024. Le compte rendu de l'Audit sera, lui, retransmis début 2024.

D'ores et déjà, le retour de l'enquête CSE a confirmé les problèmes soulevés ainsi qu'une organisation à repenser (organisation du quotidien, organisation du temps de travail, responsabilisation de chaque professionnel dans différents domaines, gestion des ressources humaines...) et confirme une ambiance délétère qui ne permet pas de mettre en œuvre le projet d'établissement de façon satisfaisante.

Le CSE dans son compte rendu fait part de préconisations qui seront minutieusement étudiées.

A la suite du compte rendu de l'Audit un plan d'Action sera déterminé afin de résoudre cette situation et avancer sur les projets en cours.

De nouveaux objectifs seront donc fixés début 2024.

PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)

64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél 02 33 72 60 20
Email : dg@adseam.asso.fr - www.adseam.asso.fr

Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



📍 64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

☎ 02 33 72 60 20

✉ dg@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr